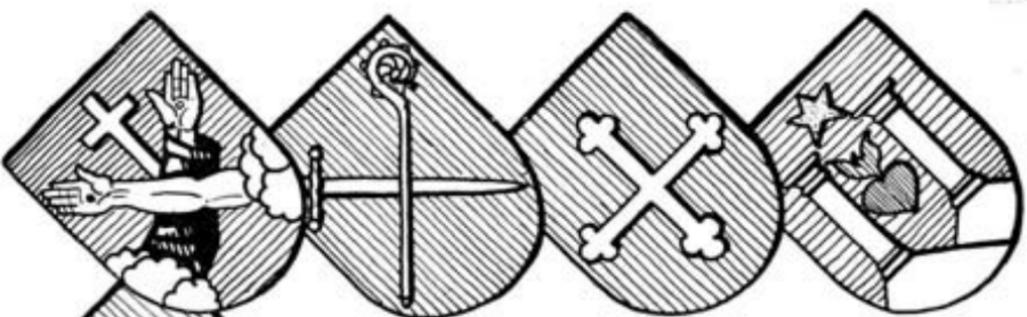


Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010079544

TA 465



P. SULPICE d'Ayent, O. M. C.

LES CAPUCINS EN VALAIS

Deuxième édition
revue et complétée



ST-MAURICE
1939

La couverture du livre indique que les capucins, sous l'égide de l'Évêché de Sion, avec la protection de l'Abbaye de St-Maurice et l'appui du Grand-St-Bernard, ont sauvé le Valais au point de vue religieux et continuent leur action bienfaisante, de leurs bases d'opération, les deux couvents de Sion et de St-Maurice, qui ont appartenu tantôt à la Savoie, tantôt à la Suisse.

On voit ainsi en haut, à la place d'honneur, l'écusson franciscain ; en allant vers la droite les armes de l'Évêché de Sion, de l'Abbaye de St-Maurice et de la Prévôté du Grand-St-Bernard ; en descendant, à partir de l'armoire franciscaine, les armes des villes de Sion et de St-Maurice (qui possèdent un couvent), du canton du Valais, de la Suisse et de la Savoie (pays que les capucins ont évangélisé et auxquels ils ont appartenu ou appartiennent encore.)

LES CAPUCINS EN VALAIS



IMPRIMATUR :

Cum opusculum cui titulus : « Les Capucins en Valais », par le R. P Sulpice d'Ayent, a duobus Ord. nostri censoribus revisum et ut publici iuris fiat commendatum sit, hisce conceditur — servatis de caetero servandis — licentia ut prelo mandetur.

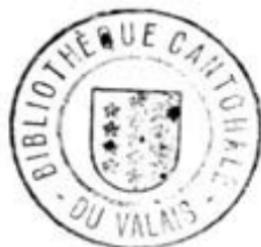
Lucernae, die 18 Augusti 1938

Fr. ARNOLDUS a Liesberg,
O. M. Cap. Min. prov.

IMPRIMATUR :

Seduni die 5 Septembris 1938

Can. G. DELALOYE, V. G.



Crettoz,

P. SULPICE d'Ayent, O. C.

LES CAPUCINS EN VALAIS

Deuxième édition
revue et complétée



IMPRIMERIE RHODANIQUE
ST-MAURICE - 1939

TA 465

PRÉFACE *

« L'Histoire des Capucins en Valais » a été accueillie avec un si vif intérêt que l'édition en est épuisée.

Cette seconde édition sera sans doute la bienvenue. Elle préviendra le reproche formulé, en 1929, lors de la première parution de l'Histoire des Capucins : « Pourquoi nous a-t-on laissé ignorer si longtemps des faits d'une telle importance et qui touchent de si près notre pays et notre religion ? » Ne convient-il pas de connaître et de transmettre à la postérité les admirables faits et gestes de ces vaillants apôtres qui ont conservé au Valais la foi des aïeux, alors qu'elle risquait de sombrer sous les coups redoublés de l'hérésie ?

Sans être esclave des manuscrits, le présent ouvrage reste rigoureusement fidèle à l'histoire en même temps qu'il voudrait être populaire et agréable à lire.

*Nous avons tenu compte des observations qu'on nous a faites et bénéficié de la précieuse collaboration des historiens et de dévoués confrères **. Aux uns et aux autres nous exprimons notre profonde reconnaissance.*

* Les sources, notes, références et justifications ont été reportées à la fin du récit, page 155.

** Tout spécialement M. le Chne Dupont Lachenal, M. J.-B. Bertrand, les Pères Siegfried, François de Sales et Rémi, dont j'ai apprécié l'amabilité.

Situation religieuse en Valais vers 1600

I. Crise de la foi

A la fin du XVI^e siècle, la Suisse était composée de treize cantons : sept catholiques et six protestants. Ils étaient unis par des alliances avec plusieurs Etats voisins, parmi lesquels se trouvait le Valais.

Protagonistes de la Réforme, les Bernois voulaient à tout prix l'imposer au Valais et aux Grisons. Ils agrégèrent ensuite ces pays à la Suisse pour y établir une majorité protestante, et se rapprocher de l'Italie en vue d'y propager l'hérésie².

Gravement atteint par l'ignorance et l'indifférence religieuses, le Valais connut alors les jours les plus sombres de son histoire. L'hérésie avait gagné successivement Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse et Glaris. Elle avait conquis Genève et le Chablais en 1535 et Vaud en 1536. Cherchant à s'infiltrer dans toute la vallée du Rhône, elle avait dès 1529, envahi le district d'Aigle.

La terre valaisanne était accessible à la semence du nouvel évangile pour trois raisons principales.

1. L'enseignement

Les Valaisans envoyaient volontiers leurs enfants aux écoles de Berne, de Zurich et de Bâle. Berne attirait les Haut-Valaisans par son voisinage et la communauté de langue, Bâle par son Université.

Un jeune homme de la contrée de Viège, Thomas Platter, s'était distingué au gymnase de la grande ville universitaire. D'élève, il y était devenu professeur. Près de lui, son fils, Félix, fut élevé à la charge de professeur de la Faculté de médecine. Tous deux dirigèrent vers la célèbre Université de nombreux étudiants du Valais. Cela était assez naturel vu qu'un certain nombre de bourses y avaient été fondées en faveur des étudiants valaisans. Mais cela était néfaste. Formés à ces écoles, les jeunes gens devenaient partisans actifs de la Réforme à laquelle ils intéressaient leurs amis et connaissances.

La nouvelle semence se développait d'autant plus vite qu'elle était cultivée par des pédagogues venus du dehors. Tandis que Thomas Platter, maître d'école à Viège en 1529, travaillait activement à la destruction de l'antique foi³, Jean Breunli, qui avait fait des études théologiques, sectaire acharné, enseignait à Loèche en 1549. Banni en 1557, sa pernicieuse influence lui survécut. Comme pasteur de Bumplitz (1565), il instruisait les enfants que ses amis du Valais lui confiaient. Le doyen Zehender de Berne attribue à ce semeur de zizanie la rapide diffusion du protestantisme à Sion et à Loèche⁴.

A la demande des cantons catholiques, la diète⁵ avait stipulé que les ministres protestants ne devaient pas s'introduire chez les catholiques ; ceux-ci ne devaient pas sortir de leurs paroisses pour assister au prêche, prendre part à la cène ou faire baptiser les enfants. Prescriptions que l'on transgressait publiquement. Pour l'instruction des enfants, on donnait même parfois la préférence aux prédicants que l'on attirait à l'envi dans la place⁶.

Les protestants d'ailleurs se souciaient peu des décisions de la diète qui avait pourtant gracieusement accordé libre passage à ceux d'entre eux qui se rendaient aux bains de Loèche. Et tandis que les novateurs transgressaient les lois sans être inquiétés, les catholiques étaient impitoyablement punis pour la moindre infraction⁷.

Les ministres de Vaud et de Genève venaient à Monthey, à St-Maurice et à Martigny décrier le pape, les évêques et le clergé. Ils cherchaient à persuader les fidèles que le Souverain Pontife avait introduit des lois nouvelles appelées « saints canons », sorte de lois impériales substituées à l'évangile. A les entendre, le pape remplaçait le droit divin par le droit humain et interdisait la lecture de la Bible en langue vulgaire. Il privait ainsi les âmes du pain spirituel contrairement à la volonté du Maître qui a dit : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu ». »

Les catholiques déploraient de voir les matières religieuses confiées à des gens peu consciencieux qui, au lieu de la vérité exposaient leurs élucubrations. Ils altéraient la doctrine traditionnelle par leurs sophismes, tronquaient les textes et commettaient des faux⁹. Bien qu'interdits, les écrits et les bibles calvinistes étaient répandus chez les laïcs, les prêtres et dans les établissements publics. Le magistrat consulaire de Sion, Jean de Platea, ne craignit point de léguer sa bibliothèque aux humanistes protestants de la ville¹⁰.

Si un catholique combattait ce prosélytisme, il était honni et bafoué. L'Abbé Jean Miles (Ritter) de St-Maurice, à son retour du Concile de Trente, avait fait brûler par le bourreau, à Conches et à St-Maurice, quantité de livres hérétiques, ce qui déclencha, contre sa personne et son monastère, les persécutions les plus violentes des seigneurs de Berne. Il en mourut de chagrin¹¹.

Il y avait, au contraire, grande pénurie de livres catholiques soit pour l'enseignement, soit pour la célébration des offices divins¹².

2. L'influence de Berne

Elle fut prépondérante en faveur de la Réforme en Valais. Une alliance, conclue déjà en 1475 entre ces deux pays, fut renouvelée par Matthieu Schinner en 1500. Trente-six ans plus

tard, Valaisans et Bernois s'entendirent pour envahir la Savoie, et la démembrer. Berne lui enleva le pays de Vaud tandis que le Valais s'empara du territoire situé entre St-Maurice, le Léman et la Dranse de Savoie.

Ce succès unit encore plus étroitement Valaisans et Bernois. Ceux-ci redoublèrent d'activité pour propager le protestantisme dans la vallée du Rhône. Les cantons catholiques durent longtemps leur opposer une énergique résistance ¹².

Bonaventure Bonvin, médecin et vice-chancelier d'Etat au milieu du siècle dernier, a trouvé dans les archives de Sion ces détails qui nous révèlent l'audace des novateurs :

« Vers 1550, les Bernois victorieux avaient enlevé dans les quatre mandements (Aigle, Bex, Ollon, les Ormonts) tous les meubles, vases et ornements destinés au service religieux. Ils voulurent agir de même en Valais. Appuyés par les prêtres relâchés, nos Valaisans apostats, élèves des écoles bâloises et bernoises, ils arrivèrent à la tête de 200 Bernois et s'assemblèrent à Pratiferi (alors prairie) pour tenir une réunion dans laquelle ils décidèrent ce qui suit :

1. La nouvelle religion sera mise sur un pied d'égalité avec l'ancienne.

2. Les adhérents de la nouvelle doctrine se feront inscrire dans chaque dizain où l'on aura déjà fait des prosélytes.

3. Les prêtres pourront se marier ; leurs acquêts et fortune n'écherront plus aux églises, mais aux parents.

4. Les droits ecclésiastiques et autres privilèges, y compris ceux de la Caroline ¹³, seront abolis et les prédications des missionnaires cesseront.

5. Les redevances féodales, dîmes et autres droits semblables écherront au fisc et aux dizains respectifs.

6. Les églises seront ouvertes aux deux confessions ; les régentes et les pédagogues enseigneront la nouvelle doctrine.

7. Les jours de fête et de jeûne sont abolis.

Aussitôt après ce décret, la ville de Sion se déclara neutre dans le conflit entre l'ancienne et la nouvelle confession¹⁵.

3. Fléchissement de la discipline ecclésiastique

Atteints par le relâchement général, les membres du clergé s'étaient familiarisés avec la nouvelle doctrine et en acceptaient les adoucissements. Ils étaient peu nombreux ceux qui se dressaient contre la poussée de l'hérésie¹⁶. La situation religieuse devait être bien déplorable à cette époque où les cantons catholiques étaient obligés de rappeler à l'évêque Jean Jordan (1548-1565) et aux représentants du gouvernement qu'ils étaient tenus en conscience de profiter du dimanche pour apprendre aux fidèles l'Évangile, le Notre Père et la Salutation Angélique; puis de veiller à ce que les instructions ne contiennent rien de contraire à l'ancienne foi et de punir les prédicants qui troublaient la paix.

Malgré tout, le mal s'aggravait. Un Mémoire, daté de 1560 et envoyé de Fribourg à Lucerne, disait: « les nobles et les personnes en vue du Valais favorisent la doctrine nouvelle, refusent de suivre les usages catholiques et d'obéir au clergé, déclarent à qui veut l'entendre que, de même qu'ils avaient nommé l'évêque, ils pouvaient également le déposer »¹⁷.

On espérait des temps meilleurs à l'arrivée de Hildebrand 1^{er} de Riedmatten (1565-1604). Mais ce nouvel évêque ne justifia pas la confiance qu'on avait mise en lui. Il manqua totalement de fermeté pour défendre les intérêts de la religion dans une lutte où cependant l'existence du siège épiscopal même était en jeu. Il croyait pouvoir mieux retenir les catholiques et surtout ramener plus sûrement les égarés sous sa houlette en confiant des emplois et des dignités à des individus qui ne pratiquaient pas. Ceux-ci le récompensaient en travaillant à l'isoler toujours davantage de ses fidèles. Son palais était devenu le rendez-vous

des tenants de l'hérésie ; ce qui accrédita le bruit qu'Hildebrand était acquis à la Réforme.

Dans son excessive condescendance, non seulement il n'atteignait pas le but visé, mais il s'aliénait de nombreux amis. Les novateurs abusaient à l'envi de son esprit débonnaire ; ils éludaient ses ordonnances ou les tournaient en ridicule. Par ailleurs, les catholiques s'irritaient d'être seuls à se dévouer tandis que les adversaires de la foi jouissaient des bénéfices.

En plus de son manque d'autorité, on reprochait à l'évêque un faible pour le népotisme. A une heure si critique de son histoire, ce fut grand dommage pour le pays et la religion de ne pas avoir à sa tête un chef énergique et absolument intègre¹⁸.

Aussi le prestige de l'évêque, soit comme pasteur des âmes soit comme prince temporel, avait-il totalement sombré. Les partisans de la Réforme parlaient ouvertement de supprimer le siège du prince-évêque. Dans leur audace, ils allèrent jusqu'à placarder, sur les murs de la cathédrale et du château épiscopal, cette insulte : « Hildebrand de Riedmatten, dernier évêque de Sion ». Il s'agissait, en somme, d'exterminer le clergé et d'abolir le culte catholique. L'évêque Hildebrand lui-même s'est plaint d'avoir été plus d'une fois en danger de mort¹⁹.

Ce triste état de choses était encore aggravé du fait que les chanoines de Sion, cumulant les bénéfices, engageaient à vil prix, pour desservir les paroisses, des prêtres venus du dehors et sans ministère fixe parce que incapables de l'exercer convenablement. En effet, ils savaient tout juste lire et réciter les prières liturgiques ; pas question de prédication pour les adultes ni de catéchisme pour les enfants.

Débarrassés à bon compte du souci du ministère pastoral, les bénéficiaires vivaient selon l'esprit du monde et s'adonnaient à des occupations incompatibles avec leur état. Pendant ce temps, les desservants des paroisses, presque réduits à la misère, laissaient les églises, les ornements et les vases sacrés dans un tel état de négligence que les fidèles en étaient indignés. « Eglises

délabrées, objets du culte insuffisants, offices divins abandonnés » ; c'est en ces termes que les députés catholiques, de passage en Valais (1602), décrivent la situation religieuse dans la correspondance qu'ils adressent à leurs familles. Et cette description n'était que trop conforme à la réalité.

La ville de Sion comptait environ 1200 personnes en âge de communier. Trois ou quatre femmes seulement assistaient à la messe le dimanche. Les hommes brillaient par leur absence. Même le jour du renouvellement de l'alliance catholique, le 30 octobre 1602, on vit les députés, qui s'étaient rendus en procession à l'église, s'éclipser, pendant la messe, les uns après les autres jusqu'au dernier. (*Unus post unum, nec remansit unus.*)

Aux grandes solennités, où l'on conservait encore l'habitude d'aller à l'église, il se passait, pendant les cérémonies religieuses, des scènes rien moins qu'édifiantes. Les hommes surtout se comportaient comme s'ils se fussent trouvés, non dans un lieu saint, mais sur le pré de foire, chapeau sur la tête et mimant, au son de l'orgue, des gestes ridicules.

En maints endroits, les desservants des paroisses avaient reçu l'ordre d'omettre au « Confiteor » les noms de la Sainte Vierge et des saints. Ils permettaient de contracter mariage devant un simple notaire, en présence des délégués des parents. Ils ne donnaient plus le viatique aux malades, ni l'Extrême-Onction. Ils administraient les sacrements de pénitence et d'eucharistie avec si peu de respect et de dignité que l'on pouvait suspecter même leur foi. Les cantons catholiques avaient engagé les dizains à congédier de tels prêtres. Mais on préférait les tolérer avec leurs défauts plutôt que d'être totalement privé des secours de la religion²⁰.

Pour être moins surpris d'une si étrange situation, il est bon de savoir que le Concile de Trente, le vrai Réformateur au XVI^e siècle, ne fut reconnu officiellement par l'évêque de Sion et par les chanoines de la cathédrale et de l'église de Valère que le 30 avril 1622²¹. Voilà pourquoi ses décrets relatifs à la réfor-

me du clergé et à la création de séminaires pour la formation des candidats au sacerdoce étaient restés jusqu'alors lettre morte pour le Valais.

L'autorité civile était représentée, sinon par des protestants notoires, du moins par des catholiques relâchés qui avaient abandonné toute pratique religieuse ; ce qui favorisa grandement l'expansion de l'hérésie dont les principaux centres étaient Sion et Loèche.

Sion comptait quelque 200 membres recrutés, en grande partie, dans les familles les plus influentes : Waldner, Amhengart, In-Albon. Même des parents de l'évêque s'y trouvaient. Un de ses cousins, Jean de Riedmatten, était le porte-parole de la communauté à la tête de laquelle se distinguait le Dr Antoine Weiss.

A Loèche, les chefs de l'hérésie portaient des noms distingués tels que : Ambuël, Allet, Gabriel, Mageran, Schwyter ⁷².

Les Réformés avaient une organisation religieuse rudimentaire. Ne pouvant pas encore obtenir des ministres attitrés, ils se contentaient, pour le culte, de la lecture de la Bible en commun. Ils allaient recevoir la cène sur le territoire de Berne où ils apportaient aussi les enfants à baptiser. Leur protestantisme était fort élastique. Ils ne se considéraient pas comme liés par la Confession Helvétique de 1566. Malgré les assauts de l'erreur, ils restaient apparentés aux bons catholiques par l'invocation de la Sainte Vierge et des saints. Tout en admettant le principe protestant que « la foi seule nous sauve », ils reconnaissaient la nécessité et l'utilité des bonnes œuvres. Ils prétendaient même que leur religion était en tout point conforme à l'ancienne foi chrétienne et catholique dans laquelle ils voulaient résolument persévérer.

Ces fluctuations doctrinales faillirent jeter la brouille dans leurs rangs. Ceux de Loèche accusaient leurs coreligionnaires de Sion d'aller trop vite en besogne et d'exciter inutilement l'animosité de l'évêque. Les Sédunois, par contre, prétendaient que

ceux de Loèche manquaient d'énergie et de décision²³. Bref ! ni catholiques, ni protestants : voilà ce qu'étaient devenus les descendants de ceux que le pape Jules II avait décorés du titre glorieux de « défenseurs de l'Eglise ».

D'autre part, les Réformés annonçaient à cor et à cri que tous les hommes au-dessus de 18 ans prendraient part à la prochaine assemblée générale convoquée par le bailli et décideraient, à la majorité des voix, quelle serait à l'avenir la religion du pays : la papiste ou la calviniste²⁴.

Ce déplorable état de choses que nous venons de décrire n'était pas exclusif au Valais. Il était plus ou moins général. A leur arrivée à Fribourg en 1607, les capucins se trouvèrent en face des mêmes misères²⁵. Lorsque saint Charles Borromée vint visiter le Tessin et les cantons primitifs, il dut sévir contre les mêmes abus qu'il avait rencontrés à Rome et qu'il déplorait à Milan.

Sombre page dans l'histoire de l'Eglise ! Les chrétiens les plus gangrenés, passant à l'hérésie, se hâtèrent de supprimer le célibat, les couvents et tout ce qu'il y a de gênant dans la discipline ecclésiastique. Les autres, grâce à la réforme partie du Concile de Trente, furent réveillés de leur torpeur et ramenés à la pratique intégrale de la foi.

En Valais, après quelques essais de réforme catholique, la mission de régénérer la vie spirituelle fut confiée par la Providence aux capucins que nous verrons bientôt à l'œuvre.

II. Essais de réforme catholique

Dès qu'il eut connaissance de la crise de la foi en Valais, *le Saint-Père* s'efforça d'y porter remède.

Grégoire XIII (1572-1585) envoya un légat. Mais le châtelain de Sion, le Dr Antoine Weiss, l'âme de la coalition protestante, lui interdit l'entrée de la capitale. Mgr Bonhomini dut tout sim-

plement s'en retourner. Il est vrai que Sion regretta son geste plus que discourtois : une délégation se rendit à Lucerne présenter des excuses au nonce. Elle fut reçue froidement. Du reste, les vrais coupables n'y parurent point²⁶.

Clément VIII (1592-1605), informé de l'état lamentable de la religion en Valais, fit appel au nonce de Turin, à l'évêque de Genève, au P. Chérubin, capucin, supérieur de la Maison de Thonon, et aux cantons catholiques. Il voulait à tout prix endiguer le torrent de l'hérésie et l'empêcher de déborder sur l'Italie. Dans une audience accordée au P. Chérubin, célèbre par son activité contre le calvinisme²⁷, Clément VIII lui recommanda vivement d'évangéliser le Valais, envahi par l'hérésie et son funeste cortège d'erreurs et de vices. Il lui déclarait sans ambages : « Je tiens ce pays pour perdu si l'on ne se hâte d'arrêter les progrès que l'hérésie y fait tous les jours. Et cependant j'estime de la plus grande importance pour la religion en général et pour le Saint-Siège en particulier qu'on y conserve la foi catholique. »

Les cantons catholiques redoublèrent leurs efforts, pendant un siècle, pour conserver au Valais sa religion traditionnelle. Depuis le renouvellement de l'alliance de 1529, leurs délégués mirent tout en œuvre soit pour amener l'évêque et les magistrats à remédier aux abus contraires à la foi, soit pour réformer le clergé et travailler au recrutement sacerdotal, soit pour introduire les capucins ou les jésuites, soit pour faire admettre le nouveau calendrier etc. Sans se laisser abattre par les insuccès réitérés, ils multiplièrent leurs démarches jusqu'au triomphe définitif de la cause catholique. Notre pays leur doit une éternelle reconnaissance.

Le duc de Savoie également mérite notre gratitude. Aux manœuvres des ministres, accourus de Lausanne et de Genève, ce prince, fervent catholique, opposait efficacement la prédication des Pères capucins de la Savoie²⁸.

Saint François de Sales, évêque de Genève, ne déploya pas moins de zèle pour assurer le triomphe de la bonne cause. Ce



Le capitaine
Antoine de Quartéry

fut lui qui introduisit les capucins en Valais par l'entremise d'Adrien de Riedmatten, alors Grand Doyen de la cathédrale de Sion et Abbé commendataire de St-Maurice. Lorsque ce dernier devint évêque, François de Sales le pria instamment d'user de tout son crédit auprès de l'Etat souverain du Valais pour installer définitivement les capucins dans la partie romande du diocèse. A son avis, c'était le meilleur moyen d'assurer aux populations une solide instruction morale et religieuse, de rétablir la dignité du culte et d'extirper l'hérésie.

Voyons comment les capucins ont rempli leur mission et exercé leur apostolat :

Avant la fondation des couvents.

Depuis leur établissement dans le pays.

Après le changement de Province.

PREMIERE PARTIE

Avant la fondation des couvents

LA GRANDE CROISADE

I. Dans le Bas-Valais

A la suite des pressantes recommandations du Père commun des fidèles, le Chapitre provincial de la Province de Gênes, à laquelle la Savoie était incorporée, envoya, en 1601, au P. Chérubin à Thonon, le P. Maurice Gambarino de la Morra (Italie)²⁹ et d'autres missionnaires encore, l'année suivante. L'arrivée de ces renforts permit au P. Supérieur de mander à St-Maurice le P. Augustin Pelletta d'Asti en vue de s'entendre avec le noble et pieux chevalier Antoine de Quartéry sur les moyens à prendre pour pénétrer dans la vallée du Rhône³⁰.

Depuis longtemps, de Quartéry gémissait sur le sort de son pays aux prises avec l'hérésie, l'impiété et la corruption. Il tressaillit de bonheur à la vue de ce disciple du Pauvre d'Assise. Avec d'autres Valaisans, parmi lesquels le capitaine Chrétien de Riedmatten, il avait assisté, en 1600 et 1602, aux Quarante-Heures à Thonon et gagné l'indulgence du Jubilé. Ayant vu les capucins à l'œuvre, ensemble, ils les prièrent de venir au secours du Valais qui risquait, assuraient-ils, de sombrer dans l'hérésie, malgré son passé profondément religieux.

Pour répondre à cette demande, le P. Augustin fut envoyé en Valais avec, comme collaborateur, le P. Sébastien³¹.

Très heureux de l'arrivée des capucins, le capitaine de Quartéry n'était cependant pas sans inquiétude. Il leur conseilla, par prudence, de ne pas s'avancer en plein pays, mais de le con-

quérir par étapes. « Les Bernois et les prédicants d'Aigle et de Bex, dit-il, ont tellement décrié les capucins chez nous, le peuple est si excité et prévenu contre eux qu'il menace de les tuer, s'ils osent venir prêcher ; car l'esprit qui anime les hérétiques est un esprit de faction, de cabale et de mépris de tous les ordres religieux. » Il affirmait aussi que les Pères devaient motiver leur présence en Valais par la quête du Jubilé de Thonon en faveur des nouveaux convertis. De plus, les missionnaires auraient soin de se munir d'un sauf-conduit du gouvernement pour mettre en sûreté le produit de la quête s'élevant à trois ou quatre mille écus. Les calvinistes parlaient de soixante mille écus. Exagération évidente. A cela s'ajoutait la rumeur selon laquelle les Genevois allaient envahir Thonon pour s'emparer de ce trésor.

1. Dans le mandement de Monthey

Les missionnaires entrèrent en Valais au mois de juillet 1602³². Ils séjournèrent dix jours à St-Gingolph dans une maison de l'abbaye d'Abondance. Pendant ce temps, ils prenaient leurs repas à l'auberge de la localité, où ils revenaient chaque soir pour obvier aux cabales de la partie hostile de la population qui les accusait de susciter des troubles et des divisions.

D'après les renseignements fournis par le P. Augustin à l'Abbé d'Abondance, les paroissiens de St-Gingolph, invités à venir les entendre prêcher le matin, refusèrent net sous prétexte que leur pauvreté les obligeait à travailler aux champs longtemps avant le jour. En présence d'une telle obstination, les missionnaires quittèrent le village et s'en allèrent dans la direction de Monthey tout en évangélisant les localités qu'ils traversaient.

Le pays passait par une terrible crise religieuse. Certaines paroisses n'avaient pas de curé. Là où se trouvait un prêtre, la messe n'était célébrée que le dimanche, parfois aussi les jours de fête. Les offices divins laissaient beaucoup à désirer. Les

Pères disaient régulièrement la messe et adressaient en même temps de pressantes exhortations aux fidèles qui se rendaient chaque jour plus nombreux à l'église. Goûtant la parole des missionnaires, ils prièrent leurs curés d'octroyer aux Pères pleine liberté pour la prédication. Cette permission fut gracieusement accordée si bien que les Pères prêchaient d'ordinaire jusqu'à trois fois les dimanches et fêtes et deux fois les autres jours.

Malgré la charge d'un ministère écrasant, ils vivaient en dignes fils du Poverello d'Assise. Leur couche : un peu de paille sur la terre nue ; leur pitance : du pain et du vin. Si des personnes généreuses leur servaient du fromage et quelque autre extra, ils craignaient de faire grand festin et de s'adonner à la bonne chère.

Ce genre de vie tout apostolique, assaisonné de séraphique courtoisie et amabilité, leur gagna bientôt l'estime et la pleine confiance de la population.

Deux mois après leur entrée en Valais, ils furent appelés à *Monthey* par le gouverneur Antoine Lengmatter. Ils logèrent d'abord chez un particulier. Après quelques jours de prédication, ils firent visite aux principaux habitants de la localité. Ceux-ci furent si édifiés de la parole ardente et de la sainte conduite des missionnaires qu'ils leur offrirent une résidence, appelée hospice. Ils voulaient même les libérer de tout souci matériel. Les Pères acceptèrent l'hospice avec reconnaissance, mais déclarèrent vouloir vivre d'aumônes, conformément à leur état. Cet accueil sympathique n'empêcha pourtant pas quelques écervelés, excités par les hérétiques, d'accabler d'insultes les missionnaires ; ce qui obligea le gouverneur à leur donner des gardes quand ils prêchaient en public.

Comme on les appréciait toujours davantage et que, partout, ils étaient attendus avec impatience et reçus avec enthousiasme, ils passaient d'une localité à l'autre, à l'exemple du divin Maître, pour annoncer la bonne nouvelle et exercer le ministère.

Le zèle apostolique du P. Sébastien était servi par une robuste constitution. Ses poumons vigoureux et sa forte voix lui permettaient de se faire entendre facilement sur les places publiques.

« Au milieu de bien des privations, dit le P. Augustin, nous jouissions d'abondantes consolations spirituelles à la vue du changement qui s'opérait dans les âmes. »

2. Dans la contrée de St-Maurice

a) *Premiers sondages.*

De Monthey, les capucins allèrent un jour à St-Maurice vénérer les reliques des Martyrs thébains dans la chapelle du Trésor, ainsi nommée parce qu'elle contient, encore actuellement, de nombreuses reliques et des vases très précieux. Ils profitèrent de leur passage dans l'antique bourgade pour sonder les dispositions de ses habitants. Ils furent reçus avec beaucoup d'empressement et d'amabilité par les chanoines. M. de Quartéry n'osait pas encore, par prudence, les patronner ouvertement. Il les secondait de sa sympathie et de ses conseils.

Après deux prédications du P. Sébastien, les missionnaires rentrèrent à Monthey. Leur expérience n'avait pas été défavorable. Le dimanche suivant, ils étaient de nouveau à St-Maurice. Le P. Sébastien y prêcha quatre fois, à la grande satisfaction de son auditoire. Aussi fut-il invité à prendre la parole le lendemain, 22 septembre, fête de Saint Maurice (1602).

Pour retenir plus longtemps les missionnaires, il fallait l'agrément de l'Abbé, qui était alors Adrien de Riedmatten, neveu de l'évêque Hildebrand, en même temps que son Grand Vicaire et doyen de la cathédrale. Comme il était momentanément absent, les chanoines se chargèrent d'intervenir auprès de lui pour faire accueillir les capucins à l'abbaye²².

L'Abbé devait rentrer pour recevoir la députation catholique,

composée de quatorze délégués des VII cantons, qui, avec leur suite, chevauchaient vers Sion, où ils allaient renouveler l'alliance conclue avec le Valais en 1533. A l'arrivée de l'Abbé, les capucins se trouvaient à table à l'abbaye. Ils s'empressèrent de lui offrir leurs hommages et le prièrent de les autoriser à rester quelque temps au monastère et à prêcher dans son église. Un peu contrarié de cette requête, l'Abbé leur souhaita la bienvenue dans sa maison et leur permit de prêcher, mais non d'une façon habituelle ; il n'aurait pas osé le faire sans le préavis des hauts conseillers de la ville de Sion qui étaient presque tous hérétiques ou favorables à l'hérésie. Les missionnaires devaient donc regagner chaque soir leur domicile à Monthey.

b) *Les députés catholiques.*

Un soir, dans le calme de la chapelle des Martyrs, les missionnaires demandaient à Dieu la conversion du pays. Soudain, vers la quatrième heure de la nuit, Antoine de Quartéry vint leur annoncer tout joyeux l'arrivée des députés qui, sur la demande de l'Abbé, devaient souper et loger chez lui. Il invita les Pères à se présenter à ses hôtes auxquels ils étaient annoncés. Les députés les reçurent très aimablement, car ils considéraient la présence de ces Religieux à St-Maurice comme un heureux présage du succès de leur commune entreprise : le maintien de la vraie foi en Valais.

Les Pères exposèrent leurs projets d'apostolat et ne cachèrent point la déception que l'Abbé leur avait causée. En les assurant qu'ils obtiendraient de lui l'autorisation de se fixer à St-Maurice, les ambassadeurs dirent aux missionnaires : « Préparez-nous un bon sermon pour la messe solennelle à laquelle nous assisterons demain. »

Le P. Sébastien fit un magistral sermon sur la primauté de S. Pierre et de ses successeurs et sur l'indéfectibilité de l'Eglise catholique. Comme tout le monde désirait voir le cortège de cette célèbre ambassade, il y eut foule à l'église de l'abbaye.

Tous, ignorants et lettrés, furent enchantés du sermon du capucin.

« La protection des députés suisses, dit le P. Pelletta, nous valut celle du R^{me} Abbé. A leurs prières, celui-ci nous garda à St-Maurice et nous donna deux chambres à l'abbaye, dans la maison du sacristain, où il faisait apporter tous les jours, à dîner et à souper, à chacun de nous sa portion congrue comme aux chanoines. ³⁴ »

Les députés dînèrent, ce jour-là, à l'abbaye. Le lendemain, de grand matin, ils voulurent encore entendre une messe, célébrée par un Père. Comme l'assistance paraissait nombreuse, l'officiant prêcha. Avant de se mettre en route, les députés conseillèrent aux capucins de les accompagner à Sion, où ils les feraient prêcher à la cérémonie du renouvellement de l'alliance. Les Pères accédèrent à leur désir. Mais les mauvaises dispositions des dirigeants sédunois les obligèrent de rentrer aussitôt à St-Maurice.

Tout d'abord l'Abbé commendataire n'avait pas osé protéger ostensiblement les missionnaires. Maintenant, il leur était en tout point favorable. Voici le témoignage du P. Augustin Pelletta : « L'Abbé craignait, en nous protégeant, de se compromettre auprès des seigneurs attachés au parti calviniste et de perdre leurs suffrages à l'élection, envisagée comme prochaine, d'un nouvel évêque, son oncle étant infirme et âgé. Il ne l'avait pas dissimulé aux députés des cantons. Mais ceux-ci, pour le guérir de cette vilaine crainte, lui dirent que, s'il refusait de soutenir énergiquement la cause catholique et de nous protéger ouvertement, ils feraient tous les efforts à Rome pour empêcher, au cas où il serait élu, d'obtenir les bulles de confirmation. Ils dénonceraient sa lâcheté et jetteraient la suspicion sur sa doctrine, puisqu'il refusait d'opposer, dans la personne de ces zélés missionnaires, une digue aux flots envahissants de l'hérésie. »

Ces énergiques remontrances opérèrent en l'Abbé une complète transformation. Dès lors, les Pères furent traités en amis et logé-

rent sous le toit du sacristain. En outre, l'Abbé leur assigna un terrain qu'ils pouvaient cultiver. Mais les Pères n'en usèrent pas, vu qu'ils vivaient d'aumônes. En effet, pour mener une vie plus conforme à leur état, ils renoncèrent à prendre les repas à l'abbaye et se mirent à quêter leur nourriture en ville. Ce qui leur gagna les sympathies de la population.

c) *Fructueux ministère.* †

Comme pratique religieuse, les habitants de St-Maurice ne connaissaient plus que l'assistance à la messe. La vie chrétienne était tout à fait anémiée par suite de l'ignorance et de la conduite peu digne du clergé. L'Abbé, pieux et zélé, ne pouvait compter que sur trois ou quatre chanoines pour partager et défendre ses idées. En voulant sévir contre les abus et réformer ses sujets, il souleva une si violente opposition qu'il aurait été contraint de résigner sa charge si l'autorité civile ne l'avait pas secouru ²⁵.

En relations suivies avec les hérétiques des alentours, la population de St-Maurice était farcie de préjugés nombreux et tenaces. Une trentaine de familles les plus en vue professaient ouvertement le calvinisme. Elles recevaient régulièrement la visite des ministres de Bex, d'Aigle et des autres localités voisines. Ces semeurs d'hérésie s'introduisaient dans les familles, prenaient part aux divertissements et aux repas, organisaient des réunions. Tout en conservant de nombreux vestiges de son glorieux passé, la ville de St-Maurice gisait dans la déchéance et l'abjection. C'était pitié de voir tant de désordres dans une cité naguère si illustre.

La première personne qui s'adressa aux Pères missionnaires fut une sœur du capitaine de Quartéry. Elle les supplia d'entendre sa confession en cachette pour ne pas s'exposer à la risée publique. Cette timide démarche donna lieu, entre les missionnaires et la pénitente, au dialogue suivant :

« — Dans quelle intention demandez-vous à vous confesser ?

— Dans l'intention d'obtenir la rémission de mes péchés.

— Vous vous attendez sans doute à recevoir une pénitence ?

— Certainement !

— Eh bien ! pour pénitence, nous vous ordonnons de vaincre la fausse honte et de vous confesser à l'église au vu et au su de tout le monde. Votre exemple attirera un grand nombre d'âmes aux sacrements. Vous provoquerez de nombreuses conversions et vous acquerrez beaucoup de mérites. »

Elle se laissa persuader et suivit le conseil donné. Son exemple, en effet, fut entraînant. Bientôt le nombre des pénitents devint tel que les missionnaires, absorbés par la prédication et les confessions, avaient à peine le temps de prendre leurs repas. La plupart des fidèles faisaient des confessions générales avec tant de componction qu'ils versaient d'abondantes larmes et prenaient les résolutions les plus énergiques. Ils ressemblaient à des malades revenus d'une longue léthargie ou à des aveugles recouvrant tout à coup la vue.

Dans l'espace de trois mois, il se produisit un si grand changement des mœurs que chacun disait : « Dieu nous a envoyé du paradis des anges pour nous montrer le ciel et des apôtres pour nous en indiquer le chemin. »

Ces apôtres étaient en si haute estime qu'à leur passage on se mettait à genoux. Pour leur permettre de se vouer entièrement au salut des âmes, on chargea un homme de faire la quête à leur place.

L'empressement à entendre les sermons et les catéchismes était tel que la spacieuse église de St-Sigismond se remplissait les jours d'œuvre comme les dimanches. L'activité des missionnaires tenait du prodige. Le 26 novembre 1602, le P. Augustin écrivait à l'Abbé d'Abondance : « Je suis continuellement occupé avec les Bernois (actuellement Vaudois) qui viennent ici remplir leurs devoirs religieux. Il y a peu de jours, je suis parvenu à faire admettre le libre arbitre à un bavard d'une ville voisine. Depuis, il a envoyé ses deux fils ici dans une école dont le maître est un bon catholique. »

Le P. Sébastien donnait à domicile des conférences aux hérétiques et avait des entretiens spirituels avec les catholiques. Les jours de fête et de marché, alors que les hérétiques accouraient nombreux, il prêchait sur la place publique. En novembre 1602, après un sermon particulièrement touchant sur l'Eglise romaine et le Saint Sacrement, les auditeurs rendaient grâce à Dieu en joignant les mains et en disant tout haut leur joie et leur admiration. Les dimanches et fêtes, il arrivait au Père Sébastien de desservir jusqu'à trois stations³⁴. Par exemple, il prêchait le matin à St-Maurice, l'après-midi à Massongex et le soir à Monthey. Il y restait pour dire la messe et prêcher le lendemain matin. Les Pères s'intéressaient tout particulièrement à cette bourgade en reconnaissance du bienveillant accueil qu'ils y avaient trouvé lors de leur arrivée dans le pays.

Les missionnaires travaillaient uniquement pour la gloire de Dieu qui fécondait de sa grâce leurs labeurs incessants. Soit à St-Maurice, soit à Monthey les âmes se sentaient soulevées par un souffle puissant et la vie chrétienne reflourissait. La plupart des fidèles célébrèrent la fête de Noël 1602 par la pieuse assistance aux offices et une fervente communion. Les cœurs jubilaient en savourant la paix promise aux âmes de bonne volonté. L'erreur fondait comme neige au soleil. A St-Maurice, il ne restait plus que trois familles qui n'avaient pas encore abjuré l'hérésie.

Tout en confirmant dans la foi les fidèles de Monthey et de St-Maurice, les missionnaires profitèrent, comme il sera raconté plus loin, d'une occasion favorable pour se rendre à St-Maurice-de-Lacques sur Sierre. Mais ils y furent tellement molestés par les Bernois qu'ils durent bientôt rentrer à St-Maurice d'Agaune. La Providence les voulait encore dans le Bas-Valais pour défendre la doctrine de l'Eglise, raffermir les âmes et abattre l'orgueil et l'insolence des prédicants de la Réforme.

En effet, ayant appris que les Pères se trouvaient dans le dizain de Sierre, le ministre de Bex s'empressa de se rendre à

St-Maurice pour déblatérer contre eux et semer la zizanie dans le champ qui venait d'être défriché au prix de tant de travail et de peine. Il affirmait que les capucins, faux prophètes, n'enseignaient que l'erreur et le mensonge et il se faisait fort de démasquer un jour, dans une conférence publique, en présence de toute la ville, leur ignorance et leur imposture.

Les Pères relevèrent ce défi et laissèrent le ministre libre de fixer la conférence à St-Maurice ou à Bex. Mais ce faux brave n'eut pas plus tôt appris le retour des missionnaires que l'envie de la controverse lui passa. Bien que gonflé de fierté et de confiance en lui-même, il n'osa pas se mesurer avec eux. Ayant mieux à faire que de courir après un poltron, les Pères partirent pour Martigny.

3. Dans la région de Martigny

a) *A Martigny.*

Martigny était entièrement gagné à l'erreur calviniste. La corruption des mœurs allait de pair avec l'hérésie. Le nom même de l'Eglise romaine et du Pape y était abhorré. Une haine aveugle poursuivait tout ce qui touchait à la religion catholique. Dans un tel milieu, les missionnaires eurent beaucoup à souffrir. Mais rien ne parvint à lasser leur patience et leur charité. A l'endurcissement et à l'obstination, ils opposaient la prière, le zèle, l'exhortation, le bon exemple. Aux injures et aux coups, ils répondirent par leur héroïque dévouement et finirent par désarmer leurs adversaires.

Revenus enfin de leurs égarements, les habitants de Martigny, confus de leur conduite passée, sollicitèrent, avec de touchants témoignages de repentir, le pardon des missionnaires. Bien plus, ils les eurent, dès lors, en telle vénération qu'ils rivalisèrent de zèle pour s'entretenir avec eux, leur ouvrir leurs demeures et les soutenir de leurs aumônes.

Profitant des excellentes dispositions des fidèles, les Pères

s'empressèrent d'accomplir auprès d'eux les besognes les plus urgentes : démasquer les artifices des ministres protestants, abattre l'échafaudage d'erreurs et de préjugés amoncelés par l'hérésie, inculquer aux âmes l'horreur du mensonge et du mal, l'amour de la vérité et de la vertu.

Pendant les deux ou trois mois de leur activité à Martigny ²⁷, les Pères faisaient chaque jour une instruction et un catéchisme dans l'église paroissiale. Les jours de marché, le P. Sébastien, selon sa coutume, prêchait sur la place publique, où la foule se pressait pour l'entendre.

Le P. Augustin a noté quelques particularités de ce ministère à Martigny. Laissons-lui la parole :

« Nous prêchions souvent les jours de foire et de marché, qui attiraient une foule d'hérétiques. Un jour que parmi ces derniers se trouvaient aussi plusieurs ministres, j'engageai le P. Sébastien à prêcher sur la place du marché, espérant bien que sa parole ne resterait pas stérile, mais contribuerait à dessiller les yeux de ces aveugles ou, du moins, à raffermir dans la foi les catholiques chancelants. Sur mon conseil le Père résolut de parler du culte que nous devons rendre aux Saints. C'était un de ses meilleurs sermons.

Alors je m'entendis avec des prêtres de nos connaissances et avec quelques marchands savoyards de nos amis pour dresser une espèce de chaire sur des tréteaux. Les marchands catholiques eurent soin de nous avertir qu'ils ne répondaient pas de notre vie si nous mettions le projet à exécution. « La plus grande partie de la foule, disaient-ils, est hérétique. Puis, il se trouve parmi ces gens nombre de ministres qui ne manqueront pas de pousser le peuple à des excès. »

Sans me laisser intimider par ces dires, je montai dans la chaire improvisée et m'écriai de toutes mes forces : « S'il en est parmi vous qui désirent entendre la parole de Dieu, qu'ils s'approchent ; nous allons la leur annoncer ! »

Alors le P. Sébastien commença son sermon en ces termes :

« Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ a dit à ses apôtres : Ce que vous aurez entendu à l'écart, en secret, publiez-le sur les toits et les places publiques. C'est pourquoi, mes amis, ne soyez pas étonnés de me voir aujourd'hui prêcher en ce lieu. »

Après ce début pathétique, l'orateur garda si longtemps le silence que je crus, et tous les auditeurs aussi, qu'il ne pouvait plus continuer. De fait, la vue d'un si nombreux auditoire et la présence de tant d'hérétiques excités par leurs ministres l'avaient un moment déconcerté. Il se ressaisit, ranima son courage et prêcha sur les notes de la véritable Eglise. Sa parole chaude, sa voix forte et vibrante étaient servies par une âme d'apôtre à la mémoire prodigieuse. Il prouva que les notes de la véritable Eglise ne conviennent qu'à l'Eglise romaine, seule indéfectible, parce que établie sur le roc inébranlable de Pierre. Il exposa son sujet avec tant de sagacité et d'onction que je ne l'avais jamais entendu si bien parler. Je le croyais en extase. Dieu sait que ce que je dis est vrai.

L'instruction dura plus d'une heure et demie. Ensuite, avec nos besaces et nos petits barils, nous nous acheminâmes, tout en quêtant, vers le Bourg où avait lieu la foire. Les gens que nous rencontrions se mettaient à genoux, imploraient notre bénédiction et, eux-mêmes, bénissaient nos pieds qui nous avaient conduits parmi eux pour faire luire à leurs yeux la lumière de la foi.

Comme nous allions les quitter pour rentrer à St-Maurice, ces braves gens ne pouvaient se résigner à nous voir partir. Nous eûmes grand-peine à nous en séparer et fûmes obligés d'accepter la compagnie de deux d'entre eux qui voulaient absolument nous escorter pour nous protéger au besoin. Nous pûmes ainsi congédier les autres.

Dès que je me trouvai seul avec le P. Sébastien, je m'empresai de lui demander : — Comment se fait-il que, devant prêcher sur le culte des Saints, vous n'en ayez pas dit mot ?

— Mon cher confrère, telle était bien mon intention ; mais

il me prit, tout à coup, un si grand étourdissement que j'ai complètement perdu le souvenir de mon sujet. Revenu à moi, j'ai prononcé la première instruction que le Seigneur m'a mise sur les lèvres. Je me rappelle du début. Quant au reste, j'étais si hors de moi que je ne savais ce que je disais et je vous assure que je n'en sais encore rien à l'heure actuelle.

Comme je le félicitais de son sermon plein de l'onction du Saint-Esprit, il me répondit : « A Dieu seul en soit toute la gloire ! Puissions-nous avoir un jour à le remercier des fruits obtenus pour la conversion des pécheurs et l'édification des fidèles ! »

C'est aussi à Martigny que le P. Augustin eut une controverse avec une dame de soixante ans, douée de beaucoup d'esprit, grande bavarde et acharnée calviniste. Par ses discours séduisants, elle faisait plus de tort aux catholiques peu avertis que plusieurs ministres par leurs déclamations. Ici encore, écoutons le P. Augustin Pelletta.

« Le curé de la paroisse nous disait : Cette femme, jusqu'ici, a tenu tête à tous les prédicateurs. Si vous parveniez à la convertir, vous porteriez, par le fait même, le coup mortel au parti calviniste chez nous.

Un jour le curé l'aperçut au milieu d'un groupe de femmes les plus notables de la localité. Il vint me prier de le suivre pour aller lier conversation et commencer une discussion avec elle. Feignant donc d'entreprendre une promenade, nous passâmes devant le groupe en le saluant gentiment. Notre fameuse comère, qui me connaissait, rendit le salut et m'interpella :

— Père Pelletta, où allez-vous ?

— Dans le voisinage demander l'aumône.

— Vous n'avez pas besoin d'aller plus loin. Nous aussi, nous voulons vous faire la charité et ne vous laisser manquer de rien.

— A Dieu ne plaise de refuser des offres si honorables et si généreuses.

Alors, elle me fit asseoir, puis, malicieuse et souriante, elle dit :

— Père Pelletta, vous qui êtes encore jeune et beau garçon, ne feriez-vous pas bien de vous marier comme le font nos ministres ?

— Sans doute, Madame, je pourrais facilement trouver, comme eux, une belle cavale qui me porterait droit en enfer. Mais, appelé à l'état religieux, où l'on fait vœu d'observer les conseils évangéliques, j'espère, avec la grâce de Dieu, rester fidèle à ma vocation. Notre-Seigneur n'a pas conseillé à ses disciples des choses impossibles à observer.

Elle me répliqua : Votre religion méprise et défend le mariage ; elle ne peut donc pas être la véritable.

Alors je me levai et, m'adressant à toutes les personnes présentes, je m'écriai : Mesdames, vous êtes témoins que votre compagne répond à ma courtoisie par la grossièreté et me traite de bâtard.

La rougeur au front, elle protesta : Jé n'ai jamais ni pensé ni affirmé une chose si offensante pour vous.

— Mais, Madame, n'est-ce pas ce que vous affirmez en accusant notre Eglise d'interdire le mariage. Si le mariage est défendu aux catholiques, ma mère n'était pas la femme de mon père, elle n'était que sa concubine.

— En disant que votre religion défend le mariage, je n'ai pas voulu parler des séculiers comme votre père, mais des Religieux comme vous.

— Madame, avez-vous votre Bible ?

— Non, je l'ai laissée à la maison.

— Vous qui ne tenez qu'à la Bible, vous connaissez sans doute ces paroles du Christ : « Il y a des eunuques qui se réduisent volontairement à cet état à cause du royaume des cieux. » Que dites-vous de ce passage de l'Évangile ? Comment l'entendez-vous ?

— Ce passage ? Il est tout nouveau pour moi. Je ne me sou-

viens pas de l'avoir lu. Je n'ai jamais entendu nos ministres en expliquer le sens.

— Eh bien, Madame, en attendant que je vous en donne l'explication véritable, souffrez que je vous dise que le démon de l'erreur vous fascine et vous trompe, lorsque vous avancez que notre Eglise défend le mariage. La vérité est que dans notre Eglise comme dans la vôtre, les maris doivent s'abstenir de toute autre femme que de la leur. Qu'en pensez-vous ?

— Je trouve cela conforme à la raison et à la conscience.

— Eh bien ! nous, ecclésiastiques, épris de la beauté de l'Eglise, nous désirons l'avoir pour épouse unique. Nos prélats, qui sont nos pères spirituels, nous disent : Si vous voulez cette chaste beauté pour épouse, promettez-lui de lui rester fidèles et de n'aimer qu'elle. Ce n'est donc pas l'Eglise qui interdit le mariage, c'est moi-même qui ai volontairement et joyeusement choisi le célibat. »

Ainsi prit fin la conversation et nous nous quittâmes en bons termes. Le lendemain, cette femme vint m'accoster en me disant :

« Père Pelletta, pendant la nuit, j'ai réfléchi à notre discussion d'hier. Il me semble vraiment que nos ministres calomnient votre Eglise ou, du moins, en exagèrent les torts. Je voudrais me renseigner auprès de vous sur les vœux, les conseils évangéliques, le culte des images et d'autres points encore dont ils vous font grief. »

La discussion de la veille, mi-badine, mi-sérieuse, avait éveillé en son âme le désir de chercher la vérité. Elle suivit dès lors assidûment nos leçons de catéchisme et reconnut bientôt que la vérité ne se trouvait pas dans la secte de Calvin. Elle abjura solennellement ses erreurs et se fit catholique. Elle se confessa et communia dans l'église paroissiale à la grande édification des fidèles de cette importante localité. »

b) Dans les environs de Martigny.

Rentrés à St-Maurice, les Pères Augustin et Sébastien y travaillèrent quelque temps à raffermir la population dans la foi et les pratiques religieuses. Ils y laissèrent le P. Maurice qui était venu les rejoindre et repartirent bientôt continuer leur apostolat aux alentours de Martigny particulièrement atteints par l'hérésie. Celle-ci était véhiculée dans les foires et les marchés qui amenaient fréquemment au pays les gens d'Aigle et de Bex, alors sous la juridiction de Berne.

Une multiple besogne s'offrait au zèle des missionnaires. Un peu partout, il s'agissait de ramener au bercail les brebis égarrées, de réveiller les âmes indifférentes et assoupies, de combattre l'ignorance et le vice qui les tenaient enchaînées.

A l'exemple des premiers disciples du séraphique Père saint François, le P. Sébastien avait une prédilection marquée pour les gens de la campagne. Tout en les instruisant, il travaillait avec eux dans les champs. D'une condescendance admirable, il s'accommodait à leur manière de voir et d'agir. Comme saint Paul, se faisant tout à tous afin de les gagner tous à Jésus-Christ, il n'épargnait ni prières, ni supplications, ni fatigues, ni humiliations pour vaincre leurs résistances et les ramener dans le giron de l'Eglise. Le champ des âmes, si largement fécondé par de tels labeurs apostoliques, produisit d'admirables fruits de vertu.

Furieux de ces succès, les hérétiques, ministres en tête, mirent tout en œuvre pour soulever le peuple. Inspirés par la haine, ils accusèrent les missionnaires de molester les marchands, de paralyser le trafic et le commerce, de semer la division, comme on pouvait le voir à St-Maurice, à Monthey et partout où ils avaient passé. Il fallait donc, à tout prix, chasser du pays ces perturbateurs de la paix publique.

Les Pères n'en continuèrent pas moins leur activité avec succès. Plusieurs hérétiques bernois abjurèrent leurs erreurs. Les catholiques chancelants dans la foi, et qui jusqu'alors

avaient vécu en marge de la religion, revinrent à leurs pratiques religieuses. Les fidèles laissaient parfois leur travaux pour mieux suivre les prédications, les catéchismes et les divers exercices organisés par les missionnaires. Ils témoignaient un tel attachement à ces envoyés de Dieu et à la religion qu'ils auraient été disposés à donner, pour les défendre, et leurs biens et leur vie.

c) *Prise de contact avec Bagnes, Sion et Sierre.*

Voyant que Dieu avait si visiblement béni leurs travaux à Monthey, à St-Maurice et à Martigny, les missionnaires tinrent conseil pour se répartir la besogne qui restait à faire. Le temps de la fatale diète approchait²⁸. Il était urgent d'atteindre les autres parties du pays.

Il fut décidé d'envoyer à Bagnes le Père Sébastien et le Frère Balthasar de Pavie, simple Frère lai, mais excellent religieux, plein de zèle pour le salut des âmes. Bagnes, seigneurie dépendante de l'abbaye de St-Maurice, n'avait encore jamais vu des capucins.

Les Pères Maurice et Augustin, destinés à évangéliser les dizains romands, partirent pour Sion où ils tenaient, tout d'abord, à rendre compte à l'évêque de leur activité et des résultats obtenus. Ils le supplièrent de les couvrir de son autorité et de les munir de lettres patentes qui leur permettraient d'exercer partout leur apostolat. L'évêque allait donner suite à leur requête ; mais les chanoines de la cathédrale s'y opposèrent*.

* Depuis longtemps, les capucins leur ont pardonné cette rebuffade qui a été bien réparée. Peu après cet incident, les révérends chanoines reçurent à bras ouverts les missionnaires qu'ils avaient éconduits, leur fournirent nourriture et logis et devinrent leurs protecteurs avérés. En 1631, ils mirent à l'entière disposition des capucins l'enclos où le couvent fut bâti et où il se trouve encore actuellement. Pendant les Chapitres provinciaux tenus à Sion en 1690 et 1726, ils s'empressèrent d'offrir leurs précieux services aux Pères.

Cette bienveillante générosité se perpétue à travers les âges. Elle se manifeste parfois avec une saveur de terroir. Ainsi, de nos jours en-

Le faible Hildebrand se contenta de congédier les Pères avec ces paroles d'encouragement : « En si fâcheuse conjoncture, je ne puis que vous exhorter à continuer vos travaux et à déployer votre zèle pour ramener dans le sein de l'Eglise les âmes qui s'en sont séparées. Allez librement dans mon diocèse prêcher et confesser partout où vous serez reçus. »

L'Abbé de St-Maurice, doyen du Chapitre cathédral, devenu grand ami et protecteur des capucins, les envoya à Sierre en les recommandant à l'un de ses parents qui habitait la contrée. Celui-ci avait souvent vu des capucins lorsqu'il était officier du roi Très-Christien dans la garde suisse à Paris. Il s'empessa de leur réserver le meilleur accueil.

Les Pères séjournèrent quelque temps dans le dizain. Allant d'une paroisse à l'autre, ils prêchaient chaque jour deux ou trois fois. Mais le bailli Jossen, hérétique acharné, constatant l'emprise des missionnaires, se plaignit amèrement à l'évêque de Sion. Il souleva une si violente tempête de haine et d'indignation que le faible prélat se crut obligé, pour prévenir une sédition, de rappeler les capucins et de les renvoyer à St-Maurice d'Agaune.

La Providence les voulait de nouveau sur le terrain de leurs premières luttes, où le ministre de Bex continuait à narguer les absents. Voyons comment le disciple de Calvin fut remis à sa place.

core, après les vendanges, chaque chanoine donne gracieusement une brantée de vin au couvent de Sion. Monseigneur l'évêque du diocèse, en bon prince, donne l'exemple à son Chapitre.

En témoignage d'affectueuse gratitude, les Pères se font une joie et un honneur d'inviter, pour solenniser la fête de la Portioncule, soit Monseigneur lui-même, soit un membre du vénérable Chapitre à chanter la messe dans l'église conventuelle. Messieurs les révérends chanoines font volontiers acte de présence à cette solennité pour se rendre compte du bon état de leur domaine et pour sympathiser avec leurs protégés.

4. A Bex

a) *La conférence.*

Les habitants de l'antique cité d'Agaune, apprenant l'arrivée des Pères, accoururent avec enthousiasme à leur rencontre et leur firent un accueil triomphal. Les uns ne pouvaient s'empêcher d'embrasser les missionnaires, d'autres s'agenouillaient à leur passage, tous manifestaient une joie débordante de revoir leurs « bons Pères ». C'est ainsi qu'ils les appelaient et qu'ils les appelleront depuis.

Les chanoines de l'abbaye étaient indignés des intrigues du ministre de Bex qui ne cessait de leurrer la population de Saint-Maurice et de provoquer les capucins à une conférence à laquelle lui-même s'était dérobé. D'entente avec les Pères, ils invitèrent le ministre à fixer une conférence à Saint-Maurice ou dans une autre localité de son choix. Les Pères étaient disposés à se rendre à Bex, à Aigle ou à Lausanne pour se mesurer avec le ministre et ses collègues. Le ministre devait toutefois obtenir des seigneurs de Berne, ses supérieurs, un sauf-conduit pour les missionnaires.

« Pendant ces négociations, dit le P. Augustin, je me rendis au couvent de St-Julien en Genevois, trouver le P. Maurice de la Morra³⁹. Remarquable théologien et habile controversiste, le P. Maurice, plusieurs fois déjà, avait été aux prises avec les plus rusés ministres de Genève. On le surnommait le « marteau des hérétiques ». Par ordre du Pape, il avait composé un volumineux catéchisme qui reçut l'approbation du cardinal Bellarmin.

Nous partîmes ensemble pour le Valais. A Evian, le P. Maurice fut frappé d'un érysipèle qui lui causa une fièvre aiguë. Il fallut le transporter, en traîneau, par le chemin de Meillerie, alors en très mauvais état. A peine arrivés à Saint-Maurice, nous reçûmes un exprès du ministre qui renouvelait son défi et choisissait Bex pour la conférence publique. En acceptant sa proposition, nous lui dûmes de nous obtenir l'agrément des autorités civiles et de bien vouloir attendre que le P. Maurice fût rétabli.

Nous l'assurions qu'ensuite nous lui donnerions toute satisfaction.

Entre temps, le P. Sébastien, nous laissant à l'abbaye de Saint-Maurice, partit faire du ministère à Sembrancher, où il était attendu.

Pour ne pas m'engager témérairement dans une aventure qui pouvait offenser les Bernois, j'allai, avec deux chanoines, informer le juge de Bex de la conférence projetée. Le juge m'assura que nous serions les bienvenus parmi eux et il me tendit la main, ce qui, chez les Suisses, passe pour un gage de fidélité.

La conférence devait avoir lieu le lendemain. Les Pères Maurice et Augustin, accompagnés de deux chanoines, se rendirent à Bex sitôt après-midi. Le juge en fut averti. Les missionnaires attendirent près de trois heures sur la place sans que personne ne se montrât. Ils supposèrent que le ministre se dérobaît de nouveau. De fait, celui-ci n'osait pas se confronter avec les capucins avant l'arrivée de son collègue de Lausanne. Comme il se faisait tard, les Pères reprirent le chemin de Saint-Maurice.

Quelle ne fut pas leur surprise de rencontrer un soldat huguenot qui les accueillit à coups d'épée et les obligea de s'arrêter. Ce brutal personnage était soudoyé par les ministres. Parant les coups avec son bâton, le P. Augustin lui demanda pourquoi il agissait ainsi. — « Parce que, en vous retirant, vous faites un affront à nos ministres qui préparent justement leur conférence. Attendez un peu, ils ne tarderont pas.

— Après la parole donnée, répliqua le P. Augustin, on devait nous traiter autrement. Nous sommes venus ici de bonne foi et nous avons attendu assez longtemps. »

Durant cette altercation, voici qu'arrivèrent le ministre de Bex et son collègue de Lausanne, vieillard très versé dans la théologie. Ils étaient accompagnés des gens les plus notables de l'endroit et suivis de toute la population. Tous se rendirent sur la place près du temple, où l'on avait posté un homme avec une épée à large lame pour intimider les capucins. Les ministres sautuèrent les Pères avec courtoisie et le juge blâma le soldat dont

le procédé à l'égard des capucins était, déclara-t-il, indigne d'un honnête homme.

Après ces marques de civilité, le P. Augustin rappela aux controversistes la parole donnée par le juge et la sommation faite par le pasteur, puis il ajouta : « Nous sommes prêts à défendre les vérités que nous avons prêchées à St-Maurice, pourvu qu'on nous garantisse que messieurs de Berne n'en seront pas offusqués. »

Le juge le rassura et lui dit qu'il pouvait exposer le sujet de la controverse. Le P. Maurice, prenant la parole, proposa au ministre d'ouvrir les feux. Celui-ci déclina cet honneur et pria le Père de bien vouloir commencer.

Alors le P. Maurice exposa cette thèse : « Pour assurer son salut, il est nécessaire d'admettre les trois vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité. Seule l'Eglise romaine admet cette vérité ; par conséquent, seule aussi elle est la véritable Eglise de Dieu. »

En guise de réponse, le ministre fit un long discours philosophique en un latin fort châtié, mais tout à fait hors du sujet. Pour en donner une idée aux auditeurs, le Père résuma le discours en français et en fit ressortir les lacunes. Plus le ministre se perdait dans le labyrinthe de mots creux et sonores, plus le Père le pressait d'arriver à une conclusion précise. Poussé à bout, écumant de rage, le prédicant s'écria :

« Voyez la question que cet ignorant me pose. Qui ne sait que, pour être sauvé, trois choses sont nécessaires : la foi, l'espérance et la charité ? C'est ce que j'ai toujours enseigné avec tous les docteurs de ma communion. On ne saurait le méconnaître sans être un ignare comme lui ! »

Le juge intervint pour dire au pasteur qu'il devait rester poli comme il avait été convenu.

Bien au-dessus du mépris et des insultes de son impétueux contradicteur, le P. Maurice lui tendit la main et lui dit : « Dans ce cas, vous êtes catholique. Veuillez, de grâce, me pas-

ser le catéchisme que vous avez sous le bras. » Le ministre refusa. Le Père prit alors le catéchisme apporté par le P. Augustin et, tout en le feuilletant, il demanda au ministre : « Calvin n'était-il pas docteur de votre religion ? — Certainement, il était et il est encore docteur et l'arbitre de nos docteurs. »

Pensant que le catéchisme protestant leur serait plus favorable que l'autre, les hérétiques demandèrent au ministre de passer le sien au capucin. Le ministre dut s'exécuter. Le Père y lut l'article 20 de la profession de foi tirée des « Institutions » de Calvin : « Nous croyons que nous sommes faits participants de la justice par la foi seule » ; et plus loin ces paroles : « La foi seule sauve l'homme ».

Il passa le livre au juge qui pourrait vérifier les textes et il dit à l'assemblée : « Votre profession de foi et votre catéchisme enseignent, suivant la doctrine de Calvin, que la foi seule justifie et sauve. Votre ministre, vous venez de l'entendre, affirme le contraire. Il dit pourtant que Calvin est l'arbitre des docteurs de votre religion. Votre ministre est dans la vérité quand il enseigne qu'il est nécessaire pour se sauver d'avoir la foi, l'espérance et la charité. Mais le catéchisme qu'il emploie pour vous instruire et qui doit, comme le nôtre, contenir la doctrine chrétienne, est faux, puisqu'il dit que la foi seule suffit. Votre ministre et Calvin sont donc en contradiction flagrante sur une vérité fondamentale de la religion. »

A ces mots, il se fit un grand tumulte dans l'assemblée. Le P. Augustin écrit : « Les uns nous félicitaient et murmuraient contre le ministre. Les autres se sentaient blessés et humiliés dans leur amour-propre. Beaucoup étaient décontenancés et haussaient les épaules. »

Pour sortir de cette impasse, le ministre de Lausanne, bien qu'il parût fort perplexe, dit qu'il était prêt à répondre. Le ministre de Bex lui aurait volontiers cédé la parole, mais les notables du lieu, très vexés de sa démarche, s'y opposèrent.

Pouvaient-ils faire à leur pasteur l'affront de laisser croire à la foule qu'il n'était pas capable de se défendre lui-même ?

Comme il se faisait tard, on décida de renvoyer au lendemain la suite du débat. Avant de quitter les Pères, le ministre de Bex leur dit qu'il était convoqué pour le lendemain à une réunion de pasteurs à Lausanne. Le P. Maurice lui demanda quel jour il choisissait pour continuer la controverse. Le ministre répondit qu'il ne pouvait rien préciser. Là-dessus, les missionnaires rentrèrent à St-Maurice.

Ainsi prit fin la conférence depuis longtemps désirée par le ministre de Bex et sur laquelle il fondait tant d'espoir pour le triomphe de sa cause. Dieu s'en servit pour abaisser l'orgueil de l'hérésie et pour détromper le peuple, égaré plus par ignorance que par mauvaise volonté. Depuis lors, presque chaque jour, les habitants de Bex et des environs, par groupes de 15 à 20 personnes, se rendaient à St-Maurice chercher conseil et lumière auprès des Pères⁴⁰. Ils seraient revenus en masse au catholicisme, s'ils n'avaient pas craint d'être molestés et de perdre leurs biens.

b. *Ses conséquences.*

Comme les premiers disciples du Christ, c'est par la croix que les Pères missionnaires du Valais devinrent des pêcheurs d'âmes. Nous le voyons constamment dans le cours de ce récit.

a) Par la croix.

Au moment où les missionnaires espéraient ramener à l'Eglise de nombreux hérétiques des terres de Berne, le démon déchaîna une nouvelle tempête contre eux. Honteux de leur défaite, les ministres jurèrent de se venger à tout prix. Ils portèrent plainte à Berne : « Les capucins viennent sur notre territoire débaucher les fidèles, écrivirent-ils, et enseigner que la religion des Bernois est fausse. Le peuple subit de si fâcheuses impressions qu'il est ébranlé dans sa foi. Une partie du Valais a déjà

été séduite par leurs artifices. Il faut absolument intervenir » ⁴¹.

Soi-disant lésées dans leurs intérêts religieux, mais surtout irritées du progrès du catholicisme en Valais, les autorités bernoises reprochèrent à l'évêque de Sion, au bailli Jossen et aux seigneurs du canton d'avoir admis et toléré les capucins, « cette clique impie », qui troublait le pays et induisait le peuple en erreur. Ils exposèrent les accusations alléguées par les ministres de Bex et de Lausanne contre les capucins et exigèrent leur expulsion. Les hérétiques du Valais, pleins de rancœur contre les Pères, applaudirent à cette demande et mirent tout en œuvre pour en assurer l'exécution. Leur haine les poussa à de tels débordements que l'évêque se crut obligé d'intimer au gouverneur de St-Maurice, Sébastien Zuber, l'ordre de faire sortir, sans délai, de son diocèse et du pays, les missionnaires indésirables.

Le gouverneur, ami des capucins, d'entente avec le capitaine de Quartéry, écrivit à l'évêque en le suppliant d'apporter, dans cette grave affaire, une attention libre de toute pression. Il lui dit : « C'est contraire au droit naturel de condamner ces religieux sans les entendre. A des gens de bien, ne cherchant que la gloire de Dieu et le salut des âmes, on ne saurait refuser une faveur qu'on accorde même aux plus grands criminels. » Sachant, d'autre part, que l'Abbé ne pourrait jamais se résoudre à congédier les missionnaires, il fit savoir à l'évêque que lui, laïque, ne pouvait pas exécuter des ordres portés contre des religieux. Cela était de la compétence de l'Abbé. Il termina sa lettre par ces paroles dignes d'un grand chrétien : « Je vous offre ma démission plutôt que de proscrire ces serviteurs de Dieu qui ont banni de notre pays l'ignorance, l'hérésie et le vice, et qui ont fait revivre dans nos âmes la vraie foi, la piété et la vertu. »

Cette lettre énergique dessilla les yeux de l'évêque. Elle lui sembla être l'expression de la volonté divine. Reconnaissant que, vu son âge et ses infirmités, il s'était laissé trop facilement

influencer, il révoqua l'ordre donné. Bien plus, il fit amende honorable aux Pères en leur adressant de longues lettres patentes signées de sa main et scellées de son grand sceau, dans lesquelles il leur exprimait sa haute estime pour leur vie apostolique et sa profonde admiration pour les merveilleux fruits de salut qu'ils avaient déjà produits. A ses prêtres, il ordonnait de bien accueillir les missionnaires et de leur laisser une pleine liberté d'action. Aux seigneurs du pays, il recommandait de les protéger et de subvenir à leurs besoins temporels. Il justifiait le contenu de sa lettre en rappelant les nombreuses recommandations qu'il avait reçues, en faveur des capucins, de la part du Souverain Pontife, du nonce apostolique et des cantons catholiques ⁴².

Impossible de décrire la joie et la reconnaissance des Pères au reçu de ce document qu'ils accueillirent comme venant du ciel.

Après la tempête, la sérénité. Après avoir étreint la croix, les missionnaires deviennent, plus que jamais,

b) Pêcheurs d'âmes.

Forts des encouragements et des marques de confiance de l'évêque, les Pères vont, sans tarder, travailler à la conversion des hérétiques les plus obstinés et les plus influents du Bas-Valais. De ce nombre était M. de Quartéry de St-Maurice, vidomne de Massongex, frère d'Antoine. Il avait une telle aversion pour la religion catholique et il était si attaché à l'hérésie que son frère, le capitaine, désespérait de le ramener à la foi des aïeux. A maintes reprises déjà, il l'avait conjuré, avec larmes et dans les termes les plus touchants, d'abandonner le calvinisme. « On ne peut pas, lui disait-il, avoir Dieu pour Père, ni Jésus-Christ pour Sauveur, si l'on n'a pas l'Eglise pour Mère. Hors de l'Eglise, tu compromets ton salut éternel. » Ces instantes supplications, dictées par le cœur d'un frère aimant, laissèrent le transfuge obstinément attaché à l'erreur. Plus l'un

témoignait de sympathie aux capucins, plus l'autre les poursuivait de son animosité. Il s'était énergiquement opposé à leur arrivée en Valais. Homme influent et passionné, il avait grandement favorisé l'hérésie. Furieux de la voir fondre comme neige au soleil, sous l'influence des capucins, il s'aboucha avec Berne pour les chasser du pays.

Cependant, lui aussi, allait, peu à peu, entrer dans le rayonnement de la vérité et de la grâce. Il se mit un jour en relation avec les Pères et, bientôt, il prit goût à discuter avec eux. Il les trouvait affables et conciliants. Il reconnaissait qu'il y avait du bon dans l'Eglise catholique, tout en refusant nettement d'y entrer. Dieu l'y introduisit par son moyen préféré : la souffrance. Une grave maladie porta dans l'âme du récalcitrant le coup de grâce à l'hérésie. Après quelques luttes intimes qui sont le secret de Dieu, honteux de son apostasie et de son obstination, il appela son frère et le pria de lui dire ce qu'il fallait faire pour abjurer le calvinisme. Il fit une humble confession et une fervente communion, et il y ajouta le vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Compassion à Thonon, s'il recouvrait la santé. Il fut bientôt complètement rétabli et sa double guérison, spirituelle et corporelle, le transportait d'allégresse. Dieu n'avait affligé le corps que pour mieux fléchir la dureté du cœur.

Cette conversion fut suivie de celle d'un Lecteur de Lausanne qui abjura l'hérésie, avec sa femme, à St-Maurice. Tous deux déclaraient : « Nous avons eu une vision de Notre-Dame de Compassion qui nous a pressés de nous convertir. Depuis lors, nos âmes n'ont plus goûté de repos. Nous voulons retourner à la vraie foi. » Les Pères adressèrent ces néophytes à Mgr Paul Tolosa, nonce à Turin.

Après plusieurs conversions analogues, les missionnaires résolurent de se rendre dans le Haut-Valais, qui s'étendait alors jusqu'à la Morge. Le P. Maurice désirait se fixer à Sion, où résidait un ministre protestant, très actif, au milieu d'un fort

contingent d'hérétiques. Depuis Sion, il pourrait aussi plus facilement seconder les autres missionnaires du Haut et du Bas-Valais qui, par leurs prières et leurs sacrifices, leurs prédications et leurs efforts redoublés, travaillaient à ramener le pays à l'obédience de l'Eglise.

II. Dans le Centre

1. Premier accueil à Sion

Invités par les députés des cantons, les capucins, on l'a vu, arrivèrent à Sion, en octobre 1602, pour le renouvellement de l'alliance qui aurait dû avoir lieu en 1599. Les notables du pays différaient de jour en jour ces assises catholiques, tandis qu'ils renouvelaient, en grande pompe et avec le concours étrange de Zurich, leur alliance avec Berne. Pour donner satisfaction aux délégués catholiques et au peuple, ils se décidèrent enfin à tenir l'assemblée retardée de trois ans.

Le 30 octobre 1602, au nombre de 200 environ, ils se réunirent à l'évêché d'où ils se rendirent processionnellement à la cathédrale avec les envoyés des cantons.

L'évêque prit place au trône. A sa droite, se tenait un ecclésiastique, debout, la crosse en main ; à sa gauche, un des premiers seigneurs du pays avec l'épée nue, « le glaive de la Régale », symbole du pouvoir temporel. Les délégués des cantons occupèrent les sièges de droite ; les représentants des diocésains, ceux de gauche.

L'orateur des cantons prit la parole et rappela que l'alliance avait pour but de défendre et de raffermir la foi catholique.

L'orateur valaisan, après avoir célébré le bonheur qu'éprou-

vait le pays de posséder les ambassadeurs des cantons, proclama bien haut : « Le Valais ne tient pas moins que les autres cantons à conserver la vraie foi ! » Le représentant des cantons lut la formule de fidélité et tous, la main levée, prêtèrent serment.

Pour le sermon qui devait suivre, Antoine de Quartéry avait engagé les ambassadeurs, l'Abbé de St-Maurice et l'évêque à donner la parole à un Père capucin. Mais les députés sédunois s'y opposèrent comme des forcenés. Les prêtres de la cathédrale prétendirent qu'il était d'usage de faire le sermon en allemand. Ce fut donc le prédicateur ordinaire de la cathédrale, Martin Granier, qui prêcha. Il ne fit pas de signe de croix, ne récita pas l'Ave Maria, selon l'usage d'alors, ne prononça pas une seule fois les noms de Jésus et d'Eglise romaine. Son discours, au dire des députés catholiques, sentait l'hérésie à plein nez ⁴³.

Après la séance à la cathédrale, eut lieu, au château épiscopal, un repas qui dura onze heures consécutives et pendant lequel les députés liquidèrent les affaires courantes.

Cependant, le lendemain, à la messe d'action de grâces, dite dans l'église de sainte Catherine à Valère, le P. Sébastien prêcha en présence des chanoines et des ambassadeurs des cantons. Ceux-ci témoignèrent ouvertement que le capucin avait prêché comme un apôtre du Christ, tandis que le chanoine avait fait la veille un sermon digne d'un ministre de Calvin.

Dans une réunion convoquée à cet effet, les ambassadeurs, après avoir exposé leurs récriminations et leurs vœux, demandèrent aux députés du pays et aux membres du clergé, s'ils voulaient, oui ou non, rester catholiques. Dans l'affirmative, il était urgent de tenir un Synode présidé par le nonce, de réformer le clergé, d'accepter le calendrier grégorien, d'envoyer les enfants exclusivement aux écoles catholiques, de bannir les ministres protestants et d'établir dans le pays les capucins et les jésuites. En présence de l'évêque, ils conjurèrent les cha-

noines d'amender leur vie pour l'honneur de leur état, l'exemple à donner au clergé et l'édification des fidèles. Ils recommandèrent de construire, au plus tôt, un couvent pour les Pères capucins. Ils en avaient déjà obtenu l'autorisation de Rome et ils en assumeraient partiellement les frais ⁴⁴.

De si pressantes exhortations n'éveillèrent que peu d'écho. L'évêque déclara qu'il ne pouvait rien faire, pas même recevoir le nonce, sans l'agrément de la diète ; il tâcherait cependant de veiller à mieux faire apprendre les prières et le catéchisme. Les chanoines, jouissant des faveurs de certains personnages, ne se montraient guère pressés de modifier leur genre de vie. Les députés dirent qu'ils devaient s'en remettre au peuple et qu'ils exposeraient aux communes les propositions entendues. Quant au couvent des capucins, on verrait plus tard. Pour le moment, l'évêque assurait les missionnaires de son amitié et leur donnait l'autorisation de travailler dans le diocèse, tout en désirant les voir séjourner encore quelque temps à l'abbaye de St-Maurice, où ils furent effectivement reconduits par les ambassadeurs des cantons.

Répondant à une sommation des VII cantons, la diète de mai 1603 dit que le « calendrier grégorien était refusé par le peuple, animé d'une horreur profonde de toute nouveauté ». En outre, elle jugeait superflue la recommandation de n'envoyer la jeunesse que dans les écoles catholiques. Elle assurait que, de fait, le grand nombre de jeunes gens du Valais étaient instruits à Fribourg ⁴⁵. Du reste, les députés du pays, en hommes libres, ne voulaient pas passer sous tutelle.

Jamais la diète n'avait encore parlé avec tant d'insolence. Elle révélait ainsi un état d'esprit d'autant plus alarmant que même l'évêque et les chanoines avaient signé la pièce.

Jugez de la déconvenue des cantons catholiques !

Les hérétiques par contre jubilaient. La Communauté évangélique de Sion avait fait arriver de Genève (mars 1603), « pour annoncer la parole de Dieu », le pasteur Jean Jacquemot très

connu par son prosélytisme et ses talents poétiques. Berne, de son côté, assurait son appui aux protestants du Valais pour mieux s'opposer aux « agissements des capucins »⁴⁶.

Conscients de leur force, les hérétiques se mirent à prêcher en public. A la Pentecôte de l'année 1603, une centaine d'entre eux s'enhardirent même à célébrer la cène solennellement.

Le serment du 30 octobre 1602 n'avait donc été qu'une indigne simagrée. Ceux qui l'avaient prêté entretenaient des pourparlers clandestins avec les cantons hérétiques. S'ils ne professaient pas au grand jour le calvinisme, c'était uniquement par crainte du peuple qui tenait encore à l'ancienne foi, surtout dans le Haut-Valais. C'est vers le peuple que se porta l'attention des capucins et des cantons catholiques pour endiguer et vaincre l'erreur. « Pour nous, dit le P. Augustin, nous laissons les nobles et les personnages haut placés, nous les évitons même pour nous adresser au peuple. »

2. Dans la Noble Contrée

Depuis St-Maurice, leur base d'opération, les missionnaires désiraient vivement étendre le plus loin possible leur conquête. Une circonstance providentielle leur en fournit l'occasion.

Les chanoines de St-Maurice et quelques prêtres séculiers s'étaient réunis à l'abbaye pour discuter sur le nouveau calendrier, édicté depuis 20 ans par le pape Grégoire XIII. Le Bas-Valais l'avait adopté et venait de célébrer les fêtes de Noël. Le Haut-Valais, qui ne l'avait pas encore introduit, ne devait les célébrer que dans quelques jours seulement.

Les Pères, présents à cette réunion, s'empressèrent d'offrir leurs services pour les prochaines fêtes, dans les dizains supérieurs. Le chanoine Guillaume Quentin de Troistorrents, curé à St-Maurice-de-Lacques sur Sierre, prit les Pères au mot et les invita dans sa paroisse pour les fêtes de Noël. Les missionnai-

res prêchèrent et entendirent les confessions à la grande satisfaction des fidèles.

Leur fructueux travail porta ombrage aux émissaires bernois qui firent assez de tapage pour obliger le banneret du dizain de Sierre de renvoyer les Pères. Ceux-ci rentrèrent à St-Maurice d'Agaune.

Deux ou trois mois plus tard, après la mission de Martigny, ils reparurent à Sierre. La même fureur des hérétiques les obligea encore à rebrousser chemin après quelques jours d'évangélisation.

3. Entre l'évêque et le bailli

a) *Cruelle mystification.*

Rentrés à St-Maurice, les Pères avaient eu à s'occuper de la conférence de Bex qui tourna à leur avantage. Munis des lettres patentes de l'évêque de Sion, ils entreprirent une troisième expédition dans la partie supérieure du Valais.

Après tous les orages subis jusqu'ici, les missionnaires espéraient pouvoir, à l'avenir, travailler sous un ciel plus serein. Vain espoir. Les Bernois et autres huguenots, loin de leur laisser la paix, soulevèrent contre eux tous les cantons protestants pour tramer plus sûrement leur perte.

Chemin faisant, les Pères Augustin et Maurice furent devancés par une cavalcade de seigneurs suisses en riche costume, accompagnés d'une nombreuse escorte. Le P. Augustin crut reconnaître parmi eux le capitaine Wild, député fribourgeois qu'il avait vu à Sion, lors du renouvellement de l'alliance⁴⁷. Le capitaine et ses collègues, de passage à St-Maurice, avaient assuré aux capucins la protection de l'Abbé et un gîte à l'abbaye. Désireux de leur en témoigner sa reconnaissance, le Père avec sa bonhomie coutumière demanda :

— « Auriez-vous, Messieurs, la bonté de nous dire qui vous êtes ?

— Nous sommes des envoyés fribourgeois.

— Dieu soit loué ! Et vous-même, ne seriez-vous pas le capitaine Wild ?

— Mille excuses, révérend Père ! Je suis son proche parent et son plus intime ami.

— Rentrez-vous prochainement à Fribourg ?

— Oui, sous peu, après avoir réglé quelques affaires à Sion. »

Le P. Augustin, d'ordinaire si prudent, ne s'aperçut point qu'il donnait dans un guet-apens. Croyant avoir affaire à un ami, il lui tendit joyeusement la main et se mit à lui parler à cœur ouvert. Il lui narra l'activité exercée jusqu'alors, les succès obtenus, les projets d'avenir, les tracasseries des hérétiques. Il lui présenta son confrère, le P. Maurice, « le marteau des hérétiques », qui avait triomphé dans maintes joutes oratoires avec Théodore de Bèze.

Pendant ces confidences, le P. Augustin avait bien remarqué une expression étrange sur le visage de son interlocuteur, mais il ne se doutait pas de sa lourde méprise. Le pauvre Père, indignement trompé, avait devant lui non pas des amis catholiques, mais des députés protestants qui allaient à Sion se plaindre des capucins et demander leur expulsion. Il ne le sut que quelques jours plus tard.

Les cavaliers prirent les devants et arrivèrent à Sion le jour même. Les Pères s'arrêtèrent à Martigny, où le P. Sébastien, de retour de Bagnes, voulait encore faire du ministère avant d'aller rejoindre ses confrères à Sion. Ceux-ci repartirent le lendemain, mais furent arrêtés quatre jours dans un village à trois milles de Sion par une petite fièvre maligne survenue au Père Augustin.

b) *Le bailli Jossen.*

Entre temps, les députés protestants s'étaient assemblés clandestinement dans la maison du bailli et lui avait demandé l'extradition des capucins⁴⁸. Dans leur audace, ils exigeaient que

l'on contraignit les Pères à se rendre, sous peine de mort, sur les terres de Berne pour rétracter ce qu'ils avaient avancé dans la conférence de Bex contre la religion protestante. Faisant droit à leur demande, le bailli et le conseil de Sion promirent de bannir les capucins dans l'espace de trois jours, comme perturbateurs de la paix que la loi assurait aux Suisses des deux confessions. L'arrêt, porté le vendredi, ne devait être intimé aux Pères, par l'huissier, que le lundi matin à la quatorzième heure (7 h.).

Or, nous allons le voir, le même jour et à la même heure l'évêque prononcera justement contre le bailli la sentence capitale, à laquelle il n'échappera que grâce à l'intercession des capucins. En outre, l'évêque et le bailli, de commun accord, autoriseront les missionnaires à exercer leur ministère dans tout le pays.

Pierre de Grilly ⁴⁹, Prieur de Martigny et chanoine de Sixt et de Sion, reçut aussitôt une lettre de l'Abbé de St-Maurice, doyen de la cathédrale de Sion, le mettant au courant du conseil secret tenu chez le bailli Jossen, où s'étaient réunis, à l'insu de l'évêque et des chanoines, les délégués protestants et les principaux hérétiques de la ville. Sans savoir au juste tout ce qu'on y avait traité, il était à craindre qu'on eût décidé de bannir du pays l'évêque, les capucins et les ecclésiastiques, comme cela s'était passé à Genève et à Lausanne. L'Abbé conjurait le Prieur de se rendre incessamment à Sion avec les Pères pour délibérer, le plus secrètement possible, sur les mesures à prendre dans un si grand péril. Le Prieur communiqua cette lettre aux Pères restés à Martigny en même temps qu'il leur découvrait l'identité des cavaliers rencontrés en chemin.

Pour comprendre toute la culpabilité de Jossen, il faut savoir qu'à cette époque l'évêque, en qualité de prince temporel, jouissait de plusieurs prérogatives incontestées : il avait seul le droit de recevoir des représentants des puissances étrangères ; en son absence, aucune réunion groupant plus de six membres

ne pouvait avoir lieu dans la capitale pour délibérer des affaires politiques ; il présidait lui-même, au château de la Majorie, les séances du grand Conseil auxquelles quatre chanoines au moins avaient le droit d'assister ; tout décret, pour avoir force de loi, devait être signé de sa main et scellé de son grand sceau. La peine capitale frappait quiconque portait atteinte à l'une ou l'autre de ces prérogatives. Or, Jossen, se les était presque toutes arrogées⁵⁰.

Comment expliquer une telle audace ? Jossen n'ignorait pas que les chanoines, et tout spécialement l'official, Jacques Schnyder, homme de poigne et d'autorité, étaient mal disposés à l'égard des capucins. Il ne redoutait pas l'évêque, âgé et ne jouissant pas toujours d'une parfaite lucidité d'esprit. Il savait que l'Abbé de St-Maurice, espérant succéder à son oncle, avait tout intérêt à ménager les magistrats, même les hérétiques. Il s'était donc senti assez fort, lui, surnommé le vice-prince, pour oser recevoir les députés protestants et tenir conseil avec eux. D'ailleurs, il était appuyé par les hommes les plus influents de la capitale, qui ne cessaient de répéter que « Hildebrand serait le dernier prince-évêque du Valais et que, sous peu, on abolirait la messe. »

c) *Tragique journée à la Majorie.*

Apprenant la rébellion du bailli, l'Abbé de St-Maurice et les chanoines de la cathédrale, vu l'imminence du danger, accoururent tout consternés auprès de l'évêque à la Majorie. Ils savaient que le complot tramé par le bailli et les hérétiques prenait les capucins comme point de mire et la conférence de Bex comme prétexte. Aussi le Grand Doyen fit porter un exprès à M. le curé de Savièse, le priant de faire descendre en toute hâte les missionnaires qui se trouvaient précisément chez lui.

Dimanche, à midi, dînant à la cure, les Pères reçoivent ce message. Sans se laisser arrêter par les rudes chemins de la

montagne, ils partent aussitôt et arrivent plus morts que vifs au château épiscopal, où on les introduisit par une porte dérobée.

Dans la salle de la diète, ils trouvent l'évêque, son Grand Vicaire et tous les chanoines en grande tenue. Le chanoine Jacques Schnyder, en qualité de cérémoniaire, les présente à l'évêque et à la vénérable assemblée. Laissons la parole au P. Augustin : « Connaissant l'antipathie de ce chanoine à notre égard, quelle ne fut pas notre surprise de le voir venir à nous les bras ouverts, nous embrasser, nous serrer les mains à la manière des Suisses et nous dire : « Mes Pères, ce n'est pas seulement vous que ces méchants bourgeois de Sion veulent chasser du pays, c'est aussi nous, et avec nous, l'évêque et tout le clergé du diocèse. » Nous serrant de nouveau les mains, il ajouta d'une voix forte : « Faisons cause commune et soyons désormais inséparablement unis : *Stemus simul, stemus simul !* ». A leur tour, l'évêque et son neveu, l'Abbé de St-Maurice, nous embrassèrent. Les chanoines, attendris, nous donnèrent tous des marques de particulière bienveillance. Quel contraste entre cet accueil et la froideur mêlée d'antipathie qu'on nous avait témoignée auparavant ! Nous savions bien que les députés protestants étaient venus à Sion conspirer contre la religion, mais nous ignorions qu'ils en voulaient surtout à nos personnes. L'évêque nous fit servir un repas durant lequel un chambellan, qui parlait bien les deux langues, nous raconta, en français, ce qui s'était passé chez le bailli. »

Craignant de voir le complot s'ébruiter, le bailli engagea les députés protestants à quitter le pays samedi matin. Dimanche seulement, le clergé fut mis au courant de tout. Le lundi matin, l'Abbé de St-Maurice fit préparer la salle d'audience où l'évêque avait coutume de rendre justice. Il convoqua tous les chanoines et manda le bailli qui arriva seul et sans armes, comme à l'ordinaire, ne se doutant nullement de ce qui l'attendait. C'était son habitude de se rendre au château dans la matinée aux heures où le prélat, durant les intervalles les plus lucides, pouvait

s'entretenir d'affaires. Après avoir passé la première porte qu'il entendit verrouiller, le bailli ne put se défendre d'une certaine inquiétude. Il feignit cependant n'avoir rien remarqué d'insolite. Ses appréhensions augmentèrent quand il vit les gardes fermer la seconde porte de la même façon que la première. Il perdit complètement contenance lorsque, entrant dans la salle, il trouva l'évêque siégeant à son tribunal, sous un baldaquin, entouré des chanoines et ayant, à sa droite, l'official avec le glaive de la Régale en main. Personne ne se leva, sauf l'official qui s'avança pour crier au bailli : « Arrêtez, Monsieur ! », puis, se tournant vers l'évêque : « Monseigneur, tous, tant que nous sommes ici, nous vous demandons justice de cet homme. Nous le dénonçons comme un rebelle, un usurpateur de votre autorité princière, un spoliateur des prérogatives que le Saint-Empire a octroyées à votre mitre. Nous vous prions d'en faire prompte et bonne justice comme d'un criminel coupable de lèse-majesté. Car, par plusieurs félonies notoires, il a mérité la mort ! »

Puis l'official énuméra les différents délits de l'inculpé : il avait reçu illégalement les ambassadeurs hérétiques ; il avait tenu conseil avec eux et porté un décret d'expulsion contre les capucins ; on pouvait à bon droit supposer qu'il voulait aussi bannir du pays l'évêque, les chanoines et tous les ecclésiastiques ; supposition fondée sur le fait qu'on tenait un document sur lequel le bailli avait écrit ces mots séditieux : « Hildebrand de Riedmatten, dernier évêque de Sion. » L'official conclut en déclarant que, par ces délits et bien d'autres encore, le coupable méritait la peine de mort.

Dans une si tragique impasse, le bailli, à genoux aux pieds de l'évêque, le suppliait de bien vouloir lui permettre de s'expliquer. Il obtint la permission sollicitée et dit : « Les députés des cantons protestants sont venus chez moi, non pas en qualité d'ambassadeurs, mais comme personnes privées et amis personnels. S'ils ont réclamé l'éloignement des capucins, ils ont formellement déclaré vouloir respecter la juridiction de l'évêque, des

chanoines et même du conseil général, qu'on supposait trop favorable aux Pères. J'ai écouté leurs plaintes contre ces religieux, puis j'ai assemblé quelques seigneurs de la ville et conféré avec eux sur les mesures à prendre pour donner satisfaction aux cantons alliés et confédérés. Nous avons jugé à propos de lancer une sorte d'édit contre les capucins uniquement pour les intimider et les obliger à sortir provisoirement du pays. Mais, je n'ai voulu, en aucune façon, ni offenser Sa Grandeur, ni léser ses droits. »

L'official répliqua : « Monsieur le bailli, la sentence que vous avez portée n'est pas, comme vous le prétendez, un simple essai d'intimidation. Pour vous justifier, vous avez beau dépeindre vos intrigues sous un jour favorable, nous ne sommes pas assez naïfs pour ajouter foi à tous vos subterfuges. » Puis, prenant chaleureusement fait et cause pour les capucins, il apostropha de nouveau le bailli : « Quels motifs avez-vous de traiter ainsi de pauvres Religieux innocents, venus dans le pays uniquement pour travailler au salut des âmes ? »

Le bailli lui répondit : « Par leurs discours, les capucins sèment la division dans le peuple, ils ruinent le commerce et le trafic et offensent les Bernois, nos voisins, en prêchant sur les places du marché. Ils sont allés sur les terres de Berne disputer avec les ministres de Bex et de Lausanne et soutenir que la religion des Bernois, nos alliés et confédérés, était fausse. Cela pourrait entraîner de fâcheuses conséquences pour le pays. Du reste, ces gens vivent d'aumônes, aux dépens du peuple et l'Etat ne pourrait se charger de les entretenir. »

Les capucins, au nombre de quatre, — ceux de Martigny étaient arrivés — pouvaient suivre les débats sans être vus, grâce au chambellan qui leur servait d'interprète. L'évêque les fit introduire sur l'instance de l'official qui leur dit : « Le bailli Jossen, cité devant l'évêque pour répondre de l'arrêt porté contre vos personnes, vous accuse de plusieurs délits. » Il énuméra ces griefs et leur donna la parole : « Mes Pères, vous pouvez

parler en toute liberté. Vous êtes ici pour vous justifier et nous sommes présents pour vous défendre. »

Le P. Maurice s'expliqua au sujet de la conférence incriminée : « A maintes reprises, le ministre de Bex nous avait défiés et provoqués. D'ailleurs, la conférence eut lieu en présence du juge de Bex et avec son agrément. Pour les autres griefs, que Sa Grandeur veuille bien écouter le P. Augustin, ici présent, qui est dans le pays depuis un temps plus long que moi et qui peut dire tout ce qui s'est passé. »

Le P. Augustin, homme d'expérience et d'une grande présence d'esprit, s'exprima en ces termes : « Le P. Sébastien et moi, avons accompagné les ambassadeurs catholiques à Sion, lors du renouvellement de l'alliance en 1602. Nous avons remarqué, à cette occasion, que l'article principal du traité, signé avec les cantons catholiques, assurait le maintien et la protection de la religion catholique, apostolique et romaine en Valais. En conséquence, Monsieur le bailli n'a pas à se plaindre de ce que nous avons prêché et donné des missions pour ramener les égarés à la foi de l'Eglise. M. Jossen et les siens pourraient être mieux inspirés en dirigeant leurs plaintes contre les ministres que l'on entretient, à gros frais, dans la capitale. C'est là une infraction manifeste aux traités d'alliance, une faveur accordée à l'hérésie et un coup mortel porté à l'ancienne foi qu'on avait cependant juré de maintenir. Quant à nous, veuillez croire que nous n'avons aucun intérêt temporel en vue. Nous sommes venus dans le pays uniquement pour défendre la cause de l'Eglise et maintenir les fidèles dans la vraie foi. Ce qui a surtout excité notre pitié et encouragé notre zèle, c'est l'état lamentable des âmes plongées dans l'hérésie et le vice et continuellement exposées à la mort éternelle. Nous ne voulons rien épargner pour les sortir de ce triste état et pour les remettre sur la voie du salut. » Le Père parla ensuite de ses visées apostoliques avec tant de chaleur et de conviction que la vénérable assemblée en était toute profondément émue. Pour terminer, il

plaida en faveur du coupable : « Je ne doute pas que Monsieur le bailli ne soit de bonne foi et n'ait ses raisons pour porter contre nous la sentence d'expulsion. Aussi, je supplie Sa Grandeur de bien vouloir lui pardonner ce geste qu'il regrette certainement. »

A ces mots, les quatre missionnaires se mirent à genoux pour intercéder, auprès de l'évêque et des chanoines, en faveur du coupable ⁵¹.

Au nom de son oncle, l'Abbé de St-Maurice fit une verte réprimande au bailli. Celui-ci, craignant pour sa vie, baisait les pieds de l'évêque, lui demandait pardon et implorait sa clémence. Le bon prélat, jugeant suffisante l'humiliation du bailli et touché de son repentir, lui tendit la main qu'il baisa respectueusement. Comme Jossen continuait à protester de ses bonnes intentions, les chanoines le relevèrent et l'embrassèrent. Lui-même, en signe de parfaite réconciliation et de conversion sincère, embrassa avec joie les Pères et fit cette proposition qu'on n'attendait guère de sa part :

« Illustrissime et Révérendissime Grandeur, Seigneur et Prince, et vous tous Messieurs les chanoines, puisque ces bons Religieux sont venus, de leur pays dans le nôtre, pour prêcher à nos populations la bonne doctrine, j'estime qu'il serait convenable de leur donner des lettres patentes par lesquelles Votre Grandeur les recommande à Messieurs les curés et les autorise à faire partout les exercices de leur Mission. De mon côté, je prendrai soin de les inviter à prêcher aussi quelquefois dans notre ville. »

Les chanoines appuyèrent chaleureusement cette proposition et l'évêque chargea l'Abbé de St-Maurice d'y donner suite.

Les missionnaires prirent ensuite congé du Révérendissime, qui leur répétait les paroles de l'official : « *Stemus simul, stemus simul, Patres mei* ; mes Pères, faisons cause commune ! »

« Reconduits à notre appartement, dit le P. Augustin Pelletta, nous demeurâmes une demi-heure hors de nous, en silence, les larmes aux yeux. Puis, nous étant mis à genoux, nous contemplions les voies admirables de la Providence et tout cet enchai-

nement de circonstances qui nous avaient procuré un jour si favorable à notre entreprise. Le Père Maurice rompit le silence et, pour nous encourager, rapporta une vision dont fut favorisé l'un de nos Frères : « Ce bon Frère, dit-il, vit en songe une belle église qui penchait et menaçait ruine. Un Pape, des évêques, des empereurs, des rois et des princes richement vêtus accouraient, avec des poutres sur les épaules, pour la soutenir. Leurs efforts semblaient inutiles. L'église allait s'écrouler, lorsque survint une procession de pauvres capucins s'avançant péniblement, n'ayant pour tout appui que leurs bâtons de pèlerins. Unissant leurs efforts, ils parvinrent à rasseoir l'église sur ces fondements. » Le souvenir de cette vision prophétique, rappelant celle de saint François soutenant le Latran, nous réjouit d'autant plus que nous commencions à la voir se réaliser.

Il n'est pas sans intérêt de constater que la cause de la tragique journée de la Majorie fut la fameuse conférence de Bex. Après avoir failli donner le coup de grâce à la Mission, cette conférence devint le moyen dont se servit la Providence pour assurer aux capucins libre entrée dans toutes les paroisses du Valais. Ce changement inopiné des chanoines et du bailli Jossen, si acharné contre les capucins, paraît vraiment miraculeux. En tous cas, il nous montre le doigt de Dieu qui fait échouer les tentatives des méchants et les tourne à leur honte et à leur confusion. Sans cet événement providentiel, les Pères n'auraient jamais pu vaincre tant de cabales ni l'emporter sur tant d'hérétiques influents, alliés aux ecclésiastiques relâchés.

Encouragé par les lettres de l'évêque, le P. Augustin, comme on racontera plus loin, se rendit à Lucerne, en passant par la Furka, et alla demander à la Province suisse des capucins quelques religieux missionnaires pour la partie allemande du canton. Puis, il rentra à Sion pour travailler dans le centre du pays ⁵².

d) *Le Père Chérubin.*

La ville de Sion demeurait inflexible dans son opiniâtreté et son aveuglement. Les efforts des capucins avaient, jusqu'ici, sombré devant la résistance acharnée des partisans de l'hérésie. Mais les hommes de Dieu avaient une foi trop agissante pour se décourager et rendre les armes. Du reste, les événements semblaient les favoriser après la journée historique de la Majorie, où ils avaient gagné à leur cause les faveurs de l'évêque, des chanoines et du bailli. Dès lors, il leur fut donné de prêcher en ville.

De retour de la Suisse allemande, le P. Augustin envoya le P. Maurice à Sierre. Les habitants y parlaient presque tous le français. Il laissa le P. Sébastien à St-Maurice. Un nouveau missionnaire, le P. Jovite, travaillait aussi dans le pays. Accompagné du Fr. Balthasar, le P. Augustin se rendit à Thonon. engager le P. Chérubin de Maurienne à venir en Valais « afin, dit-il, d'étouffer l'hérésie toujours prête à relever la tête et de rendre les ecclésiastiques plus zélés pour combattre les opinions nouvelles ».

Le P. Chérubin se mit en route pour Sion, tout en prêchant dans les localités qu'il traversait. Les missionnaires furent reçus à Sion par le chanoine de la cathédrale, Théodule Balet, qui leur offrit, gracieusement et en secret, gîte et pension chez lui. Le P. Chérubin ne jugea pas prudent de prêcher dès les premiers jours. Par contre, il noua aussitôt des relations assidues avec certains notables de la ville. Ses conversations privées devinrent une pêche miraculeuse. Il était plus habile que ses confrères pour frayer avec les personnes du monde et s'adapter aux milieux les plus disparates. Il avait le don de discerner les esprits et de toucher les cœurs. Sa parole imagée, prenante, persuasive, renversait l'objection et entraînait la conviction. D'une noble et majestueuse stature, d'un air doux et vénérable, il inspirait, dès le premier abord, le respect et la confiance et il finissait par subjuguier ceux qui frayaient avec lui.

Au moment de son arrivée, les missionnaires redoublaient d'activité, vu qu'approchait le jour critique de la diète, où l'on déciderait du sort de la religion.

C'était à l'époque des Rogations. Chacun des trois jours, selon l'usage, les paroisses des environs se rendaient, à tour de rôle, dans la capitale pour se joindre à la grande procession qui suivait la croix et la bannière de la cathédrale.

Un ecclésiastique se tenait à la porte de l'église avec la croix qu'il inclinait pour saluer celle du porte-croix de chaque procession qui arrivait. Ce salut lui était rendu, si bien que les deux croix semblaient se donner le baiser de paix.

Pendant les Rogations, le sermon était donné chaque jour en français par le prédicateur ordinaire de la cathédrale. Cette année-là, soit le prédicateur, soit l'Abbé de St-Maurice, soit les chanoines désiraient donner la parole au P. Chérubin. Mais, comment le faire monter en chaire ? Le mauvais esprit et les dispositions hostiles de nombreux bourgeois faisaient craindre des troubles et même des voies de fait.

Voici à quel expédient on eut recours. Le prédicateur ordinaire, Martin Granier, revêtu du surplis et de l'étole, s'avança vers la chaire. Les Pères Chérubin et Augustin le suivaient à quelques pas de distance. Les deux chanoines, Jacques Schnyder et Théodule Balet, accompagnaient les Pères pour les protéger au besoin. M. Granier resta un instant sur la chaire, puis fit place au P. Chérubin. Alors, on entendit un sourd murmure, semblable au bourdonnement d'un essaim d'abeilles en furie. Les hérétiques protestaient en grognant. Mais comme la majorité des auditeurs était composée des catholiques du Bas-Valais et des dizaines de Sion et de Sierre favorables aux capucins, les fanatiques furent obligés de contenir leur rage et d'écouter le Père Chérubin, qui vraiment se surpassa. Pendant près de deux heures, il tint ses auditeurs sous le charme d'une parole tout apostolique. Les chanoines eux-mêmes en furent ravis. Ils traduisaient leur admiration en ces termes : « *Vidimus hodie mirabilia* ;

nous avons vu et entendu, aujourd'hui, des choses admirables ! » Le sermon eut un profond écho jusqu'au sein de la bourgeoisie ; ce qui fournit aux tenants de l'hérésie nouveau prétexte pour critiquer les capucins.

Le P. Chérubin traitait ses adversaires avec beaucoup d'égards. Pour les gagner plus sûrement, il usait de douceur sans se départir d'une énergique franchise dans la prédication de la parole de Dieu.

Le vénérable Chapitre et l'Abbé de St-Maurice, que l'on préconisait déjà comme futur prince-évêque, furent, dès ce jour, beaucoup plus fermes dans la défense de la vraie foi et de leurs prérogatives spirituelles et temporelles. Loin de trembler encore devant les hérétiques, ils leur résistaient ouvertement.

Le lendemain des Rogations, plusieurs membres du Conseil se rendirent aux Matines qu'on chantait à la cathédrale. A la sortie de l'office, ils apostrophèrent le doyen et les chanoines, en leur reprochant d'avoir introduit un capucin dans une chaire qu'ils prétendaient être la propriété de la ville et non du Chapitre.

« Messieurs les conseillers, répliquèrent les chanoines, sachez que vos prétentions ne sont pas admissibles. La chaire et l'église appartiennent à l'évêque et au Chapitre. Nous y ferons prêcher qui bon nous semblera. » De fait, le P. Chérubin y prêcha encore.

Surnommé le « céleste », il savait exploiter et interpréter la Sainte Ecriture avec un art consommé. Son exposé de la doctrine, clair, suave et fort, renversait, comme un château de cartes, l'échafaudage de subtilités, dressé par les novateurs, et montrait l'inébranlable solidité de l'Eglise construite sur le fondement de Pierre.

Le succès de son premier sermon amena une affluence si considérable aux deux derniers jours des Rogations, que la cathédrale s'avérait beaucoup trop petite. Pour atteindre le plus de fidèles possible, il prêcha trois fois par jour. Les auditeurs proclamaient hautement : « Jusqu'à ce jour, on nous a trompés.

Les capucins seuls ont le courage de nous prêcher l'Évangile et de nous faire voir où se trouve la vraie religion. »

L'occasion parut favorable aux missionnaires de s'établir définitivement à Sion. Ils prièrent donc l'Abbé et les chanoines de leur louer un petit logement en ville, ce qui leur permettrait de recevoir plus facilement les personnes qui voudraient s'entretenir avec eux.

On leur trouva, près de l'église de S. Théodule, un pied-à-terre appartenant à la Maison du Grand-St-Bernard. Ce logement n'était occupé que pendant les deux mois durant lesquels des Religieux de cette Congrégation faisaient la quête annuelle. Le prévôt du Mont-Joux, supérieur de la Maison, fut heureux de pouvoir obliger les missionnaires et de contribuer ainsi au succès de leurs travaux. Il leur rendit un signalé service : car les calvinistes disaient publiquement que, si les Pères avaient habité toute autre maison de la ville, ils l'auraient incendiée. Ils n'ont pas osé s'attaquer à celle-ci, vu qu'elle était propriété ecclésiastique.

Pour rendre durables les précieux résultats obtenus, les capucins vouèrent alors tous leurs soins à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Le P. Augustin désirait des collaborateurs pour cette tâche si importante. Il partit en demander au P. Supérieur des Jésuites à Thonon. Ceux-ci avaient été introduits dans la sainte Maison, grâce à l'entremise du P. Chérubin. L'on estimait qu'il ne serait pas difficile aux Jésuites d'entrer en Valais dans leur propre costume fort semblable à celui des prêtres séculiers et contre lequel il n'y avait pas à craindre de protestation.

Selon le projet du P. Augustin, tout d'abord, un seul Jésuite viendrait à Sion, où il logerait avec les missionnaires et s'occuperait de la jeunesse. Les élèves seraient bientôt assez nombreux pour être reçus, non plus à la maison des Pères, mais dans un autre local qui servirait d'école. Le professeur, à son tour, ne pouvant plus suffire à la besogne, demanderait de l'aide à ses confrères.



Le Père Chérubin de Maurienne
(1566-1610)

Ce beau projet sombrera devant les difficultés qui vont surgir.

e) *Effervescence de l'hérésie.*

Tout semblait aller pour le mieux lorsqu'une violente tempête s'éleva qui fit perdre aux missionnaires, tout à la fois, la chaire de St-Théodule et leur logement dans la maison du Grand-St-Bernard. Qui donc a soulevé cet ouragan ? « Une diablesse de femme », dit la chronique, calviniste acharnée, d'un babil intarissable, colportant de maison en maison la Bible qu'elle commentait à sa guise. Elle décriait le culte catholique, le pape, le clergé, les moines à qui elle vouait une haine implacable. Détestant surtout les capucins, elle ne cessait de remonter aux autorités qu'il fallait chasser du pays ces faux prophètes, ces hypocrites, ces ambassadeurs de l'Antéchrist. Comme le diable dans un bénitier, elle se démenait du matin au soir, à tel point que les capucins jugèrent prudent de quitter la maison du Grand-St-Bernard, voisine de celle de la mégère, pour retourner chez le bon chanoine qui les avait reçus, lors de leur arrivée à Sion. Influencés par cette furie, les bourgeois résolurent de congédier les capucins.

C'était la veille de la Fête-Dieu, 29 mai 1603. Les émissaires de Berne et de Genève, stylés par le ministre, voulaient à tout prix empêcher le P. Chérubin de prêcher. Car son sermon traiterait sans doute de la présence réelle et du sacrifice de la messe, ce qui pourrait troubler beaucoup d'âmes et les ramener disaient-ils, à l'idolâtrie papiste. Le P. Chérubin connaissait le ministre de Sion. C'était l'un des quatre ministres genevois qu'il avait contraints à quitter Thonon, pendant la nuit, quelques années auparavant⁵⁵.

Excités par le fougueux prédicant, plusieurs notables de la Ville allèrent donner aux chanoines cet avertissement : « Gardez-vous bien, demain, de laisser prêcher le capucin. Nous ne répondons pas de ce qui pourrait arriver, si vous passez outre à notre charitable avis. »

Les chanoines, effrayés, en informèrent les Pères qui répon-

dirent par un sourire, essayant par là de relever le courage de ces bons, mais timides ecclésiastiques.

« Pour ce qui nous concerne, dirent-ils, nous sommes sans crainte, car nous en avons vu bien d'autres. Le dragon infernal est enchaîné. Qu'il hurle tant qu'il voudra, il ne saurait nuire aux envoyés de Jésus-Christ. Les hérétiques se garderont bien de passer des paroles aux actes. Nous avons expérimenté plus d'une fois comment Dieu se plaît à déjouer leurs perfides desseins. Du reste, consacrés à l'œuvre des missions, il y a longtemps que nous avons fait à Dieu le sacrifice de notre vie. Tout ce que nous vous demandons, Messieurs, c'est de nous laisser prêcher demain. Confions le reste à la garde de Dieu. »⁵⁴ »

Le matin de la fête, quand le diacre eut chanté l'évangile, le P. Chérubin, avec le P. Augustin comme escorte, sortit de la sacristie pour monter en chaire. En toute hâte, plusieurs chanoines allèrent lui barrer le chemin et l'enfermer à la sacristie. Ils venaient d'apprendre que huit jeunes gens, avec des poignards dissimulés sous leurs manteaux, devaient assassiner le Père, s'il osait monter en chaire.

Les missionnaires ne pouvaient se résoudre à capituler. « Ce n'est qu'une manœuvre de l'antique ennemi, disaient-ils. Le démon cherche par tous les moyens à détruire l'œuvre de Dieu. Si nous cédon, les hérétiques vont s'en glorifier et nous traiter de lâches. »

Les chanoines demeurèrent inflexibles et les Pères ne purent que se soumettre à leur injonction. Cet incident eut une fâcheuse conséquence : le P. Chérubin dut cesser, dès ce jour, de prêcher à Sion.

Cependant les personnes bien pensantes murmuraient en disant : « Pourquoi une si grande solennité s'est-elle passée sans le sermon du missionnaire ? » Les chanoines en rejetaient la faute sur les membres du conseil. La ville se trouva ainsi partagée en deux camps : d'un côté, les catholiques dont le plus grand nombre se recrutaient parmi les gens du peuple ; de

l'autre, la faction calviniste, composée de presque tous les bourgeois, ayant de nouveau à leur tête le bailli Jossen, dont la conversion n'avait été qu'une hypocrite volte-face.

Fiers d'avoir pu prouver la force de leur parti en fermant la bouche au capucin, les calvinistes, au nombre de cent-soixante-dix, sortirent de l'église, deux à deux, précédés du bailli. Dans une bruyante manifestation, ils se flattèrent de conquérir, de haute lutte, tout le terrain. Mais, grâce à Dieu, le nombre des sectaires, malgré tout, diminuait, tandis que celui des catholiques augmentait de jour en jour, comme nous le verrons.

f) *Apôtres religieux et laïques.*

La ville de Sion passait par une terrible crise. La plupart de ses habitants, sans être des hérétiques formels, assistaient avec engouement aux prêches hérétiques. Le bailli Jossen avait même introduit dans la cathédrale le ministre, qui s'était mis à distribuer la cène à ceux qui voulaient la recevoir de sa main.

Bien plus, vers la S. Jean-Baptiste 1603, une cinquantaine de personnes des dizains de Sion et de Loèche avaient résolu d'adhérer à la nouvelle religion. Elles demandèrent un prédicant à Berne qui, en considération des cantons catholiques, ne donna pas suite à leur démarche, mais leur conseilla de s'adresser à Genève. Elles en obtinrent un qui, pendant trois semaines, prêcha aux gens de langue française, tandis qu'un autre personnage, arrivé de Zurich sous le manteau de maître d'école, prêchait en allemand.

L'appétit vient en mangeant. Alléchés par leurs succès, les hérétiques, prônant la liberté de conscience, invitèrent divers délégués, non seulement de Berne, canton allié, mais aussi des villes de Zurich, Bâle et Schaffhouse. Le premier délégué bernois était l'avoyer Manuel Albrecht. Les Grisons mandèrent aussi des représentants. On organisa une assemblée des sept dizains en vue d'introduire « l'intérim », décret tolérant les deux cultes. La manœuvre était prématurée. Elle échoua. Ordre fut donné au

ministre et au maître d'école de se retirer et défense fut faite de tenir des réunions et de donner des prédications contraires à la doctrine catholique. Les représentants des quatre villes n'eurent qu'à se soumettre et à quitter le pays, peu satisfaits⁵⁵.

La tradition relate ici un trait d'audace et de sang-froid digne d'un soldat. Nicolas de Kalbermatten, capitaine au service du Piémont, fut mandé à Sion, en toute hâte, pour tenir tête à un ministre protestant. Il entra, éperonné et botté, dans l'église et, avec une sainte indignation, tenant un pistolet dans la main, il apostropha l'orateur calviniste qui venait d'occuper la chaire : « Descends de là, ministre de Satan, ou je te brûle la cervelle ! » Le ministre dut s'exécuter. Il continua ses prédications dans une maison particulière, où personne ne songeait à l'inquiéter.

La pratique religieuse restait réduite à peu de chose. Le curé de la ville se contentait d'administrer le baptême et d'assister aux enterrements. Le terrain était apte à recevoir la semence de l'hérésie. D'autre part, l'ébullition soulevée par les luttes religieuses pouvait créer à l'Etat de graves difficultés et compromettre sa sécurité et son indépendance. On laissait entrevoir la possibilité d'une guerre, où confédérés catholiques et protestants interviendraient en faveur de leurs coreligionnaires. Ces inquiétudes étaient habilement exploitées par les émissaires protestants, qui ne voyaient qu'un seul moyen de conjurer le danger : bannir les capucins, seule cause de tout le mal.

De telles considérations étaient bien de nature à inquiéter des gens jaloux de leur liberté. Les « patriotes », farouchement opposés à toute ingérence étrangère, finirent par se rallier à la prétendue sagesse politique de Berne. Aussi, le conseil général, réuni au château épiscopal, en présence de l'évêque et des chanoines, fut d'avis, par mesure de prudence et pour le bien de la paix, de prier les capucins de s'éloigner de la ville jusqu'à nouvel ordre.

Les missionnaires se soumièrent et se retirèrent dans le Bas-Valais. L'évêque leur délivra bientôt des lettres testimoniales⁵⁶,

dans lesquelles il célébrait leurs multiples mérites et disait qu'il espérait, ainsi que son Chapitre, leur prochain retour.

Le bailli Jossen semblait triompher. Il croyait parvenir à son but : chasser les capucins et introduire les ministres. Mais le peuple, tiré de sa léthargie par les missionnaires, lui opposera une vigoureuse résistance, rabattra le caquet des impudents novateurs, dont le nombre, du reste, ne s'éleva qu'à quelque deux cents personnes.

Comme contrepoids à ces difficultés, la Providence permit un incident qui tourna au grand avantage de l'œuvre missionnaire en Valais : ce fut l'escalade de Genève.

Exaspérés contre une partie de la noblesse savoisienne qui les avait assaillis de nuit et en temps de paix, les Genevois se vengèrent en ravageant les provinces de la Savoie, ramenées récemment à la foi catholique.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, craignit pour le Chablais et demanda au Valais des troupes auxiliaires sur lesquelles il pouvait compter grâce aux traités conclus entre les deux pays. Les Valaisans décidèrent de lui envoyer quatre capitaines, à la tête de soixante hommes chacun. Mais, sur les instances de Berne, ils chargèrent un ambassadeur d'aller prier le duc de se servir des soldats valaisans dans la garnison de ses forteresses et non dans le combat contre Genève, pays allié aux Bernois.

Indignée de cette démarche, Son Altesse n'accorda point d'audience à l'ambassadeur, mais lui fit savoir, par son secrétaire, que les Valaisans devaient lui rendre l'argent avancé pour la levée des troupes et qu'ils auraient à se repentir de la violation d'une alliance.

Ces menaces effrayèrent les magistrats valaisans. Craignant une déclaration de guerre, ils intimèrent l'ordre aux quatre capitaines de renvoyer, sous les peines les plus sévères, les huit cents écus à Son Altesse⁵⁷.

Les capitaines ne savaient plus à quel saint se rendre. Ils

avaient dépensé l'argent reçu et même hypothéqué leurs propres biens pour lever les troupes. S'ils devaient s'exécuter, ils se ruineraient totalement et il ne leur resterait plus qu'à quitter le pays. Ils eurent alors recours aux capucins. Connaissant les bons rapports qui les unissaient au duc de Savoie, ils les invitèrent un jour à dîner. Après le repas, ils leur exposèrent loyalement leur détresse et, presque à genoux à leurs pieds, ils les supplièrent de plaider leur cause auprès de Son Altesse.

Les capucins, déjà au courant de tout, leur dirent : « Vous savez que nous sommes venus ici dans l'intérêt de vos âmes. Soyez des champions de la vraie foi, restez-lui fidèles comme le furent vos ancêtres pendant cinq cents ans. Faites valoir votre influence pour assurer le triomphe de la vérité. De notre côté, nous vous défendrons auprès de Son Altesse et nous lui demanderons de vous donner quittance de l'argent avancé. »

En leur nom et au nom de toute leur parenté, les officiers promirent d'exécuter fidèlement le mot d'ordre reçu. Ils tinrent parole et défendirent vaillamment la cause catholique dans les dizains. Le jour où les Pères durent quitter la ville de Sion, ils exigèrent aussi le départ du ministre, malgré les protestations de Jossen et du nouveau bailli, In Albon. Leur salutaire influence se fit sentir jusque dans le Haut-Valais où se dévouaient les prédicateurs allemands.

Depuis Sion, les Pères se rendirent à Martigny et à St-Maurice, sans se lasser de faire du ministère. Eux aussi tinrent parole. Ils exposèrent au duc de Savoie la situation critique des capitaines valaisans. Son Altesse répondit depuis Turin, lieu de sa résidence. Elle fit savoir aux officiers que, sur la demande des Pères Chérubin et Augustin, elle leur faisait grâce de la somme avancée et leur offrait encore de l'argent, s'ils en avaient besoin. Le duc les encourageait à soutenir les capucins, leur affirmant qu'il considérait comme fait à lui-même tout ce qu'ils feraient en leur faveur.

Le P. Chérubin jouissait d'une si haute estime auprès de Son Altesse qu'il pouvait tout obtenir de sa part.

La lettre du duc de Savoie stimula les capitaines à user de tout leur prestige pour la défense de la foi. C'est grâce à eux que le P. Chérubin put bientôt rentrer à Sion et y prêcher.

4. Les diètes

a) *La grande diète, le 19 août 1603.*

L'expulsion des capucins provoqua une si vive réaction que les dizains supérieurs se soulevèrent pour marcher, bannières déployées, sur la ville de Sion. L'évêque convoqua d'urgence la diète pour le 15 juillet 1603. Mais le nouveau bailli In Albon, zélé partisan de la nouvelle doctrine, obtint de la différer jusqu'au 30 juillet, en promettant de faire cesser les prédications du ministre. Les délégués des cantons réformés auraient ainsi le temps d'arriver.

L'effervescence devait être bien forte puisque Abraham Stürler, gouverneur d'Aigle, envoyait, le même jour (14 juillet 1603) deux lettres d'alarme à Berne. Dans la première il disait : « Hâtez-vous de lancer un message au Valais ; car, au dire des capucins, cette zizanie d'iniquité, l'Espagne et la Savoie vont prendre les armes pour soutenir les catholiques. » Dans la seconde dépêche, il insistait : « Au lieu d'un message, envoyez plutôt une délégation, sinon ce sera la ruine de notre religion. Nos coreligionnaires sont ligotés. L'huissier de l'évêque aurait même menacé de mort le ministre, s'il osait encore annoncer la parole divine ⁵⁸. »

L'évêque, les chanoines et les autorités civiles tinrent des assemblées au château et la diète fut effectivement convoquée pour le 30 juillet.

Les délégués de Berne y arrivèrent pour protester contre l'admission des capucins, alors que le clergé du pays suffisait amplement à la besogne. « C'est pour ce motif, affirmaient-ils, que le parti évangélique a fait appel à un ministre. D'ailleurs, à Glaris,

Appenzell, St-Gall et dans les Grisons, les deux confessions subsistent paisiblement l'une à côté de l'autre. L'empereur tolère même les juifs. A plus forte raison, convient-il de tolérer des concitoyens qui veulent être, eux aussi, de vrais chrétiens.»

Les protestants du Valais se défendirent de l'accusation de vouloir introduire une religion nouvelle. « Nous n'admettons, disaient-ils, que l'enseignement de Jésus-Christ, à l'exclusion de tout autre, qu'il vienne de Luther, de Calvin ou de Zwingli. Nous voulons tenir ferme à l'ancienne foi chrétienne, catholique et apostolique. Si nous avons fait venir un ministre, c'est uniquement pour la tranquillité de notre conscience et l'éducation de nos enfants. D'ailleurs si les gens de St-Maurice, nos sujets, ont pu recourir à des maîtres étrangers (les capucins), ne le pouvons-nous pas davantage, nous, qui sommes libres ? Et puis, que les députés du pays fassent bien attention de ne pas perdre leurs prérogatives ni de passer sous la domination du clergé à force de s'allier avec lui. Ne vaudrait-il pas mieux se débarrasser de personnages intrigants que de chasser un brave serviteur de Dieu ? Malgré tout, s'il le faut, pour le bien de la paix, nous en ferons le sacrifice.»

Ce langage audacieux assura l'impunité aux protestants. Mais le ministre genevois, Jacquemot, et le régent Seelmatter durent quitter le pays.

Quant aux envoyés des autres cantons protestants, les députés du pays signifièrent qu'ils auraient mieux fait de rester chez eux et de s'épargner des peines et des dépenses inutiles. Jamais ils ne s'étaient montrés si fermes. Il y avait vraiment quelque chose de changé depuis que d'énergiques apôtres, religieux et laïques, parcouraient le pays.

Dès qu'ils eurent connaissance de l'ambassade protestante, les cantons catholiques résolurent⁵⁹ d'en paralyser l'influence et d'entreprendre une nouvelle randonnée en Valais.

Un message fut adressé au comte Fuentes, gouverneur de Milan, pour le mettre au courant des événements. On sollicita

l'appui du duc de Savoie, qui envoya aussitôt en Valais son ambassadeur fixé alors à Fribourg. « L'on mit tout en œuvre, dit le P. Augustin, pour assurer le triomphe de la foi catholique en Valais ⁶⁹. » Les apôtres de la vraie foi s'efforcèrent de faire comprendre au peuple que ce serait une grave aberration de renier un glorieux passé pour suivre des novateurs et des aventuriers. Cela deviendrait préjudiciable même au point de vue temporel, car le Valais perdrait non seulement l'amitié des cantons catholiques, mais aussi la protection du duc de Savoie et de la couronne d'Espagne qui rompraient leurs relations commerciales avec le pays, comme ils l'avaient fait avec les Grisons.

Ces avertissements ouvrirent les yeux à bon nombre d'hésitants qui se déclarèrent pour l'ancienne foi, de sorte que les catholiques ne craignaient plus de voir arriver la grande diète.

En prévision de ces assises solennelles, le P. Chérubin et ses collaborateurs demandèrent à l'Abbé de St-Maurice, qui remplaçait son oncle, de bien vouloir proposer, à la diète, les 12 articles suivants :

1) Tout homme professant une autre religion que celle pratiquée par les ancêtres depuis plus de 500 ans, sera considéré comme perturbateur de la paix publique et, comme tel, déclaré hors la loi ; ses biens seront confisqués : la moitié de ceux-ci ira à l'accusateur et l'autre moitié au fisc.

2) Nul ne sera revêtu de fonction ou dignité quelconque, s'il n'est pas catholique et n'assiste pas à la messe.

3) Dans le pays ne sera introduit aucun ministre qui prêche une autre foi que celle des ancêtres.

4) Tout curé, vicaire ou chapelain qui ne serait pas sincèrement catholique, sera chassé du pays.

5) Comme maîtres d'école, on n'admettra que des catholiques éprouvés.

6) Il est défendu, sous peine d'amendes à fixer ultérieurement, d'envoyer les enfants à des écoles hérétiques, comme à

Genève, à Lausanne, à Berne, à Zurich et autres lieux qui n'ont plus la foi des ancêtres.

7) Il est sévèrement défendu de manger la viande le vendredi et le samedi.

8) Les fidèles doivent être ramenés aux pratiques religieuses en vigueur dans les temps passés.

9) Chacun doit aller à la messe ; les maîtres y astreindront les enfants, les serviteurs et les servantes.

10) La doctrine chrétienne sera enseignée dans toutes les paroisses et les parents seront tenus, sous peine de sévères sanctions, d'y envoyer leurs enfants.

11) On brûlera tous les livres contraires à la foi des aïeux.

12) Ceux qui refuseront d'accepter ce décret devront quitter le pays dans l'espace de trois mois. Ce délai passé, il n'y aura plus de protection pour eux ; si dans six mois ils n'ont pas vendu leurs biens, ceux-ci seront dévolus au fisc ⁶¹.

Ces articles furent acceptés par la diète. Ils contiennent des mesures draconiennes qui ont de quoi nous surprendre aujourd'hui. Mais n'oublions pas que de tels procédés étaient dans la note du temps. Pour réagir contre l'intrusion des perturbateurs, le Valais ne prenait pas des mesures plus violentes que celles qui avaient frappé et frappaient encore les catholiques dans les cantons protestants.

Du côté ecclésiastique, la vraie réforme ne rencontrait pas moins de difficultés. A cause du pouvoir temporel annexé à la mitre, il n'était pas possible d'élever un prêtre étranger à la dignité d'évêque de Sion. Et dans le pays, il y avait grande carence de prêtres actifs. A défaut d'un autre et comme moindre mal, on proposait l'Abbé de St-Maurice, dont la conduite était digne. Mais, à l'instar de son oncle, il manquait d'énergie. Puis, pour ne pas susciter trop d'obstacles à sa prochaine nomination, il ménageait les protestants et fermait les yeux sur les abus de toute sorte. Malgré tout, on le considérait comme le

candidat le plus capable et l'on songeait sérieusement à lui. Mais on demandait aux capucins, qui étaient estimés de l'Abbé dont ils disaient beaucoup de bien, de secouer la conscience du futur évêque, de le mettre bien en face de ses responsabilités et de l'amener à se conformer entièrement aux directives du Saint-Siège.

Pour activer la réforme du clergé, on pensa faire appel à un visiteur dans la personne de l'évêque de Genève (saint François de Sales), qui était bien vu dans le pays et qui disposait de bons prêtres pour remplacer ceux dont la conduite exigeait l'éloignement ⁶².

Entre temps, les députés des cantons catholiques ⁶³ avaient passé la Furka le 9 août 1603, et ils s'étaient fait entendre à Münster, à Ernen, à Mörel, à Naters. Ils arrivèrent le 11 août à Brigue, où les députés de Fribourg et de Soleure s'étaient rendus. La diète y avait été fixée pour le lendemain dans l'espoir surtout d'entraver la marche et de paralyser l'action des délégués des VII cantons. Ceux-ci atteignirent quand même encore les habitants de Glis, de Rarogne, de Loèche et de Sierre.

Entrés dans la capitale lundi, le 18 août, ils exposèrent à la population réunie à la cathédrale le but de leur démarche : « Nous ne voulons pas du tout assujettir votre pays, comme nos adversaires nous en accusent, mais uniquement défendre et maintenir la foi catholique à laquelle vous devez à tout prix rester fidèles, conformément aux alliances séculaires. Par conséquent, vous devez bannir le ministre protestant qui s'est introduit dans le pays à l'encontre de tous les traités ; puis conserver les capucins auxquels vous devez construire un couvent, selon la promesse formelle faite déjà le 30 octobre 1602, lors du renouvellement de l'alliance. »

Le lendemain, nouvelle diète à Sion à laquelle, fait extraordinaire, prirent part plus de 60 délégués. En présence de l'évêque et du Chapitre, ceux-ci déclarèrent de vive voix et par écrit : « Nous voulons observer à la lettre le traité d'alliance

de 1533, vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et chrétienne. Nous maintiendrons nos croyances ancestrales, même jusqu'à la dernière goutte de notre sang, s'il le faut.» Le Conseil promit d'exiger sans retard la réforme du clergé et confirma l'expulsion du prédicant et de l'instituteur protestant. Il permit aux capucins de prêcher, avec l'assentiment de l'autorité compétente, dans les dizains de Conches, de Brigue, de Viège, de Rarogne et de Sierre. Les dizains de Sion et de Loèche ne prirent à ce sujet aucune décision précise.

Les étrangers qui ne voulurent pas se soumettre ni obéir à l'évêque furent expulsés dans les deux mois et les protestants furent condamnés à payer les frais des deux diètes provoquées par leur manière d'agir.

Les ambassadeurs catholiques, au nom de leurs supérieurs, proposèrent ensuite à l'évêque et aux chanoines les cinq points suivants :

1) La réforme du clergé par l'entremise du nonce.

2) La nomination d'un coadjuteur épiscopal ou la démission de l'évêque.

3) Défense d'investir les hérétiques de charges quelconques et exclusion de ceux qui en occupent.

4) La renonciation pour l'évêque au spolium ou droit d'hériter de ses prêtres.

5) L'introduction des capucins à qui l'on remettra le couvent des carmes à Gêronde.

L'évêque et chanoines acceptèrent sans difficulté tous ces points et promirent de rendre compte de leur exécution aux ambassadeurs catholiques. Ceux-ci furent un peu surpris de l'extrême souplesse des chanoines et se prirent à douter de leur sincérité. Leur doute n'était que trop justifié. En effet, lorsque, à l'audience d'adieu, ils revinrent avec insistance sur les points précités, ils furent amèrement dépités de constater que l'évêque ne pouvait déjà plus en garantir l'exécution.

Ce sont les assises du 19 août 1603 qui furent surnommées la grande diète. La mise aux voix de la religion n'eut pas lieu. Pendant qu'il était en progression, le parti calviniste la réclamait à hauts cris ; mais, bientôt, il la remit à des temps meilleurs et, finalement, il n'en parla plus. D'autre part, un tel marchandage de la religion répugnait aux catholiques qui avisèrent à d'autres moyens pour éliminer les abus qui défiguraient le visage de l'Eglise⁶⁴.

b) *La diète de Viège, le 28 mars 1604.*

Comme il fallait s'y attendre, les hérétiques regimbèrent contre les décrets de la diète de Sion. Ils tinrent une assemblée à Aarau, le 24 août 1603 et résolurent d'envoyer une députation en Valais.

Stürler, gouverneur d'Aigle, faisait parvenir à Berne des nouvelles inquiétantes : « On prépare, disait-il, aux protestants du Valais un bain en règle. » Berne voulut intervenir. Ses agents de liaison lui conseillèrent de ne le faire que par le moyen d'une lettre. Cette lettre n'impressionna guère les catholiques valaisans, puisque le capitaine Chrétien de Riedmatten remarquait avec ironie : « Cette fois, le rusé animal a senti le feu et n'a pas osé sortir de son trou avec ses petits ! Les protestants se sont contentés d'écumer le haut du pot comme dans une soupe au lait, laissant le meilleur au fond. » Il conseilla néanmoins de ne pas se fier aux Bernois et de se tenir sur ses gardes⁶⁵.

A la diète de Brigue, le 9 septembre 1603, Loèche et Sion exigèrent que l'on revint sur les décisions de Sion. Outre l'exemple de la France, on invoquait la conduite du Pape qui tolérait les Juifs même à Rome. Cependant les autorités demeurèrent inflexibles.

Il est vrai que les cantons catholiques veillaient toujours, prodiguant leurs conseils parfois au grand dépit des dirigeants du Valais qui ne s'accommodaient d'aucune tutelle⁶⁶.

A la diète de Baden, le 12 octobre 1603, après six heures d'altercations entre les adhérents des deux confessions, les protestants promirent de ne plus s'immiscer dans les affaires du Valais ⁶⁷.

A ces difficultés vint s'ajouter l'insolence d'un faussaire. Guntern, secrétaire d'Etat, avait été chargé de rédiger les actes de la diète de Sion et d'en délivrer une copie à chaque dizain, selon les formalités ordinaires. Mais, calviniste intrigant, il altéra le sens des décisions.

Quand cette nouvelle parvint dans les dizains supérieurs évangélisés par les prédicateurs de la Suisse allemande et restés davantage attachés à l'ancienne foi, les habitants d'Ernen et de Münster, poussés par le comte de Fuentes, se soulevèrent (16 décembre 1603) en demandant la soumission des novateurs et l'application intégrale des décisions de la diète. Passant des paroles aux actes, ils envahirent la maison du baneret, Martin Jost, dont l'orthodoxie leur paraissait douteuse, le déposèrent et s'emparèrent de la bannière. L'évêque, le Chapitre et tout le clergé intervinrent pour empêcher toute effusion de sang.

L'effervescence persistait quand même du fait que les uns voulaient tempérer l'application des décrets tandis que les autres demandaient à l'urger. Aussi, le 17 mars 1604, tous les Conchards, âgés au moins de 14 ans, prirent les armes et descendirent la vallée, résolus de nettoyer le pays de tout novateur. A Lax, ils assaillirent la maison du secrétaire, Michel Syber, honni pour ses idées peu catholiques, et ne lui laissèrent la vie sauve que sur l'intervention de l'ancien bailli, Mathieu Schiner. Ce sage magistrat leur fit une telle impression qu'ils désarmèrent et rentrèrent dans leurs foyers.

L'orage venait de passer. Le sang n'avait pas coulé. Mais il était temps de donner satisfaction aux désirs et aux droits des vrais chrétiens. Dans ce but, l'évêque convoqua la diète à Viège pour le 28 mars 1604.

Comme à la grande diète du 19 août 1603, seule la religion catholique fut reconnue. Le calvinisme fut à nouveau condamné et ses partisans durent couvrir les frais de la diète s'élevant à 1500 écus. De plus, Martin Guntern et Egide Jossen durent payer personnellement, l'un cent, l'autre deux cents écus. Le gouverneur de St-Maurice, Sébastien Zuber, fut nommé secrétaire d'Etat. Les capucins reçurent l'autorisation de prêcher partout, même à Sion et à Loèche. L'on prit encore plusieurs autres mesures en faveur de la religion ancestrale. Quelle évolution en l'espace de quelques mois, grâce surtout aux cantons catholiques, aux capucins, à l'Abbé de St-Maurice, Adrien II de Riedmatten, et aux vaillants Conchards⁷⁰ !

c) Après la diète de Viège.

Pour rendre plus stables les décisions de la diète, le P. Augustin prit soin d'assurer au Valais l'appui des cantons catholiques, du cardinal Borromée, archevêque de Milan⁷¹, et du duc de Savoie, auxquels il fit parvenir tous les renseignements désirables sur la situation religieuse du pays.

Comme c'était à prévoir, les réformés exigèrent que les décrets de la dernière diète fussent, sinon abrogés, du moins mitigés. A cet effet, ils recoururent aux bons offices de Berne et de la France, et ils ne craignirent point de lancer des calomnies à l'adresse de la Savoie et des capucins.

Ils accusèrent Son Altesse de s'être servie des capucins, ses vassaux, moins pour prêcher la foi catholique en Valais, que pour rattacher peu à peu le pays à la Savoie et à l'Espagne.

Au courant de ces nouvelles intrigues, les Conchards, à peine calmés, reprirent de nouveau les armes. Le 29 mars 1604, les hommes de Grengiols et de Mörel, et plus tard ceux de Naters, se mirent en campagne, résolus de soumettre la capitale, ce foyer d'hérésie. Ils avertirent les cantons catholiques de se tenir prêts pour venir, au besoin, à leur secours⁷².

Sion, Sierre et Loèche, disposant de l'artillerie, prirent le

parti de se défendre et de marcher contre les frères ennemis. Mais le bailli In Albon et les cantons de l'une et l'autre confessions s'unirent à la France et aux autres alliés pour empêcher la guerre civile, de sorte que les Conchards durent s'arrêter à Brigue et s'en retourner chez eux.

En cette circonstance, le duc Charles-Emmanuel de Savoie avait intimé l'ordre à M. de Chevron de Villette, son ambassadeur auprès des cantons catholiques, de se rendre immédiatement à Sion en vue de soutenir les catholiques et d'apaiser les discordes ⁷².

Sur les instances du cardinal Borromée, le comte de Fuentes, gouverneur de Milan, avait assuré aux Valaisans l'appui des armes de son maître, le roi d'Espagne.

Les cantons catholiques avaient envoyé trois délégués chargés de se concerter avec les missionnaires sur les moyens à prendre pour sauvegarder dans le pays la religion des aïeux.

De leur côté, les hérétiques valaisans, bernois et genevois, loin de rester oisifs et de se déclarer vaincus, recoururent au roi de France par l'intermédiaire de M. de Rosny, huguenot très influent. L'ambassadeur de Sa Majesté, de résidence à Soleure, fut envoyé à Sion pour régler le différend et pacifier les esprits.

Dans un long discours sur les capucins, il dit entre autres choses : « Prenez garde : quelques-uns d'entre eux ne sont pas de vrais religieux, mais des séculiers et des soldats travestis. Tout ceci a été tramé par la Savoie qui a une tout autre intention que de défendre la foi catholique en Valais : vous en avez la preuve dans l'expulsion des meilleurs amis de la Couronne de France. »

En considération du roi Très-Chrétien et de son ambassadeur, les catholiques firent toutes les concessions compatibles avec le maintien de la religion. Les principaux articles de la diète demeurèrent en vigueur, mais on traita les hérétiques avec plus d'indulgence.

Les missionnaires furent mis alors à rude épreuve. A la suite des accusations des hérétiques et de l'intervention de l'ambassadeur de France, les Pères Augustin et Chérubin durent quitter le pays.

En effet, le Procureur général des capucins, le P. Anselme, prédicateur à la cour pontificale, et qui, deux mois plus tard, fut élevé au cardinalat, voulut donner satisfaction à la France et dégager honorablement le P. Augustin. Il l'appela donc à Rome sous prétexte de lui faire rendre compte au Saint-Siège des résultats de la Mission des capucins en Valais.

De son côté, le P. Abonde, supérieur de la Mission de Thonon, pria le P. Chérubin de rentrer en Savoie. A cette nouvelle, le doyen du Chapitre et les chanoines les plus zélés supplièrent le P. Chérubin de ne pas les abandonner en un moment si critique et firent appel à la bienveillante sollicitude du P. Abonde. Celui-ci vint à Sion et, tout en maintenant le départ du P. Chérubin, assura les chanoines qu'il ferait continuer par d'autres ouvriers le merveilleux travail accompli jusqu'ici⁷⁴.

Malgré ces tribulations, et peut-être grâce à elles, la religion catholique s'enracinait de plus en plus dans le sol ancestral. En voici des preuves. Le premier mai 1604, le nonce de Turin pouvait annoncer au cardinal Aldobrandini : « Pour la troisième fois, le parti catholique l'emporte si bien que nous espérons voir revenir le Valais tout entier sous l'obédience du Saint-Siège ; cela nous devons l'attribuer au ministère des capucins. » Sept jours plus tard, il annonçait à Rome : « Les hérétiques, parmi lesquels deux anciens baillis et gouverneurs de Sion, vident les lieux. D'autres, en grand nombre, reviennent à l'Eglise, grâce aux capucins qui se dévouent sans relâche et travaillent assez pour mériter de pareilles victoires. » Les 8 et 15 juin, le nonce en Suisse adresse au cardinal de S. Georges à Rome des messages tout aussi satisfaisants.

A Loèche, localité la plus atteinte par l'hérésie, vingt-neuf calvinistes des plus influents, après avoir été sérieusement

instruits par les missionnaires, abjurèrent l'hérésie et furent admis aux sacrements ⁷⁵.

Toutefois ces progrès n'allaient pas sans heurt. Profitant des difficultés politiques surgies entre la France et Milan, nombre d'hérétiques rentrèrent en Valais d'où ils espéraient bannir les capucins. Voici ce qu'atteste une relation de novembre 1604 : « Les novateurs, experts en calomnies, accusent les Pères de crimes énormes et scandaleux. Et pourtant, ces religieux, secondés par le Vicaire de l'évêque, par les cantons catholiques et de bons prêtres séculiers, nous inspirent pleine confiance, d'autant plus que, leur tâche arrivant à la fin, ils nous quitteront, aux Pâques prochaines, pour rentrer dans leur couvent ⁷⁶. »

Sur ces entrefaites, le 4 décembre 1604, le prince-évêque Hildebrand mourut et son neveu lui succéda sous le nom d'Adrien II de Riedmatten. Depuis des années déjà, le nouvel élu dirigeait, au nom de son oncle, les destinées du diocèse. Jusqu'ici timide et craintif, accusé même d'être trop favorable aux hérétiques pour des raisons d'ordre politique et diplomatique, il fut comme transformé à partir du jour où les cantons catholiques et les capucins s'appliquèrent à ranimer son zèle et à faire taire les motifs trop humains qui le guidaient. « *Mutatus est in virum alterum*, il est devenu un autre homme », affirmait le P. Chérubin. Déjà les derniers mois avant son élection il avait montré « qu'il voulait faire quelque chose », ainsi que l'écrivait Jules de la Torre, chanoine de Côme, au cardinal Borghese.

Les hérétiques s'en étaient aperçus. Aussi, ils avaient tout mis en œuvre pour l'empêcher d'arriver au pouvoir. Ce fut en vain : l'élection eut lieu sans incident. Ils recoururent alors à toutes sortes de fausses accusations pour la faire casser. Le P. Chérubin mit le nonce de Savoie en garde contre une nouvelle élection. Le P. Maurice, de son côté, démolit, en un tour de main, l'échafaudage de calomnies accumulées par les hérétiques ⁷⁷.

Fortifié par la grâce de l'épiscopat, le nouvel évêque s'oc-

cupa très activement du bien spirituel du diocèse. Aux décrets de la grande diète de Sion, il ajouta les articles suivants :

1. — Aucun adhérent à la nouvelle doctrine ne pourra siéger en diète ni remplir un office quelconque.

2. — L'Eglise et l'évêque sont réintégrés dans leurs droits et privilèges. Les articles falsifiés par Guntern (secrétaire du pays) et ceux stipulés par Mageran sont annulés. Les deux délinquants sont expulsés du pays.

3. — Les mauvais prêtres seront dégradés et les prédicants expulsés avec leurs adhérents.

4. — On créera des écoles catholiques.

5. — On enverra des missionnaires dans toutes les communes dont la foi est faible. Le peuple sera instruit. Il appartient aux magistrats de veiller sur la moralité publique. Jean de Montheys, à la tête de la force armée, est chargé de soutenir l'évêque dans l'exécution de ses ordonnances⁷⁸.

Adrien II sévit avec rigueur contre les prêtres indignes et favorisa les paroisses désireuses d'avoir des desservants irréprochables. Pour le Haut-Valais, il fit appel à des prêtres de Lucerne ; pour la partie française, il recourut à des prêtres fribourgeois. Ceux-ci, toutefois, ne restèrent pas longtemps en Valais, vu que les Pères capucins et d'autres ouvriers évangéliques envoyés de Thonon par le Duc de Savoie, suffirent à la besogne.

Les dizains mixtes de Sion, Sierre et Loèche, où l'hérésie s'était plus solidement implantée, ne se pressaient pas de recourir à des prêtres zélés et l'on craignait, en les leur imposant, d'indisposer les populations. Il fallut temporiser et agir avec prudence⁷⁹.

Enfin le nouvel évêque résolut de rappeler le P. Chérubin pour lui confier la chaire de la cathédrale. Mais les Pères Chérubin et Augustin avaient déjà franchi les Alpes et se trouvaient alors près de Turin, où ils se quittèrent. Le P. Augustin

écrit qu'il eut « le bonheur de se rendre à Rome baiser les pieds de Sa Sainteté, Clément VIII, et de lui faire un récit fidèle des événements du Valais et de Thonon. » Le P. Chérubin rentra à Thonon pour y continuer son activité d'apôtre du Christ ⁸⁰.

De son côté, l'Etat du Valais, pour donner la preuve d'un sincère et complet retour à l'Eglise romaine, délégua, en 1606, le capitaine Antoine de Quartéry auprès du Souverain Pontife. Le pieux chevalier, reçu en audience publique, raconta à S. S. Paul V comment son pays avait été reconquis à la foi et à l'obédience du Saint-Siège par les capucins que Clément VIII avait envoyés en Valais. Le Pape, vivement satisfait, promit à notre pays sa spéciale protection.

Antoine de Quartéry exposa aussi les circonstances providentielles qui avaient fait, du premier Jubilé prêché à Thonon en 1602, le point de départ de l'évangélisation du Valais, ce qui décida le Pape à concéder le second Jubilé de Thonon que le P. Chérubin avait sollicité ⁸¹.

Ce second Jubilé, qui dura du premier mai à la fin juin 1607, vit accourir en foule des prêtres et des fidèles du Haut et du Bas-Valais. On eut soin de mettre à leur disposition des confesseurs de langue allemande et française. Si indifférents lors du premier Jubilé, les Valaisans, cinq ans plus tard, se signalèrent par une grande ferveur. Ces campagnards, que les intérêts matériels empêchaient jadis d'assister à la messe le dimanche, devinrent, après le passage des Pères, assidus aux prédications, aux catéchismes et aux autres exercices religieux. D'aucuns, pour entendre les capucins, abandonnaient, pendant un temps notable, leurs travaux et leurs demeures. Des boiteux, des paralytiques se faisaient porter à l'église. Des nourrices arrivaient avec leurs enfants sur la tête, sur les épaules ou dans des berceaux. On vit des serviteurs et des servantes renoncer à leur salaire, voire même quitter leur maître, pour assister plus librement aux exercices de la Mission ⁸².

5. L'Œuvre des Missions menacée

Vainqueur de l'hérésie, le P. Augustin, loin de pouvoir prendre un peu de repos, eut encore, pour défendre le Valais, une double lutte à soutenir : l'une à Rome, l'autre dans l'Ordre des capucins.

a) *A Rome.*

Très heureux du rapport présenté par le P. Augustin, le Souverain Pontife résolut de promouvoir l'activité des missionnaires en Valais. Mais à Rome, se trouvait un puissant personnage de l'Ordre. Bien que exclu de la S. Congrégation, il y exerça une influence néfaste qui faillit compromettre l'œuvre des missionnaires. Le P. Augustin s'éloigna de la Ville éternelle, le cœur serré, en songeant que le Valais serait privé de ses vrais apôtres.

Nous avons vu que les hérétiques eurent recours à leur allié, le roi Très-Christien, et comment M. de Rosny était intervenu en Valais contre les capucins. Or des manœuvres semblables se tramaient à Rome. M. de Rosny, factotum de Sa Majesté, se rendit à Paris pour gagner à sa cause, non seulement le roi, mais encore les capucins ainsi que son frère, ambassadeur de la Couronne auprès du Saint-Siège. Cet ambassadeur, pourtant bon catholique et grand ami du Général des capucins, fit manœuvrer à Rome le personnage intrigant précité. Ces multiples influences, y compris celle des capucins français à Rome, firent triompher la cause de la Couronne de France qui, pour lors, se confondait avec celle des hérétiques suisses. Pour discréditer les capucins savoyards et leur pays, on ne recula point devant la calomnie qui porta ses fruits, puisque les Pères Chérubin et Augustin d'abord, puis tous les autres Pères durent peu à peu quitter le Valais⁸².

Entre temps, Paul V avait succédé à Clément VIII, décédé en 1605.

Le P. Augustin voulut retourner à Rome plaider en faveur de la Mission de Thonon et du Valais. Mais le personnage influent de l'Ordre était à l'apogée de sa puissance. Le Père se contenta donc de rappeler, par écrit, au Souverain Pontife, la promesse qu'il avait faite comme cardinal de favoriser l'œuvre des Missions. Il entreprit la même démarche auprès de la Congrégation du S. Office.

b) *Dans l'Ordre.*

Pendant ce temps, il s'était formé dans l'Ordre un clan opposé aux Missions. Il prétendait que les Missions presque continuelles étaient peu conformes à la Règle et à l'esprit de l'Ordre ; elles obligeaient les religieux à vivre habituellement dans le monde et à fréquenter les séculiers, ce qui pourrait leur faire perdre l'esprit de leur vocation. En outre, ne possédant rien, ils pouvaient devenir à charge aux populations qu'ils évangélisaient.

Le P. Augustin n'eut pas de peine à réfuter ces objections et à démontrer que l'œuvre de Thonon et du Valais répondait parfaitement à l'esprit de saint François. Sur sa proposition, le Chapitre général fit une enquête qui lui donna raison sur toute la ligne.

La Province de Lyon, à laquelle appartenait alors la Savoie, se montra donc disposée à continuer l'œuvre commencée. Mais elle l'abandonna bientôt, vu qu'elle réserva toutes ses forces à pourvoir aux nécessités des couvents nouvellement fondés.

Le P. Augustin se rendit de nouveau à Rome auprès de S. S. Paul V, qui réunit la Congrégation du S. Office. Le Père fit l'historique de sa chère Mission, dévoila les manœuvres des hérétiques et déclara toute son œuvre perdue si la Congrégation ne la protégeait pas. Il fit ensuite cette déclaration : « Je suis prêt à subir n'importe quelle peine, si ce que j'affirme n'est pas la pure vérité et, pour en avoir la conscience nette, je remets toute cette affaire entre vos mains. » Les cardinaux,

vivement touchés de ces paroles, choisirent, d'entente avec le Procureur général, un Commissaire en la personne du P. Paul de Césène de la Marche d'Ancône, Définitiveur général et futur Ministre général de l'Ordre.

Le P. Augustin, heureux de cette solution, put accompagner le Commissaire dans les visites qu'il fit aux diocèses de Sion, de Genève et de Lausanne. Pleinement renseigné sur tout ce qu'il désirait savoir, le P. Paul envoya une exacte relation à Rome où l'on se rendit compte que les plaintes du P. Augustin étaient non seulement justifiées, mais encore bien au dessous de la réalité. La Congrégation se déclara nettement favorable à l'œuvre de Thonon et du Valais, la défendit contre ses adversaires religieux et séculiers et la recommanda au zèle des capucins.

Le P. Paul de Césène proposa et obtint la séparation de la Province de Lyon d'avec celle de la Savoie (1610). Celle-ci, sous le vocable de Province des Missions de Thonon, va prendre un rapide essor.

Le P. Augustin s'est dépensé sans relâche, pendant trois ans, à l'évangélisation du Valais. Il a ensuite, durant cinq ans, plaidé sa cause par la parole et par la plume et fait trois voyages de Turin à Rome pour le préserver de l'hérésie. Un tel ami et bienfaiteur ne mérite-t-il pas l'éternelle reconnaissance du pays ?

Ces longues altercations avaient divisé l'Ordre des capucins en deux camps : les uns tenaient, avant tout, à l'observance religieuse ; les autres brûlaient de zèle pour le salut des âmes.

Monseigneur Adrien II de Riedmatten, croyant l'œuvre des capucins compromise en Valais, ne comptait plus sur leurs services pour l'avenir. Plein de sollicitude pour son troupeau, il s'adressa aux Pères jésuites, qu'il n'osa pas, toutefois, par prudence, introduire directement à Sion. Il leur confia la paroisse de St-Maurice-de-Lacques, dans le district de Sierre. Comme le P. Maurice avait travaillé près de deux ans dans la contrée, le dizain était bien disposé et accueillit volontiers les jésuites.

Monseigneur les appela de son propre chef, au nombre de quatre. Il est donc probable qu'il pourvut lui-même à leur entretien ⁸⁴.

Le document qui relate ces faits ajoute : « A l'heure présente, les jésuites sont chargés de l'éducation de trois cents jeunes gens, issus des premières familles du Valais, alors qu'auparavant la jeunesse quittait le pays pour se rendre aux écoles de Berne, de Genève et de Zurich ⁸⁵. »

III. Dans le Haut-Valais ⁸⁶

1. Appel des capucins de la Suisse

Le 15 février 1603, en prévision de la diète du mois de mai, un Père missionnaire du Valais, probablement le P. Augustin, sollicitait la collaboration de deux confrères de la Suisse allemande pour évangéliser le Valais allemand ⁸⁷. A l'instigation de H. Wild, magistrat de Fribourg, le conseil de Lucerne adressait, le 8 avril 1603, une demande analogue à l'évêché de Sion, en lui rappelant la promesse qu'il avait faite (30 octobre 1602) de construire un couvent pour les capucins ⁸⁸.

Mais la démarche la plus efficace fut celle entreprise par le P. Augustin.

Lorsque les capucins, comme nous l'avons vu, eurent obtenu l'autorisation de prêcher dans le pays, l'Abbé de St-Maurice, les invita chez lui, leur remit les lettres patentes et leur dit : « Vous savez que trois mois seulement nous séparent du jour où le peuple valaisan se réunira pour décider quelle sera désormais sa religion : la catholique ou la calviniste. Nous n'avons plus rien à craindre de la partie inférieure du Valais. Mais il nous

faut atteindre les sept dizains de la partie supérieure. C'est d'eux seuls que dépend la décision définitive. Faites-leur donc parvenir des capucins de langue allemande afin que tout notre peuple se prononce en faveur de la religion catholique et romaine. »

Séance tenante, il fut décidé que le P. Augustin, avec le Frère Balthazar pour compagnon de route, se rendrait à Lucerne demander au nonce apostolique un prédicateur allemand. Le Père accepta la mission pour l'amour de Dieu, ne se doutant pas des difficultés qu'il rencontrerait.

Après avoir reçu la bénédiction de l'évêque et les lettres de créance de l'Abbé, les deux religieux se mirent en voyage et arrivèrent, après deux journées de marche, dans la région de la Furka ⁹⁹. C'était vers la fête de Pentecôte 1603 ⁹⁹. Sans bas, ni souliers, ils n'avaient pour toute chaussure que des sandales, et, pour appui, une invincible confiance en la Providence.

A trois heures de distance du village où ils avaient passé la dernière nuit, ils furent rejoints par un homme du pays qui avait connu et apprécié les capucins. Il avait dit à l'aubergiste de l'endroit : « J'ai vu passer deux capucins qui vont gravir la montagne. J'en ai pitié, car, s'ils s'aventurent tout seuls, ils vont au-devant d'une mort certaine. »

— « Veux-tu tenter le passage avec eux ? » répondit l'aubergiste. S'ils n'ont rien à te donner, je te dédommagerai moi-même. »

Il accepta et, après s'être bien équipé, fit route avec les religieux.

Après une assez longue étape, il s'arrêta, se mit à boire et à manger copieusement et invita les capucins à faire comme lui. Peu habitués à la montagne, les religieux ne crurent pas devoir suivre ce conseil. Mal leur en prit. Ils durent bientôt lutter contre un fœhn violent, pendant quatre heures, et brasser la neige d'abord jusqu'aux genoux, puis jusqu'à la ceinture, n'ayant pour refaire leurs forces épuisées qu'un morceau de pain et un cara-

fon de vin d'une contenance de deux verres. A la vingtième heure, un nuage parut sur le sommet.

« Voyez ce nuage, dit leur guide ; il est si chargé que bientôt nous ne verrons plus rien. Courage, gravissons le col avant qu'il ne s'abatte sur nous ! »

Quelques pas plus loin, le P. Augustin glissa et tomba. Presque complètement enseveli dans la neige, à bout de forces, il dit à ses deux compagnons : « Continuez votre chemin ! Pour moi, c'est fini, je suis un homme mort. » Le guide partit aussitôt pour aller chercher du secours. Le Frère Balthazar protestait en sanglotant : « Mon Père, jamais je ne vous abandonnerai. » Laissons narrer ce drame à celui qui en fut l'acteur :

« Je disais au Frère : Moi, je suis perdu. Toi, tu es jeune et fort, tu peux et tu dois te sauver ; tu viendras en aide à mon âme en annonçant ma mort aux confrères qui prieront pour moi, tandis qu'en restant ici, tu commets un suicide. Mais le Frère ne voulut pas en démordre. Debout, près de moi, il me criait : Mon Père, pour l'amour de Dieu, encore un peu de courage ! Un effort et vous sortirez de la neige ! Que Dieu nous aide et nous sauve ! Il paraît que j'avais le visage tout noir, comme si on l'avait teint.

Je me souvins alors de saint Charles Borromée, que nous avions coutume d'appeler à notre secours. Je l'invoquai avec toute la ferveur de mon âme : « C'est en travaillant à la gloire de Dieu et au salut des âmes que je me suis réduit à cette extrémité. O grand saint, oubliez mes manquements et unissez-vous à saint François d'Assise pour m'obtenir la vie sauve, afin que je puisse continuer à proclamer vos mérites et votre puissance ! »

A peine avais-je achevé cette prière que le Frère se mit à creuser autour de moi. Couché, la face dans la neige, je ne pouvais faire aucun mouvement. Enfin, grâce à l'intercession de nos saints protecteurs, mon fidèle compagnon parvint à me dégager. Il me fit prendre un morceau de pain. Un peu ranimé, je me

remis sur pieds. Puis nous voilà de nouveau en route. Le guide, nous ayant vu repartir, s'arrêta et nous attendit.

Nous arrivâmes à Réalp, plus morts que vifs, vers les deux heures de la nuit, par une pluie battante et mouillés jusqu'aux os. L'obscurité nous empêchait de découvrir un restaurant. Mais Dieu permit que le tenancier de l'un d'eux nous entendit. Du haut de la fenêtre, il s'écria : — Par ici, voyageurs ! Venez loger chez moi ! Ce n'est pas l'heure de rester sur le chemin !

— Nous sommes bien des voyageurs, répondis-je, mais si pauvres que nous ne pouvons rien payer.

— Est-ce vous les capucins ?

-- Oui, c'est bien nous.

Et voilà qu'il descendit avec sa femme, ses enfants et tout le personnel de la maison. On nous porta littéralement dans l'hôtel, mais on nous défendit d'approcher du fourneau et du feu. On m'enveloppa dans une couverture dite de « catalogne », très épaisse, et on me fit coucher sur un lit de plumes qu'on recouvrit d'une autre couverture. On nous donna ensuite à manger. Je ne sais pas ce qui l'emportait, de l'excellence des mets ou du bon cœur de ceux qui nous les offraient.

L'hôtelier remit au guide trois ducats, la paye de trois journées. A cause du vent et du brouillard, le guide séjourna cinq jours à l'hôtel, avant de repasser la montagne. Le patron assumait tous les frais pour l'amour de Dieu. C'est le guide lui-même qui me le raconta, lors de mon retour en Valais. »

Le P. Augustin, ayant recouvré ses forces, se rendit au couvent d'Altorf d'où il traversa le lac en barque pour atteindre Lucerne. Cette ville (Vorort) jouissait d'une certaine primauté. Dans les cas graves et urgents, elle pouvait prendre elle-même les décisions opportunes que les cantons catholiques ratifiaient ensuite. En outre, elle servait de résidence aux ambassadeurs d'Espagne et de Savoie, ainsi qu'au nonce qui était alors Jean de la Torre, évêque de Veglia, homme très distingué et plein de zèle pour la défense des intérêts de l'Eglise. Le P. Augustin le con-

naissait pour avoir correspondu avec lui en traitant des affaires du Valais ⁹¹.

Le nonce embrassa le Père et lui témoigna une vive sympathie. Se basant sur les faux bruits, selon lesquels on aurait chassé du Valais tous les capucins et les ecclésiastiques, le nonce l'interpela avec inquiétude : « Hé quoi ! la foi est donc perdue en Valais ? On n'y reconnaît plus l'Eglise catholique ? » Le Père eut tôt fait de le rassurer : il lui dit ce qu'il en était et lui montra ses lettres de créance.

Le Conseil de Lucerne était justement assemblé pour discuter de la situation religieuse en Valais. Que penser de la réception des ambassadeurs hérétiques à Sion, de l'alliance conclue avec eux, de la sentence d'expulsion portée contre les capucins ? Plutôt déclarer la guerre au Valais que de subir un pareil affront.

Le nonce avisa le Conseil de bien vouloir entendre les capucins arrivés du Valais avant de décider quoi que ce soit. Les députés mal informés par les partisans de l'hérésie, furent en tous points tranquilisés par l'exposé très objectif et circonstancié que leur fit le P. Augustin.

Le nonce remit alors au Père une lettre à l'adresse du Définitoire des capucins suisses, réuni à Baden. Il disait : « Veuillez faire tout votre possible pour envoyer des missionnaires en Valais. L'affaire est de telle importance qu'il en faudrait au moins quatre. Nous nous en remettons à votre bienveillance et à ce que vous déciderez après avoir entendu votre confrère. Nous l'assurons, ainsi que vous tous, de notre religieuse sympathie. »

Le Conseil de Lucerne fit conduire à Baden le P. Augustin ⁹², qui était accompagné du conseiller et capitaine Pfyffer, porteur également d'une missive pour le Définitoire. En voici la teneur : « Vous allez comprendre quel service immense vous pouvez rendre à Dieu d'abord, puis aux cantons catholiques. Si jamais vous avez fait une grande et noble action, ce sera d'avoir fourni au Valais des prédicateurs aussi nombreux que possible. Par là, votre Ordre n'aura jamais mieux servi Dieu et le pays. »

A Baden, le capitaine Pfyffer prononça un discours débordant des plus sublimes sentiments. Après l'avoir entendu, les Pères définiteurs dirent au P. Augustin : « Vous nous mettez vraiment dans un grand embarras. La Province, nouvellement fondée, manque de prédicateurs. Mais comment résister à de tels arguments ? »

Le P. Augustin obtint deux missionnaires : les Pères André Meier de Sursée et François Schindelin d'Altorf, qui lui dirent par leur confraternelle affection la joie qu'ils éprouvaient de devenir ses collaborateurs.

L'on décida de partir sans retard pour le Valais. Le P. Augustin désirait vivement y terminer sa mission avant la diète générale. Il affronta donc courageusement la marche malgré une foulure du nerf au-dessous du genou, suite de l'accident de la Furka.

Sachant que, depuis la conférence de Bex, on avait donné partout son signalement ainsi que celui du P. Chérubin, il jugea prudent de ne pas s'engager dans le canton de Berne. Il rentra donc par la Furka avec le P. André. Les cantons catholiques leur avaient confié trois lettres, toutes en leur faveur : la première pour l'évêque, son Chapitre et le gouvernement du Valais ; la seconde pour l'Abbé de St-Maurice ; la troisième pour le capitaine Schiner.

Le Conseil de Lucerne les fit accompagner d'un gentilhomme chargé de pourvoir à leur subsistance. Les Pères passèrent vraisemblablement par Stans, où le P. André devait prendre des manuscrits et divers objets.

Au pied de la montagne, le gentilhomme les quitta après les avoir confiés à des hommes taillés en Hercule. Ceux-ci entourant le P. Augustin, le saisirent sous les bras et le portèrent presque, jusqu'au sommet de la montagne. Arrivés sur les terres valaisannes, ils prirent congé des Pères.

Nous n'avons aucune donnée précise sur le voyage effectué par le P. François Schindelin.

Le Frère Balthazar et le Frère destiné à devenir le compagnon du P. André en Valais, passèrent par le canton de Berne afin de pouvoir annoncer aux Valaisans, le plus tôt possible, le succès des négociations. Ils durent traverser les pays hérétiques, tous sous les armes à la suite de l'escalade de Genève. Le P. Augustin leur avait conseillé, fort à propos, de n'emporter aucun manuscrit, mais seulement leurs objets de piété.

En effet, à Oron, forteresse de la Savoie, occupée par les Bernois depuis 1535, les Frères furent pris pour des espions et conduits à la citadelle. On les fouille pour examiner s'ils ne portent pas des lettres ou des documents suspects. On trouve sur eux un chapelet. Intriguée par cet objet étrange, la femme du gouverneur demande ce que c'est. Les Frères la renseignent. On fouille encore et l'on trouve une petite bourse en cuir.

— « Ah ! voici de l'argent ! » s'écrie un soldat.

On ouvre la bourse et on en tire une discipline en fer.

— « Pourquoi cet objet » fait la femme. — « C'est pour mater la chair quand elle se révolte contre l'esprit. Nous la ramè-nons à l'ordre au moyen de cet instrument. »

Tout émue, la femme s'écrie : « Mais ces gens ne sont pas des espions, ce sont des hommes honnêtes : laissez-les passer. »

Puis, elle dit aux deux Frères : « Allez tranquillement, continuez votre route et que la paix du Seigneur soit avec vous ! » Elle leur remet ensuite des vivres pour le voyage.

Grâce à leur pauvreté absolue et à leur grande confiance en la Providence, les Frères, dignes émules des premiers disciples du Poverello, furent convenablement hébergés et traités dans leur randonnée à travers les pays hérétiques⁹².

2. Les Missions

Le P. Augustin écrit : « Dans notre guerre spirituelle, nous nous tenions jusqu'ici à de simples escarmouches. Maintenant que les dizains supérieurs sont pourvus de prédicateurs, l'action va s'engager à fond. »

Première Mission.

Le P. André se fixa à Conches, puis à Viège, laissant le P. François à Brigue.

Les deux Pères parcouraient les paroisses et se dépensaient sans compter au service des âmes. Ils eurent d'abord beaucoup à souffrir. Les ecclésiastiques les accusaient d'être des loups couverts de peau de brebis. Les laïcs les plus influents, formés aux écoles protestantes, défendirent de leur donner quoi que ce soit, même du pain. Le P. François avoua plus tard : « Je n'ai jamais autant souffert de la faim. Cependant, dès qu'il nous fut possible de prêcher et de réveiller les consciences endormies, les paysans ouvrirent les yeux, s'attachèrent à nous et réagirent contre les novateurs. »

En apprenant que Sion avait décidé de faire partir les capucins, les dizains supérieurs, pour marquer leur indignation, obligèrent l'évêque à convoquer la diète du 31 juillet 1603 et ordonnèrent aux députés de s'opposer aux menées des hérétiques.

Ceux-ci, sachant fort bien d'où venait la réaction, se plaignirent à la diète contre les capucins qu'ils accusaient d'être « des étrangers, des gens scandaleux qu'on avait introduits dans le pays à l'encontre des usages. »

Les Pères rencontrèrent aussi de l'opposition chez certains personnages en vue et chez des ecclésiastiques relâchés parmi lesquels se distinguait un nommé Bentli. Celui-ci calomniait les capucins, assurant qu'ils avaient semé la division entre prêtres et laïcs de Lucerne et qu'ils feraient de même en Valais. Ces malveillants racontars soulevèrent tant d'hostilités que les Pères jugèrent bon de rentrer dans leur Province⁹⁴. C'était vers la fin juillet 1603.

Des missionnaires laïcs continuèrent l'œuvre commencée. En effet, les représentants des cantons catholiques, recevant sur le Valais des nouvelles alarmantes résolurent de s'y rendre. Le premier août 1603, ils se trouvaient à Münster. Ils avaient à

leur tête Louis Schürpf, célèbre diplomate, ancien président de la ville et bourgmestre de Lucerne.

Sur leur parcours, les délégués haranguaient les populations qui les accueillaient avec enthousiasme, malgré la mauvaise humeur de quelques meneurs protestantisants. Dans les localités plus importantes, ils étaient escortés d'une compagnie de soldats. Après leurs discours que l'on acclamait chaleureusement, on prêtait serment de fidélité à la foi catholique en passant sous une lance que deux hommes tenaient par les deux extrémités. Telle se montra la vraie « *Gomesia catholica* », Conches la catholique.

Les délégués insistèrent pour que l'on congédiât le ministre et le régent qui étaient venus à Sion comme des intrus. Ils demandèrent de défendre les capucins contre les calomnies et les persécutions qui frappaient du même coup aussi les cantons catholiques et la religion elle-même. Il fallait assurer aux capucins entière liberté dans le pays et faire construire pour eux un couvent selon l'engagement pris à l'alliance de Sion en 1602.

Les ambassadeurs se montrèrent surpris de constater que les dirigeants du pays trompaient le peuple et ne tenaient aucun compte des décisions antérieures.

A Brigue, ils furent rejoints par leurs collègues de Soleure et de Fribourg, par les députés valaisans et par les délégués des cantons protestants. Une diète y avait été convoquée en vue surtout d'entraver la marche et l'action des ambassadeurs catholiques auxquels on reprochait de s'immiscer dans les affaires du pays. On voulut les empêcher de s'adresser au peuple et dénigrer les capucins, les accusant d'avoir, par leurs « véhémentes prédications », jeté le trouble dans le pays. Bravant ces intrigues, les députés catholiques continuèrent leur marche et prirent la parole dans l'église de Glis, puis à Rarogne, à Loèche, où Barthélemy Allet leur tint tête, à Sierre et à Sion, où ils arrivèrent, comme on l'a vu, le 18 août 1603.

Deuxième Mission.

Les capucins avaient à peine quitté le Valais qu'on les y réclamait de nouveau.

Les habitants de Viège chargèrent leurs députés à la diète d'août 1603 de demander « que le P. André, capucin, pût revenir chez eux sans être inquiété ». Fribourg avertissait Lucerne (14 sept. 1603) du redoublement d'activité hérétique en Valais et déplorait le départ précipité des capucins à un moment critique où leur présence était si nécessaire. Les catholiques en informèrent le nonce qui donna l'ordre au P. André d'aller reprendre son apostolat en Valais. Le Père partit aussitôt. Le 28 septembre 1603, accompagné du P. Chérubin Twerenbald de Zoug, il se mit en route, passa la Furka et alla se fixer à Viège d'où il écrivit (19 oct.) au nonce pour lui annoncer combien les bons catholiques se réjouissaient de son retour et désiraient rester fidèles à leur religion.

Les difficultés pourtant ne manquaient pas : églises pauvres et délabrées ; lutte interminable des dizains contre l'évêque pour lui enlever le pouvoir temporel ; alliance inopportune imposée par l'Espagne ; influence néfaste de la France ; impérialisme bernois et indifférence, sinon hostilité de certains prêtres qui s'opposaient à la réforme du clergé entreprise par l'évêque et molestaient les pieux laïcs qui soutenaient les capucins parce que, affirmaient-ils, « ceux-ci osent dire la vérité »⁹⁵.

Les missionnaires n'en continuèrent pas moins leur inlassable apostolat. De jour en jour plus sûrs de leurs bons droits, plus fiers de leur religion, les Haut-Valaisans combattirent énergiquement la nouvelle doctrine et triomphèrent à la diète de Viège (28 mars 1604) qui fut, comme on l'a vu, d'une souveraine importance pour l'avenir de la religion.

A plusieurs reprises, l'administrateur du diocèse, Adrien II de Riedmatten, exalta la féconde activité des capucins. Dans sa lettre au P. Chérubin de Maurienne (21 avril 1604), il dit

que la collaboration du P. Maurice de la Morra, du P. André de Lucerne et du P. Jovite lui fut d'un grand secours. Le 28 août 1604, il écrit au P. André : « Je vous dois une reconnaissance infinie de m'avoir tant aidé dans la Visite du diocèse par vos paroles, votre dévouement et tous vos efforts. »

De son côté le nonce de Turin, faisant connaître à Rome le succès de la diète de Viège, dit que « le ministère des capucins dans le pays a porté beaucoup de fruits. Seulement à Loèche, localité la plus entamée par l'hérésie, 29 personnages des plus notables se sont confessés chez les capucins après s'être fait instruire par eux ⁹⁶. »

Les missionnaires rentrèrent dans leur couvent vers la fin avril.

Troisième Mission.

Dans sa lettre, Adrien de Riedmatten ne se contentait pas de remercier le P. André pour son activité passée ; il le suppliait de revenir en Valais. L'alliance si discutée avec l'Espagne divisait le pays : les quatre dizains supérieurs la désiraient, tandis que les trois autres, à l'instigation des protestants, la combattaient. Les huguenots profitèrent de ces troubles pour rentrer en Valais et amener le peuple contre l'évêque et les prêtres qu'ils accusaient de trahison.

Le P. André, accompagné du P. Paul Schufelbuel de Bero-münster, put revenir en Valais, à condition d'être de retour dans sa Province pour les Pâques. Il projetait de se fixer à Loèche, mais il y renonça à cause du vilain tour qu'on venait de jouer au P. Maurice Gambarino de la Province de Savoie. Les hérétiques, démasqués et confondus par ce Père, avaient, par vengeance, apporté devant le juge un sac rempli de vêtements de femmes, en affirmant qu'ils appartenaient au P. Maurice. Un cri d'indignation s'éleva, même de la part des catholiques, contre les capucins que l'on traita de menteurs et d'hypocrites. Cette

ignoble farce, dont on aurait dû deviner la provenance, produisit malheureusement son effet puisque plus personne ne voulut écouter les sermons du Père.

Depuis Viège où il s'était donc fixé, le P. André chercha des collaborateurs. Comme la Province suisse ne pouvait pas en fournir suffisamment, il conseilla au Grand Vicaire de Sion de recourir à l'administrateur du canton de Lucerne qui disposait de bons prêtres. On donna suite à cette démarche, si bien que, le 16 décembre 1604, cinq prêtres lucernois passaient la Furka, ayant à leur tête le doyen de la ville de Lucerne, Melchior Suter. Celui-ci s'établit à Ernen. Ses compagnons se fixèrent à Mörel, à Visperterminen et à Löttschen.

Par leur vie exemplaire et leur zèle pastoral, ils exercèrent un fructueux apostolat dans les conditions les plus difficiles : ils n'avaient pas de quoi vivre, ils étaient mal vus des autorités et durent faire venir de Lucerne des objets indispensables au culte.

Les Pères qui travaillaient en plein accord avec les prêtres lucernois rentrèrent dans leur Province, comme il avait été convenu, vraisemblablement pour Pâques, malgré les instances de l'évêque⁹⁷.

Quatrième Mission.

Dès le mois d'août 1605, l'évêque, l'autorité civile, les fidèles des dizains allemands et les prêtres lucernois en Valais réclamaient le retour du P. André. Le Conseil de Lucerne en informa le nonce qui se rendit auprès du Supérieur provincial pour lui faire part de ces requêtes. Son intervention fut efficace puisque, le 11 octobre, le P. André, accompagné du P. Etienne Ehrenreich de Stans, se trouvait dans le Haut-Valais.

Les Pères jouissaient d'un calme relatif. Le nouvel évêque était nommé, bien que les bulles de confirmation ne lui parvinssent qu'en janvier 1606. Cette fois, les Pères n'étaient pas obligés de rentrer à Lucerne pour les Pâques. Ils purent rester

en Valais jusqu'en septembre. Par contre, le pays ne verra plus de capucins suisses pendant 20 ans, malgré les démarches renouvelées pour obtenir le P. André. Le doyen Suter qui rentra à Lucerne vers Pâques 1607, écrivait : « Qu'on envoie cent autres prêtres, le P. André ne sera pas remplacé. Sans lui, la Mission est une école privée de son maître. »

Trente six prêtres lucernois évangélisèrent successivement le Valais jusqu'en 1613. Parmi eux se trouvaient aussi des jésuites dont deux remplacèrent le doyen Suter à Ernen en juin 1607. Deux autres s'établirent à Sierre où ils s'occupèrent principalement de la jeunesse ⁹⁵.

Missionnaires de la Savoie (1607-1609)

La Mission des capucins fut continuée par des Pères de la Savoie qui appartenaient, jusqu'en 1611, à la Province de Lyon.

Le P. Nicolas Keel de Rebstein (St-Gall) qui parlait le français et l'allemand et le P. Arnaud de Bonneville se trouvaient à Fribourg. A la demande d'Adrien II de Riedmatten, ils vinrent en Valais et arrivèrent à Sion vers la fin de l'année 1607. Le deuxième dimanche de l'Avent, 6 décembre, le P. Nicolas fit un remarquable sermon à la cathédrale et pria les fidèles de venir l'écouter encore le surlendemain, fête de l'Immaculée Conception. Il n'en fallut pas davantage pour effaroucher certains bourgeois. Ceux-ci voyaient, non sans amertume, grandir le prestige de l'évêque dont le candidat avait triomphé lors de l'élection du bailli, malgré leur opposition et celle du banneret de Loèche. Dans leur dépit, le président et son Conseil interdirent à la population d'assister au sermon du capucin sous peine, pour les bourgeois, de perdre leurs droits et, pour les étrangers, de recevoir le fouet et d'encourir l'expulsion. Quel en fut le résultat ? Le P. Nicolas nous le dit : « A peine ai-je mis le pied sur le premier degré de la chaire que tous prennent la fuite comme poussés et pourchassés par le diable. »

En face d'une si violente opposition, l'évêque transféra le

Père à Viège. A la suite des plaintes qu'il fit entendre à la diète de Noël 1607, il fut de nouveau permis aux capucins de prêcher dans la capitale, tandis que les jésuites en étaient encore exclus⁹⁹.

Les habitants de Viège, qui avaient gardé un si bon souvenir du P. André, accueillirent avec joie les deux missionnaires. Mais les protestants, sous l'égide de l'ambassadeur de France, Refuge, partisan de la nouvelle doctrine, jetèrent le discrédit sur les capucins et allèrent même jusqu'à les menacer de mort. Un des plus farouches ennemis des Pères, Barthélemy Allet de Loèche, avait écrit, en 1605, un grotesque pamphlet contre les capucins et les jésuites. Il avait fait la guerre aux prêtres séculiers de Lucerne. Au printemps 1608, il écrivait au P. Nicolas « qu'il n'avait qu'à venir à Loèche et qu'on lui donnerait à souhait du fil à tordre »⁹⁹.

L'opposition fit rage longtemps encore. Le P. Nicolas dut subir une véritable tempête de calomnies : on le faisait passer pour un séditieux, un perturbateur, un traître. On voulait à tout prix le noircir aux yeux de l'évêque et de l'ambassadeur de France.

De guerre lasse, voyant qu'ils ne pouvaient pas obtenir de secours de Lucerne, les deux missionnaires sortirent du pays durant l'été 1609¹⁰⁰.

Mission de 1628-1630.

Voici dans quelles circonstances la Province suisse accepta derechef la Mission du Valais en 1628.

Adrien II de Riedmatten était mort, après avoir bien mérité de la religion et du pays. Depuis longtemps le protestantisme aurait disparu du Valais sans les misérables considérations d'ordre politique. La lutte pour enlever à l'évêque le pouvoir temporel continua, plus vive que jamais, sous Hildebrand Jost (1613-1638), successeur d'Adrien de Riedmatten. Persuadés que la religion catholique tomberait avec le pouvoir temporel, les protestants

décuplèrent leurs efforts pour amener le peuple contre l'évêque, les prêtres et les ordres religieux. A la conférence du 18 avril 1614, les délégués d'Uri déclaraient que le Valais était sur le point de chasser prêtres séculiers, jésuites et capucins. Seuls les jésuites durent partir. C'était en février 1627. On les accusait d'exercer sur l'évêque une influence contraire au bien du pays.

Les cantons catholiques, toujours en éveil pour défendre la foi en Valais, prièrent aussitôt le nonce de recourir de nouveau aux capucins suisses. Les Valaisans réclamaient toujours le P. André qui, malgré ses 60 ans et les durs labeurs accomplis alors qu'il fut à deux reprises Provincial, reprit le chemin du Valais, en septembre 1628, avec trois confrères. L'année suivante, d'autres Pères les rejoignirent.

Ils étaient de résidence à Sion d'où ils rayonnaient à travers le pays. Tout en faisant du ministère, le P. André travaillait activement à la pacification des esprits à Loèche. Il avait comme auxiliaire le P. Bonaventure Emery de Sion, vicaire au couvent de St-Maurice, qui mourut de la peste, le 6 janvier 1629. Le défunt fut remplacé par un autre Père du couvent de St-Maurice.

Les missionnaires furent décimés par le terrible fléau. En 1628 déjà, trois Pères de la Province de Savoie étaient décédés à Sion. Les Pères Béat et Pius de la Province suisse tombèrent victimes de leur dévouement auprès des pestiférés. Bravant le terrible danger, le P. Mathias de Reichenau, Provincial suisse, vint à Sion faire visite à ses confrères. Le P. André, qui avait soigné les pestiférés, était en quarantaine hors de la ville. Le P. Provincial le trouva occupé à faire brouter dans la prairie le petit âne qui lui servait de monture, à cause de son âge et de ses infirmités, pour ses courses apostoliques. Le Provincial eut la joie de constater que ses missionnaires, alors au nombre de six, faisaient besogne excellente. Il apprit avec non moins de satisfaction que l'on voulait construire deux couvents pour

les capucins : l'un à Sion et l'autre à Viège. Pour exécuter ce projet l'on n'attendait plus que le retour de l'évêque en voyage à Rome.

Les bourgeois exigeaient que le couvent construit chez eux fût réservé aux religieux de la Province de Savoie. Quand ce projet se réalisera les Pères suisses auront quitté le Valais.

En effet, la Province de Savoie avait décidé de pourvoir elle-même au bien spirituel de tout le pays. Rome l'y avait autorisée en décrétant que « chaque Provincial devait avoir ses Missions exclusivement dans sa Province ; que le Valais appartenait à la Province de Savoie. » De son côté, le P. Jean-Marie, R^{me} Général des capucins, se rendant à Constance (avril 1630), ordonna au P. Colomban, Provincial suisse, de ne plus envoyer de Pères en Valais et de retirer ceux qui s'y trouvaient. Le Provincial exécuta d'autant plus volontiers cet ordre qu'il venait de perdre 23 religieux et que les Grisons lui demandaient de nouveaux ouvriers. Seul le P. André resta provisoirement en Valais avec le P. Pérégrin.

En apprenant le retour des Pères, le nonce qui s'était fort intéressé à leur Mission fut fort irrité. Il les menaça de suspension s'ils ne réintégraient pas aussitôt leur champ d'action. Après plusieurs échanges de vue, le nonce accepta le fait accompli à deux conditions : les Pères de la Savoie devaient sans délai remplacer les Pères suisses et le P. André ne pouvait rentrer qu'après avoir réconcilié le Valais avec l'évêque.

En rentrant de Rome (1630) où il s'était réfugié, l'évêque dut faire halte pendant cinq mois au Grand-St-Bernard sous la surveillance des sbires du gouvernement valaisan. Il allait rebrousser chemin vers la vallée d'Aoste lorsque le Grand Vicair et le P. André le supplièrent d'attendre encore jusqu'après les vendanges. On espérait arriver alors à un arrangement. Au mois de novembre l'évêque invité à descendre à Sembrancher, fut enfermé durant trois semaines au château d'Etier, puis conduit devant la diète qui, à force de menaces, finit par lui arracher

le pouvoir temporel¹⁰¹. A ce prix, l'évêque put rentrer dans son diocèse et le P. André dans sa Province. Il se rendit à Soleure après avoir reçu, avec les regrets du vénérable Chapitre de Sion, un beau témoignage de gratitude et de satisfaction pour le travail accompli par les Pères suisses.

Les capucins de la Savoie vont maintenant se hâter de construire le couvent de Sion. En juin 1631, la croix, signe de la prochaine bâtisse, se dressait sur le terrain réservé depuis longtemps par le Chapitre et connu sous le nom « d'enclos des capucins ».

Pour laisser les coudées franches aux capucins savoyards, l'évêque écrivit (6 juin 1631) au Provincial suisse « de ne plus envoyer ses Pères en Valais afin d'éviter les heurts que pourrait occasionner la présence, sur le même territoire, de Religieux ressortissants de diverses Provinces ».

Le Provincial de Savoie était heureux d'avoir tout le Valais pour champ d'activité. Il fit savoir (7 juin 1631) au Provincial suisse que l'évêque, le Chapitre et la bourgeoisie avaient confié le couvent de Sion à la Province de Savoie qui se chargeait de fournir les ouvriers nécessaires à l'évangélisation du pays.

Le Chapitre général de 1633 ratifia cet état de choses et fixa la Furka comme limite des deux Provinces.

Les cantons catholiques craignaient que ce nouvel arrangement tournât au désavantage de la religion catholique. Aussi, à la réunion de Brunnen, le 22 mai 1634, ils résolurent de recourir au nonce et au Pape pour faire attribuer le couvent de Sion à la Province suisse¹⁰².

DEUXIÈME PARTIE

Depuis la fondation des couvents

I. Le couvent de St-Maurice

1. St-Laurent (1610-1637)

L'Abbé de St-Maurice, Pierre III de Grilly, et son Chapitre, ainsi qu'Antoine de Quartéry et d'autres notables décidèrent de construire une habitation pour les capucins dont ils appréciaient les vertus et l'activité.

Les Pères obtinrent, en 1610, une résidence appelée hospice près de la vieille église de St-Laurent, où aurait existé autrefois un couvent de moines basilieniens selon les uns, ou une maison de filles du Carmel selon les autres¹⁰³.

En 1611, l'Abbé et son Chapitre accordèrent aux capucins l'usage de l'église St-Laurent avec le verger attenant. Le tout restait propriété de l'abbaye¹⁰⁴.

En 1612, l'hospice fut remplacé, d'après Bérody, par un couvent construit à neuf. Mais il est probable qu'il ne s'agit que d'un nouvel aménagement de l'ancienne résidence. La consécration de la chapelle eut lieu, le 6 juillet 1615, par Mgr Hildebrand II Jost, évêque de Sion.

D'après le manuscrit du P. Herménégilde, l'abbaye donnait chaque semaine au couvent de St-Laurent « deux prébendes de pain et deux de vin », c'est-à-dire, quatre grandes miches de pain et huit pots de vin. Cette aumône fut accordée jusqu'à l'époque de l'Abbé d'Odet. On la désignait sous le nom de « double prébende », parce qu'elle équivalait apparemment à deux portions de pain et de vin que chaque chanoine recevait par semaine au temps où ils logeaient en ville.

Le roi de France faisait remettre annuellement aux Pères une somme d'argent pour se procurer les livres qu'ils devaient connaître en vue de réfuter l'hérésie et de raffermir la foi ¹⁰⁵.

Les capucins allaient subir maintes tribulations. Le voisinage d'un marais et les débordements du torrent de Vérolliez (le Mauvoisin) finirent par rendre leur demeure inhabitable. « Les religieux y étaient presque tous et toujours valétudinaires. Il y en avait souvent dix à douze d'alités. » Ce chiffre montre que le nombre des religieux avait considérablement augmenté. D'après le nécrologe que le P. Herménégilde a consulté en 1770, dix capucins seraient morts à St-Laurent.

N'y tenant plus, les Pères prirent le parti de retourner en Savoie selon les uns, ou d'aller se fixer à Monthey selon la tradition de la famille de Quartéry. Ils remirent les clefs de la maison à l'Abbé de St-Maurice et, croix en tête, n'emportant que le bréviaire, ils traversèrent la ville de St-Maurice. « On les laissa passer sans résistance, dit la chronique, car ces religieux, tout bons qu'ils fussent, au lieu d'être utiles, étaient plutôt à charge. Il fallait envoyer du monde pour les soigner, vu qu'ils étaient incapables de se suffire à eux-mêmes. On regrettait pourtant leur départ à cause de leur vertu et de leur zèle à défendre la religion. »

Arrivés près du marais de Massongex (les Palluds), les fugitifs rencontrèrent Antoine de Quartéry qui, à force d'instances et de promesses, leur fit rebrousser chemin. Il les conduisit d'abord chez lui, puis les logea dans la maison appartenant à Mme Pernette Franc qui, par droit d'héritage, avait passé à l'Abbé Georges I de Quartéry et à ses frères. Pour mettre les Pères plus à l'aise, le brave capitaine leur attribua une maison voisine qu'il avait achetée de veuve Jeannette Greyloz. On était à la veille de Noël 1637. Le P. Sigismond de St-Maurice, frère du chroniqueur Bérody, était gardien de la communauté.

« Quand même Antoine de Quartéry, affirme la chronique, n'aurait pas ramené les capucins, il est probable que ceux-ci ne



St-Maurice avec la chapelle de St-Laurent, tout à gauche †
(Composition du 17^e siècle aimablement communiquée par J.-B. Bertrand, pharmacien)

seraient pas allés plus loin que Monthey, où ils avaient de puissants protecteurs dans les familles de Vantéry, de Paërnat, du Fay etc. Car c'est par Monthey que les capucins entrèrent en Valais et commencèrent leur Mission. Depuis lors, les Monthey-sans les ont toujours aimés et estimés. Ils souhaitent d'en avoir dans leur bourg encore à présent (1772) ^{106.} »

2. Deuxième construction. (1637-1693)

Le 24 juin 1639, l'évêque de Sion, l'Abbé de St-Maurice et les magistrats du pays donnèrent aux capucins la permission de construire un couvent dans le quartier de la ville où se trouvaient les maisons qu'ils venaient d'occuper provisoirement. Une commission nommée par les hauts magistrats visita (28 juillet) l'emplacement du couvent projeté qui allait s'élever à l'endroit même du couvent actuel. Il y avait alors dans ce quartier une chapelle connue sous le nom de Notre-Dame Sous-le-Bourg.

Le 15 août 1639, une croix en bois fut bénite par l'Abbé, puis portée en procession et dressée dans le jardin, selon l'usage de l'Ordre, pour signifier la prochaine construction du couvent. Etaient présents à cette cérémonie, en plus de l'Abbé et des capucins, Antoine de Quartéry, André de Moussy, Abbé de l'antique monastère de Sixt, l'illustre baron de Vallon et sa suite, venus en pèlerinage au tombeau des saints Martyrs, ainsi qu'un grand concours de fidèles de la ville et des environs.

L'évêque Adrien III de Riedmatten bénit la première pierre du nouveau couvent en 1640. L'église fut consacrée par Adrien IV de Riedmatten le 30 novembre 1656 et dédiée à saint Antoine de Padoue, probablement en souvenir du bailleur de fonds et insigne protecteur des capucins, Antoine de Quartéry. L'ancien couvent de St-Laurent fournit une partie des matériaux et du mobilier. Un buste en marbre noir d'Antoine de Quartéry (1576-1641) fut placé dans l'église entre la chapelle où il voulait être enterré et la porte d'entrée. Cette chapelle, dédiée à Notre-



Le couvent des capucins aux Condémines

(D'après Mérian en 1642)

Dame, était en construction lorsqu'il mourut, le 31 août 1641, à l'âge de 65 ans. Capitaine royal, Chevalier apostolique, Bourgeois secret de Fribourg, protecteur de la foi et des capucins, il fut le grand bienfaiteur et fondateur du couvent de St-Maurice.

Il avait écrit dans son testament : « Si les Pères capucins ont terminé la construction de la chapelle qui doit être érigée en leur église, je désire y être inhumé, revêtu de l'habit de religion de saint François. » La chapelle n'étant pas achevée, il fut enseveli dans le tombeau de famille, sous le clocher de l'abbaye.

En plus de la moitié de son enclos, Antoine de Quartéry donna une forte somme d'argent pour la construction du couvent et légua à perpétuité la fontaine de sa cour. L'acte authentique de ce legs disparut dans l'incendie de 1693. L'eau de la fontaine alimenta le couvent jusqu'à l'installation de l'eau de l'abbaye¹⁰⁷.

Les descendants de ce noble chevalier ont marché sur ses traces. La famille de Quartéry vient malheureusement de s'éteindre. Le dernier rejeton mâle d'une de ses branches, Edouard de Quartéry, major dans l'armée du Pape, est mort en 1880. Il était le grand-père des deux capucins, les Pères Louis et Barnabé de Cocatrix et le grand-oncle du P. Augustin de Stockalper († 1935). Le dernier représentant de cette illustre famille, Adrien de Quartéry, ingénieur, est décédé en 1896.

3. Le couvent actuel 1693-1937

En 1693, un incendie détruisit la ville de St-Maurice et le couvent des capucins¹⁰⁸.

Le 23 février, vers les 10 h. du matin, l'incendie éclata au four qui se trouvait dans l'enceinte de l'abbaye et auquel on avait négligé de faire une petite réparation. Le feu activé par un vent violent, que les rochers avoisinants faisaient tourbillonner en tous sens, ne permit pas de circonscrire le fléau. Bien qu'on ne manquât pas d'eau, vers les 2 h. de l'après-midi la ville entière était en feu.

L'incendie fut si épouvantable qu'on l'aurait cru attisé par les esprits infernaux. Le feu atteignit une grange située sur les rochers vers le château (aux Fingles), il détruisit la chapelle du pont, dédiée à S. Théodule, il franchit même le Rhône et alla consumer, sur le territoire vaudois, des granges appartenant à des habitants de St-Maurice. Vers minuit, le feu pénétra au château où se trouvaient en dépôt 18 quintaux de poudre. Une formidable explosion fit sauter une partie des murs qui s'écroulèrent sans toutefois détruire le pont.

Cette catastrophe coûta la vie à deux chanoines et à 16 laïcs et anéantit plus de 200 maisons. Seules furent épargnées la maison d'Angelin Odet, notaire et père de l'Abbé, la souste ou douane habitée par M. de Preux, la maison d'école qui était un vieux château, l'église paroissiale et la cure.

L'hiver était rude. Plus rude encore la misère de la population qui avait vu, en quelques heures, tous ses biens réduits en cendres. Plusieurs habitants se réfugièrent en Savoie et en Suisse, car on n'osait pas espérer revoir la ville se relever de ses ruines.

Qu'était devenu le couvent des capucins ? Le feu, communiqué par les granges voisines, avait pris aux bardeaux du toit et avait fait son œuvre d'autant plus aisément que les capucins étaient tous accourus au secours de l'abbaye. On ne put sauver au couvent que le tabernacle, les vases sacrés, les chasubles, du linge de sacristie et une partie des livres de la bibliothèque. Le tout fut amené sur un char chez Antoine de Vantéry, capitaine général et châtelain de Monthey. Ce capitaine, digne émule d'Antoine de Quartéry, était un grand bienfaiteur du couvent.

Qu'allaient devenir les Pères ? Antoine de Vantéry était persuadé qu'on ne les retiendrait pas à St-Maurice au milieu de tant de misères. Il les reçut donc dans sa maison et projeta de leur faire construire un couvent sur la hauteur d'Outre-Vièze, à proximité de Monthey. Il offrit dans ce but deux cents pistoles. Il pensait que les religieux seraient plus utiles à Monthey

qu'à St-Maurice, où se trouvait déjà une communauté d'ecclésiastiques. Mais certains esprits ombrageux l'accusèrent, bien à tort, d'intriguer contre la ville de St-Maurice.

Les bourgeois de la ville décidèrent de garder les capucins qui, pendant neuf mois, logèrent chez M. de Preux. Six religieux passèrent les premières nuits après le désastre au couvent dans une cave qui retenait encore un peu de la chaleur communiquée par l'incendie. Ils durent cependant bientôt rejoindre leurs confrères. Peu à peu les fidèles des paroisses avoisinantes leur apportèrent des vivres, ce qui allégea la tâche de M. de Preux, plein de paternelle sollicitude pour ses protégés.

Les Pères continuaient leur ministère soit à St-Maurice, soit dans les environs.

Les habitants de St-Maurice réclamaient comme un droit la faveur d'avoir chez eux un couvent de capucins. On décida, par conséquent, de reconstruire le couvent dont les principaux murs existaient encore. Les Pères, du reste, se savaient très redevables envers la ville.

La main d'œuvre faisait défaut : la plupart des ouvriers travaillaient à rebâtir la ville. Malgré tout, à la fin novembre de la même année (1693), les Pères purent réintégrer le couvent et dire la messe dans leur église. La reconstruction était loin d'être achevée. La cuisine était le seul local habitable. Les Pères y couchaient sur des paillasses en compagnie de Dame Pauvreté qui les étreignit durement tout au long de ce rigoureux hiver.

Pour agrandir le couvent, on expropria une grange et un jardin. L'Etat du Valais en fit les frais. La ville de Sion paya le maître-autel. Elle y plaça ses armoiries que l'on voit encore. La sacristie et la chapelle de la Sainte Vierge qui s'avançaient dans le couvent furent déplacées à l'ouest de l'église. On mura l'ancienne chapelle qui portait les armes des Quartéry et des Franc et on y laissa un enfoncement pour le confessionnal au bas de l'église. Le local transformé devint au rez-de-chaussée

le parloir actuel avec l'entrée du couvent et, au palier supérieur, la bibliothèque. L'autel de la nouvelle chapelle, placé en 1695, est un don de Pierre-François de Preux, ancien gouverneur de St-Maurice.

Les balustres du chœur portent les armes des de Fago ; la chaire, celles de Mgr Adrien V de Riedmatten ; le bénitier, celles de Jean-François Allet, gouverneur de St-Maurice ; le banc de la famille de Quartéry et la voûte de la sacristie, celles des donateurs. Malheureusement les réparations et les transformations successives ont fait disparaître des armoiries et d'autres antiques souvenirs.

La nouvelle porte du couvent est surmontée du linteau de l'ancienne, daté de 1647 et taillé, 50 ans auparavant, par les ouvriers d'Antoine de Quartéry. Elle transmet aux générations futures le souvenir du fondateur du couvent.

En 1696 la construction du nouveau couvent était achevée et, le 5 août, Adrien V de Riedmatten consacra l'église et les deux autels. Etaient présents à cette cérémonie : l'Abbé de St-Maurice, les chanoines, les gouverneurs et presque tous les curés des circonscriptions de St-Maurice et de Monthey, les notables de la localité, les deux grands baillis de Platéa et de Courten ainsi qu'une foule d'amis et de bienfaiteurs.

Lorsque l'on transféra où elle se trouve actuellement l'ancienne chapelle de la Sainte Vierge, on prit soin d'exhumer les corps des sept religieux qu'on y avait ensevelis dès 1642 à 1691. On trouva un corps parfaitement conservé, blanc comme la cire, la tête tournée contre l'autel. La planche et l'habit étaient pourris. Les familles consultées ne purent pas identifier le cadavre. On le transporta dans la chapelle actuelle avec les ossements des autres cadavres, mais on le plaça à part, vers le midi, contre la muraille, un peu plus loin que le confessionnal. C'était en 1694. Trois ans plus tard, lors d'une nouvelle exhumation, le corps s'était un peu rétréci et les chairs avaient pris une teinte jaune. On le remit au même endroit après l'avoir

enfermé dans un cercueil en bois. Les religieux qui eurent le bonheur de voir ce corps si merveilleusement conservé supposèrent qu'il était la dépouille mortelle du P. Ignace Furrer de Viège, mort en 1657 au service des pestiférés. On trouvera dans ce livre sa notice biographique.

En rapprochant de l'église la porte d'entrée du couvent, on gagna une place qui devint le cimetière actuel, le sixième lieu de repos des capucins à St-Maurice. Dix religieux furent enterrés à St-Laurent, sept dans l'ancienne chapelle de la Sainte Vierge (le parloir actuel), vingt-et-un dans la nouvelle chapelle, vingt-et-un dans le corridor qui relie cette chapelle avec la sacristie, dix dans le couloir entre ce corridor et la route, et vingt-quatre dans le cimetière aménagé, en 1868, par le Père Joseph-Alexis May. La tombe la plus récente dans ce cimetière est celle du P. Alexis Bioley, enseveli en 1938.

Un nouvel aménagement du couvent, en 1729, faillit brouiller les chanoines et les capucins.

Ceux-ci, pour installer grange et bûcher, avaient acquis, contigu au couvent, un jardin qui devait une redevance à l'abbaye, le cens. Les chanoines firent opposition. Les capucins savoyards passèrent outre. Il en résulta des complications interminables. Les représentants des deux maisons, le nonce en Suisse, les députés à la diète, la Congrégation des Religieux à Rome furent tour à tour appelés à dirimer le litige.

Les difficultés subsistaient encore lorsque M. Odet, futur curé de St-Maurice, alors novice à l'abbaye, transporta (23 avril 1737) la redevance du jardin sur un terrain de valeur supérieure qu'il possédait aux Condémines. L'abbaye accepta la transaction et le différend prit fin*.

* Ce petit nuage n'a pas troublé les bonnes relations entre les deux maisons. L'abbaye continua de protéger les capucins comme précédemment. Ce que les Bénédictins furent pour les Franciscains au début de l'Ordre, les Augustins l'ont été pour les capucins de St-Maurice. En effet, c'est l'abbaye qui accueillit nos premiers missionnaires en Valais. Chaque fois que ceux-ci, dans leur guerre sainte, étaient refoulés par

Un joyeux événement du XVIII^e siècle mérite d'être rappelé ici pour terminer ce chapitre. En 1762, les prévôts du Grand-St-Bernard obtinrent du Saint-Siège (Clément XIII) une bulle leur conférant les « Pontificalia ». Le premier prélat qui eut le droit de porter crosse et mitre fut Mgr Claude-Philibert Thévenot, prévôt de 1758 à 1775. Or, il n'usa qu'une seule fois de son privilège : ce fut pour pontifier dans l'église des capucins à St-Maurice ¹⁰⁹.

II. Le couvent de Sion

1. Sans feu ni lieu

Après les diètes de Sion et de Viège, les capucins furent autorisés à rentrer en Valais. Il s'agissait de leur construire enfin un couvent dans le centre du pays. Cela n'allait pas tout seul.

leurs ennemis et devaient revenir à leur base d'opération, ils trouvaient auprès des chanoines un refuge assuré. L'abbaye les logea d'abord dans ses murs, plus tard à St-Laurent, finalement aux Condémines dans le couvent actuel qu'elle fit construire de concert avec Antoine de Quartéry et les autres bienfaiteurs.

Ces excellentes dispositions se perpétuent. Lorsque, pour obvier à la pénurie des vocations, les capucins inaugurèrent le Scolasticat en 1880, c'est encore l'abbaye qui ouvrit les portes de son collège pour recevoir leurs élèves ; c'est toujours elle qui continue à les instruire.

Pour solenniser certaines fêtes, par exemple la Portioncule, le couvent fait appel à l'abbaye. Le présent ouvrage lui-même a bénéficié du concours de MM. les chanoines. M. Dupont Lachenal a fourni à l'auteur de nombreux et précieux renseignements et M. Voirol a emmailloté ce livre d'une couverture significative. Bref ! l'abbaye considère comme l'une de ses tâches de protéger les capucins de St-Maurice.

Puissent, en retour, les bénédictions que saint François d'Assise a promises à ceux qui soutiendraient son Ordre, descendre abondantes et fécondes sur cet Institut vénérable et séculaire, sur ses membres et sur ses œuvres !



Saint François de Sales

Monsieur en cette occasion du voyage
 que le R^p Dominique Provincial & le R^p Phibere
 de l'ordre des Capucins, font en vos contrées de -
 rames, se me sent obligé de vous remercier du
 favorable témoignage que vous rendez à Rome
 pour mon frere Monsieur, Lescaque de Calcedoine
 qui est a present mon conducteur, lequel s'est
 icy presentement vous air aussi et moi huy même
 Mais ce n'est pas la seule preuve que j'ay eue de
 v^{re} bienveillance, on m'en a dit, y ayant si
 de long temps que vous m'avez et que j'ay est
 obligé a vous honorer pour la pieté et probité
 et au zelu et a la prudence que Dieu vous
 a doné. me rassurant fort bien de ce que vous
 avez fait pour le service de l'Eglise et le bien de
 v^{re} Pais entre les occurrences, et de mon costé
 pour contribuer ce que je puis a vostre récompense
 pour tous les bons services au/quelz vous avez

Fac-similé de la lettre où saint François de Sales recommande les Capucins au capitaine A. de Quartéry

ci devant coopéré, je prie Dieu qu'il vous face
 la grace de continuer de plus en plus, croissant
 incessamment en v^{re} et de vous, afin qu'après
 votre longue et v^{re} vie temporelle vous soyez
 subvenu en l'estat de persévérance, pour passer
 à la bien-heure. Et voilà une bonne commodité
 que le présent de relief a v^{re} zèle, en l'esta-
 blissement des Pères Capucins à Lyon, ou comme
 vous sçavez ils rendront mille sorts de bons et
 fidèles services, et surtout à toute la Paix-la et
 beaucoup plus qu'ils ne pourroient faire en aucune
 autre contrée de la Patrie. Et croy que mesme
 cela seroit profitable au service et honneur de
 mesme de la Paix pour plusieurs dignes motifs et
 que l'estat des affaires du monde me suggere
 or comme après Dieu vous auez le véritable honneur
 de l'establisement de cet ordre à S^t Maurice, n'est
 possible vous grandement participer à celui que de
 l'establisement du mesme ordre à Lyon ou le zèle

+

que de long tems tout les bons Le dient. Et
sur cett' esperance de v^{re} assistance, et du zele
prudenciel de v^{re} sagesse la Providence
quelque de v^{re} celer, v^{re} donne courage a ces deux
Peres, qui sont v^{res} serments de Dieu assignes
destra nyons, de faire de leur part tout ce qu'ils
pourront brimement, ~~par~~ par ce bon secours
que le Suppl^{er} de v^{re} la Divine Providence
de v^{re} v^{re} bien et de v^{re} faire de plus
en plus prospere en v^{re} grace

Monsieur me desane en tout v^{re}

XXI. avril 1681
Amst^{er}

are v^{re} v^{re} v^{re} bien v^{re} v^{re} v^{re}
fran^{cois} de Senne

En voici pour preuve ce savoureux témoignage : « L'esprit huguenot qui régnait dans la ville de Sion faisait que les gens n'étaient guère disposés à trouver un terrain pour y construire une capucinière. » Depuis bien des années cependant ce projet revenait sur le tapis.

Le 1er octobre 1605, le cardinal Borghese avait prié le nonce de Savoie de s'entendre avec le P. Provincial des capucins pour envoyer des religieux en Valais et y faire ériger un couvent.

Lors des visites pastorales qui n'avaient plus eu lieu depuis longtemps, l'évêque du diocèse constata le prodigieux changement opéré dans les paroisses grâce aux capucins. Il en rendit compte au Saint-Père, qui lui répondit par l'entremise du cardinal Borghese. Sa lettre, datée du 10 mars 1607, engageait l'évêque à exécuter au plus tôt la promesse faite de construire un couvent. « Si ces religieux, disait-il, vous ont rendu de si grands services pendant le peu de temps qu'ils ont passé dans votre ville épiscopale que n'en pouvez-vous pas attendre lorsqu'ils y seront établis ? Ils deviendront, avec vos bons prêtres, le plus sûr moyen d'extirper l'hérésie et de raffermir la foi dans le pays. »

En 1614, François de Sales se rendait en Valais prendre part, comme évêque assistant, au sacre de Mgr Jost, successeur d'Adrien II. Il parla des merveilleux succès obtenus par les capucins en Savoie et il encouragea le nouvel évêque à leur assurer la stabilité en Valais pour le triomphe de la religion.

De fait, tout resta en suspens à cause, surtout, de l'opposition hérétique encore puissante dans la capitale.

Le 23 mars 1619, le Pape Paul V chargeait l'évêque de Sion d'attribuer le couvent de Géronde aux capucins et de répartir dans d'autres maisons de leur Ordre les Pères carmes qui s'y trouvaient. Ceci également resta lettre morte ¹¹⁰.

L'évêque de Genève écrivit, le 21 avril, au capitaine Antoine de Quartéry la lettre suivante qui montre bien la part que ces

deux nobles amis des capucins ont prise dans la défense de la foi et l'établissement des missionnaires en Valais. La voici textuellement :

Monsieur,

« En cette occasion du voyage que le R. P. Dominique, provincial, et le R. P. Philibert, de l'Ordre des Capucins, font en vos contrées de Valley, je me sens obligé de vous remercier du favorable témoignage que vous rendites à Rome pour mon frère, Monsieur l'évêque de Calcédoine, en à présent mon coadjuteur lequel, s'il était ici, vous eût aussi écrit lui-même. Mais ce n'est pas la seule preuve que j'ai eue de votre bienveillance en mon endroit, y ayant si longtemps que vous m'aimez et que j'ai été obligé à vous honorer pour la piété et probité jointe au zèle et à la prudence dont Dieu vous a doué. Me ressouvenant fort bien de ce que vous avez fait pour le service de l'Eglise et le bien de votre pays, en toutes les occurrences et, de mon côté, pour contribuer, ce que je puis, à votre récompense pour tant de bonnes œuvres auxquelles vous avez ci-devant coopéré, je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce de continuer de plus en plus, croissant incessamment en vertu et en dévotion, afin qu'après une longue et utile vie temporelle, vous soyiez trouvé en l'état de persévérance pour passer à l'éternelle. Et voilà une bonne commodité qui se présente derechef à votre zèle en l'établissement des Pères Capucins à Sion où, comme vous savez, ils rendront mille sortes de bons et fidèles services spirituels à tout ce Pays-là et beaucoup plus qu'ils ne pourraient le faire en autre aucune contrée de la Patrie et crois que même serait profitable au service temporel, etc. de Messieurs du Pays, pour plusieurs dignes considérations que l'état des affaires du monde me suggère. Or, comme après Dieu, vous avez le véritable honneur de l'établissement de cet Ordre à St-Maurice, aussi pouvez-vous grandement participer à celui de l'établissement du même Ordre à Sion, où je sais que de longtemps tous les bons le désirent. Et sur cette espérance de

votre assistance et du zèle, prudence et bonté de Mgr le Prince Evêque de Valley, j'ai donné courage à ces deux Pères qui sont vrais serviteurs de Dieu et dignes d'être aimés ; de faire de leur part tout ce qu'ils pourront bonnement pour ce bon œuvre que je supplie derechef la divine Providence de vouloir bénir et de vous faire de plus en plus prospérer dans la grâce.

Monsieur, me disant en toute vérité,

Votre très affectionné et bien humble serviteur,

FRANÇOIS. E. de Genève.

Annessi. XXI avril 1621

Antoine de Quartéry avait été envoyé à Rome par les VII cantons et par le gouvernement du Valais et il avait parlé en faveur des deux évêques de Sales. C'est alors qu'il reçut du Pape Clément VIII la haute distinction de Chevalier apostolique ¹¹¹.

En janvier 1623, la Congrégation de la Propagande — nouvellement érigée et depuis longtemps désirée et prônée par le P. Chérubin — ordonna au nonce en Suisse de s'entendre avec le P. Procureur général des capucins en vue d'augmenter le nombre des missionnaires en Valais. Donnant suite à ces démarches, les bourgeois de Sion consentirent à recevoir des capucins dans leur ville, mais sans leur assurer, pour le moment, de résidence fixe. Les religieux durent loger dans une maison particulière. Leurs travaux portèrent de si beaux fruits que le doyen de la cathédrale, Jean-Joseph Schnyder, écrivant, le 21 avril 1623, au P. Benoît de Rion, disait qu'à la fin du carême, fait extraordinaire, il y eut plus de 1500 communions et que six notables de la ville avaient abjuré l'hérésie ¹¹².

2. Un pied-à-terre

Des capucins de la Province suisse, avec une résidence provisoire à Sion, avaient fait du ministère en ville et dans la partie allemande du canton. Parmi eux se distinguait surtout le P. André de Sursée, comme nous l'avons vu. Les religieux occupèrent divers domiciles dans la capitale. Le protocole des calendes du Chapitre (26 septembre 1628) contient cette indication : « Les capucins logeaient à la cure de Sion, mais, à cause de la peste, on leur assigne aujourd'hui la maison de S. Nicolas. »

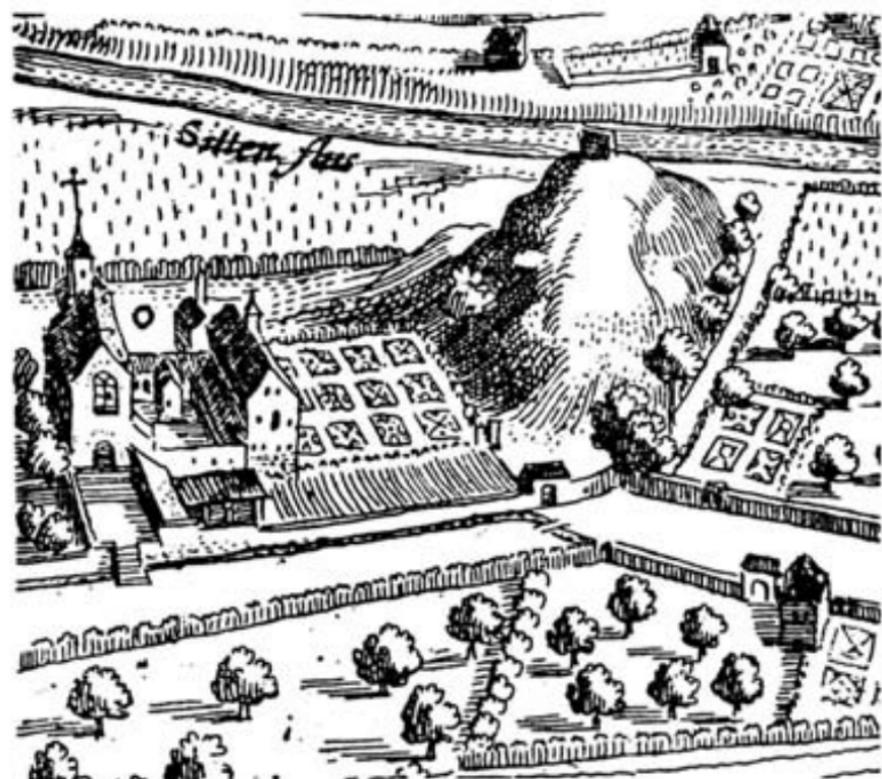
Devant la résistance de certains bourgeois de Sion, l'évêque Hildebrand Jost songeait à fonder une maison religieuse pour les capucins, hors de la ville, dans chacune des deux parties du diocèse. De Rome, il écrivit aux chanoines pour leur dire d'assister les capucins avec les revenus de l'évêché et de les aider à s'établir à Loèche. Sur le chemin du retour au Grand-St-Bernard, il fit savoir (10 oct. 1630) qu'il voulait réserver aux capucins la cure de Leytron, comme il avait accordé aux jésuites le prieuré de St-Pierre-des-Clages¹¹³.

3. Le couvent

Pour activer la construction du couvent projeté depuis longtemps, le P. Philibert, provincial de Savoie, était entré en pourparlers avec Mgr Scotti, nonce en Suisse et avait envoyé à Sion le P. Charles, qui y était avantageusement connu. En 1631, lors de sa visite en Valais, le P. Provincial s'entretint à ce sujet avec l'évêque Hildebrand.

Quelques bourgeois hérétiques semblaient vouloir opposer une résistance irréductible. Celle-ci fut brisée par l'énergie des bourgeois catholiques, soutenus par l'évêque et les chanoines.

On assembla le Conseil général de la ville qui décida, à la majorité des voix, de donner asile aux capucins. Les conseillers



Couvent des capucins de Sion

(D'après Mérian en 1642)

firent alors une éloquente apologie des missionnaires dont la présence dans la capitale était, disaient-ils, d'une absolue nécessité. La tranquillité de l'Etat, l'intérêt de la religion et l'honneur du pays l'exigeaient. Les capucins mettraient fin à l'hérésie, cause permanente de divisions, et ils sauveraient le pays du soupçon qui pèse sur lui de favoriser les nouvelles doctrines au détriment de la foi des ancêtres.

Parmi les familles qui prirent le plus courageusement fait et cause pour la foi et les capucins, on cite en particulier celles de Montheys, de Riedmatten, de Kalbermatten, de Preux, de Supersaxo, de Valden.

Les chanoines cédèrent le terrain par l'acte suivant, daté du 1^{er} juin 1631 : « En considération des fruits abondants que les capucins ont produits depuis 30 ans pour le salut des âmes, surtout dans la partie inférieure du Valais, comme aussi pour s'assurer des aides dans le ministère pastoral, le Chapitre, de commun accord avec l'évêque et après la décision prise par les nobles citoyens de Sion, de les recevoir chez eux, donne aux capucins un pré, au fond duquel se trouve un rocher attenant à la route de Savièse, pour y construire couvent, jardin et tout ce qu'il faut à l'usage de ces Pères, mais avec l'expresse condition que si jamais, ce dont Dieu nous préserve, les capucins venaient à quitter ce lieu, tout reviendrait au Vénérable Chapitre, comme si la donation n'avait jamais été faite. »

L'évêque bénit la croix et la fit placer sur le lieu où allait s'élever le couvent. Les religieux purent bientôt y loger grâce aux vaillants bourgeois qui en activèrent la construction.

En 1643, Adrien III de Riedmatten, assisté de son Chapitre, consacra l'église qui fut dédiée aux Stigmates de S. François ¹¹⁴.

A deux reprises le couvent de Sion devint le siège du Chapitre provincial. Deux circonstances extraordinaires où les religieux furent, plus que jamais, choyés et comblés par leurs bienfaiteurs.

A propos du premier Chapitre qui eut lieu en 1690, le P. Pacifique de Vouvry, gardien du couvent, a écrit : « L'évêque ouvrit

cave et grenier pour subvenir aux besoins des capitulaires. Le mardi il les reçut tous à dîner dans son château et y convoqua les chanoines et les principaux seigneurs de la ville. »

Le grand bailli, Jean-Etienne de Platea, voulut également avoir une fois les capucins pour convives. Les chanoines, le bourgmestre Kalbermatten, les bourgeois de la ville, les curés et les fidèles des paroisses environnantes, rivalisèrent de sollicitude et de générosité au service des Pères. Le vidomme de Leytron en séjour à Douai, en Flandre, chargea son beau-frère, Petermann Kalbermatten, de recevoir les Pères — une trentaine — et de les héberger chez lui, lors de leur passage à l'aller et au retour de Sion.

La chronique dit que « l'abondance des vivres fournis par tant de bienfaiteurs aurait mis les capucins dans l'embarras si les pauvres, leurs frères, n'étaient venus à leur aide ».

Il n'y eut pas moins d'empressement à l'occasion du second Chapitre provincial, en 1726, du temps de Mgr Supersaxo, qui combla les capitulaires d'amabilités¹¹⁵.

Ces Chapitres provinciaux en terre valaisanne ne rappellent-ils pas le fameux Chapitre des nattes convoqué par saint François et durant lequel la Providence a largement pourvu, par les populations de l'Ombrie, aux nécessités des premiers Franciscaïns ?

III. Les résidences du Haut-Valais

1. A Brigue

a) Couvent éphémère.

Pour favoriser le bien spirituel du pays, on projetait d'y construire un troisième couvent de capucins. Le baron Gaspard de Stockalper, aussi généreux que riche, promit d'en faire les

frais. Lorsqu'il reçut le consentement du P. Boniface, provincial de Savoie, il céda un pré vers le pont de la Saltine tout en se réservant la propriété du fonds. Les autorités de Brigue agréèrent la construction du couvent, le 18 novembre 1656, aux conditions suivantes :

1. Les religieux seront au nombre de six et, autant que possible, de langue allemande.
2. Ils se contenteront de ce qu'on leur apportera et ne feront pas de quête à domicile.
3. Ils ne recevront pas de donations testamentaires.
4. On leur construira un couvent en un lieu sain et favorable à la desservance de la contrée.
5. Le dizain peut les renvoyer ou, s'il en est content, augmenter leur nombre. Eux-mêmes peuvent s'en aller si bon leur semble.

On obtint facilement de l'évêque du diocèse et du Père général de l'Ordre les autorisations requises. La croix fut plantée selon l'usage. Le 3 mai 1659, Adrien IV de Riedmatten bénit la première pierre au milieu d'une assistance évaluée à plus de dix mille personnes, parmi lesquelles de nombreux ecclésiastiques. Les frais de construction s'élevèrent à 32.000 frs.

Le couvent dépendait de la Savoie. Il recrutait difficilement des religieux de langue allemande. Ce grave inconvénient allait compromettre son existence. Du reste, les jésuites travaillaient dans le pays et ils estimaient pouvoir suffire aux besoins du ministère pastoral¹¹⁶.

On gardait quand même l'espoir de maintenir les capucins dans le Haut-Valais. Mais on aurait préféré des capucins suisses de langue allemande.

b) *Vaines démarches.*

Plusieurs démarches furent faites dans ce but.

En 1725, le Dr Jacober¹¹⁷, qui avait exercé la médecine en Valais, proposa à Mgr François-Joseph Supersaxo, évêque de

Sion, de faire appel aux capucins de la Province suisse. « N'est-il pas juste, disait-il, que le Haut-Valais, sauvé de l'hérésie grâce au dévouement des capucins suisses, devienne leur fief spirituel. » Tout en accueillant avec bienveillance cette proposition, l'évêque laissa entendre qu'il y aurait maintes difficultés à surmonter.

Dix ans plus tard, Jacober s'abouchait avec le colonel Schiner en vue d'introduire à Ernen deux Pères et un Frère. Schiner connaissait l'histoire du pays. Il savait que, le 11 août 1603, ses ancêtres, réunis au nombre de 500 sur le cimetière du village pour écouter les délégués des cantons catholiques, avaient appelé de tous leurs vœux les capucins. Le colonel voulait être digne de ses aïeux. Le projet, sur le point de se réaliser, fut emporté dans la tombe avec le curé Walpen qui mourut inopinément. Un chapelain alla occuper le poste que l'on avait réservé aux capucins.

Le Dr Jacober tenta, malgré tout, une troisième démarche. Il pensait établir des capucins suisses à Münster. L'évêque était d'accord. Le capitaine de Riedmatten mettait à leur disposition un fonds qu'il avait réservé pour une mission des jésuites et manifestait le désir de les avoir aussi pour chapelains dans sa maison de Brigue. Mais le Chapitre de la province de Savoie s'opposa à la fondation de l'hospice projeté.

c) *Une chapellenie.*

Sur ce refus, seul le P. Oswald de Zoug, accompagné du Frère Noé de Naefels, fut envoyé comme chapelain chez le capitaine de Riedmatten. L'évêque n'osait pas lui donner la juridiction avant que le différend fût tranché par Rome. Le capitaine obtint directement du P. Général des capucins l'obédience pour les deux religieux. Le P. Oswald faisait de l'excellente besogne. Ses prédications enthousiasmaient les fidèles. Jacober, Schiner et de Riedmatten s'en réjouissaient et se félicitaient des résultats obtenus.

Les Pères de Savoie et les jésuites en prirent ombrage. On aurait préféré voir les capucins suisses rester bien tranquilles et isolés chez M. de Riedmatten. On intriguait à leur dépens. Au Chapitre général à Rome, le Provincial suisse dut les défendre contre de malveillantes accusations. Il le fit avec succès.

2. Dans la vallée de Conches ¹¹⁸.

a). *A Ernen.*

En 1740, le P. Oswald prêcha la Saint-Jacques à Fiesch, d'où il se rendit à Ernen chez M. Schiner. La sympathie qu'il rencontra en route et l'animosité qu'il remarquait à Brigue le déterminèrent à quitter son poste de chapelain pour se vouer à l'apostolat dans la vallée. Il en avertit son Provincial le priant de passer par le Valais en rentrant de Rome. Le Provincial se rendit à Lax dont la population, divisée au sujet des capucins, finit par les refuser. Il s'adressa alors aux habitants d'Ernen qui acceptèrent deux Pères et un Frère aux conditions suivantes :

1. — Une fois par mois, les Pères feront l'office pour les trépassés. En été, les jours de semaine, ils diront une messe matinale ; les dimanches et fêtes, une messe basse après l'office paroissial.

2. — Il ne pourront recevoir aucun legs, mais seulement des donations entre vifs et des honoraires de messe.

3. — Ils ne feront pas de quête, vu que la bourgeoisie s'offre à leur fournir le nécessaire.

4. — A la fin de chaque année les capucins auront le droit de se retirer et la bourgeoisie pourra les congédier.

5. — L'approbation de l'évêque est réservée.

Cette convention fut stipulée le 22 septembre 1740. Rentré à

Stans, le P. Provincial la signa ainsi que les Définiteurs et en renvoya un exemplaire à Ernen.

Sur le conseil de l'évêque, les autorités bourgeoises d'Ernen écrivirent au P. Général de l'Ordre pour le mettre au courant de tout et lui dire la grande joie qu'éprouvait la population de posséder des Pères de langue allemande.

De leur côté, les Supérieurs de la Province suisse adressèrent au P. Maximilien, Définiteur général, un rapport détaillé sur les travaux accomplis en Valais, de 1603 à 1740, par leurs confrères. Le P. Maximilien promit son appui aux capucins suisses. Entre temps, le P. Provincial de la Savoie déclarait ne voir aucune difficulté à l'établissement des capucins suisses en Valais. Là-dessus, l'évêque leur accorda la juridiction.

En novembre, arrivèrent à Ernen le P. Gaudence, comme Supérieur, le P. Oswald et le Frère David. Ils logèrent dans une maison offerte par le magistrat Schiner. Un père temporel pourvoyait à leur entretien avec les revenus de la chapelle d'Ernenwald, cédés par l'évêché, et les libéralités de la bourgeoisie d'Ernen.

Tout allait pour le mieux quand survint la mort du capitaine de Riedmatten, en 1741. Le P. Stanislas de Zoug, qui était chapelain à Brigue, rejoignit ses confrères à Ernen pour les seconder dans leurs travaux apostoliques.

Leurs adversaires les jalousaient. Ils mirent tout en œuvre pour les confiner dans la paroisse d'Ernen, à laquelle ils ordonnèrent de s'en tenir au contrat et de chasser le troisième Père. L'injonction fut transmise aux capucins qui répondirent que, si on ne tolérait pas les trois Pères, ils partiraient tous. Malgré les instances de M. Schiner, la commune d'Ernen maintint son ordre d'expulsion.

Sur ces entrefaites, une fièvre maligne emporta le curé, le bailli Schiner et beaucoup d'autres bienfaiteurs des Pères. Pendant l'épidémie, les religieux s'étaient si bien dévoués que la commune les laissa tranquilles.

Mais dès l'année 1743, on leur suscita de nouvelles difficultés. Un parti d'opposition interprétait en mal tous leurs actes et répandait sur leur compte des écrits diffamatoires. Victimes de telles tracasseries, les capucins songèrent, d'entente avec l'évêque, à se retirer à la chapellenie de Lax, où M. Venetz venait de mourir. Ils demandèrent donc aux habitants d'Ernen de leur dire, dans les 15 jours, si on voulait leur construire un couvent. Si c'était : non, ils s'en iraient. On leur dit d'attendre la réponse jusqu'après la diète de mai 1744.

b) *A Lax.*

Pendant que les députés siégeaient à la diète et que les fidèles assistaient aux Rogations, les gens de Lax arrivèrent à Ernen. Avec des traîneaux, ils transportèrent dans leur commune capucins, victuailles, meubles et bagages.

Au retour de la diète, les députés, avec les bourgeois et con-sorts, décidèrent de faire rendre les objets emportés, de s'opposer à l'établissement des capucins à Lax et d'en référer à l'évêque. Mgr Blatter renvoya l'affaire à l'automne.

Alors eurent lieu, pendant deux ans, de vives altercations entre Lax, Ernen, l'évêque, le bailli et le nonce.

A bout de patience, les bouillants citoyens d'Ernen avec ceux de Mühlbach, de Nieder-Ernen, de Binn, d'Ausserbinn, de Steinhaus et de Bellwald qu'ils avaient gagnés à leur cause, marchèrent sur Lax, où ils arrivèrent le 14 janvier 1746. Ils étaient 200 hommes, armés d'épées, de fusils, de haches, d'échelles, de crocs etc. Ils cernèrent la maison qui abritait les capucins et les invitèrent à se retirer spontanément. Ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient pas partir sans les lettres d'obédience de leurs supérieurs. Furieux, les envahisseurs dressèrent des échelles et se mirent à démolir la maison. Les fenêtres volè-



Sion avec le couvent des capucins en 1700, par le P. Marcel Delm, cap.
(Lithographie de Scheurmann, gracieusement communiquée par J.-B. Bertrand, pharmacien)

rent en éclats, les ardoises et les poutres furent arrachées, la cheminée s'effondra dans la cuisine. Les religieux s'enfuirent dans la direction de la montagne. On les ramena vers la plaine, escortés de 20 fusiliers jusqu'à la limite de la commune.

Après avoir saccagé et pillé la maison, la troupe se rendit, en vociférant contre les Laxois et les capucins, dans la salle communale d'Ernen où un souper lui fut servi au milieu des félicitations et des applaudissements que lui valait cet exploit.

L'évêque jeta l'interdit sur tous ceux qui avaient pris part à l'expédition et défendit aux curés et aux jésuites de les absoudre. Le nonce les excommunia. Mais son décret, adressé au bailli, fut tenu bien secret.

Cités à comparaître devant l'évêque, les meneurs justifièrent leur expédition. Ceux d'Ernen durent quand même réparer les dommages. Les capucins, après avoir séjourné à Niederwald jusqu'au mois de juin, rentrèrent dans leur Province.

Cette singulière équipée a fait tourner en épigramme le vieil adage dont se glorifiaient les Conchards : « *Gomesia catholica* », en ajoutant « *sed expulit capucinos* » : Conches, la catholique, chasse les capucins.

3. Dernières tentatives ¹¹⁹.

Le 1^{er} décembre 1746, le village de Bodmen demanda des capucins. L'évêque s'y opposa et pria le nonce de ne plus prêter l'oreille à de pareilles suppliques.

En 1860, on offrit aux religieux un hospice avec jardin à Goppisberg. On leur assurait 400 frs de rente, le bois, le lait etc. Il ne fut pas donné suite à cette démarche.

En 1867, il fut question de recevoir trois Pères à Viège ou à Glis. L'évêque agréa ce projet assez froidement. Il chargea M. Mengis, doyen d'Ernen, d'en discuter avec le P. Provincial. Le résultat se fait encore attendre.

Les négociations engagées avec Viège en 1913 n'eurent pas davantage de succès.

En attendant, le couvent de Sion abrite, en plus des Pères de langue française, quelques Pères de langue allemande qui se vouent à l'apostolat dans le Haut-Valais.

TROISIÈME PARTIE

Depuis le changement de Province

I. Changement de Province

1. Evolution préparatoire

Comme nous l'avons vu, le Valais avait été rattaché à la Province de Savoie en 1633.

Mais dès 1634, l'évêque, les chanoines, les fidèles, surtout ceux du Haut-Valais, désiraient avoir des Pères de langue allemande. Pour en obtenir, le Provincial fut obligé de recourir à la Province suisse dont les Pères venaient d'être évincés sous prétexte que leur présence n'était pas désirable. Pas étonnant dès lors si les Supérieurs suisses firent la sourde oreille.

Dix ans plus tard, Adrien III de Riedmatten, faisant valoir sa sympathie pour l'Ordre des capucins, renouvela les mêmes démarches. Le P. Général intervint également, de sorte que les Pères Albertin, Florian et Pélagie de la Province suisse allèrent successivement évangéliser le Valais allemand. En retour, la Savoie envoyait deux ou trois clercs dans les couvents suisses pour apprendre l'allemand. Cela dura jusqu'au jour où le Valais fut agrégé à la Province suisse.

Adrien IV de Riedmatten faisait appel soit aux missionnaires suisses, soit aux savoyards. Informés des succès que ces derniers avaient obtenus en Savoie, dans la vallée d'Aoste et dans le Bas-Valais, il écrivit (1645 et 1646) trois lettres au P. Chérubin de Bourg-St-Maurice en Tarentaise, alors gardien du couvent de St-Maurice en Valais, pour le remercier et le féliciter du bien accompli dans le pays par les « missions errantes et volantes », comme on les appelait ¹²⁰.

« Grâce au zèle des missionnaires, disait-il, la dévotion renaît, les églises sont réparées, les confréries érigées, les superstitions abolies et les abus extirpés. »

Ce digne prélat brisa l'opposition de certains tenants de l'hérésie et introduisit en Valais une nouvelle escouade de missionnaires. Les plus connus sont les Pères Honoré de Chambéry, Maxime, Alexandre, Théodule et Albert dans la partie française ; les Pères Désiré Plaschy de Loèche et Ignace Furrer de Viège dans la partie allemande. Ces vaillants pionniers de l'Évangile restaurèrent la vie de paroisse, obtinrent d'éclatantes conversions ainsi que l'appui et l'amitié de certains hauts personnages qui leur avaient longtemps fait opposition. L'évêque leur donna ce témoignage : « Ornés de toutes les vertus et d'une éminente instruction, ces Pères ont extirpé le vice, rendu la paix aux consciences et opéré un bien immense dans mon diocèse. »

Allié à la Confédération helvétique, le Valais s'en rapprochait de plus en plus, tandis qu'il se détachait de la Savoie comme d'un pays étranger. Les capucins suisses sympathisaient avec les autorités du pays et leurs confrères valaisans reçus dans la Province de Savoie, mais désireux de faire partie de la Province suisse.

En 1725, malgré les protestations des cantons catholiques, le roi de France avait ordonné le renvoi d'Alsace de tous les missionnaires qui n'étaient pas du pays. Alors le Dr Jacober, dont nous avons déjà parlé, engagea l'évêque de Sion, Mgr François-Joseph Supersaxo, à remplacer les Pères savoyards par les Pères suisses. En principe, l'évêque était d'accord, mais il y voyait maintes difficultés. Comment congédier les Pères de la Savoie sans indisposer les gens du pays dont ils avaient tant mérité et sans froisser le duc de Savoie, roi de Sardaigne ? En outre, la Province suisse qui disposait des missionnaires suffisants pour le Haut-Valais, ne pourrait pas fournir assez de Pères pour toute la partie romande.

Malgré tout, le Dr Jacober écrivit au P. Maximilien, Provincial suisse, que l'évêque et les Valaisans donnaient la préférence aux capucins suisses et qu'il suffirait, pour les introduire en Valais, de l'assentiment du duc de Savoie. Mais on ne parvint à aucune entente satisfaisante.

En 1765, il fut question de créer une custodie indépendante qui comprendrait le Valais, Fribourg et les autres parties de la Suisse romande. Ce projet tomba bientôt dans l'oubli.

Pour arriver à une solution nette, le gouvernement valaisan pria l'évêque de congédier tout simplement les capucins savoyards. De son côté, l'évêque proposa au Provincial suisse d'incorporer à sa Province les deux couvents valaisans. Puis il soumit cette affaire au nonce et au Pape qui chargea le Procureur de l'Ordre d'y donner suite.

Pour ne pas perdre le Valais, le Provincial de Savoie fit intervenir l'ambassadeur de France et supplia le Provincial suisse de n'avoir pas de visées sur les couvents de Sion et de St-Maurice. Celui-ci répondit qu'il restait passif au milieu de ces débats et mit les Savoyards en garde contre toute imprudence de langage.

2. Rattachement à la Province suisse

Pour quels motifs voulait-on détacher le Valais de la Province de Savoie et le rattacher à la Province suisse ?

Les Pères de Savoie ne pouvaient pas évangéliser la partie allemande du Valais. En outre, ils se réservaient pour les retraites et les grandes missions et ils ne se prêtaient guère à la desservance des paroisses ni aux simples missions des dimanches et fêtes. On leur reprochait aussi d'avoir fait du couvent de Sion un hôpital qui hébergeait les vieillards et les impotents de leur Province.

Par contre, les Pères suisses, connaissant le caractère, les coutumes et la langue du pays, pourraient y faire davantage de bien et contribueraient à unir plus efficacement toutes les forces catholiques de la Suisse contre les menées de l'erreur et de l'hérésie.

Tous les débats eurent lieu à huis clos. Les décisions prises furent proclamées par l'évêque, à Sion, le 15 avril 1766, et à St-Maurice, la semaine de Quasimodo de la même année. L'acte de rattachement date du 12 octobre 1766.

a) *L'acte de rattachement.*

Il fut élaboré par les autorités compétentes : le Pape Clément XIII ; Mgr Valence Gonzaga, nonce en Suisse ; Mgr Ambuel, évêque du diocèse ; le Vénérable Chapitre ; les magistrats de Sion et la diète du pays ; le P. Joseph-Marie de Savorgnano, Ministre général des capucins. L'acte fut signé par le P. Provincial suisse avec son Définitoire et par les Pères Libère de Soleure et Udalrich de Delémont, commissaires désignés à cet effet.

Il contient les dispositions suivantes :

1. — La Province suisse enverra dans les deux couvents du Valais des religieux en nombre suffisant et connaissant les deux langues.

2. — Les religieux ne feront pas de politique et ils ne s'immisceront pas dans les affaires de famille et du pays. Celui qui contreviendrait à cette défense sera puni et, s'il ne s'amende pas, il sera exclu du pays.

3. — L'argent que les religieux recevront sera remis au père temporel pour être affecté aux besoins des couvents du Valais et de la Province, selon les prescriptions de la Règle et les usages de l'Ordre.

4. — Comme la Province suisse ne peut pas, pour le moment, fournir les vêtements nécessaires, les religieux sont autorisés à quêter la laine et à la vendre pour s'habiller convenablement.

Mais cela par l'entremise du père temporel, désigné par le P. Provincial, et qui sera toujours, pour Sion, un membre du Conseil de la Ville, et pour St-Maurice, un membre de la Noble Bourgeoisie.

5. — La ville de Sion, dont la traditionnelle bienveillance est notoire, continuera, comme dans le passé, à se charger de son couvent et des réparations qu'il faudrait y faire.

6. — Les capucins valaisans ont le choix entre la Province suisse et celle de Savoie. Le choix fait, ils ne pourront plus changer de Province.

Le bref apostolique, ratifiant cet état de choses, accordé de vive voix le 8 février 1766, ne fut publié qu'en janvier 1767, par le Pape Clément XIII¹²¹.

b) *Réactions qui s'en suivirent.*

C'était un grand sacrifice pour les capucins savoyards d'abandonner une terre qu'ils avaient arrosée de leurs sueurs. Aussi on comprend qu'ils revendiquassent leurs droits jusqu'au bout.

Quatre de leurs Pères vinrent se plaindre à la diète de Sion et exiger des indemnités. Mais ils furent éconduits. Comme les Savoyards renouvelaient leurs demandes et récriminations, l'évêque fit exécuter au plus tôt les décisions prises. Le Ministre général leur imposa silence. Les Savoyards reconnurent en 1768 le fait accompli et assurèrent leurs confrères suisses de leur loyale amitié.

Du côté suisse la réaction fut bien différente.

Au couvent de Sion, quinze religieux valaisans optèrent pour la Province suisse après avoir entendu la lecture des conditions fixées par l'évêque en son nom et comme délégué des Patriotes et des Supérieurs de la Province.

A St-Maurice et dans le Bas-Valais dont les populations furent longtemps opprimées par le Haut-Valais, l'on vit de moins bon œil les Pères suisses et l'on fut plus tenace à défendre les Savoyards. Mgr Ambuel déplore amèrement, dans

une lettre vigoureuse, les plaintes outrées qu'on a fait parvenir à la nonciature et à Rome et il remet les choses au point. Les autorités de St-Maurice répondirent que les fidèles regrettaient vivement les Pères savoyards et qu'on ne saurait leur faire un crime de leur avoir témoigné de l'estime et de la reconnaissance. Ils ont agi de la sorte sans préjudice pour la déférence et la soumission qu'ils doivent à l'évêque.

Les gens de Monthey, très attachés aux capucins, avaient fait confiance à des semeurs de discorde et s'imaginaient que les récentes dispositions n'étaient que des représailles contre le duc de Savoie. Celui-ci, en effet, lors de la séparation des religieux valaisans d'avec les valdôtains en 1752, avait fait attribuer par le Pape, à l'Ordre des Chevaliers de Saint-Maurice et Lazare en Savoie, tous les biens que l'hospice du Grand-St-Bernard possédait en Italie. L'évêque réfuta énergiquement ces allégations gratuites.

La bourgeoisie de Monthey délivra aux religieux savoyards un beau témoignage de gratitude pour le zèle et le dévouement dont le pays avait longtemps bénéficié.

La population du Bas-Valais ne tarda pas à vouer aux capucins suisses la vénération et la sympathie dont elle avait entouré les savoyards.

Dans une lettre du 15 septembre 1766, l'évêque recommandait aux religieux des deux couvents d'observer fidèlement les statuts de leur Ordre et les prescriptions contenues dans l'acte de rattachement à la Province suisse. Il leur permettait de continuer les quêtes et il se recommandait à leur zèle pour les prédications de l'Avent et du Carême ainsi que pour les autres travaux apostoliques.

Le 6 juin 1768, l'évêque annonça que les délégués du pays avaient décidé de restaurer le couvent de St-Maurice. On espérait que les habitants de la ville fourniraient les matériaux nécessaires et se chargeraient de la main d'œuvre et du charroi.

Il affirmait en outre que le bailli de Roten contribuerait lar-

gement à la réfection des deux couvents du Valais. Il ajoutait : « Ces ouvriers de la vigne du Seigneur méritent bien d'être sustentés convenablement au temporel par les rejets qu'ils ont cultivés avec tant de soins au spirituel. »

Pour favoriser le recrutement des religieux, MM. les députés permirent d'établir un noviciat au couvent de Sion.

En 1781, l'évêque obtint de Rome la faculté d'ériger, pour quatre ans, la Mission du Valais en Préfecture apostolique, en vue de mieux assurer le retour des dissidents ¹²².

II. Les révolutions

1. L'invasion française

En 1798, l'invasion des Français en Valais fit passer le pays sous leur domination. Cédant à la force, on se soumit, quoique à contre-cœur. Les Haut-Valaisans cependant, les Conchards en tête, à l'encontre des conseils de tous les hommes influents, se soulevèrent et descendirent la vallée, en entraînant leurs compatriotes, jusqu'à Martigny. Ils avaient comme aumôniers les Pères Second Lorétan de Loèche-les-Bains et François-Louis Ebener de Wyler.

Refoulés par l'ennemi, ils durent rebrousser chemin. La ville de Sion fut livrée au pillage et à la rapacité des soldats français et vaudois du général Lorges. Le couvent fut mis à sac. Le P. Cyprien Riondet de Monthey, vicaire du couvent, fut blessé et les autres religieux se virent terrorisés tout un jour par des menaces de mort. Le P. Vénuste Magnin de Hauteville (Fribourg), gardien, fut sommé de livrer tous les objets du couvent.

Le Haut-Valais désarmé, le pays vaincu et épuisé, les troupes se retirèrent. Le canton fut incorporé à la Suisse, dénommée République helvétique. L'évêque avait déclaré qu'on pouvait prêter serment au nouveau régime politique. Les Haut-Valaisans se soulevèrent encore et descendirent jusqu'à Vernayaz, mais ils durent battre en retraite jusqu'au bois de Finges. Les hésitations et les atteroiements survenus leur avaient fait perdre la belle discipline des années précédentes. Aussi mettaient-ils facilement la main sur tout ce qui leur convenait. Le P. François-Louis Ebener qui les accompagnait, voyant que ses exhortations étaient vaines, quitta l'armée et se retira en Souabe. Il ne voulait plus, à cause d'eux, comparaître devant le tribunal militaire. L'année précédente, en effet, il avait été cité à Berne, accusé d'avoir poussé les gens à la révolte. Mais il se disculpa facilement et fut remis en liberté.

En repoussant les Haut-Valaisans, l'armée française n'avait pas envahi cette fois la ville de Sion qui s'était d'ailleurs opposée au soulèvement. Mais des maraudeurs de l'armée Polier, passant près du couvent des capucins, réclamèrent du Père gardien une somme d'argent qu'il ne pouvait pas donner. Blessé d'un coup de baïonnette, il mourut après quatre ans de souffrances ¹²³.

A cette époque (1799), il y avait dix-sept religieux au couvent de Sion et onze à celui de St-Maurice.

2. La suppression des couvents

Un décret de Napoléon faisait du Valais, en 1811, le Département du Simplon. Comme l'empereur chassait les religieux de France et d'Italie, on craignait pour ceux du Valais. L'évêque et les députés prirent les devants et intercédèrent principalement en faveur de l'abbaye de St-Maurice. Le député du Val d'Illiez se fit le défenseur des capucins.

L'année suivante, un autre décret supprimait tous les couvents pour ne laisser subsister que le St-Bernard et l'abbaye de St-Maurice, réunis sous la houlette du même prélat.

Les capucins se rendirent dans différentes maisons de l'Ordre en Suisse, tandis que les Pères Jérémie, Cyprien, David, Chrysogone et Théodule du couvent de Sion et les Pères Justin et Samuel du couvent de St-Maurice demeurèrent en Valais sous des habits séculiers. L'évêque qui manquait de prêtres fut très satisfait de leur détermination et leur fixa à chacun un poste.

Les autres religieux partirent de Sion, le 14 février 1812, accompagnés des regrets et des doléances des populations qui se portaient sur leur passage pour témoigner leur sympathie.

Ceux de St-Maurice ne quittèrent le pays que le 24 février. La bourgeoisie leur remit 25 louis et leur fournit des chars pour les conduire, eux et leurs effets, jusqu'à Bulle. Les communes du district de Monthey envoyèrent presque toutes une délégation pour leur exprimer la reconnaissance des populations et leur offrir des secours en argent. A Monthey, on fit une quête en leur faveur¹²⁴.

3. Le rétablissement

La tourmente passée, on fit des démarches pour obtenir le retour des capucins à Sion et à St-Maurice. Mais le Père Provincial voulait que l'initiative partît de l'évêque et du gouvernement.

Or, appauvri, épuisé par les contributions de guerre et les fréquents changements de régime, le gouvernement déclara : « Les couvents sont à votre disposition, rentrez quand vous voudrez, mais nous ne pouvons rien faire présentement pour les restaurer. » L'évêque, de son côté, ne demandait que de pouvoir conserver les Pères qui étaient restés à leurs postes.

D'aucuns prétendaient que le péril d'hérésie n'existant plus, les autres religieux du pays pouvaient suffire à ses besoins.

Comme le P. Cyprien Riondet exposait un jour à Louis Dufay, président du district de Monthey, son ami et bienfaiteur, la pénible situation des couvents valaisans, le président fut d'avis qu'il fallait porter de suite la question devant les dizains respectifs. Il se mit lui-même à l'œuvre et fit tant qu'en septembre les dizains romands, de commun accord, demandaient à l'Etat le retour des capucins dans leurs couvents. Le gouvernement et l'évêché s'entremirent auprès du P. Provincial et, de part et d'autre, on arrêta les conditions suivantes :

1. — Les couvents seront rendus intégralement.
2. — Les religieux restés dans le pays rentreront les premiers.
3. — Les Pères feront la quête, mais le produit de la laine reviendra à la Province (chargée de fournir les habits aux confrères).
4. — L'achat d'ustensiles etc. pour les deux couvents et les frais de voyage seront supportés par le gouvernement.
5. — Les couvents recevront gratuitement le bois nécessaire.

Les choses s'arrangèrent si rapidement que le 2 novembre 1814 les lettres d'obédience étaient expédiées. Quatre Pères et un Frère rentraient au couvent de St-Maurice avec le P. Herménégilde Montavon de Delémont comme Supérieur, et cinq Pères et un Frère au couvent de Sion sous l'autorité du P. Second Lorétan.

Le P. Erasme de St-Gall, dernier Provincial avant la suppression, fut aussi le premier qui fit la Visite canonique après la rentrée des Pères. Plus la douleur avait été poignante alors, plus la joie surabondait maintenant.

Le premier religieux qui regagna le couvent de Sion fut le P. Théodule Ferrez de Bagnes. Durant la suppression, il avait été rattaché à la cure de St-Séverin, Conthey. Rentré au couvent le 20 octobre 1814, il ne trouva partout que ruines

et dévastation : portes arrachées, serrures brisées, cellules spoliées. Les autels et les confessionnaires avaient été enlevés, le caveau des confrères découvert. Le chœur était plein de gerbes de paille. A cette vue, le bon religieux ne put retenir ses larmes.

Mais grâce à Dieu et à la munificence de l'évêque de Sion, Mgr Joseph-Xavier de Preux et d'autres bienfaiteurs, les supérieurs eurent vite remis la maison en état convenable.

Mgr de Preux consacra de nouveau les quatre autels, le 27 novembre 1814.

A St-Maurice aussi, tout était délabré. Depuis trois ans, le jardin était resté en friche. Les toits se dégradèrent. A l'intérieur, tout avait disparu jusqu'au dernier clou. Le couvent avait servi d'hôpital à des soldats italiens.

Une chose cependant causa un vif plaisir aux religieux : l'église était restée intacte. On l'avait simplement utilisée comme dépôt de grains et l'on avait eu soin de la tenir fermée. Autels et tableaux se trouvaient encore à leur place. Le tabernacle seul avait un peu souffert. Des enfants s'étaient introduits par le passage de la chaire qui donnait sur le cloître ; ils avaient mutilé plusieurs petites statues, en avaient emporté d'autres et endommagé certaines sculptures.

M. André Gagnon qui avait acheté, pour six louis, les buffets et l'alcôve de la sacristie, ne les avait pas encore déplacés, comptant sur un prochain retour des religieux. Il en fit la remise immédiate en rabattant un louis et demi.

Quant aux ornements d'église, ils avaient été distribués, sur ordre de l'évêque, par M. le Chanoine Galley, curé de St-Maurice, aux paroisses pauvres du diocèse. Il fut très difficile de récupérer tous ces objets dont plusieurs étaient détériorés.

La cloche avait été vendue au profit du gouvernement. Il fallut en faire fondre une nouvelle. Une quête, faite en la ville de St-Maurice, ne produisit que 8 louis. Les finances de la bourgeoisie et des particuliers étaient épuisées par les guerres et les réquisitions.

L'intérieur du couvent fut aménagé par le comte Jacques de Quartéry. Il retoucha le réfectoire, y remplaça quelques tableaux et en ajouta deux qu'il apporta de sa maison. Il fit aussi tapisser les six cellules du côté du jardin et se plaisait à raconter comment, à force de ruses, il était parvenu à empêcher la vente des vases en pierre qui servaient à mettre l'huile et le beurre.

Le ministre de l'intérieur sous l'empire avait décrété que la bibliothèque serait transportée à Sion et que les livres concernant la hiérarchie ecclésiastique seraient remis au Séminaire épiscopal, tandis que les autres formeraient un commencement de bibliothèque publique que l'on voulait créer à Sion. Heureusement, le triage ne fut pas fait. Les livres, déposés à l'évêché, reprirent le chemin de St-Maurice aux frais des capucins¹²⁴.

4. La bourrasque de 1848

On ne peut terminer ce chapitre des révolutions sans parler de celle de 1848.

Alors que l'évêché, le Chapitre cathédral, le Grand Séminaire, la Maison du Grand-St-Bernard, l'abbaye de St-Maurice et tant d'autres fondations ecclésiastiques furent malmenées et spoliées, les couvents des capucins ne paraissent pas avoir été sérieusement inquiétés.

D'après l'intéressante étude de S. E. Mgr Victor Bieler¹²⁵, évêque de Sion, publiée en 1930, les capucins tombaient bien sous la loi qui « réunissait au domaine de l'Etat les biens meubles et immeubles... des couvents et corporations religieuses du canton », mais, comme il n'y avait rien à prendre, on se contenta de les « conserver sur le pied et mode actuels et l'Etat leur laissa la jouissance des avoirs dont ils avaient joui jusqu'à ce jour. » (Art. 24).

Toutefois « la conservation des capucins a lieu sous la ré-



Le couvent des capucins de St-Maurice en 1931

serve expresse que les membres de ces corporations pourraient être employés par l'évêque ou l'Etat pour desservir le culte ou pour l'instruction publique. Tout refus de se soumettre à cette clause entraînera la suppression des couvents. » (Art. 25).

Cette bourrasque passagère n'eut pas d'autres conséquences pour l'Ordre dans le pays.

III. De nos jours

1. Vie religieuse

Formés à l'école du Petit Pauvre d'Assise, les Frères Mineurs doivent passer de la prière à la prédication et revenir de la prédication à l'oraison le plus rapidement possible. « Ceux-là, disait le saint Fondateur, font un mauvais calcul qui donnent tout à la prédication et rien à la dévotion. » Il interrompait souvent ses travaux apostoliques, pendant un temps plus ou moins long, afin de se livrer à la contemplation dans quelque ermitage solitaire ¹²⁶.

Comme aux premiers jours de l'Ordre, les missionnaires capucins s'en vont à leurs travaux d'apostolat après avoir demandé à genoux la bénédiction du supérieur. Vous les rencontrez sur les routes de la plaine et sur les chemins de la montagne, le plus souvent à pied, parfois à cheval, en voiture, même en auto et en chemin de fer. C'est le rôle de la vie active.

Mais à côté des travaux du ministère qui paraissent davantage aux yeux des fidèles, le capucin remplit d'autres tâches importantes et fructueuses dans le silence et l'humilité : celles qui lui sont imposées par la vie contemplative. Celle-ci demande que l'oraison soit quasi continuelle. Elle est indiquée dans la Règle

de l'Ordre qui prescrit l'office divin selon le rite de la sainte Eglise romaine, deux heures de méditation par jour, sans compter les autres exercices de la vie religieuse. C'est jour et nuit qu'il faut louer Dieu dans nos couvents, disent les Constitutions ¹²⁷.

Dès cinq heures du matin, le capucin est au chœur, où il passe une partie de la matinée. Là se succèdent l'Angelus, les litanies des saints, la méditation, l'office divin et les messes. Comme s'ils regrettaient de n'y être pas demeurés assez longtemps, les religieux reviendront à l'église plusieurs fois le jour, soit pour réciter l'office canonial, soit pour s'adonner aux autres prières et exercices de l'Ordre.

Pendant que les Pères et les Cleres récitent l'office divin, les Frères disent les « Pater » selon l'ordre déterminé pour eux.

Les capucins doivent beaucoup prier pour les bienfaiteurs selon l' instante recommandation du séraphique Père et les prescriptions de l'Ordre. Nous ne possédons rien, mais Dieu nous nourrit par l'entremise de nos bienfaiteurs. Ce sont eux qui nous aident encore. N'ont-ils pas droit à toute notre reconnaissance ?

Aussi, tous les jours dans nos couvents, la messe principale de la communauté, appelée conventuelle, est célébrée pour les bienfaiteurs. Dans les prières du bréviaire et de l'Ordre, se trouve fréquemment la rubrique : « Prions pour nos bienfaiteurs. » Ils sont pour ainsi dire de la famille, ainsi que l'observe le chanoine Grenat dans son Histoire du Valais : « Le capucin est encore aujourd'hui, comme il y a près de trois siècles, l'amî et le confident du peuple valaisan, qui lui doit la conservation de sa foi et le reçoit à son foyer comme un membre chéri de sa famille » ¹²⁸.

2. Vie missionnaire

De nos jours cependant, la vie active semble jouer un rôle plus considérable que la vie contemplative.

Les capucins forment toujours l'armée de réserve sur le champ de bataille de l'apostolat. Ils sont ces pêcheurs de la seconde barque de l'Evangile, prêts à voler au secours de ceux qui sont dans la première, les pasteurs ordinaires, quand ceux-ci leur font signe de venir à leur aide dans les travaux du ministère. Le capucin expose alors aux fidèles l'enseignement chrétien d'une manière simple et à la portée de tous, selon les recommandations de la Règle (chap. IX).

La liste des travaux missionnaires des temps passés ne nous est guère connue. Nous savons cependant qu'entre 1649 et 1651 les capucins ont prêché de grandes missions à Orsières, Bagnes, Sierre, Anniviers, Lens, Riddes-Saxon, Leytron, St-Martin, Evolène, Savièse et Troistorrents. Cette dernière paroisse les vit encore en 1699, après la mission de Val d'Illicz et plus tard en 1775.

A peine les missionnaires avaient-ils achevé les exercices dans une paroisse, qu'on venait les supplier de se rendre dans une autre. Immenses étaient les changements opérés dans les âmes.

Mgr Adrien V de Riedmatten, dans une lettre datée de Sion en 1678, va jusqu'à déclarer que « Dieu s'était servi des capucins pour ramener le pays à son Eglise au commencement de ce siècle, comme aussi pour extirper le vice, dompter la tyrannie du démon, faire fleurir la vertu et prospérer le royaume de Jésus-Christ. »

De l'aveu des missionnaires, le peuple valaisan semble avoir été plus touché de la grâce et témoigné plus de regret qu'aucun autre. On vit des pénitents si contrits qu'ils auraient voulu, les uns faire une confession publique, les autres se remettre entre les mains de la justice pour être punis exemplairement, d'autres éclater en sanglots et s'imposer des pénitences rigoureuses. Ils

s'acquittèrent si consciencieusement de la restitution que d'aucuns préférèrent tomber dans la pauvreté la plus extrême que de retenir le bien mal acquis, aimant mieux, disaient-ils, mendier leur pain que perdre le ciel ¹²⁹.

A s'en tenir à des notes de 1825, laissées par un Père gardien qui transcrivait de lointains usages, nos travaux apostoliques, s'ils se sont multipliés, n'ont guère changé depuis 200 ans. Les modifications datent plutôt des temps récents. Il est des localités, comme Monthey, St-Maurice et Sion, qui ont tenu à conserver jusqu'à nos jours un capucin comme prédicateur attitré de leur paroisse. D'autres localités ont établi des fondations pour assurer la venue des capucins à époque fixe. C'est le cas pour Orsières (1686), Martigny (1775), Sembrancher (1910), Val d'Illicz, Saillon etc. ¹³⁰.

Il y a dans le pays des tâches qui reviennent chaque année régulièrement et exigent une plus grande somme de travail et de dévouement.

Ce sont d'abord les Quarante-Heures, recommandées par le droit canon, (can. 1275) et introduites actuellement dans la plupart des paroisses de la partie française du canton. Beau spectacle que celui d'une paroisse qui accourt tout entière aux sacrements dans l'espace de trois jours !

Les Quarante-Heures à peine achevées, le missionnaire doit songer à la tournée des pâques. Ici encore chaque paroisse tient à posséder le capucin au moins pour un dimanche du temps pascal. C'est la tâche du P. Gardien de distribuer les missions de manière à répondre aux désirs des pasteurs et des ouailles. Quand les dimanches et fêtes ne suffisent pas, on recourt aux jours sur semaine.

Après la communion des adultes, celle des enfants. Les exercices de la communion solennelle amènent de nouveau le capucin dans les paroisses pour la retraite préparatoire et pour les touchantes cérémonies du grand jour.

Outre ces travaux qui reviennent chaque année à époque plus

ou moins fixe, il y a les travaux extraordinaires parmi lesquels nous citons les grandes missions qui devraient se donner tous les dix ans, (Can. 1349) les retraites aux différents groupements paroissiaux, tels que le Tiers-Ordre, les mères chrétiennes, les Enfants de Marie, la Jeunesse catholique.

C'est au Tiers-Ordre évidemment que le capucin donnera sa préférence. Un renouveau de vie spirituelle a été constaté ces 50 dernières années dans nos paroisses valaisannes par suite de la création des fraternités du Tiers-Ordre. En travaillant à son expansion, les capucins ne font qu'obéir à l'Eglise et spécialement au grand Pape Léon XIII qui disait : « J'ai la conviction que c'est par le Tiers-Ordre et la diffusion de l'esprit franciscain que nous sauverons le monde. » (Allocution du 12 mars 1886).

3. Vie conventuelle

Depuis les jours lointains de leur fondation, les deux couvents du Valais ont passé par des changements multiples dont les plus récents ont été apportés par l'installation de la lumière électrique, du chauffage central et des hydrants. Autant d'innovations indispensables à l'hygiène et conformes aux progrès de la vie moderne ¹³¹.

a) *Le couvent de St-Maurice.*

La source donnée par Antoine de Quartéry fut remplacée par celle de l'abbaye qui alimenta la maison jusqu'à l'installation des hydrants actionnés par l'eau de la Grotte aux Fées (1907). Tuffeuse et peu salubre, elle fit place, en 1911, à l'eau du Jorat qui arrive au couvent plus fraîche qu'en ville ¹³².

Des réparations eurent lieu en 1768, à la suite du changement de Province ; en 1814, lors de la récupération du couvent

après la chute de Napoléon ; puis en 1864, 1866, 1881 et 1893. Pour protéger le couvent contre l'humidité, on élargit, en 1906, le corridor devant la sacristie en couvrant, d'un toit unique à pente légère, tout l'espace occupé par les deux anciens cimetières.

En 1931, grâce à la munificence de l'Etat du Valais, le cloître qui s'effondrait fut rajeuni, l'église allongée de 4 m. 50, embellie de nouveaux vitraux et d'une tribune destinée surtout aux étudiants du Scolasticat.

Malgré ces restaurations, le vieux couvent s'avère insuffisant et est présentement soumis à d'importantes transformations. On l'élève d'un étage et on lui ajoute, pour la bibliothèque etc., une nouvelle aile.

b) *Le couvent de Sion.*

Construit en 1631, il bénéficia de la bienveillance de Mgr Adrien IV de Riedmatten qui fit apposer, sur la porte de l'ancien réfectoire, son écusson datant de 1667.

En 1755, Mgr Jean Hildebrand Roten fit ajouter à l'aile sud-est du couvent les deux chambres que surmontent ses armes¹²³ et qu'il avait voulu habiter. Ces chambres devinrent plus tard le provincialat et, depuis 1910, le gardianat.

Maison de noviciat en 1768, préfecture apostolique en 1781, le couvent a toujours abrité une grande communauté, vu qu'il est du nombre des maisons où les jeunes religieux suivent les cours de philosophie et de théologie.

Grâce aux bons soins de la ville, le couvent fut partiellement reconstruit après son incorporation à la Province suisse en 1766, ainsi que la grange brûlée en 1781¹²⁴.

D'autres réparations furent faites en 1814, 1871 et 1895, alors qu'un vieux tilleul s'abattit sur la bibliothèque.

En 1920, on allongea d'une travée le chœur des religieux et on fit douze cellules au second étage sur le côté est, construc-



Couvent et Scolasticat de St-Maurice en 1935



Le Couvent de Sion en 1935



Avant...

La transformation de 1938-1939 du couvent de St-Maurice

Après... (inachevé)



tion qui fut complétée en 1930 sur le côté sud, où trouvèrent place également une douzaine de cellules.

Jadis on ensevelissait les religieux dans un caveau, sous la chapelle de la Sainte Vierge. En 1887, on aménagea, entre le couvent et la route de Savièse, le cimetière actuel qui reçut en 1917 une ouverture sur la place, devant l'église. Le beau Christ qui s'y dresse est un don de Mgr Jules-Maurice Abbet, évêque de Sion.

Le couvent fut longtemps alimenté par le puits du cloître, citerne rectangulaire de m. 5.10 × 3.80 avec une profondeur de 7 m. 30 et qui recueille l'eau de pluie des toits. En 1787, la commune de Grimisuat fit don, par un acte authentique, de la source de Champlan qui dessert encore le couvent, conjointement avec l'eau du puits et celle des hydrants, amenée en ville en 1901 et au couvent en 1907¹³⁵.

Sur l'invitation réitérée de la bourgeoisie de Sion qui en avait le patronat et pour répondre aux désirs de l'évêché et du clergé des environs, les capucins se chargèrent, en 1908, de desservir l'ermitage de Longeborne. Le P. Cyprien, désigné pour ce poste, y resta jusqu'en 1919. A son départ, la Province abandonna ce sanctuaire que la bourgeoisie confia, en 1925, aux Pères bénédictins.

c) *Pour assurer l'avenir : le Scolasticat*¹³⁶.

L'esprit du siècle qui étouffe dans les cœurs la vraie piété avait presque tari les vocations à la vie franciscaine. La nécessité d'un juvénat se révélait chaque jour plus pressante. La partie allemande de la Province avait obvié au mal en développant le collège de Stans. Une institution analogue s'imposait dans la partie française.

Le P. Jérémie Bornet de Nendaz, définitiveur, prit l'initiative de résoudre la difficulté. En juillet 1879, il fit circuler dans les couvents de la Suisse romande une pétition qui devait être remise au Définitoire à l'occasion du Chapitre provincial. Elle

attirait l'attention sur la nécessité d'un institut pour favoriser les vocations et elle engageait les supérieurs à prendre, à cet effet, les mesures opportunes.

Le nouveau Provincial, le P. Bernard Christen d'Andermatt, qui fut ensuite 24 ans Général de l'Ordre, saisit aussitôt l'importance de cette démarche.

Pour y donner suite, que fallait-il établir ? Un collège séraphique avec des professeurs de l'Ordre ou seulement un juvénat dont les élèves suivraient les cours d'un collège ? Puis, où placer ce juvénat ? Les uns préconisaient Fribourg, centre plus important ; d'autres, Romont où les élèves fréquenteraient les cours « du bon M. Nicolet » ; d'autres, Sion plus renommé pour son climat salubre et pour la générosité de ses habitants. Le P. Apollinaire Deillon tenait ferme pour Notre-Dame de Tours (Montagny, Broye). D'autres enfin optaient pour St-Maurice qui offrait la possibilité d'envoyer les élèves au collège de l'abbaye, si l'Ecole séraphique projetée n'était pas viable.

On choisit enfin St-Maurice, terre sacrée par les glorieux martyrs thébains. Sous la direction du P. Sébastien Fragnière, gardien, une grange attenante au couvent fut achetée, la place aménagée et le travail poussé activement. A l'instar du juvénat des capucins de La Roche en Savoie, on lui donna le nom de Scolasticat.

En automne 1880, douze élèves (nombre des membres du collège apostolique et des premiers disciples de saint François à Rivo-Torto) entraient dans la nouvelle maison, avec le P. Emile Bérard comme Directeur.

Au début, les Pères du couvent aidaient le Directeur à faire la classe aux élèves. Mais on décida bientôt de recourir aux bons offices de Messieurs les chanoines et l'on envoya les scolastiques fréquenter les cours du collège de l'antique abbaye. C'est dans ce florissant institut, côte à côte avec les enfants des populations qu'ils évangéliseront plus tard, avec leurs futurs magistrats et concitoyens, suivant le même programme d'Etat,

qu'ils puissent désormais l'instruction requise pour être admis au noviciat.

Le nombre des élèves du Scolasticat augmentait chaque année. Il fallut songer à un agrandissement. Le P. Augustin de Stockalper, à deux reprises directeur de la maison, la fit exhausser d'un étage en 1906. Elle pouvait ainsi contenir 36 élèves. Les vocations s'annonçaient toujours plus nombreuses. Dans les couvents, les travaux du ministère se multipliaient. La Province venait d'accepter deux Missions : l'une dans le Tanganika-Territory, l'autre dans les îles Seychelles. Il fallait élargir la pépinière d'où sortent les ouvriers du Seigneur.

C'est pourquoi, en 1922, avec l'appui du R. P. Provincial, le P. Gabriel-Marie Charrière, directeur depuis 1919, procéda à de nouvelles constructions et ajouta une aile à l'ancienne maison. La nouvelle bâtisse permit d'aménager une petite chapelle et de loger 55 élèves.

Ce ne fut pas encore suffisant, d'autant plus qu'on allait confier aux Sœurs de Baldegg la cuisine et la lingerie. Une deuxième aile fut ajoutée au bâtiment en 1927. Grâce à cette dernière annexe, l'Institut peut héberger près de 80 élèves.

Jusqu'en 1904, le Scolasticat était rattaché au couvent et le gardien remplissait la fonction de recteur du juvénat. Aujourd'hui, le Scolasticat dépend du P. Provincial et c'est au Directeur qu'incombe l'éducation des élèves et l'administration de la maison. Un sous-directeur le seconde dans sa tâche.

Pour ne pas trop surcharger les premières classes de l'abbaye, comme aussi pour mieux faire le triage des élèves avant de les envoyer au collège, la première classe (Principes) fut établie, en 1936, au Scolasticat même.

Après avoir achevé les études classiques et philosophiques, couronnées par la maturité fédérale, nos candidats entrent au noviciat qui est suivi de la première profession religieuse. Ils reprennent ensuite à fond la philosophie avant de suivre dans différents couvents, sous des maîtres spécialisés, les diverses

branches de la théologie. Ce n'est qu'après 14 ans de formation intellectuelle et religieuse qu'ils commencent le ministère sacerdotal.

Les Pères de la Suisse française se recrutent, depuis 1900, uniquement au moyen du Scolasticat. Mgr Justin Gummy, évêque de Port-Victoria, ses successeurs, Mgr Ernest Joye et Mgr Olivier Maradan, les missionnaires français de la Province dans le pays et à l'étranger, ainsi que d'éminents professeurs sont sortis du Scolasticat.

Puissent les bénédictions du ciel continuer à se répandre sur ce séminaire séraphique !

Appendice

Sources, notes, références

¹ Les principales sources :

La « *Sincera relazione degli esercizi fatti da frati Cappuccini* », manuscrit du P. Augustin Pelletta, missionnaire en Valais et témoin oculaire de presque tous les faits qu'il rapporte. Ce manuscrit date de 1615 ou 1616. L'original, qui se trouvait à la bibliothèque royale de Turin, a disparu. Une reproduction très fidèle en avait été faite par Charles-L. de Torrenté-de Rivaz et publiée dans : « *Archiv für schweizerische Reformations-Geschichte* », au vol. III, p. 179-222. Soleure, chez Schwendimann, 1876. Je cite : Pelletta.

En 1657, le P. Charles de Genève a profité du précédent manuscrit, des archives de la Province de Savoie et d'autres renseignements encore pour écrire : « *L'histoire abrégée des Missions des PP. Capucins de Savoie* ». Composée en latin, le P. Fidèle de Talissieu, aidé de notre compatriote le P. Léopold de St-Maurice, l'a traduite en français en 1689. Elle ne fut imprimée qu'en 1867 seulement chez A. Bottero, Chambéry.

Le P. Jean de Cognin, ancien Provincial, vient de mettre en évidence la valeur historique de ce travail dans son livre : *Les Capucins en Savoie*. (Chambéry 1934.)

Le manuscrit du P. Pelletta a été, chez nous, traduit et annoté par le chanoine Anne de Rivaz, puis revu par le P. Etienne de Rémy, capucin. Confié à une imprimerie privée, le travail resta inachevé. On trouve quelques feuillets à la bibliothèque des capucins de St-Maurice. Je cite : de Rivaz.

Depuis la publication de l'« *Histoire des Capucins en Valais* », l'auteur a eu l'avantage de prendre connaissance d'une source précieuse qu'il n'avait pu atteindre jusqu'ici : C'est la correspondance échangée, au fur et à mesure des événements, entre les missionnaires du Valais, la nonciature de Suisse à Lucerne, la Maison de Savoie et le cardinal Aldobrandini à Rome. Mgr Dr Savio, archiviste du Vatican vient de la faire paraître dans l'« *Italia Francescana* » (Tivoli, Rome), années X, XI, XII, de 1934 à 1938 et publiée ensuite dans le volume I, des

Spigolature cappuccine all'archivio Vaticano, Rome, Via Vittorio Veneto, 27, 1937.

Ces lettres sont tirées du Fondo Borghese III, 95, et de la Nunziatura Svizzera, 8 et 9. Sans beaucoup différer de la Relation du P. Augustin d'Asti, ces « glanures » permettent cependant de préciser bien des détails.

Der Anteil der kathol. und protestant. Orte der Eidgenossenschaft an den religiösen und politischen Kämpfen im Wallis, während der Jahre 1600-1613, von Sebastian Grüter (Stans 1899. Hans v. Matt). Ce livre solide puise ses renseignements aux archives de Lucerne, de Berne et de Fribourg.

La *Chronique de Gaspard Bérody*, chanoine de St-Maurice, éditée avec soin par son confrère, le chanoine Bourban (Fribourg 1894). Elle va de 1610 à 1643.

Chronica ou Chronique des capucins suisses, par le P. Pius, capucin. (Soleure, chez Schwendimann, 1884).

Le *Nécrologe des Pères Capucins de la Savoie* par le P. Eugène de Bellevaux, capucin. (Chambéry, 1902).

L'étude consciencieuse du P. Adrien Imhof, capucin, dans la revue d'histoire : *Blätter aus der Walliser-Geschichte* Bd. III, S. 144 ff. (Sitten, 1907).

Histoire du Valais par le chanoine Grenat (Genève, chez Pasche, 1904).

Truchet, chanoine, *Vie du P. Chérubin* (Chambéry, 1880).

Archives de Valère, Sion : Tir. 42, 43, 47, 48.

Archives de l'abbaye de St-Maurice : Tir. 63, 66 et chanoine Bocard. Notes et documents. Vol. I et II.

Archives des couvents des capucins de St-Maurice et de Sion.

Le couvent de St-Maurice possède un manuscrit important du P. Herménégilde de Delémont, capucin. Daté de 1772, il se base sur d'anciens manuscrits, sur les usages des Pères de Savoie et sur les traditions locales.

Au couvent de Sion, se trouve, entre autres manuscrits, une « Collection » de valeur, due à la plume du P. Isidore Rudaz de Vex, capucin. Ce Père a profité des manuscrits du chanoine de Rivaz et de ses propres recherches pour réunir dans trois volumes in-folio les archives les plus intéressantes du pays. Il possède un sens historique très averti. Voir la notice sur ce religieux ci-après.

Archives de la Province suisse des capucins à Lucerne.

Dictionnaire Historique Biographique Suisse (DHBS), Attinger Neuchâtel.

D'autres sources secondaires seront indiquées dans le cours de l'ouvrage.

Le présent travail a engagé le P. Siegfried Wind, archiviste provincial, à étudier à fond, à l'aide des archives cantonales de Lucerne, l'activité, jusqu'ici partiellement ignorée, des capucins de la Province suisse dans le Haut-Valais. Son étude approfondie et claire a paru dans le fascicule 1 du II. vol. des *Collectanea Helvetico-Franciscana*. (Pro-

vinzialat der Schweizer-Kapuziner, Luzern). Elle s'intitule : « *Zur Geschichte unserer Walliser Mission 1603-1606 und 1628-1630.* » Grâce à cette précieuse collaboration, l'exposé concernant le Haut-Valais a beaucoup gagné. Je cite : P. Siegfried.

² D'après le témoignage de Mgr Adrien II de Riedmatten et de son frère, le capitaine Chrétien, les Réformés étaient résolus d'agréger le Valais à la Confédération, s'il avait admis la nouvelle doctrine (de Rivaz, p. 19).

³ Grüter : Anteil, p. 15 et suiv. ; Mgr Savio : *Spigolature*, I, p. 272.

⁴ Grüter, *ibid.*, p. 17.

⁵ Pour la troisième fois, remarque le Protocole de la diète de la Pentecôte 1603, il est avéré que le poste de maître d'école du pays est occupé par un novateur étranger (Tagbrief zum Pfingstlandrat 1603). — Voir aussi : Dr J. Zimmermann : *Essai sur l'histoire du collège de Sion* (1914, p. 8).

⁶ Un moine des Pays-Bas, nommé Louis Callisianus, avait obtenu en 1576, de Mgr Hildebrand I de Riedmatten la permission de prêcher à Sion. Comme il se mettait à tonner du haut de la chaire contre l'Eglise et le clergé, l'évêque lui retira l'autorisation et la pension. La bourgeoisie de Sion prit fait et cause pour le prédicant. Ce n'est qu'une année plus tard que la question fut réglée et le moine étranger banni du pays (Grüter, p. 26).

⁷ Grüter, p. 23-30.

⁸ de Rivaz, p. 20.

⁹ Ainsi le texte, concernant l'ancienne foi, que les VII cantons avaient fait insérer exprès lors du renouvellement de l'alliance fédérale à Lucerne (8-9 avril 1578), et qui formait le noyau de l'arrêté, ce texte fut altéré par une main hérétique dans le double destiné au Valais. Les cantons catholiques protestèrent ; mais on ne changea rien à la pièce (Grüter, p. 26).

En 1599, au moment où les cantons catholiques travaillaient à détourner le Valais des ligues grisonnes (protestantes), on communiqua à la diète de Sion une lettre pleine de haine et de fiel, datée du 1er octobre, émanant, soi-disant, des VII cantons catholiques à l'adresse des ligues protestantes. On cherchait ainsi à soulever les protestants du Valais contre les cantons catholiques. Le 17 août 1603, on apprit que la lettre avait été envoyée par Guntern, secrétaire d'Etat du Valais (Grüter, p. 39).

¹⁰ Boccard : *Notes et Documents*, I, p. 152 ; *Manuscrits* de Rivaz, V, p. 52).

¹¹ de Rivaz, p. 5 et suiv. — Note : Jean V Ritter, dit Miles, † 1572, Abbé de St-Maurice, fut avec Pierre Allet, doyen de Sion, † 1558, un des principaux lutteurs catholiques contre le progrès de l'hérésie en Valais. Il brûla sur la Place du Parvis, à St-Maurice, et à Ernen (Conches), des ouvrages de propagande protestante venant de Genève et de Zurich. Miles avait de fréquents rapports avec Volpe, nonce en Suisse, dont la Bibliothèque Ambrosienne de Milan vient (1935) de publier un savant ouvrage de l'abbé Fry.

¹² Cf. Grüter, p. 60 et 126. — Note. Et pourtant Walther Supersaxo, évêque de Sion, déplorant le manque de livres liturgiques dans son diocèse, édita un Bréviaire Sédunois en 1482 (Bibl. des cap., Sion) ; une nouvelle édition parut en 1497 (Bibl. de l'abbaye de St-Maurice). Quant à la Bible, on n'attendit pas la Réforme pour en donner des traductions en langue vulgaire. L'abbaye de St-Maurice possède une Bible en français, imprimée à Paris en 1516.

¹³ Grüter, p. 18. — Note : Il n'est pas inutile de souligner l'importance, l'universalité et la vigueur du prosélytisme et de l'impérialisme bernois, Vaud, Genève, le Chablais, Neuchâtel, pour ne citer que les territoires en dehors du canton actuel de Berne, devinrent protestants par la grâce de Berne. L'Oberland bernois le devint aussi, malgré lui, sous la forte pression de Berne. Il n'est, dès lors, pas étonnant que cette fière République, qui se considérait comme le champion de la Réforme dans nos contrées, ait voulu l'introduire en Valais !

¹⁴ Donation du comté du Valais et d'autres droits régaliens à l'évêché de Sion par Rodolphe III de Bourgogne en 999, mais attribuée à tort à Charlemagne (Carolus = Caroline).

¹⁵ Archives du couvent des capucins, Sion : P. Isidore Rudaz, II, p. 629.

¹⁶ Grüter, p. 128.

¹⁷ Grüter, p. 17 et suiv.

¹⁸ Grüter, p. 25-26 et Mgr Savio I, 278.

¹⁹ Pelletta, p. 180 ; Grüter, p. 59.

²⁰ Pelletta, p. 180 ; Grüter, p. 60-62 ; Savio, I, p. 248 et suiv.ites.

²¹ Le 30 avril 1622, ancien style. Cf. Boccard, II, p. 405 : *Notes et Documents*.

²² Grüter, p. 58-60.

²³ Grüter, p. 29-30.

²⁴ Pelletta, p. 180.

²⁵ Savio, I, p. 445 ; puis p. 248. Voir aussi : *Die Nuntiatur von G. F. Bonhomini*, par H. Reinhardt et Fr. Steflens (Solothurn-Freiburg). — Comparez aussi : Ponnelle et Bordet : *S. Philippe de Néri et la société romaine de son temps (1515-1595)*, chez Bloud et Gay, 1928.

²⁶ Cf. Grüter, p. 27 ; Reinhardt et Steffens : *Die Nuntiatur von Bonhomini (1579-1581)*. Note : Cette incartade suscita des difficultés diplomatiques durant les années 1579 et 1580.

Le nonce avait annoncé sa visite à l'évêque de Sion. Avisé, le *Conseil du pays écrivit* (18. 8. 1579) au nonce pour lui dire son étonnement d'une visite si inaccoutumée et d'ailleurs *superflue*, vu que tout allait bien dans le pays : évêque zélé, bons prêtres, juges, official, tout à point.

De plus cette visite semblait *injuste*, tendant à violer les droits de l'évêque, de l'église de Sion et de la République du Valais et soutirant l'argent du pays. Le Conseil pria donc le nonce de s'abstenir d'une pareille nouveauté.

L'évêque répondit aussi au nonce (21. 8.), l'informant que le pays considérait sa visite comme une censure qui ne manquerait pas de l'exaspérer et de le pousser à l'apostasie. Et puis, l'hiver, qui était proche, la rendait difficile. En outre, beaucoup de prêtres étaient trop pauvres pour le recevoir et pour solder les amendes pécuniaires qu'il imposerait comme pénitence. D'où il serait mal reçu et s'exposerait peut-être à des mésaventures, comme ses prédécesseurs de Silenen et Schinner. Quant à l'état du diocèse, il y avait bien des prêtres répréhensibles, mais pas autant qu'on le prétendait. D'ailleurs, vouloir les corriger serait les mettre en fuite. D'où plus d'offices divins, plus d'administration de Sacrements. Car le clergé, décimé par des épidémies, se recrutait difficilement. Mais la religion n'était pas en danger. Du reste, il voulait se charger lui-même d'éliminer les abus. Il y fallait plus de bonté et de douceur que de sévérité.

Le nonce réfuta ces objections avec tact et fermeté, assurant l'évêque et le Conseil que sa visite leur donnerait satisfaction, comme ç'avait été le cas pour tant d'autres pays.

Le nonce vint donc à Sion, mais il fut arrêté hors de la ville, vers la tuilerie, par le châtelain Antoine Weiss qui, au nom du Conseil bourgeois, lui remit une missive déclamant contre « le joug des légats romains » et contre « l'impérialisme de Rome ». D'où protestation du nonce, depuis St-Pierre-des-Clages et intervention de l'évêque, des cantons catholiques, de Fribourg en particulier. Grégoire XIII arma le nonce d'interdit et d'excommunication, mais, grâce aux interventions, ces censures ne furent pas portées. Le Conseil du pays et celui de la Ville envoyèrent des délégués s'expliquer avec le nonce. Celui-ci exigea des excuses de la part des deux grands meneurs : le bailli Egide Jossen et le châtelain Dr Antoine Weiss.

Le 28 déc. 1580, la visite du nonce n'avait pas encore eu lieu pour le double motif : les deux délinquants n'étaient pas allés faire leurs excuses et le conseil bourgeois n'avait permis au nonce que de *passer par Sion*.

Cet incident n'a guère illustré notre pays.

²⁷ Pelletta, p. 179 ; *Histoire des Missions*, p. 118. Le P. Chérubin Fournier, né en 1556, à St-Jean-de-Maurienne, fut le grand apôtre du Chablais. Il envoya les premiers missionnaires en Valais et vint les rejoindre ensuite. En 10 ans, il se rendit trois fois à Rome et mourut à Turin en rentrant de son dernier voyage.

Lorsqu'il se rendit à Rome pour la dernière fois (1610), le bon Père passa par le Valais. En quittant la ville de St-Maurice, où il avait reçu de nombreux témoignages d'affection, il renouvela pour elle ce que S. François avait fait pour Assise. Il se retourna vers la ville, le cœur débordant d'émotion et d'ardeur séraphique, la bénit et lui prédit que jamais plus elle ne perdrait la foi catholique (Truchet, p. 300). En chaire, il était le bouillant S. Paul ; dans ses relations avec les hommes, le doux et aimable S. François de Sales. Voir sa vie écrite par le chanoine Truchet. (Chez Châtelain, Chambéry, 1880.)

²⁸ Archiv. bourg. St-Maurice, fol. 507.

²⁹ Cf. P. Franc-Zaverio : *Codice diplomatico dei cappuccini Liguri*, Genova, 1908, p. 17 et 18.

Le P. Maurice Gambarino de la Morra, province de Gênes, docteur en théologie, professeur dans l'Ordre, fut un prédicateur et un controversiste renommé. Il fut appelé pour lutter contre les hérétiques dans le Piémont (1596), dans le baillage de Ternier, près de Genève (1601) et en Valais (1603), où il se distingua à Bex puis dans les dizains de Sion, de Sierre et de Loèche. Il mourut à St-Julien en 1613. Il avait édité un catéchisme ou Doctrine chrétienne et des Commentaires sur les 4 livres des sentences de S. Bonaventure. Fréquemment à Genève, il était en relation avec Th. de Bèze, qui lui avait témoigné le désir de mourir dans le sein de l'Eglise catholique et qui aurait rétracté ses erreurs quelques jours avant sa mort. (*Histoire des Missions*, p. 168, 195 ; *Nécrologe*, p. 309.)

Le P. Augustin Pelletta d'Asti, grand collaborateur du P. Chérubin dans l'Œuvre de Thonon et du Valais, fut pénitencier apostolique au Jubilé de 1602, grand apôtre du Valais, négocia la séparation du Piémont de la Province de Lyon en 1611 (P. Zaverio, op. cit., p. 27, laissa le manuscrit « *Relation sincère...* » déjà cité). (*Nécrologe*, p. 299). On ignore le lieu et la date de sa mort.

³⁰ Pelletta, p. 180. — Cette narration se base sur l'exposé du P. Pelletta, corroboré par les archives du Vatican (*Mgr Savio*) et de la Province de Savoie (*Histoire des Missions*).

³¹ P. Pelletta, p. 181 et suiv. — Le P. Sébastien de Maurienne, né en 1571, entra dans l'Ordre à 17 ans. Il fut le grand pourfendeur de l'hérésie à Genève et en Valais et mourut au couvent de St-Jean-de-Maurienne en 1634 avec la réputation d'un saint. On l'avait surnommé « le chasseur d'âmes ». Il avait, de son vivant, composé un catéchisme, destiné aux gens qu'il évangélisait (*Nécrologe*, p. 279).

³² Pelletta, p. 181 et suiv. ; *Histoire des Missions*, p. 119 et suiv. ; *Savio*, I, p. 248.

³³ *Savio* I, p. 249.

³⁴ Note : Anciennement les chanoines de l'abbaye habitaient des maisons privées. « On en voit encore plusieurs dans le bourg, écrivait en 1772 le P. Herménégilde, (archives du couvent des capucins, St-Maurice). Ce sont ces maisons à deux étages, surmontées d'une croix. Le plus grand nombre a disparu depuis que le Rme Abbé Odet, dit le saint, a réuni tous les religieux sous le même toit, mais surtout depuis l'incendie de 1693. »

³⁵ Cf. *Histoire des Missions*, p. 123 ; P. Isidore Rudaz, II, p. 629 : Manuscrit Bonaventure Bonvin ; Grüter, p. 51 ; comparez aussi Büchi : *Cardinal Schinner*, p. 394, Zurich 1923 et Aubert : *Trésor de l'abbaye*, p. 85, Paris 1872, ainsi que Bocard : *Notes et Documents*, I, p. 125.

³⁶ *Savio*, I, p. 248 et suiv.

³⁷ Janvier, février, mars 1603. — *Histoire des Missions*, p. 126 et suiv. — Pelletta, p. 180 et suiv.

³⁸ D'abord fixée au mois de mai (1603), la diète fut renvoyée de mois en mois. Voir *Savio*, I, p. 248 et suiv.

³⁹ *Hist. des Miss.*, p. 129 et suiv. ; Pelletta, p. 186 et suiv. — Répondant à une lettre du P. Augustin à l'Abbé d'Abondance (27 nov. 1602).

qui lui avait été communiquée, le P. Anselme de Monopoli, Général de l'Ordre, écrivit au verso de la réponse : « Le Carême, il faut réserver les prédicateurs aux pays catholiques, mais depuis Pâques, on ne manquera pas de multiplier les ouvriers. » Ce qui laisse entendre que les Pères travaillaient tantôt en Savoie, et tantôt en Valais (cf. Savio, I, p. 248 ss.).

Voir aussi : *Hist. des Miss.*, p. 129 ; de Rivaz, p. 31 ; Pelletta, pp. 187 ss.

⁴⁰ Voir aussi, à ce sujet, A. Milloud : *Le Consistoire de Bex : Préface* (Bex, 1914).

⁴¹ Les capucins, « cette clique d'impiété », par sa « tapageuse propagande » séduit le peuple... « Gottlose Gsindl »... welche « mit ihren doben und schryen das Volk unrichtig machten ». (Grüter, pp. 67-68).

⁴² Cette lettre semble la même que celle mentionnée plus loin. Il s'agit probablement de deux approbations de l'évêque, mais celle-ci, formant la réplique de la lettre de Berne (20, III, 1603) contre les capucins, datée de la fin mars au lieu de la fin avril.

⁴³ Pelletta, p. 183 ; Grüter, p. 37 ss. ; Savio I, pp. 248 ss. et p. 301. L'auteur a pu citer les noms de plusieurs chanoines, grâce à la bienveillance de M. le chanoine Tamini qui prépare la liste du clergé diocésain.

⁴⁴ *Eidgen. Abscheid*, V, 1, p. 617, litt. f. — *Bullarium cap.* V, p. 399.

⁴⁵ Or, on pouvait affirmer, en plein Conseil fribourgeois, que les écoles protestantes instruisaient dix fois plus de jeunes gens du Valais que les instituts catholiques (Grüter, p. 68, note 3). — Savio I, p. 248 ss.

⁴⁶ Jean Jacquemot (1543-1615), pasteur connu par son prosélytisme, comme aussi par ses talents poétiques. Cf. *DHBS*. — Grüter, p. 63-67, puis 68-69 ; et Pelletta, p. 184.

⁴⁷ *Histoire des Missions*, p. 137 ; Grüter, p. 67 ss. ; Savio I, p. 256.

Jean Wild († 1614), pèlerin de Jérusalem, chevalier de l'Éperon d'Or, soutien du P. Canisius et du nonce Bonhomini dans la défense du catholicisme à Fribourg (*DHBS*).

⁴⁸ Savio, I, p. 278 : « parce qu'ils étaient venus au nom du pape » dit une note de la nonciature suisse envoyée à Rome.

⁴⁹ Pierre de Grilly de St-Paul, chanoine de Sixt et de Sion, Prieur de Martigny (1602-1604) fut, sur la recommandation du Duc Charles-Emmanuel, nommé Abbé de St-Maurice le 17 décembre 1604 (Boccard : *Notes et Documents* I, p. 155 et II, p. 76).

⁵⁰ *Histoire des Missions*, p. 138 ss. — Ne pas confondre Jossen, grand bailli, avec Jossen qui se fit capucin en 1673. Ils étaient l'un et l'autre de Naters.

⁵¹ L'historien des Missions (pp. 138 ss.) fait ici cette remarque : « Je rapporte tout ce qui se passa dans l'affaire du bailli Jossen sur la foi des manuscrits qui m'ont été communiqués. Il n'est pas possible que

celui qui a dressé ces mémoires ait pu ajouter tant de faits et de circonstances particulières s'ils n'étaient pas bien attestés. »

Cf. Pelletta, pp. 193 ss. ; Hist. des Missions, pp. 137 ss. ; Grüter, p. 66.

⁵² Le P. Augustin Pelletta, n'ayant pas indiqué de date dans sa « Relation », nous sommes amenés à situer comme suit les événements rapportés dans ces pages. Le P. Augustin avec son compagnon, avait passé la Furka et se trouvait à Lucerne, le 16 avril 1603. La lettre du Conseil de Lucerne à la congrégation des supérieurs à Baden, apportée par le P. Augustin, est datée du 16 avril. La réunion du Définitoire a eu lieu ce jour (Chronica, p. 46). Il s'ensuit qu'il faut fixer la fameuse journée de Jossen à la Majorie au lundi 7 avril, la réunion clandestine des délégués protestants, au vendredi, le 4 avril. Ces derniers étaient partis le 5 et la nouvelle s'était ébruitée dimanche, le 6.

Les cantons catholiques, réunis à Lucerne, pouvaient annoncer à l'autorité religieuse et civile de Sion, en date du 22 avril 1603, qu'à la prière du Conseil et du nonce, deux Pères capucins allemands avaient été désignés pour la Mission du Valais.

Il restait encore au P. Augustin plusieurs jours d'avril pour rentrer à Sion, partir pour Thonon, amener le P. Chérubin et le faire prêcher à la cathédrale aux Rogations (4-6 mai 1603) et à la Fête-Dieu (29 mai).

⁵³ Voir Truchet : *Vie du P. Chérubin*, pp. 88 ss. ; Pelletta, pp. 202 ss.

⁵⁴ Selon Abraham Stürler, gouverneur d'Aigle, le bailli Egide Jossen de Sion aurait fait savoir au P. Chérubin que « s'il ne voulait pas se retirer, il ferait répandre son sang dans toute la ville et arracher ses entrailles sans pitié ». (syn blut in der statt hin und ner spreiten und imme syne därm zum buch us ohne verschonen teilen (Grüter, p. 69, nota 4).

⁵⁵ de Rivaz, pp. 5 ss. ; Savio, I, p. 272 ; Grüter, p. 69 ; Pelletta, pp. 206 ss.

⁵⁶ Elles sont datées du 10 août 1603 (a. st.). Voir dans Truchet : *Vie du P. Chérubin*, p. 406 ; Pelletta, pp. 206 ss. ; *Hist. des Missions*, pp. 148 ss.

⁵⁷ On trouve une confirmation de ces faits aux archives de l'Etat, Sion ; *Negotia Sabandica* : Lettres des 14 et 15 mai du Duc Charles-Emmanuel à l'Etat du Valais.

⁵⁸ Grüter, pp. 70 ss. Jossen avait démissionné le 18 mai 1603. Cette zizanie d'iniquité : « Schächtlich böse Gsäm ».

⁵⁹ à Weggis le 1^{er} août 1603 ; Grüter, p. 74 ; Savio I, p. 272.

⁶⁰ Pedro Henriquez de Azevedo, comte du Fuentes (1535-1610), général espagnol, gouverneur des Pays-Bas, puis du Milanais.

⁶¹ Cf. Pelletta, p. 208 ; Savio I, 305 ; Grüter, 75.

⁶² Savio, I, p. 283.

⁶³ Louis Schurpf représentait Lucerne ; Pierre Gisler, Uri ; Balthasar Kyd, Schwyz ; Melchior Imfeld, Obwald ; Hans Leu, Nidwald ; Hans Jacob Stocker, Zoug ; Henri Lamberg, Fribourg et le capitaine Schwaller, Soleure (Grüter, pp. 75, 80).

⁶⁴ Cf. Grüter, pp. 83 ss. et p. V ; Savio I, pp. 268, 272 ; Pelletta, p. 208.

Note : Le P. Pelletta parle bien d'une votation projetée, mais il ne dit pas qu'elle eut lieu dans la suite. Au contraire, il fait aboutir son récit, non à une votation, mais à une diète qui condamna le calvinisme et conserva la vraie foi.

⁶⁵ Grüter, p. 88.

⁶⁶ Savio, I, pp. 314, 317 et 318.

⁶⁷ Savio, I, p. 319.

^{68,70} Cf. Pelletta 209 ; Savio I, pp. 323-340 Grüter, p. 101 ; Grenat, p. 150.

⁷¹ Le cardinal Frédéric Borromée, cousin de S. Charles,

⁷² Grüter, p. 105 ; Savio, I, p. 330.

⁷³ Pierre de Villette, envoyé de la Savoie, de 1593 à 1598 ; puis de 1604 à 1611.

⁷⁴ Pelletta, p. 209 ; *Hist. des Miss.*, pp. 148-149 et 155 ; Savio, I, 341.

⁷⁵ Savio, I, pp. 344 et 345.

⁷⁶ Savio, I, p. 349.

⁷⁷ Savio, I, pp. 274, 353, 354, 366-367, 373.

Note : Elu le 17 décembre 1604, Adrien II de Riedmatten ne fut confirmé que le 20 janvier 1606. Entre temps, deux papes : Clément VIII et Léon XI, étaient décédés. Outre les protestants, le chanoine Jules de la Torre de Como, avait, à tort, mésestimé l'élu. D'où le retard. Il fut sacré le 28 mai 1606 par l'archevêque de Vienne.

⁷⁸ Copie d'archives de la ville et traduction par Bonaventure Bonvin. (P. Isidore Rudaz, couv. de Sion.)

⁷⁹ Savio, I, pp. 351 et 353.

⁸⁰ Pelletta, pp. 209 ss. ; Truchet, p. 300. — *Note* : Notre pays le vit encore dans ses parages jusqu'en 1608 (Savio, I, pp. 432, 436).

⁸¹ *Hist. des Missions*, p. 169 ; de Rivaz : *Manuscrit V*, p. 112.

⁸² *Hist. des Missions*, pp. 171, 204.

⁸³ Pelletta, pp. 211 ss. — *Nota* : Le départ doit correspondre avec la rentrée des Pères suisses dans leur Province au printemps 1604, comme il sera dit plus loin.

⁸⁴ Grüter, p. 159 ; Tamini : *Sierre*, p. 194.

⁸⁵ P. Pelletta, pp. 211-222, vers 1616.

⁸⁶ Le travail très fouillé du P. Siegfried Wind, archiviste provincial à Lucerne : *Zur Geschichte unserer Walliser-Mission...* a fourni presque toute la matière de ce chapitre.

⁸⁷ Savio, I, pp. 253, 278 ss.

⁸⁸ P. Siegfried, p. 7.

⁸⁹ *Hist. des Miss.*, pp. 144 ss. ; Pelletta, pp. 198 ss. — Le P. Augus-

tin portait encore au nonce une lettre du P. Maurice de la Morra, datée de Sion le 7 avril 1603, où celui-ci unissait ses hommages à ceux du P. Augustin et résumait en quelques lignes la situation du Valais que son compagnon devait exposer de vive voix. — Ce dut être le moment du départ du P. Augustin et du Fr. Balthasar. (P. Siegfried, p. 8 avec note 11).

⁹⁰ On était entre Pâques et Pentecôte, c'est-à-dire entre le 30 mars et le 18 mai 1603.

⁹¹ Jean de la Torre, évêque de Veglia, nonce célèbre, resta en Suisse de 1595 à 1606. Il eut beaucoup de peine à aplanir les difficultés qui avaient surgi dans l'évêché de Coire et celui du Valais ; mais il y parvint. Ce nonce témoigna tant de compréhension aux confédérés que ceux-ci demandèrent à plusieurs reprises de le créer cardinal. (DHBS.)

⁹² C'était le 16 avril 1603 (Chron. prov. p. 46).

⁹³ Pelletta, pp. 201 ss. ; P. Siegfried, pp. 8 ss.

⁹⁴ Voir P. Siegfried, p. 16. — Sur les péripéties de la randonnée qui suit et qui déborde notre sujet, voir Grüter, pp. 75 ss. et Savio, 272 ss.

⁹⁵ Savio p. 283 ; Grüter, p. 109.

⁹⁶ Savio, p. 346.

⁹⁷ Voir P. Siegfried, pp. 30, 32 ss. ; Savio, pp. 320, 351.

Nota I. — D'après Grüter, p. 123, on tenait à avoir des Pères suisses, parce que, à cause de leur origine étrangère, les Pères de Savoie étaient qualifiés de « traîtres » à l'égard du pays et « d'espions de la Savoie ».

Nota II. — Melchior Suter collabora avec Henri Macognin de la Pierre, chanoine de St-Maurice, à la restauration de la chapelle des Martyrs à Vérollicz (1607 ou 1617), associant ainsi les vieux martyrs du pays à la restauration de la foi catholique. (Cf. Bernard de Montmélian, *St-Maurice*, A. III, p. 5, et *Revue de la Suisse catholique*, 1881, p. 272).

⁹⁸ Grüter, p. 147.

⁹⁹ Grüter, p. 156. — *Nota* : Atteint de la peste, Barth. Allet est mort catholique, comme plusieurs autres qui, après les décrets de Sion, ont fait résipiscence par leur testament (P. Isidore Rudaz I, p. 629).

¹⁰⁰ Cf. P. Siegfried, pp. 40 ss.

¹⁰¹ Voir l'histoire du Valais. Furrer p. 359 ; Boccard p. 230 ; Grenat, p. 267.

¹⁰² Cf. P. Siegfried, pp. 45 ss.

¹⁰³ Aubert : *Trésor de l'abbaye de St-Maurice*, p. 90 ; de Rivaz, p. 11 ; Boccard : *Notes et Documents*, II, p. 139. Une chronique de l'abbaye dit de cet emplacement : « On y a trouvé des tombeaux avec des inscriptions de ce genre : Ci-git Sœur N. » Le cimetière dans lequel on a trouvé un grand nombre de crânes de filles a cédé la place au puits actuel.

Un titre de l'abbaye dit que, le 6 février 1359, Jeannette Fonz, recluse du reclusoir de St-Laurent, proche de St-Maurice, fit son tes-

tament par lequel elle légua à l'aumônier de l'abbaye, en faveur de sa prébende, VII livres mauricoises pour acheter VII coupes de froment et en faire l'aumône, tous les ans, après la mort de la dite recluse, pour le repos de son âme et de celle de sa mère. Témoin Pierre Viberti, curé de St-Sigismond, etc. (Charlety I). Charlety, t. III parle également d'un récluseoir de St-Laurent. Un titre du 8 mars 1368 signale une vigne de Planteys qui joutait celle de la recluse de St-Laurent.

Perrette Kailly, veuve de Jacquemod de Liddes, par testament du 14 juillet 1371, fait un legs à la recluse de St-Laurent (Boccard : *Notes et Documents*, II, p. 130).

Il ne faut pas confondre le récluseoir de St-Laurent avec le monastère de filles, dédié à St-Martin, sous St-Maurice, et fondé par la reine Brunehaut, à qui S. Grégoire-le-Grand, à la prière de la reine et de son fils, le roi Thierry, accorda un privilège (*Ibidem*).

¹⁰⁴ Archiv. de l'abbaye, tir. 63.

¹⁰⁵ *Hist. des Missions*, p. 183 ; Bérody, pp. 28, 31 ; P. Herménégilde, p. 5 ; Dom de l'Isle : *Hist. M. S. de l'abbaye*.

¹⁰⁶ Cf. de Rivaz, p. 12 ; P. Herménégilde, pp. 4, 7 ; Rameau : *Notice sur Ant. de Quartéry*, p. 14. — Nota : Pernelle Franc, née de Quartéry, épouse d'Antoine Franc, lieutenant gouverneur, qui mourut de la peste, en 1615 (Act. Fr. Archives de l'abbaye). Cf. Bérody, p. 156.

¹⁰⁷ Cf. *Hist. des Missions*, p. 192 ; Bérody, 169, 170, 175-190 ; de Rivaz, pp. 12 ss ; Grenat, p. 313 et archives de Valère, t. 48 ; P. Herménégilde, p. 6 ; Rameau : *Notice et papiers de famille de Quartéry*.

¹⁰⁸ Cf. P. Herménégilde, pp. 10 ss ; *Annales valaisannes*, n° 1, 1933 : *L'incendie de St-Maurice*, par J.-B. Bertrand, pharmacien.

¹⁰⁹ Cf. Archives de l'abbaye, tir. 66 et Charles II, p. 970 ; Cf. Etienne-Pierre Duc : *La Maison du Grand St-Bernard*, pp. 256, 267.

¹¹⁰ Archives Bourg. St-Maurice, par le chanoine de Rivaz, fol. 507 ; P. Isidore Rudaz, II, p. 212 ; Savio, p. 363 ; Bull. cap. V, pp. 136 et 140 ; Truchet, p. 278.

Nota : A l'arrivée de S. François de Sales (1614), les chanoines et les principaux habitants de la ville se portèrent à la rencontre du pieux évêque au bord de la Morge, le complimentèrent et le ramenèrent solennellement à Sion. Le jour du sacre, l'évêque en chape et en mitre, prêcha si bien qu'on voulut l'entendre plusieurs fois encore. Ses enseignements sur l'Eglise véritable, sur la succession ininterrompue et l'autorité des papes, renforcés et embellis par la douceur et la vertu de l'orateur, confirmèrent les catholiques dans la foi et ébranlèrent maints hérétiques : (Hamon : *Vie de S. François de Sales*, p. 156).

¹¹¹ L'original de cette lettre est conservé dans la famille de Cocatrix-de Quartéry, à St-Maurice. — Voir aussi P. Herménégilde, p. 7.

Nota : Il existe d'Ant. de Quartéry une notice historique par l'abbé Rameau. Elle a paru dans la revue catholique du Piusverein.

¹¹² *Hist. des Missions*, pp 81-82 et 185. — Truchet, pp. 176 et 382.

¹¹³ Archives de Valère ; Grenat, p. 261.

¹¹⁴ *Chron. prov.* 109-110 ; Grenat, p. 261 ; *Hist. des Missions*, p. 189 ; Boccard : *Notes et Doc.*, I, p. 180 ; Arch. du couvent et du Chapitre de Sion.

¹¹⁵ Archives du couv. de Sion VIII, 3.

¹¹⁶ Archives de Valère, t. 47, n° 162 et 163, et archives de Stockalper, Brigue, (communiquées par M. le chanoine Imesch).

Voici l'inscription de la première pierre : « *Ad majorem Dei O. M. gloriam, B. V. M. honorem, S. P. Francisci, omniumque sanctorum venerationem ac laudabilis deseni Viberiyae utilitatem, lapidem hunc fundamentalem ecclesiae, in loco isto, in usum minorum S. Francisci capucinatorum aedificandae, posuit Illus ac Rmus Adrianus de Riedmatten ep. S. C. et P. V. ac S. R. imperii Princeps, die 3. V. 1659.* »

¹¹⁷ Jean Jacober, Dr en philosophie et en médecine de l'Université de Pavie (1698), pratiqua son art en Valais plusieurs années, avant de regagner Sarnen, sa patrie, en 1714 et mourut en 1750. De son séjour en Valais il avait conservé un grand attachement à ce pays. (DHBS).

¹¹⁸ L'exposé des faits et gestes, accomplis à Lax et Ernen, est basé sur le travail consciencieux du P. Adrien Imhof dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, Bd III, p. 144. Deux chroniqueurs, entre autres, ont relaté ces faits. L'un est anonyme et grand partisan d'Ernen qu'il défend à outrance, tandis qu'il fonce sur les capucins. L'autre manuscrit, signé du notaire Jean Imhof, juré et ancien châtelain de Niedergesteln et Lötschen, date du 12 mai 1756. L'auteur, à la fin du récit, proteste de sa sincérité et de la vérité de ce qu'il écrit. Ce dernier chroniqueur est plus favorable aux capucins.

Le P. Adrien Imhof résume ainsi ces démêlés :

I. Le Dr Jacober, avant tout, mais aussi MM. de Riedmatten et Schiner ont, humainement parlant, trop insisté pour faire venir les capucins suisses et en augmenter le nombre. — Toutefois il faut rendre justice à l'excellence de leurs intentions. Les députés des VII cantons et Ant. de Quartéry n'avaient-ils pas fait de même, et fort heureusement, au début du XVII^e siècle ?

II. Les Pères suisses, de leur côté, sont aussi allés trop vite en besogne.

III. Leurs adversaires, parmi lesquels les capucins de Savoie et les jésuites, se sont efforcés, dès le commencement, d'entraver l'œuvre des capucins suisses, les ont empêchés de s'établir et d'y exercer le ministère dans le pays comme dans le reste de la Suisse. Ils avaient un but, ils l'ont atteint.

IV. Les paroissiens d'Ernen se sont prêtés à faire ce qu'on voulait d'eux. Une fois aveuglé et fanatisé, le peuple va aux extrêmes.

¹¹⁹ Archives du couvent de Sion (localia).

¹²⁰ Groupe de 4-5 missionnaires, destinés à la campagne. Cf. *Chron. prov.* pp. 457, 488 ss. ; P. Isidore Rudaz, II, pp. 154, 193 ss. et Archives prov. Lucerne, pp. 4, I, 4326.

¹²¹ *Chron. prov.* p. 489 ; P. Isidore Rudaz, II, p. 211 ; Archives de Valère, t. 43-3 ; Grenat, p. 409 ; Bull, cap. 8, p. 366.

¹²² Archiv. de la ville de St-Maurice, fol. 507 ; P. Isidore Rudaz, II, pp. 195, 196, 213 ; Archiv. du couvent de St-Maurice et de Sion ; Grenat, p. 408 ; Chron. prov., pp. 489, 490.

¹²³ Cf. Chronique Carrupt : L. Ribordy : Documents, pp. 84, 87 ; Dr clanoine Imesch : *Die Kämpfe der Walliser*, p. 162 ; Grenat, p. 470 ; Chron. prov., p. 540 ; Nécrologe de Savoie XVIII, note.

¹²⁴ Chron. prov., p. 552 ; P. Isidore Rudaz, III, p. 737 et les archives des deux couvents : St-Maurice et Sion.

¹²⁵ Mgr Bieler : *Rapport entre l'Église et l'État en Valais depuis 1847*, p. 25.

¹²⁶ Cf. Mgr P. Dr Hilarin Felder : *L'idéal de S. François*, II, p. 148.

¹²⁷ Règle, chap. III, V, X, et Constit. O. M. cap., chap. III.

¹²⁸ Grenat, p. 155.

¹²⁹ *Hist. des Missions*, pp. 227, 229 et archiv. du couvent de Sion, VIII.

¹³⁰ *Monthey* : Le titre de prédicateur de Monthey a été supprimé en 1936, parce qu'il n'avait plus sa raison d'être et que, pour mieux correspondre aux besoins actuels de la paroisse, les missions y ont été réparties autrement.

St-Maurice : En 1623, l'évêque du diocèse voulait contraindre le curé de St-Sigismond à prêcher lui-même. Christian Franc, de St-Maurice, l'euse en disant que ce n'était pas l'usage, mais bien l'affaire du Sacristain de l'abbaye et que, du reste, les capucins avaient été reçus à St-Maurice principalement pour y prêcher... (Boccard : *Notes et Doc.*, II, p. 144).

A *Sion*, le titre de prédicateur des fêtes est tombé avec la suppression des fêtes sous Pie X et la tâche a été confiée au prédicateur ordinaire. Mais, depuis 1921, ce dernier ne prêche plus, d'office, qu'une fois par mois à la cathédrale.

Pour les fondations, voir les archives paroissiales de ces localités.

¹³¹ A St-Maurice, l'électricité a été introduite en 1902 et à Sion en 1910 ; le chauffage central, dans les deux couvents, en 1906, et à l'église vers 1930.

¹³² On attribue cette fraîcheur aux conduites souterraines plus profondes.

¹³³ *Syllabus historicus*, de François-Christophe de Courten, manuscrit de M. J.-B. Bertrand, pharmacien, St-Maurice.

¹³⁴ Archives du couvent de Sion et P. Isidore Rudaz, II, p. 216.

¹³⁵ Archives du couv. de Sion.

¹³⁶ Cf. Archives du couv. de St-Maurice et de Lucerne ; Catalogue officiel du Collège de St-Maurice de 1907 ; Chne Bourban : *L'enseignement à St-Maurice*, p. 123, Fribourg 1896 ; *St-Fidelis* : Nos de mars et de mai 1931.

Table analytique

Un trait entre deux chiffres signifie que le nom revient souvent entre ces deux pages. On n'a pas enregistré les noms qui reviennent tout le long de l'ouvrage, comme Sion, St-Maurice, Valais, Suisse, Savoie.

A

Aarau, 77.
 Abbet Mgr, 151.
 Abondance, 22, 28.
 Abonde, 81.
 Aigle, 7, 10, 22, 27-39, 71, 77.
 Albert, 134.
 Albrecht Em., 67.
 Aldobrandini, 81.
 Alexandre, 134.
 Allet, 14.
 Allet Barth, banneret, 96, 101.
 Allet Jn-François, 114.
 Altorf, 91, 93.
 Ambuel, 14, 136, 137.
 Am-Hengart, 14.
 Andermatt, 152.
 André p. Meier, 93-104, 120.
 Anniviers, 147.
 Anselme p. voir Monopoli.
 Aoste, 104, 133.
 Appenzell, 71.
 Arnaud p. de Bonneville, 100.
 Assise, 21, 23, 90, 145.
 Asti, v. Pelletta.

B

Baden, 77, 93.
 Bagnes, 37, 52, 142, 147.
 Bâle, 67.
 Balet Théod., 61, 62.

Baldegg, 153.
 Balthazar Fr., 37, 61, 89-94.
 Béat p. de Stans, 102.
 Bellarmin, 39.
 Bellwald, 128.
 Benteli, v. Penteli.
 Bérard, p. Emile, 152.
 Bernard Gd-St, 64, 65, 103, 116, 120, 138, 141, 144.
 Berne, 7-94, 140.
 Bérody, chron, 107.
 Bérody p. Sigismond, 108.
 Beromünster, 98.
 Bex, 10, 22, 27-42, 54, 57, 58, 93.
 Bèze Théod, de, 52.
 Bieler Mgr, 144.
 Binn, 128.
 Blatter Mgr, 128.
 Bodmen, 129.
 Bonaventure, p. Emery, 102.
 Bonneville, 100.
 Bonhomini, 15.
 Boniface, 124.
 Bonvin Bonavent., 10.
 Borghese v. Paul V.
 Bornet, p. Jér., 151.
 Borromée S. Ch., 15, 90.
 Borromée Fréd., 80.
 Breunli, 8.
 Brigue, 75-96, 123, 126.
 Broye, 152.

Brunnen, 104.
 Bulle, 141.
 Bumplitz, 8.

C

Calcédoine, 118.
 Calvin, 35, 42, 72.
 Carmel, 107.
 Caroline, 10.
 Chablais, 7, 69.
 Chambéry, 134.
 Champlan, 151.
 Charrière, p. G. M. 153.
 Charles p. de Genève, 120.
 Charles E. v. Emman.
 Chérubin p. de Maurienne, 16, 21, 61-73, 81-84, 93, 97, 119.
 Chérubin p. de Brg-St-Maurice, 133.
 Chérubin p. de Zoug, 97.
 Christen p. Bern., 152.
 Chrysogone p., 141.
 Clages St-Pierre d., 120.
 Clément VIII, 16, 84, 85, 119.
 Clément XIII, 136.
 Cocatrix de, 111.
 Colomban, 104.
 Como, 82.
 Conches, Conchards, 9, 76-79, 95, 96, 126, 129, 139.
 Constance, 104.
 Conthey, 142.

- Courten de, 114.
Cyprien p. 141, 151.
- D**
David, 127, 141.
Deillon p. Apoll., 151.
Delémont, 136, 142.
Désiré p. Plaschy, 134.
Dominique p. pro. 118.
Douai, 123.
Dranse, 10.
Dufay, 142.
- E**
Ebener, p. François, 139, 140.
Emmanuel Ch., 69, 80.
Erasmus p. 142.
Ernen, 76, 78-99, 123-129.
Ernenwald, 127.
Espagne, 71, 79, 91, 96, 98.
Etienne, p. Ehrenreich, 99.
Etier, 103.
Evian, 39.
Evolène, 147.
- F**
Fay du, 109.
Fées Grottes aux, 149.
Ferrez p. Théod., 142.
Fête-Dieu, 63.
Fiesch, 126.
Finges, 140.
Fingles, 112.
Fragnière p. Séb., 152.
Franc, 108, 113.
France, 77-85, 97-108, 135.
François, v. Schindeli.
Fribourg, 11, 15, 52, 73, 75, 88, 96, 110, 135, 152.
Fuentes, 73, 78, 79.
Furka, 76, 88, 93, 97, 99, 104.
Furrer p. Ignace, 115, 134.
- G**
Gabriel, 14.
Gagnon, 143.
Gall St., 71, 142.
Galley, 143.
Gaudence p. 127.
Genève, Genevois, 7, 9, 16, 22, 49, 53, 65, 67, 69, 74, 87, 88, 94, 117, 119.
Gènes, 21.
Géronde, 76, 117.
Gingolph St., 22.
Glaris, 7, 71.
Glis, 76, 97, 129.
Gonzaga Valence, 95, 136.
Goppisberg, 129.
Granier, 48, 62.
Grégoire XIII, 15, 50.
Grenat, 146.
Grengiols, 79.
Greyloz, 108.
Grilly Pierre II, 53, 107.
Grimisuat, 151.
Grisons, 7, 67, 72.
Gumy, 154.
Guntern, 78, 83.
- H**
Hauteville (Frib.), 139.
Herménégilde p. 107, 142.
Hildebrand v. Riedmatten et Jost.
Honoré p., 134.
- I**
Ignace v. Furrer.
In-Albon, 14, 70-79.
Italie, 16, 21, 138.
- J**
Jacober, 125, 135.
Jacquemot, 49, 72.
Jean-Marie p. Prov., 104.
Jérémie p. Bornet, 141.
Jésuites, 16, 48, 64, 88, 100-101, 120, 129.
Jorat, 149.
- Jordan Mgr Jn, 11.
Jossen Egide, 38, 44, 52-79.
Jost Hild. Mgr, 101, 102, 120.
Jost Martin, 78.
Jovite p., 61, 98.
Joye Mgr, 154.
Jules II, 15.
Julien St., 39.
Justin p. 141.
- K**
Kalbermatten, 122, 123.
Kalbermatten Nic., 68.
Keel p. Nicolas, 100.
- L**
Lacques St. Mce de, 29, 50, 87.
Laurent St., 107-109, 114.
Lausanne, 16, 39-57, 74, 87.
Lax, 78, 128.
Lazare St-Mce et, 137.
Léman, 10.
Lengmatter, 23.
Lens, 147.
Léon XIII, 149.
Leytron, 120, 123.
Libère, 136.
Loèche, 8, 14, 15, 67, 75-83, 96-102, 120, 134.
Loèche-les-Bains, 139.
Loetschen, 99.
Longeborgne, 151.
Lorétan, 139, 142.
Lucerne, 11, 16, 60, 83-100.
Luther, 71.
Lyon, 86, 100.
- M**
Mageron, 83.
Magnin, 139.
Majorie, 54, 61.
Maradan Mgr, 154.
Martigny, 9, 30-37, 51-57, 70, 139, 148.

- Martigny-Bourg, 32. Orsières, 147, 148.
 Martin St-, 147. Oswald p., 125, 126.
 Massongex, 28, 45, 108. Outre-Vièze, 112.
- M**
- Mathias p. v. Reichnau.
 Maurice, p. v. Morra.
 Maurice St- de, v. Lacques.
 Maurienne, v. Chérubin
 Mauvoisin, 107.
 Maxime p., 134.
 Maximilien p., 127.
 May p. Jos.-Alex., 115.
 Meillerie, 39.
 Mengis, 129.
 Meyer v. André p.
 Milon, 15, 73, 80, 82.
 Miles (Ritter), 9.
 Monopoli, 81.
 Montagny, 152.
 Montavon, 142.
 Monthey, 8, 22, 24, 29-37, 109-114, 136-140, 146.
 Monthéys Jn de, 83.
 Mont-Joux, v. Bernard Gd-St.
 Mörel, 75, 79, 99.
 Morge, 46.
 Morra p. Mce Gambardino, 21, 37-61, 82, 87, 98.
 Moussy, 109.
 Münster, 75, 78, 125.
- N**
- Naefels, 125.
 Napoléon Bon. 140, 150.
 Naters, 75, 79.
 Nendaz, 151.
 Nicolas St-, 120.
 Nicolas Keel, v. Keel.
 Nicolet, 152.
 Niederwald (Val.) 129.
 Noé Fr., 125.
- O**
- Odet Aug., 115.
 Ollon, 10.
 Ombrie, 123.
 Ormonts, 10.
 Oron, 94.
- Riedmatten de Ad. III, 109, 122, 133.
 Riedmatten de Ad. IV, 109, 124, 133, 150.
 Riedmatten de Ad. V, 114, 147.
 Riedmatten de, capitaine, 125, 127.
 Riedmatten de, Chrétien, 21, 77.
 Riedmatten de, Hildebrand I, 11, 12, 38, 54, 56, 82.
 Riedmatten d, Jean, 14.
 Rion, 119.
 Riondet p. Cyprien, 137-142.
 Ritter, v. Miles
 Rivo-Tarto, 152.
 Roche, La, 152.
 Rogations, 61-64.
 Rome, 15, 77-86, 98, 103, 119, 125, 126, 139.
 Romont, 152.
 Rosny, 80, 83.
 Roten, 138, 150.
- S**
- Saillon, 148.
 Sales, S. Fçois de, 16, 17, 75, 117, 119.
 Saltine, 124.
 Samuel p., 141.
 Sardaigne, 134.
 Savièse, 54, 122, 147, 151.
 Savorgnano, 136.
 Saxon, 147.
 Schaffhouse, 7, 67.
 Schindeli p. Fçois, 93-95.
 Schiner bailli, 78, 127.
 Schiner colonel, 93-126.
 Schnyder Jacq., 55, 62.
 Schnyder Jn-Jos., 119.
 Schurpf, 96.
 Schwyter, 14.
 Scolasticat, 151, 154.
 Scotti, 120.
 Sébastien p. de Maurienne, 21-61.
- P**
- Pacifique p. de Nucé, 122.
 Padoue, Ant. de, 109.
 Paërnat, 109.
 Palluds, 109.
 Paris, 38, 85.
 Paul St-, 36.
 Paul V (Borghese), 82-86, 117.
 Paul de Césène, 87.
 Paul Schüffelbuel, 98.
 Pavie, v. Balthazar.
 Pelletta p. Aug. 21-94.
 Penteli, 95.
 Pérégrin p. Senn, 103.
 Pfyffer, 92.
 Philibert p. 120.
 Pie p. Castelmann, 102.
 Piémont, 67.
 Platea, 9, 120, 123.
 Platter, 8.
 Polier, 140.
 Preux de, 113, 114, 122, 143.
- Q**
- Quartéry, 27, 45, 109-114, 144.
 Quartéry Ant., 21-25, 44, 48, 84, 107-119, 149
 Quentin Guill., 50.
- R**
- Rarogne, 75, 96.
 Realp, 91.
 Rebstein (St-Gall), 100.
 Refuge, 101.
 Reichenau, 102.
 Rhône, 7, 21, 112.
 Riddes, 147.
 Riedmatten de, 122.
 Riedmatten de Ad. II, abbé de St-Mce, 17, 24, 38, 48-64, 73-101, 117.

- Seelmatter, 72.
 Sembrancher, 40, 103, 148.
 Séverin St., 142.
 Seychelles, 153.
 Sierra, 29, 37, 38, 50, 61, 62, 76, 83, 87, 96.
 Sigismond St., 28.
 Sigismond p., v. Bérody
 Sigismond p. v. Furrer
 Sixt, 53, 109.
 Soleure, 76, 80, 96, 103, 136.
 Souabe, 140.
 Stanislas p. 127.
 Steinhaus, 128.
 Stockalper de, p. Aug., 111, 153.
 Stockalper de, Gaspard, 123.
 Sturler Abraham, 71, 77
 Supersaxo, 123, 124, 134.
 Sursee, 93, 120.
 Suter Melchior, 99.
 Syber, 78.
- T**
- Tanganyika-Territory, 153.
 Tarentaise, 133.
 Tessin, 15.
 Théodule St- (église), 64, 65.
 Théodule St-, chapelle, 112.
 Théodule p., 134, 141, 142.
 Thonon, 16-22, 46, 61-65, 81-86.
 Tolosa, 46.
 Torre de la, Jn, 91.
 Torre de la, Jules, 82.
 Tours(Montagny Frib.) 152.
 Trente, 9, 14, 15.
 Troistorrents, 50, 147.
 Turin, 16, 46, 70, 81, 83, 98.
- U**
- Udalric p., 136.
- V**
- Valden, 122.
 Val d'Illicz, 140, 147, 148.
 Valère, 48.
 Vallon, 109.
 Vantéry de Ant., 109, 112.
 Vaud, Vaudois, 7-10, 28.
 Veglia, 91.
 Venetz, 128.
 Vernayaz, 140.
 Vérollicz, 108.
 Viège, 8, 76-79, 95-103, 129, 134.
 Vilette (Chevron de) 80
 Visperterminen, 99.
 Vouvry, 122.
- W**
- Waldener, 14.
 Weiss, 14, 15.
 Wild, 51, 52, 88.
 Wyler, 139.
- Z**
- Zehender, 8.
 Zoug, 97, 125, 127.
 Zuber Séb., 44, 79.
 Zürich, 7, 47, 67, 74, 88.
 Zwingli, 72.

Liste des capucins du Valais (1611-1938)

REMARQUES :

1. Cette liste, sans être définitive, est la plus complète qui existe actuellement. Elle a pu être établie grâce surtout aux minutieuses et patientes recherches du P. Cassien Lauber, capucin, de Glis, qui vient de remettre son catalogue aux archives de la Province.

2. Les anciens catalogues indiquent parfois le diocèse au lieu de la paroisse d'origine.

3. Les abréviations signifient : cc. = confesseur et prédicateur (confessor concionator) ; n. = né ; p. = profession ; s. = ordination sacerdotale ; † = mort ; h. = habita ; BWG = Blätter aus der Walliser-Geschichte (Annales d'histoire du Haut-Valais) ; néc. = nécrologe les Pères de Savoie.

P. Benoit de Rian de Sion, p. 1611 ; prêcha avec beaucoup de succès le carême de 1623 à Sion (Néc. 23, 392 ; Hist. des Miss., p. 185 ; Bérody, p. 66).

P. Bonaventure Emery (Fçois), de Sion ou Sierre, étudia à l'Université de Frib.-en-Brisg., en 1597 ; fut vicaire à St-Maurice ; † 6 janvier 1629 (n. st.) et enseveli à Loèche, où il travaillait, avec d'autres confrères, au service des pestiférés avec un dévouement inlassable. Sa mort plongea Loèche dans le deuil. (Néc. 1. 391 ; Bérody, 102 ; BWG IV-112 et VI. 221).

Fr. Second de Monthey, † à Rumilly 1631, au service des pestiférés. (Néc. 209).

P. Théodule Barberini, de Vionnaz, p. 1619 ; † à Sion 1644. (Néc. 139 ; 391).

Fr. Remi de Fago, de St-Maurice, n. 1581 ; p. 1622 à Chambéry. D'abord maréchal ; consacré à Dieu, il édifia son entourage par son esprit de pauvreté, de mortification, de patience et d'oraison. Tous les samedis, il jeûnait en l'honneur de la Sainte Vierge. D'après Bérody, 182 et le Néc. 175, il serait décédé dans la Vallée d'Aoste en 1641 ; mais d'après la déposition du Fr. Second, son compatriote, le Fr. Remi fut enterré au couvent de Sion en juillet 1642. Deux ans plus tard, on ensevelit à côté de lui le P. Théodule de Vionnaz. En creusant la tombe, un éboulement se produisit et mit à jour le corps du Frère qui était bien conservé, mais un peu grisâtre. La tête était souple, les chairs

molles, la barbe et les cheveux en parfait état. L'habit, le chapelet avec les grains en chêne, reliés par une ficelle en boyau, tout était intact. En outre, le corps exhalait une suave odeur de violette : ce qui frappa le domestique, Claude, présent à ce travail. (Néc. 205 ; 340 et Bérody 61 et 182).

P. Urbain de Loèche, p. 1622 ; † 1629. Il ne faut pas le confondre avec le P. Urbain de Lecco, † 1611, qui travailla aussi en Valais. (Néc. 167 ; BWG VII-378).

P. Michel-Ange Jost (Egide), de Münster, frère de Mgr Hildebrand. Chanoine en 1607, il renonça à sa prébende, se fit capucin ; p. 1624. † à Moutiers, avec plusieurs autres confrères, en 1630, au service des pestiférés et en odeur de sainteté. Dix jours après sa mort, il apparut au P. Nicolas de Pontamaffrey, alors étudiant, lui dit de ne pas pleurer sa mort ni celle de ses compagnons, car Dieu les avait bien récompensés. Le P. Sigismond entendit, mais sans comprendre, la conversation qui dura l'espace d'un *Miserere*. L'apparition informait le P. Nicolas que d'autres compagnons d'étude mourraient aussi de la peste, mais que ni lui ni le P. Sigismond ne seraient de ce nombre. Ce qui se réalisa à la lettre. (Néc. 50, 299, Bérody 68). Furrer : Walliser Gesch. 358 et 361 et BWG III, 22, relatent qu'il mourut de la peste à St-Maurice en 1629, alors que la chronique Bérody n'en dit rien.

P. Maurice Luppi (Wolf), de Val d'Illiez p. 1624, Gardien à Sion, 1643-46 ; † à Annecy, en se rendant au Chapitre de Conflans. Il assista avec les PP. Sigismond, Exupère et Théodule, en 1631, à la bénédiction de la croix, dressée sur l'emplacement du couvent de Sion qu'on allait construire. (Néc. 155, 391 ; archiv. du couvent de Sion).

P. Second de Monthey, p. 1627. (Néc. 203).

P. Sigismond Bérody (Guillaume), de St-Maurice, fils du notaire Jean-François et frère du chanoine chroniqueur Gaspard, né après 1585, s. à Annecy 1616, devint recteur à Sion, curé de Vex, entra à l'abbaye, fut curé-doyen de St-Maurice (1619-26), signataire des Synodales, publiées par Mgr Hildebrand Jost en 1626. La même année, il entra chez les capucins à Annecy, en même temps que le P. Exupère Després, p. 1627, Gard. à St-Maurice (1637-41) ; † 1666. A 80 ans, il écrivit l'histoire de S. Sigismond (Sion 1666), après avoir composé, en 1612, le drame : « Querelle entre Apollon et Mars », joué au mois d'août, et plus tard le mystère : « L'Eucharistie », représenté à St-Maurice le 2 mai 1626. Il laissa divers manuscrits : 1) Chronique de l'Evêché de Sion ; 2) Liber annotationum ; 3) Annales du château de la Majorie à Sion ; 4) Catalogue des évêques du diocèse de Valley ; 5) Vita S. Mauricii et Soc. Mart., etc. (Furrer, 225, 238 ; Néc. 203, 381 ; Bérody, 39, 81, 92, 152, 169 ; Bertrand : Le Valais intell. 72, 94 ; DHB.)

P. Exupère Després (de Prates), de St-Maurice, fils de Jean. D'abord prêtre séculier et bénéficiaire à Sion, il entra dans l'Ordre : p. à Annecy en 1627, revint dans le pays en 1630 et † après 1641. (Néc. 77, 381, 391 ; Bérody, 92, 109, 165, 180).

Fr. Résigius, de St-Maurice, d'une piété remarquable, vint en Valais en 1624 (Bérody, 73).

Fr. Désiré Calchi (Théodule), de Loèche, clerc, n. 1602. Ses études théologiques terminées, il fut, encore clerc, mais grâce à sa science et à sa vertu, nommé chanoine de la cathédrale. Mais, préférant l'habit grossier du capucin aux dignités ecclésiastiques, il demanda à entrer dans l'Ordre. Mgr Hildebrand Jost, qui avait mis en lui beaucoup d'espoir et recourait à ses conseils, s'opposa d'abord, mais, après avoir écouté les motifs allégués, le congédia en disant : « Oui, partez ! Dieu est de votre côté. » Il entra alors à Ensisheim (Alsace) au noviciat, sous la direction du vénérable P. Jean-Chrysostome Schenk, maître des novices, et fit profession en 1628. Il continua ses études à Stans, où il se fit remarquer par la jovialité de son caractère et sa dévotion à la Reine du Ciel. Il mourut en 1629 de la peste qui régnait dans le pays. Après sa mort, un oiseau d'une grande beauté, semblable à un rouge-gorge, vint se poser sur sa tête et ne voulut pas s'envoler avant que le vénérable clerc ne fût confié à la terre. Après les funérailles, on vit une personne possédée du démon, se démener furieusement sur sa tombe, puis fuir. Interrogée, elle répondit qu'elle ne pouvait supporter l'humilité de ce saint religieux. (Fidelisglöckl. VI, 232 ; Silvester Mediolanus 534 ; Helv. s. 407 ; Chron. Helv. 134 ; Annales Prov. II, 737).

P... Rossier de Monthey, auparavant notaire, p. 1628. (Néc. 145, 276).

P. Pierre Luppi (Wolff), de Sion, missionnaire capable, parcourait le Valais vers 1633 et fut gardien à Sion 1641-42. (Néc. 41, 173 ; Furrer 225).

P. Théodule Biderbost (Nicolas), de Ritzingen, fils de Pierre, capitaine, et de Barbe Stockalper, n. 1607, étudia à l'Université de Frib.-en-Brig., p. 1630, dans la Province suisse. Comme missionnaire dans le Haut-Valais, il érigea (1646) à Tourtemagne, la confrérie du Rosaire ; † à Lucerne 1660. (Néc. 205 ; Furrer, 144, 225 ; BWG I-267 ; IV-114, et archiv. Luc.)

P. Florian Perren (Pierre), de Bellwald, n. 1608, entra au noviciat à Thann (Alsace) en 1629, eut pour P. Maître le P. Rodolphe de Montbeillard. En 1632, il était à Stans et passa ensuite à la Province de Savoie, où il se trouve inscrit dans la confrérie de N.-D. de Compassion de Thonon. De retour, il travailla à Feldkirch, à l'Hospice de Weilderstadt et à Fribourg. En 1646, les Supérieurs l'envoyèrent comme missionnaire en Valais, mais, sur le désir du Provincial de Savoie, il fut remplacé par le P. Pélage déjà connu dans le pays. Depuis, il fut vicaire et gardien à Bregenz, Zoug, Schupfheim, où il mourut en 1673. (Annales Prov. II, 797 ; Perrig-chronik ; BWG, V-152). Néc. 77 le fait ressortissant d'Ernen, dont faisait partie Bellwald ; Néc. 105 en fait aussi un « Noble de Berringe », parce que dans le registre de Bellwald, il est porté dans la fondation Perringen-Perren.

P. Ignace Furrer (Pierre), de Viège, neveu du chanoine Pierre Brantschen, étudia à l'Université de Frib.-en-Br., fut nommé chanoine en 1618, curé de Rarogne en 1620, de Viège, 1624-30. Depuis longtemps, il désirait entrer chez les capucins. Mais, comme il possédait la confiance de l'évêque (Hildebrand Jost) et du Chapitre, le Nonce et le Provincial de Savoie lui firent retarder son projet. Il dirigea le diocèse

au spirituel et au temporel, pendant l'absence de l'évêque à Rome. Le bailli Roten lui arracha le pouvoir temporel, quinze jours après le départ de l'évêque. Gardé prisonnier au Grand Saint-Bernard avec l'évêque et pendant que celui-ci était enfermé à Etier, il fut ensuite chassé du pays, put entrer chez les capucins, p. 1631, gardien à Moutiers. En 1649, Adrien IV le demanda comme missionnaire dans le Haut-Valais, mais il ne put y venir. En 1652, il remplissait la charge de custos dans la Vallée d'Aoste. Ayant appris que la peste sévissait en Valais, il demanda la permission d'y venir consacrer ses forces et mourut de cette maladie à St-Maurice en 1657, victime de son dévouement. Ainsi se vengent les saints. Sa mort fut un deuil général. 36 ans après, en reconstruisant le couvent, on trouva son corps intact. Il repose dans la chapelle de la Vierge, à l'angle sud-ouest, dans l'église du couvent. (Grenat, 234 ; Helv. s. I 408 ; BWG, II-93 ; Furrer 142, 259 ; Néc. 37, 98, 219 ; DHB III-292 ; Archiv. du couv. de St-Maurice). C'est par erreur que le Néc. place sa mort en 1631 ou 32.

Fr. Sabin, de St-Maurice, p. 1631, vivait encore en 1693 (Néc. 179). Est-il l'un des deux jeunes gens, Murisier et Rapet, qui prirent l'habit en septembre 1631 et dont parle Bérody, p. 115 ?

Fr. Second, de St-Maurice, p. 1631, vivait encore en 1642. (Néc. 201, 340, 376). Pour lui se pose la même question que pour le précédent.

P. Désiré Plaschy (Jn-Etienne), d'Inden sur Loèche, né 1610, étudia à l'Université de Frib.-en-Brisg., prit l'habit à Ueberlingen en 1631, passa ensuite à la Province de Savoie qui manquait de Pères allemands. Comme définiteur, il engagea ses confrères à faire, à l'exemple des autres ordres religieux, des instances auprès du Saint-Siège pour obtenir de placer saint François de Sales sur les autels. Mgr Adrien IV l'appela dans le Haut-Valais comme missionnaire en 1649 ; il prêcha des missions à Bagnes, à Sierre (archiv du couv. de Sion VIII, 3). En 1656, il fut nommé Supérieur du couvent que G. de Stockalper avait élevé à Brigue. † à 48 ans, en 1659, et fut enterré, à part, encadré de dalles, dans l'allée principale, devant la chaire de l'église de Glis, en présence d'une foule innombrable, vénéré comme un saint. Sa mort attrista la contrée dont il était l'unique missionnaire de langue allemande. L'année suivante les capucins durent abandonner le couvent de Brigue. Habité en 1741 par un certain Michel Visier, le couvent fut, plus tard, détruit par un incendie et l'église transformée (1762) en un théâtre pour le collège des Jésuites. (BWG IV-113 ; V-163 ; Furrer, 132, 142, 146, 151, 161 ; Helv. s. I-136 ; Bürgler 96 ; Néc. 93 ; Tabl. chron. 39-40 ; Grenat 313 ; DHB V-307 et ci-dessus).

P. Alexis Bonvin, de Sion, n. à Domodossola (Italie), p. 1636, † 1641 ou 42. (Néc. 171 ; Bibl. du couv. de Sion).

P. Sigismund Zurlauben, de Zoug, descendait des seigneurs de La Tour-Châtillon, (ce que nie DHB VII) était frère de l'Abbé Placide de Muri, n. 1617, p. 1637, étudia à Engen, Ueberlingen, Constance et Lucerne ; h. une dizaine de couvents comme vicaire, gardien, définiteur, et fut même vicaire provincial ; † 1688 à Arth. Ici, (1665) avant le nouveau couvent, il habita, avec d'autres confrères, une petite maison privée. Le Bullarium cap. l'appelle un homme de beaucoup de qualités et

d'une grande sainteté. La Chron. helv. dit : Par sa science, sa prudence et l'observance religieuse, il a fleuri comme le cèdre du Liban dans les parvis de la maison du Seigneur et de la Règle séraphique. (Chron. helv. 407 ; Künzle 405 ; Bürgler 82 ; Furrer 228, 142).

P. Mathias, de Troistorrents. (Furrer, sans autre indication).

Fr. Christophe, d'Ardon, p. 1638 ; vivait encore en 1647. (Néc. 125, 235).

Fr. Joseph, d'Ardon, (de Chardon ?), p. 1638. (Néc. 21).

Fr. Maure, de St-Maurice, p. 1639. (Néc. 195).

P. Anselme Marclay (Jean-Gaspard), de Val d'Illiez, p. 1639 ; gardien à Sion 1667 ; † 1678 (Néc. 77, 87, 205 ; Tamini et Délèze : Hist. du Val d'Illiez, 359).

P. Chérubin, de St-Maurice, cc. 1643 (Néc. 223).

P. Sigismond de Fago, de St Maurice, n. 1621 (Furrer 228).

P. Jean-Joseph, d'Ardon, cc. 1656. (Néc. 123 de Sardon ?)

P. Hugo, de Magnot (Ardon et Conthey) cc. 1656-1672. (Néc. 113 115, 173).

P. Bassan, du Valais, cc. 1665. (Néc. 195).

P. Eustache Lagger (Melchior), de Sarnen, ressortissant de Conches, fils de Jérôme qui, en 1540, émigra à Giswil, n. 1642, p. 1664, étudia à Milan, Crémone et Pavie et fut tour à tour vicaire et gardien dans la Province. Il prêcha la fête du B. Nicolas de Flüe à Sachseln en 1705, † 1719 à Sarnen (Ming : Nicol. v. der Flüe 92 ; Archiv. Luc).

P. Jean-Pierre, de Val d'Illiez, cc. 1670. (Néc. 149).

P. Rodolphe Imsand (Jacques), d'Ulrichen, fils de Jacques et d'Anne Gertschen, n. 1644, accompagna Mgr Adrien V dans sa visite pastorale, juillet-septembre 1687, et vivait encore en 1713 (Furrer, 227 ; BWG, I-464 ; III-9 ; Bibl. cap. Sion ; P. Paul Amherd : Denkwürdigkeiten v. Ulrichen 73 ; Néc. 75, 177).

P. Hyacinthe Marclay, de Val d'Illiez, s. 1673 ; † 1689 (liber ordin. ; Tamini et Délèze : Hist. du Val d'Illiez, 359 ; Néc. 131).

P. Adrien, de Sion, missionnaire apostolique, accompagna comme prédicateur Mgr Adrien V (1687) et, plus tard, 1705, Mgr Fr.-Jos. Supersaxo. Il convertit, à Sion, en 1676, une protestante du canton de Berne, Marie Linder. (Archiv. cap. Sion, VIII, 3 ; Furrer 265 ; Néc. 137).

P. François-Marie Jossen (Jn-), de Naters, n. 1637 à Biel, fut d'abord prêtre séculier, maître d'école à Loèche, curé-doyen de Müns-ter, puis chanoine en 1672. Il renonça à cette dignité et se fit capucin à Altorf ; p. 1674 ; fut vicaire à Zoug, gardien à Landser (Alsace), renonça à toute charge et retourna à Altorf en 1689 ; † 1691 en odeur de sainteté. (BWG III-20 ; Helv. s. II 430 ; DHB IV-291).

P. Louis, de Bagnes, reçut les ordres mineurs à Moutier 20 sept. 1681. (Néc. 245, de Bages ?)

P. Pacifique de Nucé, de Vouvy, fut gardien à Sion, où il reçut

les capitulaires en 1690. Il a laissé de ce Chapitre un compte rendu aux archives des cap. Sion (VIII, 3) ; il fut ensuite gardien à St-Maurice et définitiveur ; † Sion en 1719. (Furrer 226 ; Néc. 201 ; Tabl. chron. 59, 60).

P. Angélique de Challent, de Bourg-St-Pierre, sous-diacre à Sion, s. 1682 à Porrentruy ; étudia à Soleure et à Baden. De retour dans la Prov. de Savoie, il devint gardien de Châtillon ; † 1714 à St-Maurice. (Fidelis X-196 ; Bibli. de Sion ex-libris ; Faber, Spinola, etc. Néc. 109).

P. Nicolas, d'Ernen, diacre en 1685. (Néc. 209).

P. Amand, de Troistorrents, s. 1688 ; † 1705 à St-Maurice (lib. ordin. ; Néc. 191).

P. Alexis Bonvin, de Sion, fils de Charles et d'Anne Schmid, était clerc en 1689 cc. en 1701 (Bibl. cap. Sion ex-libris, Nardus, Ives, Néc. 85).

P. Siméon, de Sion, cc. 1690. (Néc. 157).

P. Théodoret, de Sion, (de Magnot ?) cc. 1690. (Néc. 183 ; Furrer 228).

P. Florentin, d'Isérables, cc. 1690. (Néc. 101).

P. Denys, de Monthey ou de St-Maurice, sous-diacre en 1693, vivait encore en 1701 (lib. ordin. ; Néc. 123).

P. Théodule, de Conthey, cc. 1701. (Néc. 167).

P. Jean-Maurice, de St-Maurice, s. 1696. (lib. ordin.).

P. Joseph Defago, de Val d'Illiez, cc. 1700 à Nice. (Tamini et Déleze. Hist. 359).

P. Michel Defago, frère du précédent, cc. 1700 à Nice. (id. p. 359).

P. Félix, de St-Martin, cc. 1700. (Néc. 137).

P. Léopold, de St-Maurice, écrivit, pour le P. Fidèle de Talissieu (rhumatisant), l'Hist. des Miss. des PP. de Savoie (1680). Le manuscrit est conservé à la Bibl. cap. Sion, N° 32. Il vivait encore en 1701. (Néc. 183).

P. Théodoret (Quennoz ?), de St-Séverin, s. 1701 ; † 1717 à Thonon. (Néc. 213 ; Furrer 228 ; Arch. couv. Sion VIII-11).

P. Constantin, d'Entremont (Valais ?), diacre 1703. (Néc. 175).

P. Pierre-Maurice, de St-Maurice, s. 1704, encore en vie en 1743. (Néc. 83 ; lib. ordin.).

P. Théodule de Vincis, de Sierre, s. 1716, † 1753 à St-Maurice (lib. ordin. ; Néc. 185).

P. Adrien, de Gampel, p. 1707, accompagnait, avec le P. Angélique, Mgr Supersaxo à Erschmatt, 1721 (Néc. 141 ; 258 ; Pfarrbuch Erschmatt).

Fr. Chryso gone, de Troistorrents, p. 1710, † 1768 à Rumilly (Néc. 9).

P. François-Joseph des Clives, d'Ayent, p. 1715, (Néc. 195 ; P. Sulpice : La contrée d'Ayent, 186).

P. Pierre-Angélique de Kalbermatten, de Sion, tonsuré en 1698, gar-

dien à Sion, 1721-1727 ?, définitiveur, † gardien du couvent de Sion, 1744. (BWG, III-119 ; Néc. 77, 93 ; Tabl. chron. 71-73 ; Pfarrbuch Erschmatt ; lib. ordin.)

P. Joseph-Alexis Udret (Udry), de Sion, n. 1700, p. 1720, fut gardien à Sion, puis supérieur, lors du changement de Province, vicaire plusieurs fois, † 1773 à Sion. Archiv. de Lucerne disent : Religieux d'une très grande piété, bon prédicateur, chéri de tous, surtout de ses proches. (P. Isidore Rudaz : Clerus Sedu, Bibl. cap. Sion ; Néc. 153 ; archiv. Luc.)

P. Fidèle Bruttin, de Nax, p. 1721 ; † 1758 à Sion (Néc. 175).

P. Ignace Riedi (Pierre-Marie), de Viège était gardien à Sion 1731. (Néc. 37 ; Furrer, 227 ; BWG, VI-264).

P. Jean-Damascène Riondet (Louis), de Sion, n. 1712, p. 1730, se trouvait à Sion lors de l'incorporation du Valais à la Province suisse, descendit à St-Maurice et revint à Sion ; † 1773 à St-Maurice (Néc. 219, archiv. Luc.).

P. Louis-Nicolas Charletti, de St-Maurice, p. 1731, s. 1736, gardien à Sion, † 1763 à St-Jean de Maurienne (Néc. 3, Furrer, 227 ; lib. ordin.)

P. Philippe Baillifard, de Sion, n. 1709, p. 1731, s. 1736, † 1780 à Sion (Néc. 47, lib. ordin. ; archiv. Luc.).

P. Basile Masserey (Ignace), de Venthône, n. 1709, p. 1733, s. 1738, fut prédicateur à Sion et † 1768 (Néc. 21 ; Furrer, 227 lib. ordin. Archiv. Luc.).

P. Florentin Beney (Charles), d'Ayent, n. 1717, p. 1740, s. 1750, fut vicaire à St-Maurice et à Sion, où † jubilaire 1796 (Néc. 43, 173 ; lib. ordin. Archiv. Luc.).

P. Paul Boson (Pierre-Antoine), de Mase, p. 1739, diacre 1744, † 1766 à St-Maurice (Néc. 187 ; lib. ordin.).

P. Adrien de Combis, de Loèche, cc. 1745 (Néc. 197 ; Furrer 228). Peut-être le même que le P. Adrien de Gampel, indiqué plus haut.

P. Patrice Krüttli (Pierre-Jos.), de Sion, n. 1720, p. 1742, s. 1748, fut vicaire à St-Maurice et à Sion. Il s'offrit à partir pour les missions étrangères, mais mourut (1789) d'une attaque d'apoplexie (Lib. ordin. ; Néc. 191 ; Archiv. Luc.).

P. Jean Riondet (Joseph-Ant.), de Sion, frère du P. Jean Damascène, n. 1724, p. 1744, s. 1750, h. St-Maurice et Sion et † 1771 à Sion. (Libr. ordin. ; Néc. 133 ; archiv. Luc.).

P. Héliodore Bourgoz (Pierre-Fçois), de Bruson, Bagnes, (1720-1804), p. 1744, en Savoie, h. Sion, Thonon, Delémont, Bulle, Fribourg, St-Maurice. Prédicateur à Sion, il devint l'intime de Mgr Ambuel. Appuyé sur l'autorité du prélat, il entreprit la fondation de la grande Ecole de Bagnes dont il réunit les fonds. La commune céda, sur les tailles de la paroisse, 240 écus petits, Mgr Ambuel 125 et permit d'en prendre 28, plus 8 sacs et $\frac{1}{2}$ de grain à la Confrérie du St-Esprit et 40 sur la chapelle des Vernays. La quête principale pour laquelle se distinguent les prêtres ressortissants de Bagnes, en produisit 942. — L'activité du Père contrariait toutefois l'Abbé de St-Maurice, prince temporel de la vallée. Sur l'intervention de ce dernier le Père fut trans-

léré de Sion à Thonon. Mais deux ans après, il était de nouveau à Sion et parachevait son œuvre par l'entremise de Mgr Ambuel. Celui-ci fit la visite pastorale de la paroisse, et entendit les griefs de l'Abbé de St-Maurice, Georges Schiner, contre la nouvelle école. Entre temps, l'Abbé avait monté le Conseil et la population contre le capucin et l'évêque dans une consultation populaire, fait voter 288 hommes sur 304, contre l'école. Malgré tout, Mgr Ambuel resta inflexible et, le 16 oct. 1766, il envoya le règlement de l'école avec ordre de l'exécuter exactement et à perpétuité. L'enseignement du latin, réservé à un prêtre séculier de la vallée, fut, par suite de pénurie de prêtres du diocèse, confié provisoirement en 1803, aux chanoines de l'Abbaye. Ce provisoire dure encore. (Archives du Collège de Bagnes, bienveillamment communiquées par M. le Chne Boitzy, prof., et des capucins à Lucerne. (Néc. 193 ; Mee Charvoz : Un pédagogue valaisan, dans Bulletin de l'Institut National Genevois, 1919.)

P. Pierre-Antoine Galley (Jos.-Ant.), de St-Maurice, n. 1728, p. 1743, fut vicaire et gardien, † 1795 à Sion. (Néc. 245 ; Archiv. Luc).

Fr. Candide Chevalier, de Monthey ; † 1753 à Rumilly (Néc. 91).

P. Bonaventure de Preux (Jacques), de Sierre, était fils de François-Xavier et oncle de Mgr F.-Jos. Supersaxo. Officier et fiancé à une demoiselle de Vinéis, il partit à cheval choisir pour sa future un vêtement de fiancée à Sion. Il tomba dans le Rhône. Echappé à la mort, il alla sonner à la porte du couvent de Sion et demanda à entrer chez les capucins ; puis, revenant vers son père avec un morceau d'étoffe brune, il lui dit : Voici mon habit de fiancé que je viens de choisir. Je renonce à tous mes droits et ne désire que d'être admis au nombre des fils de S. François, cc. 1754 ; mort avec la réputation d'un saint. (Néc. 249 ; Helv. S. III-234).

P. Adrien Villa (Fçois-Paul), de Loèche, p. 1750, † 1759 à La Roche (Néc. 43 ; Furrer, p. 228, l'appelle Paul).

P. Théodule Perron (Jn-Etienne), de Sarreyer, Bagnes, n. 1720, p. 1752, s. 1756, h. St-Maurice, Bulle et Sion, où † 1786 (Néc. 87, lib. ordin. Archiv. Luc).

P. Félix Pomey (Jn-Fçois), d'Ardon, n. 1731, p. 1751, fut vicaire et gardien et prédicateur écouté à Fribourg, où de 1771 à 1777, il prêchait tous les jours du Carême, excepté le samedi. Gardien à St-Maurice, il mourut en 1777. (Chron. helv. 522 ; Néc. 79 ; Archiv. Luc ; lib. ordin.).

Fr. Simon Maréchal, d'Entremont (Valais ?), p. 1752 (Néc. 75).

P. François-Joseph Rouiller (Hyacinthe), de St-Maurice (1736-1798), p. 1752, occupa la chaire de St-Théodule à Sion de 1766 à 1767, en même temps qu'il était gardien du couvent.

Avec son oncle, le P. Pierre-Antoine Galley de St-Maurice, il prit une part active à l'introduction des Pères suisses en Valais pour remplacer les Pères de Savoie. Après avoir été Lecteur à Fribourg, il quitta la Province pour se rendre à Paris, au couvent du Marais, de la Province de Normandie, à laquelle il fut incorporé. Il se faufila ensuite dans la cour du petit prince allemand, de Holstein-Limbourg.

qui lui mit dans la tête l'idée de recevoir le caractère épiscopal. Voici comment il s'y prit pour atteindre son but.

Une de ses cousines, fille d'un marchand de St-Maurice, venait d'épouser M. Sigristen, banneret de Conches, secrétaire d'Etat, proche parent de Mgr Zen-Ruffinen.

Après s'être fait recommander à l'évêque par le prince allemand, par son oncle le P. Galley et par son allié, le secrétaire d'Etat, il pria Sa Grandeur de bien vouloir l'agréer comme évêque suffragant, à l'exemple de la plupart des princes-évêques de l'empire d'Allemagne. L'évêque de Sion n'y voyait pas d'inconvénient. Car il avait été convenu qu'une fois élevé à la dignité épiscopale, le P. Rouiller serait pensionné convenablement par le prince allemand. Le Chapitre de Sion n'en devait pas prendre ombrage non plus, vu que ce suffragant serait tout à fait distinct du coadjuteur ayant droit de succession. D'ailleurs, après un court séjour en Valais, le suffragant devait quitter le pays et se rendre en Allemagne, où le prince, son protecteur, espérait lui procurer une dignité encore plus lucrative.

Le Père vint donc en Valais négocier sa promotion à l'épiscopat. Tout semblait lui réussir lorsque les négociations, tenues secrètes, parvinrent à la connaissance du Chapitre et de l'Etat qui refusèrent absolument de se prêter aux vues de fortune du Rév. Père.

« Au reste, dit le manuscrit du chanoine de Rivaz, d'où ces notes sont extraites, la sincérité historique ne me permet pas de dissimuler que le P. Rouiller était un parfait intrigant. Je l'ai connu à Paris d'abord, agent d'espionnage du comte P..., puis professant de la mesmérisme, ensuite, au temps où il captait la protection du prince allemand, entouré de livres de magie et de cabale ; enfin, après l'affaire manquée de la suffragance, lié avec le fourbe Cagliostro. Il partit quelques années après pour Rome, en qualité de second député de la Province de Normandie au Chapitre général de l'Ordre. Les journaux apprirent, bientôt après, qu'il avait été arrêté avec ce fameux aventurier, et condamné, pour le reste de ses jours, à une prison perpétuelle au couvent des capucins, dit « des Saints Apôtres ».

Dans les premières années de la Révolution française, j'ai appris que sa prison avait été commuée en de simples arrêts. Lorsque les Français se rendirent maîtres de Rome en 1788, il recouvra la liberté.

Nos capucins valaisans m'assurent qu'il n'en a pas fait mauvais usage et qu'il est mort dans un couvent de Toscane, désabusé des illusions de l'ambition qui avait fait le malheur et le déshonneur de sa vie. »

On a la lettre que le prince de Limbourg adressa à Pie VI pour obtenir un évêché « in partibus » en faveur de ce P. Rouiller. Elle fait ressortir les nombreux avantages qui en résulteraient pour la religion catholique dans les Etats de ce prince et dans les pays circonvoisins. Le Saint-Père ne pouvait y donner suite que si un évêque postulait le Père pour suffragant. L'évêque de Sion avait bien voulu se prêter à faire cette demande. La lettre adressée au Saint-Siège se trouve dans les archives de la famille d'Odet. — Tiré des manuscrits du Chne de Rivaz et relevé dans ceux du Chne Boccard, I, p. 201, à l'abbaye de St-Maurice ; Néc. 207, Furrer, pp. 182, 185.

P. Prosper Krüttli (Jacques) frère du P. Patrice (1728-1795), p. 1753, h, St-Maurice et Sion, où il mourut (Néc. 49, archiv. Luc. lib. ordin.)

P. Sigismond Hugo (J.-Bapt.) de Loèche (1739-1809), fils de Martin et de Christine Meichtry, p. 1759, fut le dernier religieux qui entra dans la Province de Savoie avant le démembrement. Il fit ses études et fut ordonné à Sion, parcourut les différents couvents comme missionnaire, vicaire et gardien. En 1785, il accompagna, comme prédicateur, Mgr Melchior Zen-Ruffinen dans ses tournées de confirmation. Lors de l'invasion française le général Berthier l'envoya négocier avec les Haut-Valaisans. Le Père parvint à les faire entrer en pourparlers avec le général, vu qu'ils étaient dans l'impossibilité de résister aux armées françaises. Sur ces entrefaites, le résident Mangourit survint et détruisit tout espoir d'arrangement ; car il exigeait des Valaisans une soumission absolue et sans conditions. † à St-Maurice. (Imesch : *Die Kämpfe der Walliser*, pp. 54, 59 ; Bibl. cap. Sion ; Archiv. Luc ; Néc. 199 ; BWG II 395 ; Furrer, pp. 183, 228).

P. Désiré Zen-Ruffinen (Arnold-Philippe), 1735-1796, de Loèche, fils de Jn-François et de Catherine Allet, frère de Mgr Melchior, p. 1758, h. Bulle, St-Maurice et Sion. (Néc., 61 ; Furrer, 182 = *Geschichte VII*, 444 ; Archiv. Luc.)

P. Cyrille Oggier, (J.-J. Etienne), d'Albinen, 1738-1803, p. 1760 en Suisse, h. Sion, Olten, Bremgarten, Sursée, Baden, Lucerne, Dornach (vicaire) Altorf, Zoug et, comme supérieur, Andermatt, Unterwatz ; † à Stans. Il était bon prédicateur. (BWG. IV-222 ; Bibl. cap. Sion et Archiv. Luc.)

P. Exupère de Combis (Pierre-Chrétien), de Gampel, 1755-1826, p. 1774, fut vicaire, maître des novices, lecteur, prédicateur, gardien, définitiveur et provincial. Nommé définitiveur général, il ne put, pour cause de maladie, se rendre à Rome et resta gardien de Schwyz où il mourut. Religieux plein de talents et de mérite, il avait posé, au noviciat, sous le P. Faustin de Sempach, et dans les études, de solides fondements qui le rendirent apte à remplir toutes les charges de la Province. Orné sans en avoir l'air des plus sublimes qualités de science et de vertu, supérieur à tous, il restait le frère de chacun. (Chroni. Helv. 683 ; DHB II 640 ; Archiv. Luc.)

P. Cyprien Riondet (Jn-Pre), de Monthey, 1754-1830, p. 1776, h. St-Maurice et Sion (vicaire de 1795 à 1802) ; durant la Révolution, il n'y avait pas eu de changement. Lors de la suppression des couvents il desservit Collombey. Après leur rétablissement, il fut d'abord supérieur, puis gardien de St-Maurice et de Sion, où il mourut. Il fut avec le P. Venuste, maltraité par les Français (1798) qui avaient envahi le couvent de Sion. Savant et zélé, il avait été invité, en 1812, à enseigner la théologie à l'abbaye de St-Maurice. Il a laissé une relation manuscrite de la suppression et du rétablissement de nos couvents sous Napoléon. (Archiv. de Lucerne et de Sion et Bürgler 77).

P. David Oggier, de Loèche-les-Bains, (1758-1824), fils de Jn-Etienne et de Rose Villa, frère du chanoine Etienne, p. 1778, h. Sion, Fribourg, desservit Loèche-les-Bains, Gampel, Erschmatt, Fiesch et, pendant la suppression des couvents, Loèche, ensuite Dornach et Schwyz, où il fut frappé d'apoplexie. (BWG IV-222 ; Bibl. cap. Sion et Luc.)

P. Richard Planzer, 1758-1823, ressortissant d'Altorf, n. en Valais,

p. 1777, fut gardien et vicaire en différents couvents, se fixa au Righi où †. (BWG, V-160 ; Leu : Schweiz. Geschlechter IV-426 ; Archiv. Luc).

P. Second Lorétan (Jn-Fçois-Xav.), 1753-1821, de Loèche-les-Bains, fils de Jacques et de Catherine Gasner, p. 1777 à Altorf, s. 1778, h. Sion, Réalf, Lucerne. En 1790, il est à Paris aumônier du régiment suisse. Fidèle à son poste au milieu des troubles de la Révolution, il dispense les sacrements aux moribonds avec un dévouement à toute épreuve en cette journée mémorable du 10 août 1792. Il trouve ensuite asile jusqu'au 3 oct. auprès d'un citoyen bien intentionné du faubourg St-Germain et rentre à Sion en habit laïque. Son nom occupe une place d'honneur sur le monument du Lion de Lucerne. Il reçut la médaille de bronze que la Confédération a octroyée aux soldats qui ont monté la garde et qui ont survécu au 10 août. Il se trouve à Sion en 1792, à Soleure en 1793 et de nouveau à Sion de 1794-99. Dans la lutte des Valaisans contre les Français pour la liberté du pays, en 1798, il accompagna l'armée comme aumônier militaire avec le P. Sigismond Hugo et le P. François Ebiner. L'année suivante, à la mi-mai, il fonctionne déjà comme aumônier du régiment suisse du baron de Rovéréa. D'après les registres qu'il tenait des naissances, des mariages et des décès, il se trouve à Wallenstadt le 19 mai, à Naefels le 24, à Muottathal le 28, en juillet à Zürich, en octobre à Memmingen, à Lindau, en mars à Augsburg, de mai à octobre, à Ingolstadt et Ratisbonne, en décembre à Prague, enfin, en avril-mai 1801 en Styrie. De retour en 1802 à Altorf, il dirige les travaux de reconstruction du couvent, détruit par l'incendie du 5. IV. 1799. Il réside ensuite à Sion, au Landeron, à Baden, est vicaire à Frauenfeld, à Bremgarten, à Soleure, supérieur à Sion en 1814, où † 1821. Trois de ses manuscrits sont conservés au couvent de Sion : 1) Description du massacre du régiment suisse à Paris en 1792 ; 2) Naissances, mariages et décès du régiment de Rovéréa 1790-1811 ; 3) Liste des bienfaiteurs et des ouvriers du couvent d'Altorf (BWG III-221 ; Furrer, p. 232 ; Bürgler, pp. 42, 77, 125 ; P. de Vallière : Honneur et fidélité, p. 526 ; Spillmann : Bravoure et fidélité ; Archiv. des couv. de Sion et de Lucerne).

P. Nicolas Dayer (Ant.), d'Héremence, 1750-1787, p. 1779, † à Sion n'ayant pas encore achevé le cours des études (Archiv. Luc).

Fr. Probe W'eren (Jos-Ignace), 1743-1800, de Münster, fils de Jos-Ignace, p. 1779, h. 7 couvents. En 1798, il s'enfuit de Sion en Italie, probablement à l'arrivée des Français ; † à Alexandrie (Archiv. Luc).

P. Joseph-Alexis Eggs (Jn-Michel), de Loèche, 1761-1840, fils de Jean et de Catherine Morenzi, p. 1779, s. 1784, h. 9 couvents comme missionnaire, vicaire ou gardien, † à Fribourg. Il accompagna Mgr de Preux, comme prédicateur de confirmation (Archiv. Sion et Luc ; St-Fidelis à Glöcklein VII, 38 ; Furrer, pp. 189, 192).

P. Chrisogone Vissen (Jos.), de Grimetz, 1759-1833, novice à Zoug, p. 1780 h. St-Maurice, Lucerne et Sion plusieurs fois. Durant la suppression des couvents, il resta curé de St-Luc, † à Sion. Il était très attaché et dévoué aux gens de la campagne. (Archiv. Luc et Sion).

P. François-Louis Ebiner (Chrysostome), de Wieler, Löttschen 1759-1834, p. 1780 à Altorf, h. Rapperswyl, Lucerne et 2 fois Sion. Durant

la guerre contre les Français, il célébra, comme aumônier, la messe en face des Haut-Valaisans le 17. V. 1798, avant la rencontre de Montorge. Après la défaite, il fut quelques semaines prisonnier à Berne avec 60 hommes. Depuis, il a été missionnaire, vicaire et gardien en divers couvents et † à Dornach. (BWG I-474 ; Archiv. Luc ; Imesch : Die Kämpfe der W., p. 62, 74).

P. Boniface Lauiner, d'Ernen, 1753-1801, p. 1781, s. 1782, A Appenzell en 1799, il fut avec 6 autres Pères, en l'absence du P. Gardien, appréhendé par Zollikofer commissaire du gouvernement, enfermé au réfectoire et surveillé par des soldats. A son retour, le P. Gardien ne put obtenir pour lui que la permission de dire la Messe et d'entendre les confessions. A la fin décembre, tous les religieux furent chassés du canton de Sântis et placés dans d'autres couvents bien que le P. Provincial eût démontré au Directoire leur innocence. Le P. Boniface fut transféré à Frauenfeld puis à Sarnen, où il mourut en chemin en se rendant à Sachseln dont il était le prédicateur attitré. (Chron. Helv. 540, 762 ; Archiv. Luc. ; lib. ordin.).

P. Jean-Hector Gattet (François-Nicolas-Etienne), d'Albinen, 1756-1800, fils d'Etienne et de Barbe Mathieu, p. 1781, h. Schüpflheim, Fribourg et Sion. A l'entrée des Français en Valais, il fut 2 fois prisonnier : à Sion en 1798 et, lors de la bataille de Finges, à Albinen, où il faisait une cure d'air contre la tuberculose pulmonaire et où † et enseveli devant le maître-autel de son église paroissiale. Archiv. Luc et Sion ; manuscrit Furrer).

P. Justin Perron (Jn-Maurice), de Sarreyer, Bagnes, 1757-1837, p. 1782, s. 1784, h. le Valais, se sécularisa pendant la suppression des couvents, fut, en 1816, nommé maître des novices et vicaire à Sion puis à St-Maurice, gardien et vicaire, où il mourut renonçant à tout secours du médecin. (Archiv. Luc. lib. ordin.)

P. Médard Werlen (Boniface), de Münster, 1763-1827, fils de Michel et d'Anne-Marie Imoberdorf, p. 1784, h. Sarnen, Schwyz, Wil, Rapperswyl, Sion, Altorf, Andermatt (professeur) et rentra malade à Sion pour mourir. (BWG, VII-416 ; Archiv. Luc.)

P. Théodule Ferrey (Pierre-François) des Places, Bagnes, 1765-1831, p. 1787, h. Dornach, Porrentruy, Delémont, Lucerne, Romont, Bulle, (vicaire), Sion et St-Maurice et, durant la suppression, Conthey ; † à Sion où il a laissé un manuscrit : Catalogue des capucins de la Province suisse 1796 (Archiv. Luc. et Sion).

Fr. Basile Peney (Jn-François), de St-Maurice, 1762-1834, h. Arth, Olten, Sion, Bulle, Fribourg, Dornach, St-Maurice, où il mourut. (Archiv. Luc.)

P. Mathias Rey (Jos.-Ant.), de Montana, 1789-1844, prit l'habit à Sion, continua le noviciat à Fribourg avec les FF. Sigismond et Dominique, à cause d'une armée française qui envahissait le pays, p. 1811, s. 1812 ; h. Dornach, Fribourg, Sion, où il mourut après une vie très éprouvée par la maladie (Fidelis Glöckl. VII, 134 ; Archiv. Luc.)

P. Sigismond Furrer (Jn-Chrétien), 1783-1865, d'Unterbach, fils de Théophile et de Marie Venetz. Admirant ses talents le curé de la pa-

roisse Aloïs Werlen, nommé Prieur de Löttschen, l'accueillit chez lui pour lui apprendre la grammaire, puis l'envoya suivre le collège français à Sion. En pension à Valère, chez l'abbé Alexis Cour, émigré français, qui contribua à sa formation, il puisa auprès de ses maîtres l'attrait pour la lecture, les archives et les antiquités, dont l'église et les collections de Valère offraient de si beaux modèles, ainsi que l'amour de son pays et de son histoire qui remplira la meilleure partie de sa vie. Entré dans l'Ordre à Sion, il continua son noviciat et ses études à Fribourg, à cause d'une armée française qui arrivait en Valais ; s. 1811, dispensé de 13 mois par Mgr Guisolan, capucin, et continua ses études sous l'égide du P. Anastase Crus, lecteur et célèbre directeur d'âmes, qui eut sur lui une grande influence. Transféré à Lucerne en 1812, il entra en relation avec l'école restée fidèle à Rome. Sailer, Dillingen, Ingolstadt, Landshut, avec les professeurs et chanoines Geiger, Widmer, Gügler et même avec le vénéré Mgr Sailer, quand il venait voir ses condisciples de Suisse ; il suivit aussi les cours philosophiques, théologiques et pédagogiques du P. Lecteur François-Marie Meyer, de Zoug, qui lui servirent plus tard dans ses cours. Comme il était d'une santé débile, pour lui épargner trop de fatigues, le P. Gardien ne l'avertit que la veille de l'examen de juridiction qu'il avait à passer le lendemain devant le Vicaire général, Mgr François Göldin, de Tiefenau. Il ne le réussit pas moins brillamment. Après une année de répit à Schüpheim, il enseigna jusqu'en 1826 à Soleure, alternativement la philosophie et la théologie. Entre 1826-29, il était gardien à Sion et donnait des cours de théologie et d'homilétique au P. Théodose Florentini, qui attendait l'âge d'être ordonné prêtre. Celui-ci dira de son maître : « Cet homme m'a appris à étudier. Il a ouvert les yeux de mon intelligence. » — A Sion, il fut tour à tour maître des novices, lecteur de philosophie et de théologie, gardien ou vicaire, et définiteur provincial jusqu'à sa mort, sauf trois ans où il fut gardien et définiteur à Soleure et quatre ans Provincial à Lucerne. Mgr Roten lui offrit un poste en vue dans le diocèse, probablement la direction du Séminaire, qu'il déclina, se devant à son Ordre. Des laïcs opposèrent sa candidature comme évêque à celle de Mgr de Preux. Celui-ci l'emporta, mais, sur le désir du gouvernement, il confia au P. Furrer la chaire de philosophie au lycée, qu'il occupa jusqu'en 1850, mettant ses élèves en garde contre les tendances rationalistes de l'époque. Le P. Sigismond a exercé ses talents dans bien des questions. Il a publié : « Une explication de la Règle », « Une lettre de S. François de Sales sur la manière de prêcher », des articles d'histoire, puis surtout l'Histoire du Valais en 3 vol., Sion 1850. — L'exposition de Berne lui octroya (1857) la médaille de bronze (Archiv. Sion VIII, 3). Il fonda (1861) la première société d'histoire du Haut-Valais. Il ne négligea pas pour autant les travaux du ministère, au confessionnal, en chaire et auprès des malades. Il le contrariait celui qui le priait de se ménager. Il possédait parfaitement les deux langues du pays et comptait autant d'amis dans la partie française que dans la partie allemande. Il fut enseveli à Sion, au milieu d'un grand concours de fidèles et avec la participation de l'autorité religieuse et civile. (Fidelsglöchlein I-192 ; V-134 ; BWG II-93 ; Künzle, 362 ; DHB, III, 364 ; Archiv. de Luc et de Sion).

P. Dominique Briguet (Jos.-Sébastien), de Lens, 1790-1847, p. 1811, s. 1813, h. Fribourg, Landeron, Romont, Bulle (vicaire) St-Maurice (vicaire et gardien), et Sion où il mourut.

P. Candide Beeger (Aloyse), de Sierre, 1791-1857, fit son noviciat, ses études et reçut le sacerdoce à Baden, h. ensuite Sion (lecteur), Soleure, Baden, Mels (vicaire), Naefels (vicaire), Olten et Sion où il mourut.

P. Romain Bonvin (Eugène), d'Ayent, 1793-1830, p. 1817, s. 1818, h. St-Maurice, Fribourg et Bulle, où il mourut.

P. Eugène Heiss (Aloyse), de Brigue, 1798-1860, p. 1818, h. Andermatt (professeur), Sion (maître des novices et lecteur) et y compta le P. Théodore Florentini parmi ses élèves, parcourut, comme gardien ou vicaire, Stans, Rapperswyl, Schüpflheim, Sion, Sursée, Dornach, Fribourg et Zoug, où il mourut subitement près de Marienzell. En 1839, il prêcha le Carême à 6000 Allemands de Lyon; l'archevêque le redemanda par l'entremise des Supérieurs majeurs. Mais comme il était gardien et seul Père allemand à Sion, et que la Province manquait d'ouvriers, il ne donna plus suite à cette démarche, (Fidelis XVI-112).

P. Sébastien Briguet (François), de Lens, n. 1798, études et p. 1818, à Baden, h. Bulle, Romont, Fribourg (2 fois prédicateur), Sion (vicaire et gardien), St-Maurice (vic. et gard.) où † 1851.

P. Garin Neuraz (Jn-Marie), de Val d'Illicz, ressortissant de Mont-rion en Savoie, n. 1793, p. et s. à Sion (1818), h. Bulle, Sion et St-Maurice, où † 1858. Il avait reçu la médaille de Ste-Hélène que Napoléon III fit frapper, en 1857, pour ceux qui, entre 1792-1815, avaient servi sous les drapeaux français. (Archiv. Luc; lib. ordin.).

P. Blaise Carruzzo (Frédéric), de Chamoson, n. 1794, p. 1819, h. Olten, Fribourg, et comme operarius (Père des malades), Soleure et Lucerne, comme vicaire et gardien à Sion, comme vicaire seulement Lucerne, où † 1851.

P. Isidore Rudaz (Jn-Maurice), de Vex, frère du P. Sylvius S. J., n. 1800, p. 1820 et s. à Lucerne; h. St-Maurice, Landeron, Bulle et Sion, où † 1868. Il composa le Directoire diocésain en 1825 et, à partir de 1839, chaque année; puis celui de la Province, dès 1851. Chroniqueur zélé, il a laissé; Notes historiques (la plus grande partie tirées de de Rivaz) en 3 vol. in-folio, le catalogue du clergé de Sion (recueilli plutôt par le P. Sigismond Furrer), des notes liturgiques, etc., conservées à la Bibl. du couvent de Sion.

Fr. Théodule Voide (Jos), de St-Martin, n. 1795, p. 1820, h. Sion, Romont, Fribourg, Landeron, Arth et St-Maurice, où † 1865.

P. Jérémie Lovey (Jn-Baptiste), d'Orsières, n. 1791, p. 1822 et s. à Fribourg; h. Bulle et Sion (prédicateur habituel), † 1836. (Fidelis Glöckl. VII-137).

P. Louis Rey (Pierre-Martin), de Chermignon, Lens, fils de Joseph et de Marie-Agathe Bonvin, n. 1801, p. 1823 à Soleure, s. 1824 à Fribourg, h. Bulle, Landeron, Romont, Soleure et plusieurs fois Sion, où † 1880.

P. Marcel Cornut, de Vionnaz, n. 1802, p. 1824 à Schwyz et s. 1824 à Fribourg, h. Bulle, Sion (3 ans prédicateur habit.). St-Maurice au

même titre ; † à Revereulaz 1836 et enseveli à Vionnaz. (Catalog. cap. 1836).

P. Léon Duchoux, de St-Gingolph, n. 1802, p. 1825 dans la Province de Savoie ; † 1830 déjà. (Nécr. 223).

Fr. Georges Codonet (Fçois), de Monthey, n. 1804, p. 1827 à Sion, h. Bulle, Dornach et Sion, où † 1858.

P. Exupère Crettaz (André), de la Place, Ayent, n. 1806, p. 1827, h. Fribourg et Valais, fut vicaire et gardien à Sion et St-Maurice et supérieur au Landeron, où † 1860.

Fr. Valentin Albrecht (Jn-Chrétien), de Blitzingen, frère du Fr. Sigismond, n. 1804, p. 1828, h. Sion, Schwyz, Fribourg, St-Maurice, Sarnen et Lucerne, où il fut socius (compagnon de route) du R. P. Jn-Damascène, Provincial puis Définitiveur général et du P. Anicet Regli, Provincial. † 1883.

P. Léopold Ehrler (Jos.-Alex.), ressortissant de Lauerz (Schwyz), n. 1804 à Brigue, p. à Schwyz, h. Sursée, Stans, Schüpheim, Dornach, Arth et Unterwatz en 1843, où † 1844.

P. David Zurtannen (Emmanuel), de Sion, n. 1806, p. 1829, s. 1830, h. Mels, Appenzell, Wil, Dornach, Stans, Fribourg, Unterwatz et 2 fois Sion, où † 1887.

P. Pierre-Antoine Venetz (Séverin), de Mörel, oncle du chanoine Dr Imesch et de son frère, l'abbé Jean, n. 1806, p. 1830 à Sion, s. 1831, h. Sion, St-Maurice et Lucerne, où † 1888, modèle de piété et de vie régulière. Il monta rarement en chaire, mais passait pour un confesseur de bon conseil, recherché des petits et des grands. La sainteté de sa vie donnait à ses paroles du prestige. Les jésuites de Brigue, où il étudia, le représentent comme un second S. Louis, plein d'innocence, de piété et d'application. (BWG VII. 385; Catalog. du collège de Brigue).

P. Joseph-Marie Penon (Jn-Jos.-André), de Sion, n. 1809, p. 1831 à Sion et s. 1832, h. St-Maurice, Bulle, Sion et Landeron, où † 1856 subitement.

P. François-Louis Ebner (Jn-Joseph), de Wiler, Löttschen, neveu du P. Fçois-Louis, n. 1806, p. 1831 à Sion, h. Stans, Sursée, Fribourg et Sion, où † 1840.

P. Cyrien Dussex (Vincent), de Vex, n. 1812, fit son noviciat et ses études à Fribourg, sous le P. Anastase Hartmann, p. 1831, s. 1835, h. Lucerne, Bulle, St-Maurice (vicaire et gardien) et Sion (gardien), à 2 reprises chacun, Romont (supérieur), Fribourg, comme définitiveur, † 1875 à St-Maurice.

P. Théodule Jossen (Jean), de Naters, n. 1806, p. 1832, s. 1833, † 1885 à Nâfels, h. 9 couvents comme missionnaire, vicaire ou supérieur.

Fr. Sigismond Albrecht (Antoine), de Blitzingen, frère du Fr. Valentin et oncle du P. Antoine, n. 1809, p. 1832 à Sion, h. Arth, Bremgarten, Sarnen, Schwyz, Schüpheim, Sursée, Rapperswyl, Nâfels, Fribourg, St-Maurice, Stans et Sion, où † 1887.

P. Célestin Jost (Pre-Joseph), de Geschenen, Münster, fils de Sé-

bastien et de Catherine Eggs, n. 1799, p. 1833, h. Soleure, Fribourg et Sion, où † 1846. (BWG III-25).

P. Joseph-Michel Bagnoud (Michel), de Lens, n. 1802, p. 1835, s. 1837 à Sion, où † 1865 et h. 3 ans St-Maurice.

P. Héliodore Baillifard (Maurice), de Bruson, Bagnes, n. 1809, p. 1835 et s. 1837 à Sion, h. les différents couvents de la Suisse romande comme prédicateur, vicaire, gardien, supérieur et † à St-Maurice 1869. Ce couvent lui doit la vieille horloge, toute en bois, indiquant les heures, les jours, les mois, les siècles et autres signes chronologiques ou planétaires, et qui marchait conjointement avec l'ancienne horloge du réfectoire jusque vers 1915. Ce Père a laissé le souvenir d'un religieux zélé et pieux.

P. Electe Lorenz (Jn-Joseph), d'Ulrichen, descendait d'un serrurier de Berlin, converti au catholicisme, n. 1813 à « Zum Loch », Weiler, étudia à Brigue et au couvent de Sion, où p. 1835 et s. 1837 ; h. Soleure, Fribourg et Sion, où † 1895, senior de la Province. Religieux pieux et franc comme l'or, desservit temporairement plusieurs paroisses du Haut-Valais et s'attira par sa modestie et sa simplicité, le respect et l'affection de tous. Dans ses tournées, il avait l'habitude, en quittant un village, de le bénir d'un signe de croix. (BWG III-220; lib. ordin.).

P. Laurent Burgner (Pierre-Joseph), de Balen, Saas, fils de Pre-Joseph et de Thérèse Supersaxo, n. 1810, p. 1835 et s. 1837 à Sion ; h. Altorf, Sursée, Sarnen, Schöpfheim, Olten et Sion, où † 1880. Il est connu comme historien et publia : 1) S. Bernard de Menton ; 2) S. François de Sales ; 3) Les Saints du Valais ; 4) S. Maurice, Patron du pays ; 5) Mathias Wil ; 6) Helvetia sancta, en 3 vol. ; 7) Pèlerinages de la Suisse cathol., 2 vol. (Künzle 362 ; Fidelis-Glöckl. I 201 ; BWG I 445).

P. Séverin Fumeaux (Séverin), de St-Séverin, Conthey, n. 1812, novice sous le P. Anastase Hartmann, p. 1837, s. 1839, h. Schwyz, Fribourg, Dornach, St-Maurice, Zoug, Sursée, Lucerne, Soleure Sion, où † 1887. Entre 1870-74, il desservit le rctorat de Blatten. Sous sa direction, le théâtre à Lötschen arriva à un haut degré d'épanouissement. En 1871, il fit jouer Guillaume Tell pour la première fois dans la vallée. Ses habitants en parlèrent longtemps. (Siegen : Lötschental 107 ; Baumberger : Wallis).

P. Romain Constantin (Barthélemy), d'Arbaz, n. 1817, p. 1837, fit le noviciat à Fribourg sous le P. Anastase Hartmann, h. Bulle, Fribourg, Sion et St-Maurice, où † 1851.

Fr. Marcel Genolet, d'Héremence, n. 1812, p. 1841, h. St-Maurice, Fribourg et Sion, où † 1868. Il fut socius du P. Anicet Regli et du P. Maxime Kamber, provinciaux, entre 1863-68.

P. Joseph-Alexis May (Mee-Eugène), de Sarreyer, Bagnes, n. 1821, p. 1843, s. 1846, h. Fribourg, Bulle et, comme vicaire et gardien, les 2 couvents du Valais. Il n'était pas dépourvu des talents qui font l'orateur. Son tempérament vif lui avait attiré le surnom de P. Télégraphe. Ce qui ne l'empêcha pas d'être un bon religieux, plein de zèle, de bonté et d'une grande popularité. † 1896 à St-Maurice, il repose dans le cimetière qu'il avait aménagé en 1868.

P. Denys Gay-Balmaz (Claude-François), de Salvan, grand-oncle du P. Rémy Claivaz, né 1820, p. 1844, s. 1846, h. Landeron, Sion, Bulle (vicaire), Fribourg Romont, St-Maurice (vicaire), † 1892, après qu'il venait de célébrer la messe. Ame candide, grand ascète.

Fr. François Rey (Victor), de Chermignon, Lens, n. 1818, p. 1845, † 1850 à Sion, comme clerc.

Fr. Romain Constantin, d'Arbaz, n. 1821, p. 1846, h. Sion, Bulle, Olten et St-Maurice, où † 1870.

P. Samuel Praz (Jn-Antoine), de Veysonnaz, n. 1824, p. 1852 et s. 1855 à Schwyz, h. St-Maurice (gardien), Bulle, Romont (supérieur), Fribourg, Sion, 4 fois, où il mourut en 1890.

Fr. Victorin Sierro (Matthieu), d'Hérémence, n. 1833, p. 1856 à Sion, h. Stans, Landeron, Fribourg, Sion, où il mourut en 1883.

P. Antoine Albrecht (Augustin), de Viège, 1837-1907, fils de Valentin, de Blitzingen, et de Barbe Imahorn, p. 1857, s. 1860, étudia à Zoug et Schwyz, h. Arth, Fribourg et, 30 ans, Sion, Apôtre infatigable, il parcourait par tous les temps, paroisses et villages du Haut-Valais, auquel il était très attaché. Aussi chacun le connaissait, l'aimait et lui ouvrait son cœur. Il travailla beaucoup à la diffusion du Tiers-Ordre et s'occupa spécialement des instituteurs. Il les soutenait de ses conseils, de ses encouragements et prêcha plusieurs fois la retraite aux normaliens. Il fonda et rédigea pour eux la revue intitulée : « Blumenlese ». † à Sion.

Fr. Candide Bonvin (Jn-Joseph), d'Hérémence, n. 1837, p. 1857 à St-Maurice, h. 13 couvents de la Suisse allemande et française, † 1918 à Lucerne, doyen de la Province. Il allait tranquille, complaisant, laborieux, comme cuisinier, portier, garde-malades. Jubilaire, paralysé par plusieurs attaques, il était soutenu par la communion quotidienne. (Fidelis-Glöckl. VII, 98).

P. Garin May (Louis), de Sarreyer, Bagnes, n. 1837, p. 1859, s. 1861, h. Sion, Fribourg, Zoug, St-Maurice et Bulle, où † 1895. C'était un religieux simple et complaisant.

P. Emile Bérard (François-Maurice), d'Ardon, n. 1837, p. 1860, s. 1864, fut vicaire et gardien dans les couvents du Valais et de Fribourg ; † 1902 à St-Maurice. Religieux vif, mais pieux et prudent.

P. Adolphe Constantin, d'Arbaz, n. 1837, p. 1860, s. 1864, h. toutes les maisons de la partie française et remplit tous les emplois : prédicateur, vicaire, gardien, supérieur et 3 fois définitiveur, h. Longeborgne de 1913 à 1915, rentra au couvent de Sion et † 1918 jubilaire. La peinture était une de ses occupations préférées. (Fidelis-Glöckl. VI 273).

P. Candide Sierro (Joseph), d'Hérémence, fils de Michel-Thomas et de Madeleine Gauye, frère du chanoine honoraire Antoine, n. 1840, p. 1860, à Fribourg et s. 1864, h. Fribourg, St-Maurice et Bulle. En mai 1870, il partit pour le Brésil, où les capucins de Grao Para desservent la mission des Indiens. Au mois d'août 1871, remontant le fleuve, il fonda, au sein des forêts vierges, dans la tribu des Tempes, la station de Aldea Assumpcao (résidence de l'Assomption). Un village de

60 familles formait bientôt la nouvelle station. Après une demi-année, le Père Candide baptisait 150 personnes qu'il forma à la vie chrétienne par les catéchismes, la prière du Rosaire et les cérémonies religieuses. Il fit défricher d'immenses terres incultes, les rendit cultivables et permit à ces peuplades de mener une vie plus stable et plus confortable. En 1872, ayant reçu un aide, il lui confia sa station et alla 20 lieues plus haut, en établir une autre chez les Turuyarastam. Il avait même projeté de créer un réseau de stations missionnaires sur tout le territoire du fleuve Rio Capin. Confiant de nouveau à son confrère la dernière station fondée, il résolut de pénétrer dans la tribu sauvage des Amanajé. Son compagnon, le P. Michel-Ange eut beau lui objecter les dangers : animaux dangereux, gens perfides, fièvre jaune qui l'avait déjà conduit une fois au bord de la tombe, rien ne put l'arrêter. L'état de ces Indiens, abandonnés comme des bêtes dans les forêts vierges, enflammait son zèle et ne lui laissait plus de repos. Il partit, mais déjà la première nuit, il fut mis à mort, en janvier ou février 1874. (P. Adelhelm : Candide Sierro).

P. Romuald Besse (Stanislas), de Sarreyer, Bagnes, 1839-1868, p. 1861, s. 1864, changé à St-Maurice en 1867, il y termina, jeune encore, ses jours ici-bas.

P. Jérémie Bornet de Nendaz, 1837-1891, p. 1862, s. 1865, h. Bulle puis, comme vicaire, gardien ou prédicateur, Fribourg, Sion et St-Maurice et fut définitif 1882-88. † à Muraz. Pour remédier à la pénurie des vocations, il lança l'idée de fonder le Scolasticat. Il se fit le porte-paroles de la Suisse française au Chapitre de 1879. Sa pétition, que presque tous les Pères français signèrent, lui obtint gain de cause. (Künzle 113 ; Chron. helv. 620).

P. Paul Amherd (Louis), d'Obergesteln, 1825-1887, fils d'un chasseur de Zwischbergen, fut d'abord Ligorien (1845), s. 1851, et missionnaire en Lorraine et Luxembourg ; il passa chez les capucins et p. 1864, à Altorf, Soleure (vicaire), Schwyz où il fut aumônier d'Ingenbohl, Fribourg et Sion (à 3 reprises), d'où il bâtit l'église d'Ulrichen qui croula 20 ans plus tard à cause des fondements trop humides ; h. Rapperswyl, Hospenthal (curé), Arth et Righi, où † après 3 ans. C'était un missionnaire de valeur. Il prêcha le carême (1876), aux Allemands de Lyon ; composa : 1) Choses mémorables d'Ulrichen, 1879 ; 2) Le drame historique : Thomas in der Bündt, 1880 ; 3) Epopée : S. François, 1884 ; 4) Manuscrits : Ste-Elisabeth ; quelques livres de piété : Marie consolatrice des affligés, 1856 ; Pèlerinage à Marie, consolatrice des affligés, 1857 ; Le pieux pèlerin, livre de dévotion à Marie, reine du ciel, Lucerne 1896, (remanié par le P. Benjamin Camenzind). (Fidelis-Glöckl, I-208, 223 ; XVI-113 ; BWG I-280 ; Künzle, 361 ; Bertrand : Le Valais intell. 75).

P. Chrysogone Martin (Pierre), de St-Luc, 1836-1884, p. 1864, s. 1867, h. Fribourg, Sion, Bulle, où † maladie mentale.

P. Exupère Rey (Martin), de Chermignon, Lens, 1839-1916, p. 1865, s. 1868, privé à 8 ans de ses parents, il fut élevé chez son oncle qui fut 32 ans curé de St-Luc et témoigna à son neveu de la bonté unie à la sévérité. Il fréquenta les collèges de Brigue et de St-Maurice, entra

au grand Séminaire, en sortit pour suivre la voie de ses proches : le P. Louis et le Fr. clerc François-Louis Rey ; h. Bulle, Romont (supérieur), St-Maurice (Directeur du Scolasticat et prédicateur), Sion (prédicateur et plus tard gardien), Fribourg (vicaire et prédicateur), † à St-Maurice, pieux et mortifié. (Fidelis-Glöckl. V-231).

P. Sébastien Fragnière (Jos.-Antoine), de Clèbes, Nendaz, 1835-1912, p. 1865 et s. 1868, il a passé par les différents maisons comme supérieur, vicaire, gardien et prédicateur ; il a fait construire le Scolasticat dont il fut Directeur et refaire le couvent de Bulle comme gardien. Il joignait à son tempérament impétueux beaucoup d'amabilité. La philosophie, l'histoire du pays et l'exégèse charmèrent ses instants de liberté. † à Sion. (Künzle 113 ; Fidelis-Glöckl. I-50).

P. Marcellin Fournier (Jos.-Louis), de Veysonnaz, n. 1836, p. 1865, s. 1868, h. St-Maurice et Bulle, où † 1874.

Fr. Théodule Crettaz (André-Jos.), d'Ayent, n. 1839, p. 1867, h. St-Maurice, Fribourg, Bulle, Romont, Landeron et Sion où † 1900, le 1. IV, comme il l'avait annoncé. Philosophe sans en avoir suivi les cours, il aimait s'exprimer en paraboles. Dans la vigueur de l'âge, il fut un grand travailleur et d'une force herculéenne.

Fr. Marcel Addy (Pierre-Nicolas), d'Orsières, jumeau du P. Marcel, n. 1845, p. 1870, h. St-Maurice et 2 fois Sion, où † 1872 d'un excès de pénitence.

Fr. André Dayer (Pierre-Victor), d'Héremence, n. 1841, p. 1871, h. Bulle, Olten, Soleure, St-Maurice et Sion, où † 1891.

Fr. Adolphe Dussex (Pierre), d'Ayent, n. 1848, p. 1872, h. St-Maurice, Stans, Landeron, Soleure, Romont, Fribourg, Bulle, Nâfels, Longeborgne et Sion, où † 1920. Religieux pieux et dévoué. Fidelis VIII. 175).

P. Marcel Addy (Alphonse), d'Orsières, fils de Pierre-Antoine et d'Anne Tornay, n. 1845, p. 1872, s. 1875, « prenant, disait-il, pour Père spirituel, à sa première Messe, le grand S. Paul, dont il s'efforça d'imiter la conduite, le surpassant (sic) parfois, grâce à la rapidité des moyens modernes de locomotion ». Il fut lecteur de théologie à Fribourg puis vicaire, gardien et prédicateur dans les divers couvents français et définitif en 1900-1903 ; † à Romont. Jubilaire et senior de la Province.

A la suite des immortelles Encycliques de Léon XIII sur le Tiers-Ordre, qu'il savait pour ainsi dire par cœur, il se consacra, avec son Jonathas, le P. Hubert, tout entier à la cause du Tiers-Ordre. Les 240 Fraternités tertiaires de la Suisse française, qu'il visitait régulièrement presque chaque année, furent en grande partie érigées par lui. Il avait été nommé Visiteur général de toutes les Fraternités, et on l'appela : P. Général du Tiers-Ordre. Il parcourait, à pied, jusqu'à ses dernières années même les paroisses les plus éloignées de nos régions montagneuses. Après avoir rempli, le jour, souvent une double besogne, celle du couvent comme missionnaire et celle du T.-O. comme Visiteur, il passait la nuit à inscrire les nouveaux membres, les professions, etc... bref, à tenir les registres qu'il possédait à double : l'un à la cure, l'autre au couvent. Il ne prit presque jamais de récréation.

Il dota chaque Fraternité d'une boîte ou deux qu'il fabriquait lui-même pour conserver les divers objets utiles : Registres, cordons, scapulaires, livres, tracts, quêtes, etc.

Atteint de surdité, il dut, les dernières années, quoiqu'à regret, laisser les visites des Fraternités, les confessions et la prédication. Il profita de ce repos forcé pour condenser ses souvenirs dans un manuscrit qu'il intitula : « L'abeille séraphique », une véritable histoire du T.-O. dans la Suisse romande.

Rentré tard de ses courses apostoliques après des séances interminables de confessions, il passait parfois la nuit dans les salles d'attente des gares, pour prendre le premier train du matin, voire même pour ne pas déranger, de nuit, le personnel du couvent. Tout cela ne l'empêchait pas, une fois de retour, d'être un religieux des plus assidus au chœur, à la méditation, à l'office divin et à tous les exercices de la communauté.

Confrère toujours gai, il ne se laissait pas rebuter par les difficultés. Enseveli au cimetière de la ville de Romont, il fut exhumé et transporté au cimetière du couvent qu'on venait d'aménager et où il fut enterré le premier (Fidelis, XVI, 84 ; Künzle, 175).

Fr. Romain Dussex (François-Joseph), d'Ayent, frère du Fr. Adolphe, n. 1846, p. 1874, desservit nos différentes maisons, où le besoin et l'ordre des supérieurs l'appelaient. † 1899 à Sion.

P. Candide Fragnière (Jacques), de Nendaz, neveu du P. Sébastien, n. 1852, p. 1876, s. 1879, h. deux fois St-Maurice, puis Bulle, Fribourg et Sion. Moyennant dispense, il sortit de l'Ordre, se fixa à Nendaz comme vicaire et mourut en 1902.

Fr. Léopold Dussex (Théodule), d'Ayent, cousin des FFr. Adolphe et Romain, oncle du Fr. Alfred Fardel, n. 1854, p. 1877, h. plus de 11 couvents, † 1917 à Fribourg. (Fidelis Glöckl. V. 235).

Fr. Ignace Zenhäusern (Ignace), d'Unterbäch, n. 1850, p. 1878, h. Arth, Wil, Lucerne, Fribourg, Faido, Soleure, Mels et Appenzell, où il mourut en 1900.

P. Cyprien Crettaz (Jos.-Philippe) d'Ayent, n. 1849, d'une famille de 12 enfants, entra à 16 ans dans une minoterie de Sion que dirigeait une sainte et vertueuse femme. Celle-ci, remarquant dans son employé les qualités qui font le prêtre, l'engagea dans cette voie et lui paya ses études. Le P. Cyprien commença ainsi ses études à 22 ans, p. 1878 et s. 1881, h. les différents couvents, fut vicaire et gardien à St-Maurice, deux fois supérieur au Landeron, desservit Longeborgne (1908-1919), restaura l'ermitage, défonça les vignes, rentra au couvent et † 1923 à Sion, heureux d'aller rejoindre ses anciens confrères dans l'au-delà. Quoique façonné à l'antique, le P. Cyprien ne manquait pas de bon sens et d'esprit pratique et se fit toujours remarquer par sa piété et son amour du travail. (Fidelis, XI, 89).

P. André Perruchoud (Joseph), de Chalais, frère du curé Benjamin, n. 1855, enseigna comme instituteur, poursuivit ses études, p. 1879, h. la plupart de nos couvents comme missionnaire et prédicateur, dirigea le Scolasticat de 1892 à 1898, † 1934, à Fribourg, peu après avoir célébré son jubilé sacerdotal. Pieux, modeste, mortifié, plein de zèle

et de dévouement, il se fit, abstinent qu'il était, le propagateur de l'abstinence totale, de multiples dévotions et l'apôtre d'un grand nombre d'œuvres, surtout du Scolasticat, auquel il resta dévoué jusqu'à la fin. (Fidelis XXI, 127).

P. Romuald Zufferey (Pierre), de St-Luc, frère de l'abbé Augustin, n. 1857, p. 1879, s. 1883, h. toutes les maisons de la partie française, Le Landeron comme supérieur, Sion et St-Maurice (où il mourut en 1900), comme vicaire.

P. Séraphin Rossier (Jn.-Nicolas), d'Orsières, originaire de Bovernier, n. 1857, p. 1879, s. 1883, fut prédicateur, vicaire, supérieur au Landeron et trois ans directeur du Scolasticat. Quoique d'une santé débile, il ne manquait pas de zèle et de jovialité. Il passait pour un bon prédicateur, soignant bien ses sermons. Sa piété profonde et son amour de la vie religieuse édifièrent toujours son entourage. † 1928 à Sion. (Fidelis XV, 128).

P. Marcellin Favre (Germain), de Savièse, n. 1859, p. 1880, s. 1883, attira à sa suite ses frères : le Fr. Germain et le P. Evariste. A part deux ans passés à Fribourg et une année à Bulle comme vicaire, ses jours s'écoulèrent à Sion et à St-Maurice alternativement comme gardien ou vicaire. Mgr Abbet, qui tenait à ce religieux simple, mais qui ne dédaignait pas un certain decorum, le prit plus d'une fois comme prédicateur dans ses visites pastorales, ou comme compagnon de route hors du diocèse. Ses sermons étaient soignés. Sa voix, sonore jadis, perdit avec le temps, à son grand regret, son timbre et sa force. Très attaché à la Règle et aux prescriptions de l'Ordre, il était indulgent pour ses confrères. † 1933, à Sion, bien averti et bien préparé. (Fidelis XX, 250).

Fr. Germain Favre (François), de Savièse, frère du précédent, n. 1861, p. 1881. Fut, en 1894, socius du P. Casimir, provincial ; h. Andermatt, St-Maurice, Fribourg et Sion où il mourut en 1910. Religieux paisible, humble, silencieux, obéissant et plein d'amabilité. (Fidelis-Glöcklein I, 60).

P. Louis de Cocatrix (Adolphe), de St-Maurice, fils du préfet Oscar et de Marie de Quartéry, n. 1861, entra chez les Chartreux de Sélignac, France, mais en sortit pour entrer chez les capucins, p. 1881, s. 1884, h. les différentes maisons de la Suisse romande, fut vicaire et gardien. Caractère débonnaire, d'une amabilité et d'une patience sans borne, il ne laissait pas de manier le calembour avec aisance. † à St-Maurice en 1928. (Fidelis XV, 129).

P. Germain Weissen (César), de Viège, dont le père était médecin, n. 1857, étudia à Brigue, St-Maurice et Sarnen, p. 1881, s. 1884, h. une douzaine de couvents allemands et français, fut prédicateur, vicaire, gardien et grand missionnaire, se fit entendre au Congrès catholique de Fribourg (1906), et plus tard à Karlsruhe. Il n'était pas improvisateur, mais travaillait bien ses sermons. † 1923, sur la brèche, à l'hôpital de Brigue et enterré à Sion. Il n'habita que 5 ans le Valais, mais il lui resta attaché toujours. Il aurait demandé à Dieu la grâce de n'être pas longtemps malade pour n'être pas à charge. Il fut exaucé. Il était en mission à Blatten. Sentant une indisposition s'aggraver, il

se fit conduire jusqu'à Brigue, premier hôpital sur sa route, y fut opéré et mourut 5 jours après. (Fidelis XI. 93 ; Briger-Anzeiger, 29. VIII. 1923).

P. Bonaventure Zenhäusern (Laurent), d'Unterbäch, n. 1841, régenta à Viège, entra ensuite dans les Ordres, s. 1874, fit de nouveau l'école à Loèche. Un mal de gorge l'obligea à prendre le poste de chapelain, puis devint Recteur. Il travailla alors, par une série d'articles bien conçus dans le Walliserbote, à ramener à ses origines le chant d'église et provoqua les Céciliennes en Valais. En sept. 1883, il entra chez les capucins, p. 1884, h. Lucerne, Fribourg, Arth, Altorf et 35 ans Sion, où il mourut en 1926. L'air du pays natal ayant guéri son mal de gorge, il prêcha de grandes missions, des retraites et des jubilés. Ses sermons étaient bien composés, alertes et naturels. Il contribua aussi à une meilleure organisation des quêtes du couvent dans le Haut-Valais. Attaché à son pays de cœur et d'âme, il le défendait envers et contre tout. Malheur à qui s'avisait de critiquer le Haut-Valais ! (Fidelis XIII, 149).

Fr. Louis Dayer (Pierre-Matthieu), d'Hérémece, n. 1853, fut domestique dans la famille de Kalbermatten à Sion, entra chez les capucins, p. 1885, h. Lucerne, Fribourg, Sion, Bulle, (18 ans) St-Maurice, 28 ans), au Scolasticat et au couvent. Vrai record de stabilité ! † 1933. Au service militaire, il avait appris de mémoire des chansons toutes plus alertes les unes que les autres, qu'il donnait, aux jours de liesse, avec des modulations improvisées et de goût discutable, mais bien propres à entretenir la joie et à dissiper la mauvaise humeur. (Fidelis XX, 251).

P. Théodore Borter (Joseph), de Ried-Brigue, frère de Victor, curé, et de Maurice, chanoine du St-Bernard, oncle de Mgr Victor Bieler, n. 1850, s. 1875 à Brixen, comme prêtre séculier, devint recteur de Ried-Brigue. En deux ans, il recueillit 20.000 fr. pour construire la nouvelle église. Chancelier épiscopal de 1877 à 1885. Entra chez les capucins, p. 1886, fut secrétaire du P. Bernard, Général, dès 1893. Rentré en Suisse, il devint vicaire, puis gardien à Soleure, à Lucerne, ex-provincial d'honneur, définitif, operarius, jubilaire de sacerdoce en 1925. Il a composé : 1) Manuel pratique de droit régulier ; 2) Manière de procéder dans les questions disciplinaires ; 3) Archiconférie de N.-D. de Bonne-Espérance. † 1936, à Lucerne, affligé de surdité. (Fidelis-Glöcklein I. 214, 307 ; XII, 106).

Fr. Victorin Crettaz (André-Georges), de la Place, Ayent, frère du P. Cyprien et oncle du P. Sulpice, n. 1867, p. 1887. Quand le Tessin se sépara de la Province helvétique, il obtint de garder des Frères pour subvenir à ses besoins. Le Fr. Victorin fut celui qui resta le plus longtemps. Ayant la main à tout, le Frère était aimé, recherché, adulé. Les couvents, manquant de Frères, se disputaient ses services. D'une savoureuse bonhomie et d'un dévouement sans bornes, le Frère s'adonnait avec empressement à toutes les occupations, de préférence à la quête. Sa santé s'épuisa de bonne heure. Malgré l'air du pays natal et tous les soins des médecins, il déclina et mourut en 1900 à Locarno avec la réputation d'un saint. Sa piété simple et ardente, à la manière italienne, allait de préférence à Notre-Dame del Sasso, auprès de laquelle il avait tenu à vivre et à finir ses jours.

Fr. Jean-Marie Donnet (Théodomir), de Troistorrents, n. 1865, p. 1888, h. Rapperswyl, Fribourg, Soleure, Sion, le Righi, Sursée, Schwyz et St-Maurice, où il revint la 2^e fois, pour mourir en 1919. Caractère gai, répartie prompte, le Frère avait puisé au foyer domestique, où ses parents sont de temps immémorial attachés au service de l'église, le fond de piété et le respect du prêtre qui l'animaient. (Fidelis-Glöcklein VII. 363).

P. Aarrien Imhof (Léon), d'Ernen, frère de l'abbé Pierre, secrétaire social du Haut-Valais, n. 1868, p. 1888, s. 1891, h. Olten, puis Arth, Schwyz et Lucerne, comme prédicateur. La Savoie manquant de missionnaires, il partit (1903) pour les Seychelles, bâtit l'église de Cascade, revint épuisé au pays, mourut à la frontière, à Chambéry, en 1909. Rédacteur du *Seraph. Kinderfreund*, il avait porté le nombre des abonnés de 485 à 12.000. Il édita en 1903, avec le P. Adelhelm, la *Vie du P. Anastase Hartmann*; il fit paraître : *Résidences des Capucins à Ernen et Lax*, 1740-46, dans BWG, (1907) et 4 articles semblables sur la vie, les mœurs, la formation géologique des Iles Seychelles. (Fidelis-Glöcklein I. 217).

P. Gaëtan Cerini (Jn-Grégoire), de Sambuggeto (Italie), n. 1856 à Sion. D'abord horloger, il commença les études classiques à 28 ans, p. 1889, s. 1892, h. St-Maurice, Bulle et Sion, où il mourut en 1916. Zélé et dévoué missionnaire des campagnes, il donnait des sermons soignés, pratiques et populaires. Tempérament italien, desservi par des habitudes valaisannes, le bon petit Père ne manquait pas d'humour, de bonhomie et de popularité. Après un premier sursaut d'indignation, il se ressaisissait et retrouvait le calme. Sa grande condescendance l'avait fait le refuge des pécheurs. (Fidelis-Glöcklein V. 230).

P. Séverin Bessard (Joseph), de Sarreyer, Bagnes, village qui a fourni tant de capucins à l'Ordre, n. 1860, p. 1889, s. 1892. Il fit partie de toutes nos communautés, se glorifiant d'être le Père des 2 ans, c'est-à-dire de changer de couvent tous les 2 ans. † 1921 à St-Maurice, fils fidèle du séraphique Père, confrère joyeux et consciencieux, ayant toujours aux lèvres le mot pour rire. (Fidelis IX. 159).

P. Pierre-Antoine Biner (François), de Zermatt, n. 1867, perdit ses parents, fut placé à l'orphelinat de Sion, étudia à St-Maurice et à Stans, p. 1890, s. 1893, h. plus de 10 couvents allemands et français, montra partout son zèle, son éloquence enflammée, comme vicaire, gardien, prédicateur de grandes missions, de retraites, etc. Miné par la tuberculose, il demanda, mais trop tard, le salut au beau soleil du Valais; † 1919 à Sion, prêt à la vie et la mort. Vrai fils de S. François, amant de la pauvreté et de la simplicité, sévère pour lui-même, affable envers les autres, le Père composait de solides sermons qu'il donnait avec force et conviction. Dieu eut en lui un excellent ouvrier. (Fidelis VIII. 173).

P. Evariste Favre (Jean), de Savièse, 3^e capucin de la famille, n. 1867, commença ses études à 21 ans. Désireux d'être missionnaire et encouragé par un condisciple, il sortit du noviciat, partit (1889), pour Alger, chez les PP. Blancs, en revint, rentra chez les capucins, p. 1891, s. 1895, h. Bulle, Fribourg, Sion, Romont et St-Maurice, où il mourut

en 1920, bien préparé par les derniers sacrements qu'il avait reçus à cinq reprises dans sa vie, à cause d'accès de crises. C'était un bon prédicateur. Sa devise était : Le capucin ne doit se reposer qu'au ciel. (Fidelis, VIII, 176).

P. Augustin de Stockalper (Louis), de St-Maurice, frère d'Henri, chanoine de l'abbaye de St-Maurice, descendant de l'illustre famille qui a joué un rôle de première importance dans l'histoire du Valais ; n. 1869, p. 1891, s. 1895 ; h. au Landeron, puis, comme gardien à Sion et à St-Maurice, où il fut aussi prédicateur et deux fois directeur du Scolasticat. Quinze années bénies de sage direction qui contribuèrent grandement à la prospérité de la Suisse française. Il fit le premier agrandissement du Scolasticat en 1906. Définitif en 1915-1918. Dès 1920, son état de santé le retenait au couvent. Il se voua au ministère de la confession et à la direction des âmes, sa charge de prédilection en laquelle il excellait. Que d'âmes dans le monde et les communautés religieuses ont bénéficié de son zèle infatigable ! † 1935.

P. Protais Turin (Jules), de Muraz-Collombey, n. 1870, p. 1891, s. 1895, h. Bulle, Landeron, Fribourg (prédicateur à N.-D.), et St-Maurice à trois reprises, la dernière fois comme vicaire, où il mourut rapidement en 1917. Affligé d'une maladie de cœur, il se tenait prêt à partir en vitesse et ordonnait tout dans sa cellule, le soir, pour ne pas offusquer celui qui l'aurait trouvé mort, le matin. Cela ne l'empêchait pas d'être gai, joyeux et dévoué. Il avait hérité de sa mère une tendre dévotion à la Sainte Vierge. (Fidelis-Glöckl. V. 327).

Fr. André Perruchoud (Balthasar), de Chalais, n. 1871, commença les études au Scolasticat, le quitta pour devenir Frère lai, p. 1893, fut cuisinier, jardinier et portier. † 1927 à Bulle. Humble, silencieux, il aimait les oiseaux et les fleurs, à l'exemple du séraphique Père. (Fidelis, XV 49).

Fr. Emile Grange (Hercule), de Fully, n. 1871, engagé, jeune encore, comme domestique à Val d'Illicz dans une famille profondément chrétienne, il sentit sa vocation grandir, entra chez les capucins, p. 1893, desservit toutes les maisons de la partie française, † 1931, à St-Maurice. Laborieux, affable et dévoué, il passa les derniers jours de sa vie à faire des chapelets pour le couvent et les Missions. (Fidelis XX, 65).

P. Bérard Berthod (Joseph) de Sierre, n. 1864, désirait tout jeune se faire capucin, mais ne put que devenir instituteur et régenta à Rarogne deux ans, puis étudia à Stans, entra dans l'Ordre, p. 1894 et s. 1898, h. Rapperswyl, Lucerne (sous-maître des novices), Appenzell, Mastrils, Andermatt, 12 ans comme supérieur, y construisit une belle cure, entourée d'un jardin, où il cultivait des fleurs variées, tout en s'occupant activement de ses ouailles, les préservant des multiples dangers que l'élément étranger amenait. Miné par la maladie, il dut quitter son poste, chercher en Valais un climat plus doux, mais, après cinq ans de souffrances, qu'il offrait à Dieu pour ses anciens paroissiens, il mourut en 1928 à Sion. Cœur droit, caractère ouvert, âme dévouée, il fut un digne enfant de S. François. Il aimait sincèrement son pays, étudiait son histoire et s'intéressait à ses heurs et malheurs. (Fidelis, XV. 52 ; Walliserbote et Briger-Anzeiger, 28. I. 1920).

P. Christophe Favre (Germain), de Savièse, n. 1875, p. 1895, s. 1899. Il a été 2 ans au Landeron et 2 ans à St-Maurice, puis à Fribourg en 1904, fréquenta l'Université (1907-1909), devint Dr en philosophie, professeur de grec et de littérature française au collège de Stans. Après 25 ans d'enseignement, il eut la consolation, en 1933, de faire un voyage en Grèce et de visiter le pays, combien changé, des anciens aèdes helléniques. Il tamba sur la brèche, à Stans, le 17 octobre 1935, d'une embolie que ses fréquentes phlébites faisaient craindre. Ami de la lecture, des sciences, de l'histoire, de la philologie, il possédait une formation classique et une érudition supérieure. Il s'intéressait à la botanique, à la zoologie, à l'étude des mœurs, à l'histoire et avait le don d'observation dans ses voyages. Il a laissé deux ouvrages sur la langue grecque (*Specimen thesauri verborum* et *Thesaurum verborum*), une dizaine de travaux sur les patois du Valais et était le correspondant d'une douzaine de revues ou journaux. Il comptait des amis parmi les professeurs les plus érudits des Universités de Fribourg, de Bâle et de l'étranger. Ce qui ne l'empêchait pas d'être humble et pacifique, d'une piété et d'une régularité religieuse exemplaire.

Quoiqu'il passât la plus grande partie de sa vie hors du canton, il était resté très attaché à son pays, suivait ses vicissitudes et contribuait à la classification de ses patois.

Fr. Hermann Pfammatter (Ferdinand), de Mund, n. 1870, p. 1890, † 1913 à Stans, après avoir desservi 7 différents couvents. Il avait, à la suite d'un refroidissement, contracté une dilatation des poumons et l'hydropisie, qui vouèrent sa vie à la souffrance, à la prière et à la contemplation. Il avait conservé à sa mère un culte tout filial. (*Fidelis-Glöckl*. I. 239).

P. Samuel Loye (Jn-Joseph), de Nendaz, n. 1875, commença le collège à 21 ans, p. 1903, s. 1907, h. Bulle, Sion, Landeron et St-Maurice, ce, remplit les fonctions de gardien et de vicaire, † 1933 à Sion. C'était la bonne brebis du bon Dieu dont parlait le séraphique Père, d'accord avec tout le monde, ne tenant tête à personne, d'une société agréable et parlant d'abondance.

P. Gilbert Rey (Pierre-Lucien), de Montana, n. 1892, p. 1915, s. 1921, partit en 1923 pour la Mission de Dar-es-Salaam, † 1925 à Sofi de la fièvre noire, victime de son dévouement. (*Fidelis* XII. 53).

P. Venance Fardel (Romain), d'Ayent, n. 1892, p. 1915, s. 1921, h. Sion, Bulle (catéchiste à Ste-Croix), Fribourg et St-Maurice, où il mourut en 1934, quand il fut nommé vicaire. Pour fêter cette promotion, il sortit luger avec des scolastiques, heurta un mur du genou, se cassa la rotule, fut opéré à St-Amé; la fièvre le gagna, le cœur fléchit et il s'éteignit le 27. I. Caractère pacifique et débonnaire, il s'employa, par la parole et la plume, à promouvoir le T.-O. (*Fidelis* XXI. 78).

Fr. Romain Bétrisey (Victor), d'Ayent, n. 1894, fréquenta 4 ans le scolasticat, abandonna les livres classiques, entra dans l'Ordre comme Frère lai à Soleure, en sortit pour faire l'école de recrues et les cours de mobilisation, durant la guerre, et p. 1917, h. Naefels, Soleure (Fr. Maître), Schwyz et Sion où il mourut en 1929 d'une maladie des

reins. Gai, joyeux, serviable, il était prêt à tous les sacrifices. (Fidelis XVI, 116).

P. Hermann Murmann (Alexandre), de Ferden, Löttschen, n. 1870, p. 1893, s. 1896, h. une dizaine de couvents de la Suisse allemande et française. Il fut un fidèle observateur de la vie religieuse et régulière et un travailleur appliqué. Depuis de nombreuses années, il ravivait sa santé, du reste florissante, par une petite cure d'air à Faldum, l'alpe chérie du pays natal et mourut au couvent de Sion assez rapidement, comme il s'y attendait, d'une crise cardiaque, durant la retraite annuelle, le 15 déc. 1936. En 1899, il fut adjoint au P. Maître comme professeur et enseigna l'Histoire de l'Eglise. Il écrivit différents articles ou feuillets dans le « Walliserbote » et publia, les dernières années, quelques brochures de propagande : « Ce qu'enseignait ma mère » ; « La contrition parfaite »... et il en préparait encore quand la mort l'arrêta.

Fr. Jérôme Bonvin (François), 1867-1837, de Chermignon, habita St-Léonard et, prof. en 1895, comme capucin, les différentes maisons de la Suisse allemande et française. Il fut cuisinier au Scolasticat (1900-1903). † à Sion à la suite d'une opération. Il était un fidèle observateur de la Règle.

P. Alexis Bioley (François), à la vie ardente, enthousiaste et parsemée de ravissants épisodes, rayonna d'un bout à l'autre du pays, jusqu'au-delà des frontières. Les rapides moyens de locomotion actuels, qu'il savait réquisitionner et mettre à profit, favorisèrent son élan et son zèle impétueux.

Bourgeois de Massongex et de St-Maurice, né à Sion le 4. VII 1877, il habita Monthey et suivit le collège classique de St-Maurice, se signalant partout par son exubérance de vie et de gaieté.

Fils du conseiller d'Etat Henri Bioley, il hérita de lui, avec l'amour des belles-lettres et des phrases bien tournées, l'attachement à la société des étudiants suisses. Introduite en Valais par son père, celle-ci conquit de bonne heure l'affection et le dévouement du jeune François. Elle exercera sur lui une influence définitive. Même sous les livrées franciscaines, il aimera paraître parmi ses membres comme l'un d'eux et imiter leur entrain et leur jovialité, regardant le tout comme un patrimoine et un idéal sacrés.

Entré dans l'Ordre à l'édification de ses contemporains, il prononça ses vœux le 14 IX. 1897 et, après le cours ordinaire des études, fut élevé au sacerdoce le 23. III. 1901. Dès lors, il déploya son activité à Sion, au Landeron, à Fribourg, à Bulle et dans les pays voisins. Il passa les 14 dernières années de sa vie à St-Maurice, plein de vie et de santé et vibrant d'enthousiasme.

La veille de la Toussaint 1938, en se rendant à Sembrancher pour la fête, il s'arrêta à Evionnaz pour confesser une personne infirme, demanda à un conducteur d'automobile qui passait de le transporter à Martigny et brusquement mourut d'une congestion dans la voiture.

Le P. Bioley n'était pas dépourvu des talents qui font l'orateur et se lançait parfois dans de belles envolées.

Les vicissitudes de la vie ne firent jamais qu'effleurer son âme.

Confrères vivants ¹⁾

Les Pères

	né	entré	ordonné
Cassien Lauber, de Glis	1868.30.V	1888.22.IX	1892.28.VIII
Barnabé de Cocatrix, de St-Maurice	1869.15.VII	1888.22.IX	1892.28.VIII
Héliodore Fellay, de Bagnes	1867.15.VII	1890.16.IX	1895.29.VI
Jérémie Luisier, de St-Maurice	1876.25.VII	1898.12.IX	1903.19.VII
Philémon Maytain, de Nendaz	1881.21.IV	1901.13.IX	1906.29.IV
Sulpice Crettaz, d'Ayent	1881.19.XI	1902.15.IX	1907.21.VII
Blaise Maytain, de Nendaz	1883.30.I	1904. 9.IX	1910.10.VII
François de Sales Delacoste, de Monthey	1877.20.X	1905. 9.IX	1909.28.X
Sigismond Jaggy, de Varone	1884. 6.X	1906.10.IX	1911. 9.VII
Jean-Marie Granger, de Troistorrents	1885. 8.XI	1906.10.IX	1912. 7.VII
Florin Zurwerra, de Ried-Brigue	1887. 3.I	1911.11.IX	1916.29.VI
François Vuistiner, de St-Martin	1888.29.I	1911.11.IX	1917. 1.VII
Ambroise Mayor, de St-Martin	1891. 7.II	1912.14.IX	1919.13.VII
Julien Mayor, de St-Martin	1891. 9.IX	1912.14.IX	1918.19.III
Rémy Claivaz, de Salvan	1892.14.II	1912.14.IX	1918.19.III
Maxime Praplan, d'Ayent	1893.12.II	1915.12.IV	1921.24.IV
Maurice Roh, de Conthey	1896. 6.I	1916.16.IX	1923.15.IV
Théophile Salamin, de St-Luc	1896.22.IV	1917. 8.IX	1924. 6.IV
Tharsice Crettol, de Randogne	1897.11.VI	1917. 8.IX	1924. 6.IV
Lucien Ecœur, de Val d'Illicz	1897.20.VII	1917. 8.IX	1924. 6.IV
Martial Chevez, de Chalais	1895. 3.IX	1918.19.IX	1925.28.III
Exupère Morard, d'Ayent	1903. 8.III	1923. 8.IX	1930. 6.VII
Germain Abgottspon, de Staldenried	1904.24.XI	1924. 6.IX	1931 5.VII
Apollinaire Maret, de Bagnes	1905. 6.I	1924. 6.IX	1931. 5.VII
Gilbert Michaud, de Bovernier	1902. 7.VIII	1925. 4.IX	1935.22.IX
Justin Barman, de St-Maurice	1907. 4.III	1925. 4.IX	1932.10.VII
Zacharie Balet, de Grimisuat	1906.13.X	1926. 4.IX	1933. 9.VII
Hervé Lorétan, de Sion	1907.21.III	1927. 3.IX	1934. 8.VII
Evariste Maury, de Mase	1908.16.XII	1927. 3.IX	1934. 8.VII
Marcel Mayor, de St-Martin	1909.30.IX	1928.11.IX	1936.29.III
Rogatien Schmidt, de Chamoson	1909.12.XI	1928.11.IX	1936.29.III

¹ D'après le catalogue de la Province.

Janvier Maytain, de Nendaz	1910.11.I	1928.11.IX	1936.29.III
Serge Lugon, d'Evionnaz	1905.22.IX	1929.14.IX	1936. 5.VII
Armand Salamin, de St-Luc	1909.21.IV	1929.14.IX	1936. 5.VII
Angelin Zufferey, de St-Luc	1909.11.VI	1929.14.IX	1936. 5.VII
Agnel Coppex, de Vouvry	1909.16.X	1929.14.IX	1936. 5.VII
Bérard Antille, de Sierre	1910. 7.III	1929.14.IX	1936. 5.VII
Jean de la Croix Delacroix, de Feschel	1910.25.IX	1929.14.IX	1936. 5.VII
Damien Mayoraz, d'Hérémence	1911.14.VI	1930.13.IX	
Pascal Riowski, de Lens	1911. 2.X	1930.13.IX	
Victorien Beytrison, de St-Martin	1912.20.VIII	1931. 5.IX	
Maxence Farquet, de Vollèges	1912.10.XII	1932. 1.IX	
Célien Borgeat, de Chermignon	1911.20.V	1933. 2.IX	
Louis Dayer, d'Hérémence	1911.24.V	1933. 2.IX	
André Perruchoud, de Chalais	1914. 3.III	1933. 2.IX	
Paul de la Croix Bonvin, de Lens	1916. 2.IX	1933. 2.IX	
Venance Praplan, d'Ayent	1914.18.X	1934. 1.IX	
Rodrigue Philipoz, d'Ayent	1916.23.I	1934. 1.IX	
Jean-Charles Mayor, de Nax	1916. 5.IX	1936. 5.IX	

Les Frères

Sébastien Morard, d'Ayent	1855. 6.VII	1887. 5.IX
Fortuné Clivaz, de Vissoie	1870.23.XI	1892. 3.VIII
Alfred Fardel, d'Ayent	1884. 5.III	1908. 1.IX
Modeste Morard, d'Ayent	1886. 3.IX	1910.15.XI
Mathias Gsponer, d'Embd	1888.25.I	1916.16.II
Théodore Gsponer, d'Embd	1886.27.I	1919.27.III
Adolphe Rey, d'Ayent	1892.15.IX	1922.13.II
Jean-Marie, de Chalais	1894. 1.I	1922.16.VIII
Maurice, d'Arbaz	1894.30.XI	1922.16.VIII
Christophe Crettenand, d'Isérables	1898.22.XI	1926. 4.II
Vital Rouiller, de Troistorrents	1908. 1.I	1926.29.XI
Ernest Rouiller, de Troistorrents	1910.28.IV	1929.10.XII
Romain Lattion, de Liddes	1913.10.VI	1932.14.IX
Blaise Fournier, de Nendaz	1900.19.II	1933. 6.III
Julien Bitz, de Grône	1910.15.VI	1934.21.XI
Agathon Leiggener, d'Ausserberg	1907.14.V	1936.15.XII
Germain Ambort, de Visperterminen	1912.29.I	1937. 9.VIII
Sigismond Andres, de Visperterminen	1913.26.IX	1937. 9.VIII

Liste des Supérieurs et des Gardiens du couvent de Sion

1631-1938

1631. 4.VI P. Melchior, de Genève, supérieur.
1631. 11.VIII P. Charles, de Genève, supérieur.
1635-37 P. Charles, de Genève, gardien.
1637 P. Augustin, de St-Julien.
1641 P. Pierre Luppi, (Wolf de Sion ?)
1642 P. Constantin, de Chambéry.
1643 P. Maurice Luppi (Wolf), de Val d'Illicz.
1646 P. Jean de Maurienne.
1647 P. Théotime, d'Annecy.
1649 P. Constantin, 2^e.
1652 P. Alexandrin, d'Aix.
1653 P. Onuphrius, de Sallanches.
1655 P. Gratien, de St-Pierre d'Albigny.
1656 P. Désidère Allard, d'Hermillon.
1658 P. Augustin, 2^e.
1661 P. Philibert.
1663 P. Maurice de Barrat.
1666 P. Bruno, de Conflans.
1667 P. Anselme Marclay, de Val d'Illicz.
1672 P. Louis, d'Annecy.
1674 P. Robert de Maurienne.
1677 P. Amédée, de Mégève.
1678 P. Dosithée Desing.
1679 P. Didace, de Verceil, Italie.
1680 P. Ambroise, d'Annecy.
1682 P. Louis, 2^e.
1685 P. Lucidius, de St-Jean de Maurienne.
1686 P. Anastase, de Chambéry.
1689 P. Pacifique de Nucé, de Vouvry.
1693 P. Arsène d'Arbin.
1694 P. Célestin, de Chapelle.
1697 P. Sigismond, de Chambéry.
1700 P. Raphaël, de Moutiers.
1703 P. Pacifique, 2^e.
1705 P. Léandre, d'Annecy.
1709 P. Fortuné, de Thonon.
1713 P. Charles-François.
1716 P. Louis-François, de Châtillon.
1720 P. Joseph-Antoine.

- 1722 P. Pierre-Angélique de Kalbermatten, de Sion.
 1727 P. Jérémie de Comblaux.
 1728 P. Pierre-Marie de Talisieu.
 1731 P. Ignace Riedi, de Viège.
 1732 P. Ignace Tissot, de Rumilly.
 1735 P. Antoine-Marie.
 1738 P. Bernardin (Débiolle de Scionzier ?).
 1741 P. Félix (Falquet de La Roche ?)
 1744 P. Pierre-Angélique, 2^e ; † 7. V. 1744.
 1744 P. Séraphin, d'Annecy.
 1750 P. Rodolphe Bontard, de Bonvillard.
 1753 P. Léandre Nanche, d'Annecy.
 1755 P. Joseph-Alexis Udret, de Sion.
 1758 P. Louis-Nicolas Charletti, de St-Maurice.
 1761 P. Anthelme Pinnavera, de Genève.
 1764 P. Sérapion Burdin, de Chambéry.
 1766 Les Pères de Savoie quittent le couvent qui fut incorporé à la *Province suisse*.
 1766 P. Joseph-Alexis, supérieur, 2^e.
 1767-19. VI P. Joseph-Alexis, gardien,
 1767 P. Ulrich Macker, de Porrentruy.
 1768 P. Fintan Schafter, de Porrentruy.
 1770 P. Hermann Martin, de Reinach.
 1771 P. Hugo Sitter, de Fribourg.
 1774 P. Eusèbe Mabaud, de Fribourg.
 1777 P. Venustus Magnin, de Fribourg.
 1780 P. André Collin, de Fribourg.
 1783 P. Sigismond Hugo, de Loèche.
 1786 P. Aurélien Pittet, de Le Crêt, Fribourg.
 1789 P. Sigismond, 2^e.
 1791 P. Candide Courrot, Fribourg.
 1792 P. François Fournier, de Romont.
 1795 P. Venuste, 2^e.
 Durant la Révolution, pas de changement.
 1802 P. Exupère, de Combis, de Campel.
 1805 P. Herménégilde Montavon, de Delémont.
 1808 P. Joseph-Alexis Eggo, de Loèche.
 1811 P. Herménégilde, 2^e.
 1812-14 Suppression du couvent.
 1814 P. Second Lorétan, de Loèche-les-Bains, supérieur.
 1816 P. Herménégilde, 3^e, gardien.
 1819 P. Joseph-Alexis Eggo, 2^e.
 1822 P. Samuel Salomon, de Porrentruy.
 1825 P. Cyprien Riondet, de Monthey.
 1826 P. Sigismond Furrer, d'Unterbach.
 1829 P. Ignace Galster, de Fribourg.
 1832 P. Sigismond, 2^e.
 1835 P. Raymond Koller, de Montsevelier, Berne.
 1836 P. Eugène Heiss, de Brigue.
 1839 P. Sébastien Briguet, de Lens.
 1842 P. Blaise Carruzzo, de Chamoson.

- 1843 P. Sigismond, 3^e.
 1846 P. Exupère Crettaz, d'Ayent.
 1848 P. Cyprien Dussex, de Vex.
 1851 P. Sigismond, 4^e.
 1854 P. Marcel Bovet, de Dompierre.
 1857 P. Sigismond, 5^e.
 1860 P. Bonaventure Golliard, de Mézières.
 1863 P. Cyprien, 2^e.
 1866 P. Héliodore Baillifard, de Bagnes.
 1869 P. Jérémie Bornet, de Nendaz.
 1872 P. Adolphe Constantin, d'Arbaz.
 1875 P. Jérémie, 2^e.
 1878 P. Joseph-Alexis May, de Bagnes.
 1881 P. Émile Bérard, d'Ardon.
 1884 P. Jérémie, 3^e.
 1887 P. Marcel Addy, d'Orsières.
 1890 P. Exupère Rey, de Lens.
 1893 P. Adolphe, 2^e.
 1896 P. Sébastien Fragnière, de Nendaz.
 1899 P. Germain Weissen, de Viège.
 1902 P. Marcellin Favre, de Savièse.
 1905 P. Corneille Reynold, de Fribourg.
 1906 P. Marcellin, 2^e.
 1909 P. Damien Bächler, de Praroman.
 1912 P. Marcellin, 3^e.
 1914 P. Augustin de Stockalper, de St-Maurice.
 1917 P. Marcellin, 4^e.
 1918 P. Barnabé de Cocatrix, de St-Maurice.
 1921 P. Sulpice Crettaz, d'Ayent.
 1923 P. Marcellin, 5^e.
 1926 P. Samuel Loye, de Nendaz.
 1928 P. Barnabé, 2^e.
 1933 P. Antoine-Marie Equey, de Villariaz.
 1935 P. Julien Mayor, de St-Martin.
 1936 P. Maxime Praplan, d'Ayent.

Liste des Supérieurs et des Gardiens du couvent de St-Maurice

1611-1938

- 1611 P. Damien d'Usillon, (Thorens).
1625 P. Théodore de Verromei (Valromey).
1626-27 P. Bernard (de Tannings ?)
1628 P. Charles, de Genève.
1630 P. Arnold de Bonneville.
1631 P. Barthélemy de Nantua.
1633 P. Philippe de Biengiai.
1633 oct. P. Denis, de Chambéry.
1636 P. Marcel, de St-Michel.
1637 P. Sigismond Bérody, de St-Maurice.
1641 P. Amédée.
1646 P. Chérubin de Bourg St-Maurice.
1651 P. Séraphin.
1690 P. Paul d'Annecy.
1696 P. Pacifique de Nucé, de Vouvry.
1714 P. Blaise, de Thonon.
1753 P. Rodolphe Bontard, de Bonvillard.
1756 P. Juvénal Revil, de Mégève.
1761 P. Dorothée Pissard, de Salanches.
1764 P. Timothée Bourgeois, de Héry sur Albi.
1767 P. Félix Pomey, d'Ardon.
1769 P. André Collin, de Fribourg.
1771 P. Eusèbe Mabaud, de Fribourg.
1774 P. Juvénal Daucourt, de Porrentruy.
1777 P. Félix, 2^e.
1778 P. Pierre-Antoine Galley, de St-Maurice.
1780 P. Sigismond Hugo, de Loèche.
1783 P. Aloys Grandjean, de Bulle.
1786 P. Juvénal, 2^e.
1789 P. François Fournier, de Romont.
1792 P. Candide Currat, de Fribourg.
1795 P. Faustin Fleury, de Porrentruy.
Jusqu'en 1802, pas de changement.
1802 P. Herménégilde Montavon, de Delémont.
1805 P. Joseph-Alexis Eggo, de Loèche.
1808 P. Angélique Girardin, de Porrentruy.
1811 P. Faustin, 2^e.
1812-14 Suppression.

- 1814 P. Herménégilde, 2^e, supérieur.
 1816 P. Cyprien Riondet, de Monthey, supérieur.
 1817 Le même, mais gardien.
 1820 P. Faustin, 3^e.
 1822 P. Justin Perron, de Bagnes.
 1825 P. Samuel Salomon, de Porrentruy.
 1828 P. Germain Rolle, de Delémont.
 1830 P. Samuel, 2^e.
 1833 P. Dominique Briguët, de Lens.
 1836 P. Albéric Beaud, d'Albeuve.
 1837 P. Dominique, 2^e.
 1840 P. Raymond Koller, de Porrentruy.
 1842 P. Sébastien Briguët, de Lens.
 1845 P. Cyprien Dussex, de Vex.
 1848 P. Exupère Crettaz, d'Ayent.
 1851 P. Albéric, 2^e.
 1854 P. Cyprien, 2^e.
 1857 P. Berchtold Rossier, d'Onnens.
 1860 P. Héliodore Baillifard, de Bagnes.
 1863 P. Apollinaire Deillon, de La Joux.
 1866 P. Joseph-Alexis May, de Bagnes.
 1869 P. Philémon Perroud, de Berlens.
 1872 P. Cyprien, 3^e.
 1875 P. Samuel Praz, de Veysonnaz.
 1878 P. Faustin Pittet, de Sales.
 1881 P. Joseph-Alexis, 2^e.
 1884 P. Emile Bérard, d'Ardon.
 1887 P. Hippolyte Delabays, du Châtelard.
 1888 P. Jérémie Bornet, de Nendaz.
 1891 P. Emile, 2^e.
 1893 P. Sébastien Fragnière, de Nendaz.
 1896 P. Marcel Addy, d'Orsières.
 1899 P. Marcellin Favre, de Savièse.
 1902 P. Cyprien Crettaz, d'Ayent.
 1905 P. Adolphe Constantin, d'Arbaz.
 1907 P. Sixte Moura, de Grandvillard.
 1908 P. Augustin de Stockalper, de St-Maurice.
 1909 P. Louis de Cocatrix, de St-Maurice.
 1912 P. Léon Strago, de La Tour-de-Trême.
 1914 P. Marcellin, 2^e.
 1917 P. Augustin, 2^e.
 1920 P. Marcellin, 3^e.
 1923 P. Sulpice Crettaz, d'Ayent.
 1926 P. Antoine-Marie Eouey, de Villariaz.
 1928 P. Samuel Loyer, de Nendaz.
 1930 P. Julien Mayor, de St-Martin.
 1933 P. Rémy Claivaz, de Salvan.
 1936 P. Ambroise Mayor, de St-Martin.
 1937 P. Gaspard Gremaud, d'Oberried, Fribourg.

Table des matières

Préface	5
Situation religieuse en Valais vers 1600	7
I. Crise de la foi	7
1. L'enseignement	7
2. L'influence de Berne	9
3. Le fléchissement de la discipline ecclésiastique	11
II. Essais de réforme catholique	15
1. Le Saint-Siège	15
2. Les cantons catholiques	16
3. Le Duc de Savoie	16
4. Saint François de Sales	16
 PREMIERE PARTIE	
Avant la fondation des Couvents : La grande croisade	19
I. Dans le Bas-Valais	21
1. Dans le mandement de Monthey	22
2. Dans la contrée de St-Maurice	24
a) Premiers sondages	24
b) Les députés catholiques	25
c) Fructueux ministère	27
3. Dans la région de Martigny	30
a) A Martigny	30
b) Dans les environs de Martigny	36
c) Prise de contact avec Bagnes, Sion et Sierre	37
4. A Bex	39
a) La conférence	39
b) Ses conséquences	43
II. Dans le Centre	47
1. Premier accueil à Sion	47
2. Dans la Noble Contrée	50

3. Entre l'évêque et le bailli	51
a) Cruelle mystification	51
b) Le bailli Jossen	52
c) Tragique journée à la Majorie	54
d) Le P. Chérubin	61
e) Effervescence de l'hérésie	65
f) Apôtres religieux et laïques	67
4. Les diètes	71
a) La grande diète, le 19 août 1603	71
b) La diète de Viège, le 28 mars 1604	77
c) Après la diète de Viège	79
5. L'œuvre des missions menacée	85
a) A Rome	85
b) Dans l'Ordre	86
III. Dans le Haut-Valais	
1. Appel des capucins de la Suisse	88
2. Les missions	94
a) Première mission	95
b) Deuxième mission	97
c) Troisième mission	98
d) Quatrième mission	99
e) Les missionnaires de la Savoie (1607-1609)	100
f) Mission de 1628-1630	101

DEUXIEME PARTIE

Depuis la fondation des couvents

I. Le couvent de St-Maurice		107
1. St-Laurent		107
2. Deuxième construction : Aux Condémines		109
3. Le couvent actuel 1693-1937		111
II. Le couvent de Sion		116
1. Sans feu ni lieu		116
2. Un pied-à-terre		120
3. Le couvent		120
III. Les résidences du Haut-Valais		123
1. A Brigue		123
a) Couvent éphémère		123
b) Vaines démarches		124
c) Une chapellenie		125
2. Dans la vallée de Conches		126
a) A Ernen		126
b) A Lax		128
3. Dernières tentatives		129

TROISIEME PARTIE

Depuis le changement de Province.

I. Changement de Province	133
1. Evolution préparatoire	133
2. Rattachement à la Province suisse	135
a) L'acte de rattachement	136
b) Les réactions qui s'ensuivirent	137
II. Les révolutions	139
1. L'invasion française	139
2. La suppression des couvents	140
3. Le rétablissement	141
4. La bourrasque de 1848	144
III. De nos jours	145
1. Vie religieuse	145
2. Vie missionnaire	147
3. Vie conventuelle	149
a) Le couvent de St-Maurice	149
b) Le couvent de Sion	150
c) Le Scolasticat	151

APPENDICE

1. Sources, notes et références	155
2. Table analytique	168
3. Liste des capucins du Valais	172
4. Confrères vivants	198
5. Liste des Supérieurs du couvent de Sion	200
6. Liste des Supérieurs du couvent de St-Maurice	203

ILLUSTRATIONS

Couvent de St-Maurice, par Mérian, 1642	110
Couvent de Sion, par Mérian, 1642	121

Hors-texte

Le Capitaine de Quartéry	
Le P. Chérubin de Maurienne	
St-Maurice avec la chapelle de St-Laurent	
St-François de Sales, son autographe	
Ville et couvent de Sion, par le P. Marcel Delm, en 1700	
Couvent de St-Maurice en 1931	
Couvent et Scolasticat de St-Maurice en 1935	
Couvent de Sion en 1935	
Couvent de St-Maurice avant et après la transformation	

